

La maîtrise des Systèmes d'Information Cliniques

Document de référence 2010

Rapport semestriel inclus



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 28 octobre 2011 sous le numéro R. 11-060. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires de ce Document de Référence sont disponibles, sans frais, auprès de la société Medasys (Espace Technologique de Saint Aubin, Le Mercury, 91193 Gif sur Yvette France) ainsi que sur les sites internet de Medasys (www.medasys.com) et de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») (www.amf-france.org).



SOMMAIRE

1.	PERSONNES RESPONSABLES	9
1.1.	Responsable du Document de Référence	9
1.2.	Attestations du responsable du Document de Référence	9
2.	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	12
2.1.	Commissaires aux comptes titulaires	12
2.2.	Commissaires aux comptes suppléants	12
3.	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	13
3.1.	Résultats consolidés	13
3.2.	Etat de la situation financière consolidée	14
3.3.	Perspectives	14
3.3.1.	Procédure de conciliation	15
3.3.2.	Mandataire ad hoc	15
3.3.3.	Projet de rapprochement industriel	15
3.3.3.1.	Description des éléments essentiels de l'opération	16
3.3.3.2.	Emission de bons de souscription d'actions Medasys	16
3.3.3.3.	Principales conditions suspensives auxquelles est subordonnée l'offre de NoemaLife	16
3.3.4.	Communiqué du 28 octobre 2011 relatif au chiffre d'affaires du troisième trimestre 2011	22
4.	FACTEURS DE RISQUE	23
4.1.	Risque sur la continuité de l'exploitation	23
4.2.	Risques de marché	23
4.2.1.	Risque de change	23
4.2.2.	Risque de liquidité	23
4.2.3.	Risque de taux	27
4.2.4.	Risque lié à la cotation	27
4.3.	Risques inhérents à l'activité de Medasys	28
4.3.1.	Risque technologique	28
4.3.2.	Erreurs ou défauts dans les logiciels	28
4.3.3.	Sécurité des logiciels	29
4.3.4.	Concurrence	30
4.3.5.	Risque client	30
4.3.6.	Ecarts d'acquisition	31
4.3.7.	Dépendance à l'égard des hommes clés	32
4.3.8.	Saisonnalité	32

4.4. Risques juridiques	33
4.4.1. Réglementations spécifiques	33
4.4.2. Risques sur la propriété intellectuelle	34
4.4.2.1. Violation des droits de propriété intellectuelle de tiers.....	34
4.4.2.2. Utilisation de logiciels libres	35
4.4.3. Risques liés aux différentes législations nationales	35
4.4.4. Faits exceptionnels	35
4.4.5. Litiges	35
4.5. Assurances	36
4.6. Risques opérationnels	36
4.7. Risques environnementaux	37
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	37
5.1. Histoire et évolution de Medasys	37
5.1.1. Renseignements concernant l'émetteur	37
5.1.1.1. Dénomination sociale	37
5.1.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement	37
5.1.1.3. Date de constitution et durée d'existence	37
5.1.1.4. Siège social et forme juridique	37
5.1.2. Historique de Medasys	38
5.2. Opérations de croissance externe	40
6. APERÇU DES ACTIVITES	41
6.1. Principales activités	41
6.1.1. Description de l'activité	41
6.1.2. Répartition du chiffre d'affaires	42
6.2. Principaux marchés	44
6.2.1. Le marché potentiel et les concurrents	44
6.2.2. Les circuits de distribution	45
7. ORGANIGRAMME ET PRESENTATION DES FILIALES	45
7.1. Le Groupe et la place de Medasys au sein du Groupe	45
7.2. Présentation des Filiales de Medasys	46
7.2.1. Activité des Filiales de Medasys	46
7.2.2. Principales données chiffrées	47
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	47
8.1. Immobilisations corporelles importantes, existantes ou planifiées, y compris les propriétés immobilières louées et toute charge majeure pesant dessus	47
8.2. Utilisation des immobilisations corporelles au regard de l'environnement	47
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	48

9.1. Situation financière	48
9.2. Résultat d'exploitation	48
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	48
10.1. Capitaux de l'émetteur et structure de financement	48
10.2. Flux de trésorerie	49
10.2.1. Flux nets de trésorerie générés par l'activité	49
10.2.2. Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	49
10.2.3. Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	49
10.3. Conditions d'emprunts	49
10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux	50
10.5. Sources de financement attendues et nécessaires pour honorer les engagements d'investissement	50
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	50
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	51
12.1. Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du Document de Référence	51
12.1.1. Produits d'exploitation et politique de prix	51
12.1.2. Charges d'exploitation	51
12.1.3. Stocks et production	52
12.2. Evénements susceptibles d'influer sur les perspectives	52
12.2.1. Présentation de NoemaLife	52
12.2.1.1. L'activité de Noemalife	52
12.2.1.2. Informations financières concernant Noemalife	53
12.2.2. Synergies envisagées dans le cadre du rapprochement industriel entre Medasys et NoemaLife	54
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DES BENEFICES	55
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	55
14.1. Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance	56
14.1.1. Directoire	56
14.1.1.1. Composition du Directoire	56
14.1.1.2. Expérience des membres du Directoire	56
14.1.2. Conseil de surveillance	57
14.1.2.1. Composition du Conseil de surveillance	57
14.1.2.2. Expérience des membres du Conseil de surveillance	58
14.2. Informations complémentaires relatives aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	60
14.2.1. Liens de parenté	60



14.2.2. Déclarations	60
14.2.3. Conflits d'intérêts.....	60
14.2.4. Arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres	61
14.2.5. Restrictions à la cession d'une participation dans le capital social de Medasys	61
15. REMUNERATION ET AVANTAGES.....	61
15.1. Jetons de présence.....	61
15.2. Rémunération des dirigeants	63
15.3. Autres engagements et avantages	65
15.4. Accord transactionnel conclu entre la Société et M. Lucani	67
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	67
16.1. Durée des mandats	67
16.2. Contrats de service liant l'émetteur aux membres des organes d'administration	68
16.3. Comité de rémunération et comité d'audit	68
16.3.1. Comité de rémunération	68
16.3.2. Comité d'audit.....	68
16.4. Régime de gouvernement d'entreprise	68
16.5. Gouvernement d'entreprise, contrôle interne et principes de détermination des rémunérations des mandataires sociaux	69
16.5.1. Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et les principes de détermination des rémunérations des mandataires sociaux.	69
16.5.2. Rapport des Commissaires aux Comptes établi sur le rapport du Président du Conseil de surveillance	79
17. SALARIES.....	81
17.1. Effectifs et informations sociales	81
17.1.1. Evolution des effectifs	81
17.1.2. Informations sociales.....	81
17.2. Participations et stock options	82
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	83
18.1. Composition et évolution du capital	83
18.2. Droits de vote particuliers	84
18.3. Contrôle de Medasys	84
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES.....	84

19.1. Rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour les exercices clos le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2008.....	84
19.2. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2010	85
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	95
20.1. Comptes sociaux au 31 décembre 2010	96
20.1.1. Bilan.....	96
20.1.2. Compte de résultat	97
20.1.3. Annexe aux comptes annuels.....	98
20.2. Comptes consolidés au 31 décembre 2010.....	114
20.2.1. Compte de résultat consolidé.....	114
20.2.2. Etat du résultat global consolidé.....	114
20.2.3. Etat de la situation financière consolidée.....	115
20.2.4. Tableaux des flux de trésorerie consolidés.....	116
20.2.5. Variation des capitaux propres consolidés	117
20.2.6. Annexe aux comptes consolidés	118
20.3. Vérification des informations financières historiques annuelles.....	137
20.3.1. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.....	137
20.3.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010.....	140
20.3.3. Autres informations contenues dans le présent Document de Référence ayant été vérifiées par les contrôleurs légaux.....	143
20.4. Informations financières intermédiaires au 30 juin 2011	143
20.5. Politique de distribution de dividendes	143
20.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	143
20.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	144
20.8. Rapport financier annuel	144
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	145
21.1. Capital social	145
21.1.1. Capital social et nombre d'actions	145
21.1.1.1. Capital social souscrit.....	145
21.1.1.2. Capital autorisé non émis	145
21.1.1.3. Titres auto-détenus.....	145
21.1.1.4. Informations relatives au programme de rachat d'actions	145
21.1.2. Titres non représentatifs du capital	146
21.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par Medasys ou en son nom, ou par ses filiales.....	146

21.1.4.	Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	147
21.1.5.	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libérée, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	147
21.1.6.	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	147
21.1.7.	Historique du capital social	147
21.2.	Acte constitutif et Statuts	147
21.2.1.	Objet social (article 2 des Statuts).....	147
21.2.2.	Dispositions concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	148
21.2.2.1.	Directoire (article 13 des Statuts)	148
21.2.2.2.	Conseil de surveillance (article 14 des Statuts).....	149
21.2.3.	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	150
21.2.3.1.	Forme des actions (article 8 des Statuts)	150
21.2.3.2.	Droits et obligations attachés aux actions (article 12 des Statuts).....	150
21.2.4.	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	151
21.2.5.	Conditions de convocation et d'admission aux assemblées générales des actionnaires.....	151
21.2.5.1.	Assemblées d'actionnaires (article 16 des Statuts)	151
21.2.5.2.	Droit de communication des actionnaires (article 17 des Statuts).....	152
21.2.6.	Dispositions prévues pour retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	152
21.2.7.	Obligations déclaratives de franchissement de seuil (article 9 des Statuts)	152
21.2.8.	Conditions régissant les modifications de capital.....	153
21.2.8.1.	Augmentation et réduction du capital (article 10 des Statuts).....	153
21.2.8.2.	Libération des actions (article 11 des Statuts)	153
22.	CONTRATS IMPORTANTS	153
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	154
23.1.	Déclaration d'experts.....	154
23.2.	Informations en provenance de tiers	154
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	154
24.1.	Modalités d'accès aux informations	154
24.2.	Liste des informations publiées au cours des douze derniers mois	154
24.3.	Responsable de l'information.....	155
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	155

ANNEXE A: RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE RELATIF A L'EXERCICE 2010.....	156
ANNEXE B: RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2011.....	170
ANNEXE C: COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009.....	194
ANNEXE D: RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009	214
ANNEXE E: COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008.....	217
ANNEXE F: RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008	240

REMARQUES PRELIMINAIRES

Dans le présent document de référence (« **Document de Référence** ») :

- les termes « **Société** » ou « **Medasys** » désignent la société Medasys S.A., société de droit français dont les titres sont négociés sur le compartiment C d'Euronext Paris (sous le code ISIN FR0000052623) et dont le siège social est Espace Technologique de Saint Aubin, Le Mercury, 91193 Gif sur Yvette, France;
- le terme « **Filiale** » désigne les sociétés Mega Bus International (France), SBO Conseil (France), RT Consulting (France), Mexys (France), Medasys Digital Systems (Belgique), Medasys (Japon), Medasys Digital Systems (Etats-Unis), et, avant sa cession le 2 septembre 2011, Noesis (France).
- le terme « **Groupe** » désigne la Société et ses Filiales ;
- le terme « **NoemaLife** » désigne la société NoemaLife S.p.a., société de droit italien dont les titres sont négociés à la Bourse de Milan (sous le code ISIN IT0004014533), et dont le siège social est via Gobetti 52, Bologne, Italie.
- le terme « **Statuts** » désigne les statuts de la Société approuvés le 1^{er} juin 2008 et en vigueur à la date du présent Document de Référence.

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Responsable du Document de Référence

Frédéric Vaillant
Président du Directoire
Medasys

1.2. Attestations du responsable du Document de Référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé s'achevant au 30 juin 2011 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en Annexe B aux pages 170 et suivantes du présent Document de Référence présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.



J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence.

Au titre du premier semestre de l'exercice 2011

Les informations financières semestrielles au 30 juin 2011 présentées en Annexe B aux pages 170 et suivantes du présent Document de Référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant aux pages 192 et 193 du présent Document de Référence.

Le rapport des contrôleurs légaux relatif aux informations financières semestrielles au 30 juin 2011 contient l'observation suivante : « *Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.6.1 de l'annexe précisant que les comptes ont été établis dans une perspective de continuité d'exploitation. Celle-ci nécessite la réalisation d'un plan de restructuration de la dette et d'une augmentation de capital assortie de conditions suspensives et réservée à un nouvel actionnaire ainsi que décrit dans la note 3.6.10.2 qui expose le projet de rapprochement industriel. La non-réalisation de ces opérations remettrait en cause le principe de continuité d'exploitation retenu pour l'établissement des comptes.* »

Au titre de l'exercice 2010

Les informations financières historiques sociales et consolidées au 31 décembre 2010 présentées dans le présent Document de Référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant aux paragraphes 20.3.1 et 20.3.2 du présent Document de Référence.

Le rapport des contrôleurs légaux relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 contient la réserve suivante : « *Vos comptes ont été établis dans une perspective de continuité d'exploitation. Il s'avère que ce principe est conditionné à l'homologation d'un plan de restructuration de la dette en cours d'élaboration et à la réalisation d'une augmentation de capital prévoyant l'entrée d'un nouvel actionnaire et assortie de conditions suspensives. La non réalisation de ces événements serait susceptible de remettre en cause le principe de continuité d'exploitation retenu pour l'établissement des comptes annuels. Ces éléments importants n'étant pas mentionnés dans l'annexe, nous devons formuler une réserve sur le défaut d'information suffisante sur ce point.* »

Le rapport des contrôleurs légaux relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 contient la réserve suivante : « *Vos comptes ont été établis dans une perspective de continuité d'exploitation. Il s'avère que ce principe est conditionné à l'homologation d'un plan de restructuration de la dette en cours d'élaboration et à la réalisation d'une augmentation de capital prévoyant l'entrée d'un nouvel actionnaire et assortie de conditions suspensives. La non réalisation de ces événements serait susceptible de remettre en cause le principe de continuité d'exploitation retenu pour l'établissement des comptes. Ces éléments importants n'étant pas mentionnés dans l'annexe, nous devons formuler une réserve sur le défaut d'information suffisante sur ce point.* »

Ce rapport des contrôleurs contient également l'observation suivante : « *Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.6.2 de l'annexe qui expose la correction apportée à la méthode de comptabilisation des créances cédées en affacturage.* »

Au titre de l'exercice 2009

Les informations financières historiques sociales et consolidées au 31 décembre 2009 figurant respectivement aux pages 39 et 17 du rapport annuel 2009 sont disponibles sur le site internet de Medasys (www.medasys.com) et ont été déposés auprès de l'AMF, et ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant aux pages 54 et 38 du rapport annuel 2009.

Les informations financières historiques consolidées au 31 décembre 2009 sont par ailleurs présentées en Annexe C aux pages 194 et suivantes du présent Document de Référence. Le rapport des contrôleurs légaux y afférent, présenté en Annexe D aux pages 214 et suivantes du présent Document de Référence, contient la réserve suivante : « *Comme indiqué dans l'annexe aux paragraphes 1.1.2 et 1.1.4.8, votre société a procédé à la décomptabilisation des créances cédées en affacturage bien que les critères au regard d'IAS 39 ne soient pas complètement remplis. En conséquence, le poste « Clients et comptes rattachés » et le poste « Emprunts et dettes financières à moins d'un an » figurant dans l'état de la situation financière consolidée sont sous-évalués de 4 550 milliers d'euros. Cette anomalie n'a pas d'incidence sur le résultat de l'exercice.* »

Les rapports des contrôleurs légaux relatif aux comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ne contiennent pas observations.

Au titre de l'exercice 2008

Les informations financières historiques sociales et consolidées au 31 décembre 2008 figurant respectivement aux pages 39 et 17 du rapport annuel 2009 sont disponibles sur le site internet de Medasys (www.medasys.com) et ont été déposés auprès de l'AMF, et ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant aux pages 53 et 37 du rapport annuel 2008.

Les informations financières historiques consolidées au 31 décembre 2008 sont par ailleurs présentées en Annexe E aux pages 217 et suivantes du présent Document de Référence. Le rapport des contrôleurs légaux dont ils ont fait l'objet, présenté en Annexe F aux pages 240 et suivantes du présent Document de Référence, contient la réserve suivante : « *Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode appliqué au traitement comptable du crédit d'impôt recherche décrit dans la note 4.1.2 de l'annexe.* »

Les rapports des contrôleurs légaux relatif aux comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ne contiennent pas d'observations.

Fait à Gif, le 28 octobre 2011.

Frédéric Vaillant



Président du Directoire
Medasys

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. Commissaires aux comptes titulaires

- (a) Sfeco & Fiducia Audit
représenté par M. Eric Thivind
98, avenue de Villiers, 75017 Paris
Date du premier mandat : 27 juin 2001
Date d'expiration du mandat : assemblée d'actionnaires annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2012
- (b) Deloitte & Associés
Membre de Deloitte & Touche
représenté par M. Gabriel Attias
185, avenue Charles de Gaulle, 91524 Neuilly s/Seine Cedex
Date du premier mandat : 8 juin 1993
Date d'expiration du mandat : assemblée d'actionnaires annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

2.2. Commissaires aux comptes suppléants

- (a) M. Gilbert Metoudi
50, rue de Picpus, 75012 Paris
Date du premier mandat : 27 juin 2001
Date d'expiration du mandat : assemblée d'actionnaires annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2012
- (b) BEAS
7, villa Houssaye, 92200 Neuilly
Date du premier mandat : 27 mai 2005
Date d'expiration du mandat : assemblée d'actionnaires annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2010.



Le 30 septembre 2011, l'assemblée d'actionnaires annuelle statuant sur les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice 2010 a procédé à la nomination :

- du cabinet PriceWaterhouseCoopers Audit, représenté par M. Daniel Fesson, 63 rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine, en remplacement du cabinet Deloitte & Associés aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée d'actionnaires annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2016 ; et
- de M. Yves Nicolas, 63 rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine, en remplacement du cabinet BEAS aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée d'actionnaires annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1. Résultats consolidés

(€'M)	30.06.2011	30.06.2010	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Chiffre d'affaires	11,5	10,6	23,0	22,4	14,7
Marge brute	87%	83%	81%	87%	92%
Résultat opérationnel courant	<2,5>	<3,9>	<4,6>	1,7	0,6
Dépréciation du Goodwill		<0,3>	<3,1>		
Résultat opérationnel	<2,5>	<4,2>	<7,6>	1,7	0,6
Résultat net revenant au Groupe	<2,7>	<2,8>	<8,8>	1,0	0,4

Pour l'exercice 2010, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est de 23 049 000 euros en progression de 2,7 % par rapport à l'exercice 2009. Le résultat net consolidé revenant au Groupe s'établit à <8 789 000> euros à comparer à 1 033 000 euros lors de l'exercice 2009. Le résultat opérationnel courant ressort à <4 526 000> euros, contre 1 732 000 euros lors de l'exercice 2009.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est de 11 524 000 euros au premier semestre 2011. Le résultat net consolidé revenant du Groupe est de <2 738 000> euros à comparer à <2 834 000> euros au premier semestre 2010. Le résultat opérationnel est de <2 463 000> euros à comparer à <4 167 000> euros au premier semestre 2010.

Des informations plus détaillées relatives au compte de résultat consolidé au 31 décembre 2010 et au 30 juin 2011 figurent respectivement au paragraphe 20.2.1 du présent Document de Référence et dans le rapport financier semestriel annexé au présent Document de Référence (Annexe B aux pages 170 et suivantes).



3.2. Etat de la situation financière consolidée

Actif (€'M)	30.06.2011	30.06.2010	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Actif non courant	14,2	19,1	13,9	18,6	11,2
dont Immobilisations	7,6	7,9	7,9	8,2	5,4
dont Ecart d'acquisition	5,8	8,9	5,8	9,1	4,7
Actif courant	17,6	18,3	16,5	23,2	19,1
dont Trésorerie	4,2	4,4	2,1	6,7	5,0
Total	31,8	37,4	30,4	41,8	30,2

Passif (€'M)	30.06.2011	30.06.2010	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Capitaux propres	6,0	14,5	8,8	17,6	16,5
dont Résultat	-2,7	-2,8	-8,8	1,0	0,4
Passif non courant	8,8	4,3	3,7	5,4	2,3
Passif courant	17,0	18,4	18,0	18,8	11,4
dont Dette financ.< 1 an	5,4	7,4	6,1	8,2	4,5
Total	31,8	37,4	30,4	41,8	30,2

Au jour de l'enregistrement du présent Document de Référence, le Groupe n'a pas élaboré de comptes intermédiaires autres que ceux figurant dans le rapport financier semestriel au 30 juin 2011 annexé au présent Document de Référence (Annexe B aux pages 170 et suivantes).

Des informations plus détaillées relatives à l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2010 et au 30 juin 2011 figurent respectivement au paragraphe 20.2.3 du présent Document de Référence et dans le rapport financier semestriel annexé au présent Document de Référence (Annexe B aux pages 170 et suivantes).

3.3. Perspectives

Medasys a pris la mesure des enjeux qui sont les siens et a initié une série de mesures visant à positionner l'entreprise dans une nouvelle dynamique favorable au retour de la croissance.



3.3.1. Procédure de conciliation

Afin de permettre à Medasys de rechercher des solutions d'adossment visant à améliorer son niveau de trésorerie, l'ouverture d'une procédure de conciliation a été sollicitée auprès de Madame le Président du Tribunal de Commerce d'Evry. Cette procédure a été ouverte par ordonnance du 26 avril 2011 et s'est achevée le 22 septembre 2011. Un accord est intervenu avec ses principaux créanciers le 21 septembre 2011 (comme indiqué au paragraphe 3.3.3.3 (b) (iv) du présent Document de Référence).

Parallèlement, en vertu d'une ordonnance du Président du Tribunal de Commerce d'Evry du 8 juillet 2011, Medasys a été autorisée à proroger au plus tard au 31 décembre 2011 le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010. Ces comptes ont été approuvés lors de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 30 septembre 2011 (comme indiqué au paragraphe 3.3.3.3 (b) (v) du présent Document de Référence).

3.3.2. Mandataire ad hoc

Medasys a déposé le 7 octobre 2011 une requête complémentaire auprès du greffe du Tribunal d'Evry pour faire nommer un mandataire ad hoc, afin de l'assister dans ses négociations avec la Commission des Chefs des Services Financiers et des Représentants des Organismes de Sécurité Sociale de l'Essonne (la « **CCSF** ») et Thales dont le paiement des créances commerciales avait été suspendu jusqu'au 30 septembre dans le cadre de la procédure de conciliation.

Dans le cadre de la procédure de conciliation, la CCSF avait par décision du 17 juin 2011 accordé un étalement sur 21 mois des dettes fiscales et sociales de Medasys représentant un montant de 1 329 710 euros. Cependant, cet accord n'incluait pas l'échéance de TVA due par Medasys en mai 2011 qui représentait une somme de 148 829 euros hors pénalités. La CCSF a informé Medasys par courrier en date du 9 octobre 2011 qu'elle accordait à la Société un étalement de ses dettes fiscales et sociales s'élevant au 28 septembre 2011 à 1 201 417 euros. Le remboursement de ces dettes devra être effectué sur la base de mensualités de 65 000 euros, le premier versement devant intervenir le 15 janvier 2012.

Concernant Thales, le mandataire ad hoc a demandé à Thales par courrier du 30 septembre 2011 de suspendre jusqu'au 15 novembre 2011 le paiement de ses factures qui s'élèvent à 331 374,49 euros.

3.3.3. Projet de rapprochement industriel

Medasys et NoemaLife ont annoncé le 27 juillet 2011 un projet de rapprochement industriel. L'objectif de cette opération est de favoriser une création significative de valeur à moyen et long terme pour les actionnaires de Medasys et de NoemaLife. Les synergies identifiées entre les deux entreprises devraient permettre d'augmenter le chiffre d'affaires des deux sociétés, d'optimiser les dépenses d'investissement en matière de recherche et développement et de renforcer les perspectives de développement dans des régions géographiques en forte croissance. Outre ces



motivations industrielles, ce projet de rapprochement a également pour objectif le rééquilibrage de la situation financière de Medasys.

3.3.3.1. Description des éléments essentiels de l'opération

L'offre ferme d'investissement transmise par NoemaLife à Medasys, qui l'a acceptée, a pour objet l'acquisition de 45% du capital et des droits de vote de Medasys par la souscription à une augmentation de capital réservée à hauteur de 7,3 millions d'euros. Au terme de la souscription à cette augmentation du capital au prix unitaire de 0,6381 euro par action, NoemaLife deviendrait le premier actionnaire de la Société. Il est prévu que l'augmentation de capital réservée soit soumise à l'approbation de l'assemblée des actionnaires de Medasys le 8 novembre 2011 et soit souscrite et libérée au plus tard le 30 novembre 2011. Les actionnaires statueront à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés, étant précisé que NoemaLife ne prendra pas part au vote.

3.3.3.2. Emission de bons de souscription d'actions Medasys

L'offre de NoemaLife prévoit la présentation d'une résolution à l'assemblée des actionnaires de Medasys autorisant, simultanément à l'augmentation de capital, l'émission gratuite de bons de souscription d'actions au bénéfice de tous les actionnaires, y compris NoemaLife. S'ils sont émis, les bons donneront le droit de souscrire à des actions nouvelles de Medasys à hauteur de 10 % du capital (post augmentation de capital réservée à NoemaLife) dans les conditions décrites ci-après. Les bons donneront droit à la souscription d'actions nouvelles au même prix que celui prévu pour l'augmentation de capital réservée à NoemaLife.

Les bons pourront être exercés en trois tranches comme suit :

- une première période : pendant 12 mois à compter de la date de l'émission des bons, jusqu'à un maximum de 25 % des bons émis ;
- une deuxième période : pendant 12 mois à compter de la seconde année suivant l'émission des bons, jusqu'à un maximum de 25 % des bons émis ; et
- une troisième période : pendant 12 mois à compter de la troisième année suivant l'émission des bons, jusqu'à un maximum de 50 % des bons émis.

Le Directoire, avec capacité de subdélégation au Président du Directoire ou à tout autre membre du Directoire, aura tout pouvoir pour réaliser dans un délai de trois mois à compter de l'assemblée générale mixte des actionnaires de Medasys l'émission et l'attribution gratuite des bons.

3.3.3.3. Principales conditions suspensives auxquelles est subordonnée l'offre de NoemaLife

L'offre présentée par NoemaLife est soumise à la réalisation des principales conditions suspensives suivantes au plus tard le 8 novembre 2011 :

- (a) Principales conditions suspensives auxquelles est subordonnée l'augmentation de capital réservée et l'émission des bons de souscription d'actions



(i) Approbation par l'assemblée spéciale des actionnaires de Medasys de la suppression du droit de vote double et de la modification corrélative de l'article 12 des Statuts de la Société.

(ii) Approbation par l'assemblée générale mixte des actionnaires de Medasys :

- de l'augmentation de capital réservée à NoemaLife ;
- du principe de l'émission de bons de souscription d'actions attribués gratuitement aux personnes qui seront actionnaires de la Société au jour de l'émission desdits bons, y compris NoemaLife.
- des modifications des Statuts visant à supprimer les limites d'âge concernant les membres du Directoire et du Conseil de surveillance, ainsi que les dispositions relatives aux actions à droit de vote double ; et
- de la nomination d'une majorité de membres du Conseil de surveillance désignée sur proposition de NoemaLife, étant précisé que le Conseil de surveillance devra nommer un Directoire composé de membres dont la majorité est désignée sur proposition de NoemaLife.

(iii) Octroi par l'AMF d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique

Compte tenu du fait que la souscription par NoemaLife à l'augmentation de capital réservée de Medasys entraînera le franchissement du seuil de 30% du capital et des droits de vote déclenchant en principe l'obligation de déposer une offre publique, l'offre de NoemaLife est subordonnée à l'octroi par l'AMF d'une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique au titre de l'article 234-9, 2° du Règlement général de l'AMF, définitive et non susceptible de recours. Cette dérogation permet en effet à l'AMF d'autoriser un investisseur à souscrire à une augmentation de capital d'une société en situation avérée de difficulté financière et à détenir, à la suite de cette souscription, plus de 30% du capital et des droits de vote de cette société sans avoir à déposer une offre publique d'achat obligatoire sur l'ensemble des actions de cette société.

(iv) Conditions financières

Medasys devra préalablement à la conclusion de l'opération, conclure un accord satisfaisant avec ses principaux partenaires financiers afin d'obtenir le renouvellement d'une ligne de crédit de 800 000 euros pour une durée de 18 mois, ainsi que des plans de rééchelonnement des créances d'une durée de 15/18 mois à partir du 1^{er} janvier 2012.



(v) Autres conditions

- L'assemblée générale des actionnaires de Medasys devra approuver des comptes consolidés au 31 décembre 2010 constatant un niveau minimum de provision sur les actifs incorporels.
- Medasys devra préalablement obtenir toutes les autorisations nécessaires des autorités compétentes et s'assurer que le changement de contrôle n'impliquera pas la perte des aides publiques.
- L'absence de survenance d'événements significatifs défavorables pour Medasys et le fait que la documentation et les informations transmises par Medasys à partir desquelles NoemaLife a formulé l'offre ne s'avèrent pas inexactes.

(vi) Autres éléments liés à l'opération

- Un expert indépendant, le cabinet Détroyat, a été désigné pour rendre un avis sur le caractère équitable de l'augmentation de capital. Cet avis devra être particulièrement motivé en ce qui concerne les circonstances de l'opération et comporter une analyse des alternatives possibles en vue de la restructuration financière, un examen de la situation financière actuelle de la Société et de ses perspectives et un examen de traitement en équité de l'ensemble des acteurs.
- Medasys devra préparer une situation financière intermédiaire au 30 juin 2011 établie selon les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour la rédaction du dernier bilan annuel.
- NoemaLife a indiqué à Medasys disposer de la capacité financière pour souscrire l'augmentation de capital.

(vii) Calendrier indicatif de l'opération

Le 30 septembre 2011, l'assemblée ordinaire de Medasys a (i) approuvé les comptes de l'exercice 2010, (ii) nommé des nouveaux commissaires aux comptes et (iii) approuvé des « conventions réglementées ».

A la date du présent Document de Référence, la tenue des assemblées d'actionnaires suivantes est prévue pour permettre l'investissement de NoemaLife dans Medasys :

- 8 novembre 2011 : assemblée spéciale des actionnaires détenteurs d'actions à droit de vote double ayant pour objet d'approuver les modifications des Statuts de Medasys relatives à la suppression du droit de vote double ;



- 8 novembre 2011 : assemblée générale mixte ayant pour objet principal, (i) la modification des dispositions statutaires de Medasys indiquées au paragraphe 3.3.3.3 (a) i) et ii) du présent Document de Référence, (ii) l'approbation de l'augmentation de capital réservée au bénéfice de NoemaLife, (iii) l'autorisation de l'émission de bons de souscription d'actions en faveur de tous les actionnaires, et (iv) la nomination des nouveaux membres du Conseil de surveillance.

(b) Réalisation des conditions suspensives

- (i) Approbation par l'assemblée spéciale des actionnaires de Medasys de la suppression du droit de vote double

Il est prévu que l'assemblée spéciale se réunisse le 8 novembre 2011 pour approuver la suppression du droit de vote double et la modification corrélative de l'article 12 des Statuts de la Société. Il est précisé que les principaux titulaires d'actions à droit de vote double au sein de Medasys ont annoncé qu'ils approuveraient une telle modification statutaire.

- (ii) Approbation par l'assemblée générale mixte des actionnaires de Medasys

Sous réserve de l'approbation de l'augmentation de capital réservée par l'assemblée générale mixte le 8 novembre 2011 et de la réalisation des conditions suspensives décrites dans le paragraphe 3.3.3.3 (a) du présent Document de Référence, NoemaLife devra souscrire et libérer cette augmentation de capital jusqu'au 30 novembre 2011 inclus.

Les principaux actionnaires de la Société (comme indiqué à la section 18 du présent Document de Référence), les membres du Conseil de surveillance et les membres du Directoire se sont prononcés en faveur du rapprochement de la Société avec NoemaLife. Ils représentent au 27 septembre 2011 ensemble 25,35% des droits de vote de la Société. Turenne Capital et Hitachi Medical Corp., qui représentent au 27 septembre 2011 respectivement 8,93% et 7,29% des droits de vote (comme indiqué à la section 18 du présent Document de Référence), n'ont pas indiqué à la Société leur position sur ce projet.

Tous les membres du Conseil de surveillance et du Directoire de Medasys ont accepté de démissionner afin que la nouvelle gouvernance de la Société puisse être mise en place conformément à l'accord conclu avec NoemaLife. Comme indiqué au paragraphe 14.2.4 du présent Document de Référence, l'assemblée générale mixte prévue pour le 8 novembre 2011 sera appelée à statuer sur la désignation, sous condition suspensive de, et avec prise d'effet à, la souscription et libération par NoemaLife de l'augmentation de capital réservée, des nouveaux membres du Conseil de surveillance de Medasys qui seront, en cas de vote positif, Florence Hofmann, Andrea Corbani, Francesco Serra, Paolo Toth et Pierre Serafino.

Il est prévu que le Conseil de surveillance se réunisse à la suite de la souscription et de la libération par NoemaLife de l'augmentation de capital réservée pour nommer, notamment,



Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier membres du Directoire qui sera présidé par Frédéric Vaillant. NoemaLife s'est par ailleurs engagé à ce que Florence Hofmann, Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier demeurent en principe en fonction durant trois années à compter de la date de leur nomination.

(iii) Octroi par l'AMF d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique

Une demande de dérogation a été déposée auprès de l'AMF le 9 septembre 2011. L'AMF a accordé le 18 octobre 2011 une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique obligatoire. Cette dérogation a été publiée sur le site de l'AMF le 19 octobre 2011 (décision et information n° 211C1904). A la date du présent Document de Référence, cette dérogation n'a pas fait l'objet d'un recours, étant précisé que le délai de recours expirera le 29 octobre 2011.

NoemaLife s'est engagée auprès de l'AMF, dans l'hypothèse où l'assemblée générale mixte voterait en faveur de l'émission gratuite de bons de souscription d'actions au bénéfice de tous les actionnaires (comme mentionné au paragraphe 3.3.3.2 du présent Document de Référence), à n'exercer les bons qui lui seront attribués que dans le but exclusif de compenser la dilution de sa participation dans le capital de Medasys qui pourrait résulter de l'exercice par d'autres actionnaires de tout ou partie de leurs bons.

(iv) Conditions financières

Le 21 septembre 2011, Medasys a conclu un accord avec ses principaux partenaires financiers, soit les banques HSBC et Banque Populaire Rives de Paris (« **BPRI** ») d'une part, et les loueurs financiers BNP Paribas Lease Group et Siemens, d'autre part (désignés ensemble les « **Partenaires Financiers** »).

Cet accord prévoit le maintien des crédits de trésorerie de 350 000 euros et 450 000 euros jusqu'au 30 juin 2013 auprès, respectivement, de HSBC et de BPRI. Dans ce cadre, Medasys s'est engagée à maintenir entre le 1^{er} septembre 2012 et le 30 novembre 2012 un niveau de trésorerie qui ne soit pas inférieur à 2 500 000 euros lors de deux clôtures mensuelles consécutives. L'accord prévoit également le rééchelonnement sur 18 mois à compter du 1^{er} janvier 2012, de l'endettement financier de Medasys à hauteur d'un montant de 2 655 672 euros. Ce montant correspond aux (i) emprunts bancaires à hauteur de 1 599 046 euros, et (ii) contrats de location financière à hauteur de 1 056 626 euros (se référer au tableau figurant au paragraphe 4.2.2 du présent Document de Référence). L'exigibilité des emprunts bancaires et des contrats de location financière a été suspendue sur la période du 26 avril 2011 au 31 décembre 2011 par les Partenaires Financiers.

Lorsque de telles clauses étaient prévues dans les contrats liant Medasys à chacun de ses Partenaires Financiers, ces derniers ont accepté de renoncer à invoquer les cas de défaut antérieurs au 31 décembre 2011 et le non respect de ratios financiers qui surviendrait sur

une période de 18 mois à compter du 1^{er} janvier 2012 (comme indiqué au paragraphe 4.2.2 du présent Document de Référence).

Enfin, il convient de préciser que l'accord précité du 21 septembre 2011 a été conclu sous la condition résolutoire de la libération au plus tard le 30 novembre 2011 de la somme de 7 300 000 d'euros correspondant à l'augmentation de capital de Medasys réservée à Noemalife.

Comme indiqué dans le communiqué diffusé par Medasys sur son site internet le 28 septembre 2011 (www.medasys.com), la condition suspensive de l'offre de Noemalife constituée par la conclusion de cet accord est aujourd'hui levée.

(v) Autres conditions

- L'assemblée générale ordinaire s'étant tenue le 30 septembre 2011 a approuvé les comptes consolidés au 31 décembre 2010.
- A la connaissance de Medasys, il n'existe pas, à la date du présent Document de Référence, d'autorisations administratives à obtenir dont l'absence serait de nature à remettre en cause l'opération envisagée avec NoemaLife.
- A la connaissance de la Société, le changement de contrôle occasionné par la souscription par NoemaLife à l'augmentation de capital réservée ne devrait par ailleurs pas conduire à la perte des aides publiques. Ce changement de contrôle pourrait toutefois, en raison de la documentation contractuelle, entraîner une demande anticipée d'une avance remboursable consentie par OSEO Innovation à Medasys dans le cadre du projet « Inspira » et dont l'encours s'établit au 30 juin 2011, à 167 000 euros. OSEO Innovation a toutefois confirmé à Medasys par lettre du 18 octobre 2011 le maintien des aides OSEO liées au projet « Inspira ».
- A la connaissance de la Société, depuis l'acceptation de l'offre de NoemaLife par Medasys, aucun événement significatif défavorable pour Medasys n'est survenu et la documentation et les informations transmises par Medasys à NoemaLife à partir desquels NoemaLife a formulé l'offre ne s'avèrent pas inexacts.

(vi) Autres éléments liés à l'opération

Medasys a préparé une situation financière intermédiaire au 30 juin 2011 établie selon les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour la rédaction du dernier bilan annuel. Des informations financières sélectionnées issues de la situation financière intermédiaire au 30 juin 2011 figurent notamment aux paragraphes 3.1 et 3.2 du présent Document de Référence. Le rapport financier semestriel de Medasys est publié sur son site internet (www.medasys.com) et est également annexé au présent Document de Référence (Annexe B aux pages 170 et suivantes).



3.3.4. Communiqué du 28 octobre 2011 relatif au chiffre d'affaires du troisième trimestre 2011

MEDASYS : Le chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2011 s'établit à 4,5 M€

Gif, le 28 octobre 2011 – Medasys, principal éditeur et intégrateur français de logiciels médicaux pour les établissements de santé publics et privés, dans les domaines du dossier patient, de la production de soins et des plateaux techniques (biologie, imagerie), annonce son chiffre d'affaires pour le 3^{ème} trimestre 2011, s'élevant à 4,5 M€ en diminution de 10,8% et de **3,5% à périmètre constant**.

En 1 000 €	2011	2010	Variation
CA 3 ^{ème} trimestre	4.531	5 077	- 10,8% (- 3,5% à périmètre constant*)

**Noesis a été cédé au groupe VSG, principal client de Noesis, ceci permettant à Medasys d'entamer sa politique de recentrage sur le domaine purement médical.*

Le chiffre d'affaires cumulé au 3^{ème} trimestre 2011 s'élève à 16,1 M€ en progression de +2,4%, et de +4,9% à périmètre constant.

En 1 000 €	2011	2010	Variation
CA cumulé Fin 3 ^{ème} trimestre	16 055	15 685	+ 2,4% (+ 4,9% à périmètre constant*)

**Noesis a été cédé au groupe VSG, principal client de Noesis, ceci permettant à Medasys d'entamer sa politique de recentrage sur le domaine purement médical.*

L'avancement des principaux projets en mode SaaS (Software-as-a-Service) tels que PICARSIS, 3H ou encore UNILABS est conforme aux objectifs. La prise de commandes à la fin de ce 3^{ème} trimestre est proche de 7 M€, ce qui équivaut à celle de 2010 (hors contrat SaaS PICARSIS).

Medasys reste focalisé sur la satisfaction et le respect des contrats clients ainsi que sur ses objectifs de fin d'année.



4. FACTEURS DE RISQUE

Outre les informations contenues dans le présent Document de Référence, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits ci-dessous.

Medasys a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques présentés au présent chapitre n'est pas exhaustive et que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date du présent Document de Référence, comme susceptible d'avoir un effet défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent ou pourraient exister.

4.1. Risque sur la continuité de l'exploitation

Compte tenu du risque de liquidité (présenté au paragraphe 4.2.2 du présent Document de Référence ci-après), dans l'hypothèse ou l'opération de rapprochement avec NoemaLife n'est pas réalisée selon les modalités décrite au paragraphe 3.3 du présent Document de Référence, il existerait un risque sur la continuité de l'exploitation de la Société qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

4.2. Risques de marché

4.2.1. Risque de change

Medasys exerce l'essentiel de son activité en Europe, sans risque majeur de change, la plupart des transactions étant effectuées en euro. Pour la part effectuée hors d'Europe, qu'il s'agisse des Etats-Unis et du Japon, les facturations sont effectuées en US \$ ou JPY. N'étant pas exposé de façon significative à des risques de change, le Groupe n'a pas mis en place de couverture systématique de ses opérations.

La réalisation d'un risque de change pourrait toutefois avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

4.2.2. Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité existant et considère que celui-ci doit être analysé au vu de l'accord trouvé avec ses créanciers le 21 septembre 2011 (présenté au paragraphe 20.7 du présent Document de Référence), de l'augmentation de capital



réservée (présentée au paragraphe 3.3.3.1 du présent Document de Référence) et de la mission en cours du mandataire ad hoc (présentée au paragraphe 3.3.2 du présent Document de Référence).

Le Groupe gère sa trésorerie de manière centralisée pour l'ensemble des filiales françaises, Mexys et Medasys Ltd gérant leur trésorerie localement de façon autonome. Le service trésorerie du Groupe gère le financement courant et prévisionnel du Groupe ainsi que la capacité de celui-ci à faire face à ses engagements financiers dans la limite des disponibilités du Groupe.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe sont présentés (i) à la note 4.6.2.2.9 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2010 qui figurent au paragraphe 20.2.6 du présent Document de Référence, et (ii) dans le tableau des flux de trésorerie consolidés du rapport semestriel d'activité au 30 juin 2011 qui figure en Annexe B aux pages 170 et suivantes du présent Document de Référence.

Les appels d'offres des clients du Groupe portent de plus en plus fréquemment sur la fourniture de solutions dites « SaaS » (*Software as a Service*) qui, schématiquement, s'apparentent à un système de location de solutions informatiques conçues sur mesure, la charge de leur financement pesant sur le Groupe, sans qu'un système de refinancement ait, jusqu'à présent, pu être mis en place. Par rapport à un système de vente traditionnel comportant le paiement d'une avance au commencement des travaux, ce dispositif a pour effet mécanique de créer un accroissement du besoin en fonds de roulement du Groupe compte tenu du lissage des paiements des clients dans le temps.

Par ailleurs, sur son marché traditionnel (vente de solutions informatiques), le Groupe a souffert de retards de paiements de certains clients institutionnels.

En outre, pour financer les opérations de croissance externe réalisées en 2008 et 2009, Medasys a contracté quatre prêts bancaires à moyen-terme. Les contrats relatifs à ces prêts comportent les clauses habituelles en matière d'exigibilité anticipée, notamment :

- exigibilité de plein droit en cas de cessation de paiements ou de liquidation amiable ou judiciaire, et
- exigibilité facultative en cas de non-paiement à bonne date de toute somme due au titre des prêts ou en cas de non-paiement d'une contribution fiscale ou sociale non contestée.

Le Groupe s'engage également dans les contrats relatifs à deux de ces prêts à respecter les *covenants* suivants :

- total des dettes à moyen/long terme inférieures à trois ans de capacité d'autofinancement,
- maintien d'un fonds de roulement supérieur à 1 000 000 d'euros.

Au 31 décembre 2010, le Groupe a respecté les *covenants* mentionnés ci-dessus. Dans le cadre de l'accord conclu le 21 septembre 2011 avec les Partenaires Financiers (indiqué au paragraphe 3.3.3.3 (b) (iv) du présent Document de Référence) et de la restructuration de la dette financière du Groupe dont les modalités sont précisées ci-dessous, les Partenaires Financiers ont renoncé à se prévaloir au 30 juin 2011 des *covenants* mentionnés ci-dessus.



L'endettement financier de Medasys au 30 juin 2011 s'élève à 3 380 927 euros et est composé (i) des emprunts bancaires de 1 524 301 euros ayant fait l'objet d'un rééchelonnement, (ii) des contrats de location financière de 1 056 626 euros ayant fait l'objet d'un rééchelonnement, et (iii) des crédits de trésorerie de 800 000 euros n'ayant pas fait l'objet d'un rééchelonnement. La ventilation de l'endettement financier de Medasys au 30 juin 2011 est précisée dans le tableau ci-après.

La dette financière du Groupe a été restructurée au cours de l'exercice 2011 au travers d'une procédure de conciliation qui s'est terminée le 22 septembre 2011. Comme indiqué dans le communiqué diffusé par Medasys sur son site internet le 28 septembre 2011 (www.medasys.com), ainsi qu'au paragraphe 3.3.3.3 (b) (iv) du présent Document de Référence, un accord a été conclu le 21 septembre 2011 avec les Partenaires Financiers au terme de cette procédure de conciliation. Cet accord prévoit le maintien des crédits de trésorerie de 350 000 euros et 450 000 euros (mentionnés dans le tableau ci-dessous) jusqu'au 30 juin 2013 auprès, respectivement, de HSBC et de BPRI. Dans ce cadre, Medasys s'est engagée à maintenir entre le 1^{er} septembre 2012 et le 30 novembre 2012 un niveau de trésorerie qui ne soit pas inférieur à 2 500 000 euros lors de deux clôtures mensuelles consécutives. L'accord prévoit également le rééchelonnement sur 18 mois à compter du 1^{er} janvier 2012, de l'endettement financier de Medasys à hauteur d'un montant de 2 655 672 euros. Ce montant correspond aux (i) emprunts bancaires à hauteur de 1 599 046 euros, et (ii) contrats de location financière à hauteur de 1 056 626 euros (se référer au tableau ci-dessous). L'exigibilité des emprunts bancaires et des contrats de location financière a été suspendue sur la période du 26 avril 2011 au 31 décembre 2011 par les Partenaires Financiers.

Lorsque des clauses prévoyant une suspension d'exigibilité étaient prévues dans les contrats liant Medasys à chacun de ses Partenaires Financiers, ces derniers ont accepté de renoncer à invoquer les cas de défaut antérieurs au 31 décembre 2011 et le non respect de ratios financiers qui surviendrait sur une période de 18 mois à compter du 1^{er} janvier 2012.

Enfin, il convient de préciser que l'accord précité du 21 septembre 2011 a été conclu sous la condition résolutoire de la libération au plus tard le 30 novembre 2011 de la somme de 7 300 000 d'euros correspondant à l'augmentation de capital de Medasys réservée à Noemalife.

La conclusion de cet accord constituait une condition suspensive de l'offre de Noemalife (comme indiqué au paragraphe 3.3.3.3 du présent Document de Référence) qui est aujourd'hui levée.

Au 30 juin 2011, l'endettement financier de Medasys était le suivant :

Caractéristiques des emprunts	Etablissement bancaire	Capital restant dû au 30/06/11	Existence de couverture
Emprunt bancaire à moyen-terme ¹	HSBC	257 513 euros	non
Emprunt bancaire à moyen-terme ¹	HSBC	336 788 euros	non



Caractéristiques des emprunts	Etablissement bancaire	Capital restant dû au 30/06/11	Existence de couverture
Emprunt bancaire à moyen-terme ¹	BPRI	585 000 euros	oui
Emprunt bancaire à court-terme ¹	BPRI	345 000 euros	oui
Sous-total des emprunts bancaires		1 524 301 euros²	
Contrat de location financière ¹	BNP Paribas Lease Group	612 546 euros	non
Contrat de location financière ¹	Siemens	444 080 euros	non
Sous-total des contrats de location financière		1 056 626 euros	
Crédit de trésorerie	HSBC	350 000 euros	non
Crédit de trésorerie	BPRI	450 000 euros	non
Sous-total des crédits de trésorerie		800 000 euros	
Total		3 380 927 euros	

¹ Emprunt ou contrat de location financière comportant des échéances entre le 26 avril 2011 et le 31 décembre 2011 et ayant fait l'objet d'un rééchelonnement sur 18 mois à compter du 1^{er} janvier 2012.

² Au 30 juin 2011, le montant total des emprunts bancaires s'élevait à 1 524 301 euros. Le rééchelonnement des emprunts bancaires a toutefois porté sur un montant de 1 599 046 euros. La différence entre ces montants correspond à des échéances de remboursement d'emprunt à payer s'élevant à 74 745 euros qui avaient été payées par Medasys avant le 30 juin 2011, mais qui ont été intégrées par l'accord avec les Partenaires Financiers dans les sommes à rééchelonner.

Les emprunts et dettes financières du Groupe au 31 décembre 2010 sont présentés aux notes 4.6.6.13 et 4.6.6.15 qui figurent au paragraphe 20.2.6 du présent Document de Référence. Les emprunts et dettes financières du Groupe au 30 juin 2011 sont présentés aux notes 3.6.6.14 et 3.6.6.16 du rapport semestriel d'activité qui figure en Annexe B aux pages 170 et suivantes du présent Document de Référence.

A la date du présent Document de Référence, la Société estime que le besoin de financement complémentaire du Groupe est de l'ordre de 4 000 000 euros au cours des douze prochains mois.

Medasys a conclu le 21 septembre 2011 un accord avec les Partenaires Financiers (décrit au paragraphe 3.3.3.3 (b) (iv) du présent Document de Référence) sous la condition résolutoire de la libération au plus tard le 30 novembre 2011 de la somme de 7 300 000 d'euros correspondant à l'augmentation de capital réservée.



Si l'augmentation de capital réservée n'est pas souscrite et libérée par NoemaLife et que l'accord conclu avec les Partenaires Financiers est résolu, l'intégralité des dettes financières objet de l'accord sera exigible. Dans cette hypothèse, la Société estime qu'au 30 novembre 2011 le besoin de financement complémentaire du Groupe sera de l'ordre de 3 000 000 d'euros et que la continuité d'exploitation serait compromise.

La réalisation du risque de liquidité pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

4.2.3. Risque de taux

Le Groupe dispose de moyens de financement à court terme constitués de lignes portant intérêt sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la direction du Groupe. Le reporting quotidien mis en place permet de suivre son évolution.

Concernant les financements à moyen-terme, le Groupe a souhaité limiter son exposition au risque de taux variable. A cet effet, il a mis en place en 2009 des opérations de couverture de taux de type « swap » pour convertir en taux fixe deux des prêts bancaires ayant financé les acquisitions effectuées durant l'exercice 2009 (comme indiqué au paragraphe 5.2 du présent Document de Référence).

Etablissement bancaire	Capital restant dû au 31/12/10	Taux Swap	Marge s/ taux	Taux fixe
BPRI	403 000 euros	2,58%	1,35%	3,93%
BPRI	630 000 euros	2,65%	1,35%	4%

Après prise en compte des opérations de couverture sur les emprunts, seuls les crédits de trésorerie court-terme restent exposés à un risque de taux variable, ce qui représente avec la dette d'affacturage, 52% du montant total des dettes financières.

L'augmentation des taux d'intérêt de 1% entrainerait, sur la base de l'encours au 31 décembre 2010, une augmentation des charges financières de 45 000 euros.

La réalisation du risque de taux pourrait toutefois avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

4.2.4. Risque lié à la cotation

Les marchés boursiers ont connu ces dernières années, et plus récemment encore, d'importantes fluctuations qui ont souvent été sans rapport avec les résultats des sociétés dont les actions sont négociées. Les fluctuations de marché et la conjoncture économique pourraient accroître la volatilité du cours des actions de Medasys. Le prix de marché des actions de Medasys pourrait fluctuer significativement, en réaction à différents facteurs et événements, parmi lesquels les



facteurs de risques décrits dans le présent chapitre et la liquidité limitée du marché des actions de Medasys.

Les fluctuations de marché et la conjoncture économique pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

4.3. Risques inhérents à l'activité de Medasys

4.3.1. Risque technologique

Le Groupe évolue sur un marché caractérisé par une innovation technologique continue. La réussite du Groupe dépend donc significativement de sa capacité à développer de nouveaux logiciels (ou améliorer les logiciels existants), afin de répondre aux besoins de ses clients. Le Groupe doit donc anticiper les évolutions technologiques susceptibles d'être demandées par le marché, afin de proposer une offre perçue par ses clients comme suffisamment différenciante par rapport à des logiciels existants et à des prix acceptables par le marché.

S'étant, depuis plus de vingt ans maintenu à l'avant-garde de la technologie, le Groupe a tissé des liens étroits de confiance avec des sociétés de services informatique et d'appareillage médical (notamment Hitachi Medical Corp., Codonics). De nombreux centres hospitaliers universitaires, des groupes de cliniques privés et des laboratoires d'analyses biologiques lui font également confiance. Ces échanges lui ont permis de conserver une avance incontestée dans ses domaines d'activité en étant fréquemment le pionnier de nouvelles applications.

Le Groupe consacre des ressources importantes au développement de nouvelles offres et à l'amélioration de ses logiciels existants (notamment DxCare). Les frais de recherche et de développement immobilisés au cours de l'exercice 2010, avant prise en compte du crédit d'impôt recherche (« CIR ») correspondant, s'élèvent à 4 439 000 euros à comparer à 4 387 000 euros en 2009. Medasys s'attache à développer ses logiciels en conformité avec les exigences et les besoins du marché. Toutefois, compte-tenu de la sensibilité du marché aux dernières évolutions technologiques, il existe un risque que les logiciels développés par le Groupe ne répondent pas à toutes les attentes des clients.

Toute perte de position en matière d'innovation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

4.3.2. Erreurs ou défauts dans les logiciels

Les logiciels du Groupe sont des éléments complexes d'ingénierie et pourraient, de ce fait, receler des erreurs ou des défauts. Certains clients pourraient tenter une réclamation en dédommagement du préjudice subi du fait de leur utilisation et des dommages causés sur le développement de leur activité. Des défauts dans les logiciels sont susceptibles d'entraîner une augmentation des coûts de maintenance.



Certains des logiciels actuels et de ceux que le Groupe envisage de développer dans le futur pourraient comporter des défauts ou des erreurs qui ne seraient détectés qu'après leur exploitation, lors de leur première installation ou à l'occasion de la sortie de nouvelles versions et mises à jour.

Dans la mesure où les logiciels du Groupe sont souvent utilisés dans des environnements opérationnels complexes traitant plusieurs millions de transactions individuelles, toute perte causée par une erreur ou un défaut notamment de performance pourrait conduire à prendre des mesures correctives entraînant des surcoûts (augmentation des coûts de maintenance, affectation de ressources humaines et financières...). Par ailleurs, ces défauts pourraient entacher la réputation du Groupe et éventuellement entraîner la perte de clients et/ou d'opportunités commerciales ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

Le Groupe procède à des tests sur tous ses nouveaux logiciels (ainsi que sur les nouvelles versions et mises à jour) pour éviter qu'ils comportent des erreurs ou des défauts. De plus, tout logiciel est soumis à des tests approfondis d'assurance qualité avant d'être mis sur le marché et livré au client. En outre, il appartient au client de tester le logiciel avant de l'utiliser en milieu réel. Cependant, une action en responsabilité contre le Groupe, même si elle n'aboutissait pas, pourrait s'avérer longue, très coûteuse en frais de défense et avoir des effets négatifs sur l'image du Groupe ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

Afin de réduire les conséquences financières liées à un risque d'erreurs dans ses logiciels causant des préjudices à des clients et à des tiers, le Groupe a souscrit une assurance en responsabilité civile professionnelle après livraison (se référer au paragraphe 4.5 du présent Document de Référence).

Toutefois, la couverture de la police d'assurance souscrite pourrait ne pas être suffisante pour compenser tous les coûts liés à de telles erreurs. Un défaut d'indemnisation ou une indemnisation limitée pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

4.3.3. Sécurité des logiciels

Le Groupe évolue sur un marché marqué par une grande rapidité des évolutions technologiques, qui l'expose de manière continue aux risques de piratage informatique ou industriel, de même qu'à des attaques de virus informatiques ou des « bugs » informatiques pouvant perturber le bon fonctionnement de ses systèmes et logiciels et de ceux installés chez ses clients, ce qui pourrait lui causer des dommages importants. Outre la possibilité de perte de données à cette occasion, de tels événements pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur l'image du Groupe et sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou son chiffre d'affaires.

Compte tenu de l'importance que revêt la sécurité attachée aux logiciels, tant au niveau des logiciels que le Groupe commercialise que des logiciels qu'il utilise dans le cadre de son activité, le Groupe a mis en place des mesures contre ces risques potentiels.



Malgré les précautions prises, aucune assurance ne peut être donnée que le Groupe ne sera pas victime de virus informatiques, de « bugs » informatiques, de piratage ou, plus généralement, qu'il ne subira aucune défaillance de ses systèmes d'information et de sauvegarde. La réalisation de tels événements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

4.3.4. Concurrence

Le marché auquel les logiciels et services du Groupe sont destinés se caractérise par une vive concurrence et une rapide évolution technologique et de l'offre. Le Groupe est en concurrence avec un large éventail de sociétés de toute taille et dont les offres de produits et de services sont similaires à celles du Groupe. Certains concurrents jouissent d'une plus longue présence sur le marché que celle du Groupe, et leurs moyens financiers et techniques ainsi que leurs ressources en matière de développement et de commercialisation de leurs logiciels sont parfois supérieurs à ceux du Groupe.

Des opérations de consolidation pourraient favoriser l'émergence de concurrents à l'assise financière plus importante que celle du Groupe. En outre, la part de marché et les résultats financiers du Groupe pourraient être réduits du fait d'un environnement compétitif accru sur son marché. Ainsi, l'arrivée d'un ou plusieurs concurrents, notamment un groupe informatique international souhaitant étoffer son offre en matière de logiciels et/ou de services sur le marché des logiciels de réseaux d'interaction professionnels sur lequel est positionné le Groupe pourrait affecter la part de marché du Groupe sur l'ensemble des prestations offertes. Ceci pourrait avoir différents effets défavorables tels qu'une pression sur les prix ou une augmentation des efforts publicitaires et promotionnels, et en conséquence avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

4.3.5. Risque client

Le Groupe opère sur le secteur de la santé, dont la demande demeure croissante, notamment en raison du vieillissement de la population. Sur ce marché, Medasys a une expertise reconnue par les utilisateurs. De plus, une partie importante de son chiffre d'affaires, liée aux contrats de maintenance et aux extensions d'applications, est récurrente.

Les clients de Medasys sont des établissements de santé, publics ou privés, ou d'importantes sociétés de services informatiques (notamment Bull, Thales, Steria) et d'appareillage médical (Hitachi Medical Corp., Codonics) qui demeurent fidèles à leurs prestataires lorsque le service fourni leur donne satisfaction. La stratégie déployée depuis plusieurs années par le Groupe lui permet de bénéficier aujourd'hui de revenus récurrents significatifs de maintenance, de mises à jour, de mises à niveau, de conseil de la part de ses clients historiques.

De plus, la qualité de ses clients minimise pour la Société les risques d'irrécouvrabilité et favorise les conditions d'affacturage. La part prépondérante du secteur public dans l'activité du Groupe limite



également l'exposition au risque clients. Le nombre de ses clients dans le secteur public, 500 établissements hospitaliers, réduit la dépendance du Groupe aux fluctuations des marchés publics. Aucun client du Groupe ne représente plus de 4% du chiffre d'affaires du Groupe au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2010. Les cinq premiers et les dix premiers clients du Groupe totalisent respectivement 12% et 17% du chiffre d'affaires du Groupe au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Toutefois, si la relation avec ces clients prenait fin à l'issue des marchés en cours, le chiffre d'affaires correspondant pourrait ne pas être remplacé ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

En outre, l'Etat ou les collectivités locales pourraient introduire des changements dans les plans d'informatisation des hôpitaux. La faisabilité des projets liés aux systèmes d'information des établissements de santé reste en partie soumise aux dotations allouées par l'Etat français, notamment dans le cadre du plan Hôpital 2012. Les budgets alloués par l'Etat à ces programmes de modernisation du système de santé peuvent varier selon la conjoncture économique, les politiques et les choix stratégiques opérés par les gouvernements successifs. Aussi, le nombre et la taille des projets potentiels peuvent-ils être impactés par ces éléments indépendants des actions menées par Medasys pour développer les opportunités de ventes. Des changements introduits par l'Etat ou les collectivités locales pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

4.3.6. Ecart d'acquisition

Les activités traditionnelles « hors secteur de la santé » des filiales RT Consulting et SBO Conseil ont connu une forte dégradation sur l'année 2010, confirmée au cours du premier semestre 2011. Dans ce contexte, le retour à l'équilibre de ces filiales est incertain sur la durée du business plan du Groupe. En conséquence, une perte de valeur a été constatée au 31 décembre 2010 pour ces deux filiales à hauteur de 2 193 000 euros correspondant à l'intégralité des écarts d'acquisition.

Concernant la société Mexys, les résultats insatisfaisants de l'exercice 2010 ainsi que la non obtention d'un important appel d'offre a remis en cause les chiffres d'affaires prévisionnels de cette filiale. L'impairment test réalisé au 31 décembre 2010 sur des hypothèses dégradées qui sont confirmées par les premiers résultats 2011, a conduit le Groupe à passer une perte de valeur de 881 000 euros correspondant à l'intégralité de l'écart d'acquisition.

(€'000)	Valeur brute au 31.12.10	Amort. et dépréciations cumulés au 31.12.09	Dépréciation 2010	Amort. et dépréciations cumulés au 31.12.10	Valeur nette au 31.12.10
Mega Bus International	1 184				1 184
RT Consulting	839		839	839	0



SBO Conseil	1 354		1 354	1 354	0
Activités Thales	772				772
Saric International	5 122	1 280		1 280	3 842
Mexys	881		881	881	0
Medasys	37				37
Total	10 189	1 280	3 074	4 354	5 835

La constatation de pertes au titre d'écarts d'acquisition pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

4.3.7. Dépendance à l'égard des hommes clés

Compte tenu de la complexité de ses logiciels, le succès du Groupe repose sur sa capacité à assurer la gestion harmonieuse de son personnel et à fidéliser en particulier ses collaborateurs ayant une expertise en matière de logiciels du Groupe, de leur processus de développement et qui ont une bonne compréhension des modalités d'utilisation d'un produit donné propre à chaque client. En outre, la technologie utilisée par le Groupe exige qu'il dispose d'une équipe de commerciaux permanents, expérimentés et motivés.

Une réduction significative du nombre de collaborateurs hautement expérimentés, notamment leur départ pour une entreprise concurrente, pourrait conduire à la détérioration de la qualité des produits, du service client offert par le Groupe et des modalités de commercialisation des produits du Groupe. Le Groupe ne souscrit pas d'assurance couvrant la perte des collaborateurs clés.

Bien que le Groupe ait mis en place des programmes de formation permettant de fidéliser ses collaborateurs clés, des départs de certains de ses collaborateurs pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

4.3.8. Saisonnalité

Le secteur des logiciels informatiques est exposé à une forte saisonnalité d'activité qui se traduit par un haut niveau d'activité sur le dernier trimestre de l'exercice et plus particulièrement au mois de décembre compte tenu des clôtures budgétaires des établissements hôteliers. Ainsi, le caractère cyclique de l'activité limite la fiabilité des projections du Groupe. La rentabilité du Groupe pour une année donnée ou pour un semestre donné peut ainsi être sensiblement affecté par un léger retard, en particulier s'il porte sur des contrats importants, dans l'attente de la conclusion définitive des contrats nécessaires pour permettre au Groupe de connaître son chiffre d'affaires. En particulier, le chiffre d'affaires et la rentabilité du Groupe sont habituellement plus faibles au premier semestre qu'au second.



Le phénomène d'amplitude variant suivant les années et se traduisant par un niveau d'activité variable est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

4.4. Risques juridiques

A l'exception des procédures indiquées dans ce paragraphe, il n'existe pas, pour une période couvrant au moins les 12 derniers mois, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont Medasys a connaissance qui est en suspens ou dont Medasys est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe

4.4.1. Réglementations spécifiques

En tant que prestataire de service, le Groupe n'est pas soumis aux réglementations applicables au secteur de la santé. Il est soumis aux règles relatives à la protection et au transfert des données personnelles (loi Informatique et Liberté du 6 août 2004 qui transpose en droit français la directive européenne 95/46/CE du 24 octobre 1995 relative à la protection des données personnelles et à la libre circulation de ces données) imposant notamment des déclarations aux organismes de contrôle exerçant dans les pays où le Groupe est propriétaire de fichiers et bases de données.

Les filiales du Groupe établies en Belgique agissent en conformité avec la législation belge qui prévoit des obligations déclaratives similaires à celles instaurées par la CNIL, conformément à la directive européenne précitée. Au Japon et aux Etats-Unis, les filiales se conforment aux lois locales et effectuent également, si ces dernières le prévoient, des déclarations auprès des autorités de contrôle et informent les professionnels de santé conformément à la réglementation relative à la protection de données.

Le département juridique du Groupe assume le suivi des réglementations applicables aux activités du Groupe. Toutefois, le Groupe ne peut exclure un changement ou une évolution de la réglementation applicable vers des règles plus strictes de la collecte, de la protection, du traitement et du transfert des données personnelles.

Le Groupe est soumis pour les logiciels de radiologie aux dispositions de la norme ISO 13485 qui précise les exigences des systèmes de management de la qualité (SMQ) pour l'industrie des dispositifs médicaux. Cette norme vise notamment l'analyse du risque tout au long du développement des produits et la maîtrise de la traçabilité de la configuration de chaque dispositif médical livré.

Le Groupe ne peut garantir que des changements des réglementations auxquelles il est soumis, en particulier de celles affectant les principaux marchés sur lesquels il est implanté, n'auraient pas un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou son chiffre d'affaires.



4.4.2. Risques sur la propriété intellectuelle

4.4.2.1. Violation des droits de propriété intellectuelle de tiers

L'activité du Groupe repose sur les logiciels qu'il a développés pendant plusieurs années, soit dans leur intégralité, soit sur la base de logiciels sur lesquels le Groupe détient les droits d'exploitation. Le développement et la protection de ces logiciels sont essentiels à la réussite future du Groupe. C'est pourquoi le Groupe a mis en œuvre une politique de protection et de défense de ses droits de propriété intellectuelle, en particulier grâce au droit d'auteur, au droit des marques et au secret commercial.

Le Groupe est titulaire des droits d'auteur sur ses logiciels et oppose ses droits à l'égard des tiers en ayant recours à des enregistrements auprès de sociétés ou d'agences privées comme l'Agence pour la Protection des Programmes.

Néanmoins, une protection efficace des droits d'auteur, des marques et du secret commercial pourrait être remise en cause ou limitée dans certains pays si existent des droits antérieurs détenus par des tiers. A cet égard, il ne peut être exclu qu'une action de tiers puisse le cas échéant conduire à une remise en cause des droits de propriété intellectuelle détenus par le Groupe permettant ainsi à des tiers de développer et d'exploiter les droits de propriété intellectuelle du Groupe.

D'éventuelles actions relatives à la titularité ou à la validité des droits de propriété intellectuelle du Groupe et/ou aux éventuelles atteintes aux droits de propriété intellectuelle de tiers par le Groupe pourraient conduire le Groupe à engager des frais importants pour assurer sa défense. Dans le cadre d'un litige lié aux droits de propriété intellectuelle, le Groupe pourrait être contraint :

- (a) d'arrêter le développement, la concession de licences ou l'utilisation de logiciels ou services incorporant les droits de propriété intellectuelle contestés ;
- (b) de conclure des contrats de licence avec le titulaire du droit de propriété intellectuelle qui s'estime lésé, étant entendu que de telles licences peuvent s'avérer difficilement négociables en des termes acceptables, particulièrement concernant les conditions financières ;
- (c) de revoir la conception de ses logiciels, ce qui pourrait être très coûteux et obliger le Groupe à interrompre la concession de licences et la fourniture de ses logiciels, pour cesser l'exploitation du logiciel litigieux ; et
- (d) de verser des dommages et intérêts au titre de l'atteinte portée à des droits de tiers.

La réalisation du risque de violation des droits de propriété intellectuelle de tiers pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

4.4.2.2. Utilisation de logiciels libres

Le Groupe utilise des composants logiciels dont certains proviennent de tiers. Il est possible, en particulier, que certains produits du Groupe intègrent des logiciels libres. A ce titre, le Groupe pourrait décider d'incorporer dans ses produits, comme il l'a déjà fait par le passé, plusieurs éléments disponibles en tant que logiciels libres et son équipe de développeurs pourrait projeter l'utilisation de ces logiciels pour réduire le temps de développement et en accélérer le processus. L'utilisation de logiciels libres intervient en principe en application d'un contrat de licence, mais elle est également susceptible d'intervenir en l'absence d'accord exprès. En outre, certains logiciels libres, dont leur auteur a souhaité qu'ils demeurent libres de droit, sont dits « contaminants » et impliquent que l'utilisation du logiciel final l'incorporant soit également libre de droit. Il existe donc un risque que certains des logiciels du Groupe, élaborés sur la base de logiciels libres ou de licences open-source contaminantes, soient eux même libres de droit et utilisables par des tiers.

Cette utilisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe. En effet, elle pourrait entraîner l'existence de revendications par des tiers au titre de la violation de leurs droits et l'obligation pour le Groupe de divulguer une partie des codes sources des logiciels élaborés sur la base de logiciels contaminants.

4.4.3. Risques liés aux différentes législations nationales

Le Groupe exerce ses activités dans différents pays et se trouve, par conséquent, soumis aux législations applicables dans ces pays. Ces pays ont des lois sur les investissements étrangers et sur les sociétés appartenant à des étrangers implantées sur leur territoire. Ces lois peuvent être modifiées à tout moment et le coût d'exploitation du Groupe dans ces pays peut s'avérer plus élevé que prévu. Ces modifications peuvent également changer la situation fiscale ou rendre plus difficile l'entrée de financements ou leur sortie avec le risque d'engendrer des surcoûts. Le Groupe est par ailleurs confronté à d'autres types de risques comme l'évolution négative des tarifs, des taxes, des contrôles à l'exportation et des autres barrières commerciales, les modifications non anticipées des exigences législatives et réglementaires ainsi que les instabilités économique et politique.

La survenance de l'un quelconque de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

4.4.4. Faits exceptionnels

Il n'existe pas, à la connaissance du Groupe, de faits exceptionnels ou litiges pouvant avoir ou ayant eu un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou son chiffre d'affaires.

4.4.5. Litiges

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives (se référer au paragraphe 20.6 du présent Document de

Référence). Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable.

Une résolution ou décision défavorable au Groupe concernant un ou plusieurs contentieux dans lesquels il est impliqué pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

4.5. Assurances

A la date du présent Document de Référence, Medasys a mis en place, pour son compte et pour celui du Groupe, selon les cas, un programme d'assurance couvrant les risques usuels auxquels le Groupe est exposé, à savoir la mise en oeuvre de sa responsabilité civile au titre des activités du Groupe et la protection contre les dommages des actifs du Groupe. Le Groupe estime que les polices d'assurances décrites ci-après prennent en compte les risques usuels encourus par le Groupe.

Objet des garanties	Limite des garanties par sinistre
Responsabilité civile « exploitation »	7 500 000 euros par sinistre
Responsabilité civile « professionnelle » et « après livraison »	1 500 000 euros par année
Mutirisque professionnelle : biens immobiliers	1 800 000 euros par sinistre
Mutirisque professionnelle : biens mobiliers	580 265 euros par sinistre
Mutirisque professionnelle : perte d'exploitation	6 000 000 euros par sinistre

Ce programme d'assurance couvre les risques liés à ses activités d'ingénierie des systèmes d'information, de conception, réalisation, distribution, développement et de commercialisation, d'édition et/ou de mise en service, de maintenance de tous matériels et logiciels, de conseil et d'intégration de systèmes, de formation et d'assistance technique, de conception et réalisation de systèmes de gestion. Medasys a conclu des polices d'assurance responsabilité civile avec GAN Eurocourtage IARD et des polices d'assurance multirisque professionnelle avec Azur Assurances.

Il ne peut cependant être exclu que le Groupe soit obligé de verser des indemnités non couvertes par le programme d'assurance mis en place. Le versement de telles indemnités pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

4.6. Risques opérationnels

Les risques opérationnels du Groupe liés à son activité se rattachant principalement à l'exécution des contrats et des marchés publics sont les suivants : risque de dépassement de délais, risque de dépassement de coûts et risque technique. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un suivi



permanent par les équipes opérationnelles du Groupe et est soumis aux procédures de réception des clients.

Des comités exceptionnels peuvent se réunir à tout moment à la demande de la direction opérationnelle du Groupe afin d'analyser des situations critiques ponctuelles. En fonction du niveau de risque détecté, le comité de direction peut se faire assister de conseils juridiques externes.

Malgré le suivi permanent par des équipes opérationnelles et la diligence du comité de direction, la réalisation d'un risque de dépassement de délais, de dépassement de coûts, ou technique peut avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

4.7. **Risques environnementaux**

En raison de la nature de ses activités, le Groupe n'est pas sujet à des problèmes significatifs d'environnement ou de santé publique.

5. **INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR**

5.1. **Histoire et évolution de Medasys**

5.1.1. Renseignements concernant l'émetteur

5.1.1.1. ***Dénomination sociale***

Medasys

5.1.1.2. ***Lieu et numéro d'enregistrement***

Medasys est immatriculée sous le numéro d'identification unique B 319 557 237 R.C.S. Evry.

Le code APE de la Société est 721 Z.

5.1.1.3. ***Date de constitution et durée d'existence***

Medasys, constituée sous la forme de société à responsabilité limitée le 10 juillet 1980, a été transformée en société anonyme le 1^{er} avril 1987.

Sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'assemblée générale des actionnaires, l'expiration de Medasys est fixée au 21 août 2055.

5.1.1.4. ***Siège social et forme juridique***

Siège social :	Espace Technologique de Saint Aubin
-----------------------	-------------------------------------



	Le Mercury 91193 Gif sur Yvette France
Coordonnées :	Tél. : + 33 (0)1 69 33 73 00 Fax : + 33 (0)1 69 33 73 01
Forme juridique :	Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 4 000 000 d'euros.
Législation régissant les activités de Medasys :	Medasys est une société de droit français régie par les dispositions du livre II du Code de commerce. L'activité de Medasys est soumise aux réglementations mentionnées au paragraphe 4.4 du présent Document de Référence.

5.1.2. Historique de Medasys

L'entreprise a conçu ses premiers logiciels d'imagerie numérique destinés aux satellites, au contrôle qualité et à la biologie à partir de 1982. Parallèlement, ses liens étroits avec le domaine de l'Education-Recherche lui ont permis de développer une activité d'intégration de systèmes informatiques scientifiques et industriels.

S'appuyant sur son expérience inégalée dans le traitement de l'image, la Société a entrepris, au début des années 90, la réalisation d'un système d'archivage et de transmission d'images médicales (PACS : Picture Archiving and Communication System). Faisant appel à des technologies qui deviendront des standards mondiaux, ce système a été le premier progiciel d'imagerie véritablement conçu autour de la norme DICOM.

En 1996, l'Andover Working Group définit la norme HL7, qui deviendra le standard mondial d'interconnexion des systèmes médicaux, à partir des sources offertes à cet organisme par Medasys.

Fin 1997, Medasys perçoit l'émergence du besoin des établissements de santé de disposer de solutions « transversales » basées sur un dossier médical patient partagé, axé sur les actes médicaux (gestion de production de soins) et non plus sur les seules données administratives, comme par le passé. L'obtention en 1998 du contrat de réalisation du système d'information et de communication du futur Hôpital Européen George Pompidou à Paris confirme Medasys dans la pertinence de sa stratégie. Celle-ci réside dans la conviction que la réalisation d'un dossier patient cohérent ne se borne pas à une simple intégration de systèmes disparates, mais nécessite la maîtrise de l'ensemble des logiciels, notamment médico-techniques en raison de leurs spécificités cliniques. De plus, l'installation d'un tel système requiert un savoir-faire affirmé tant dans la conception de son architecture que dans la mise en œuvre des infrastructures ainsi que des interfaces.

Aussi, le Groupe s'est engagé dans une politique de fédération de compétences qui lui a permis de constituer, en moins de trois ans, une offre unique, homogène et complète de logiciels cliniques



capable de gérer en temps réel, au quotidien, toutes les données concernant le patient dans un environnement Intranet et Extranet : biologie, imagerie et radiologie, pharmacie, dossier de soins et dossier médical. C'est ainsi qu'en 1999 et 2000 Medasys a regroupé des éditeurs de logiciels complémentaires et s'est dotée des outils assurant l'interopérabilité des progiciels au sein des Systèmes d'Information Hospitaliers comme la gestion des ressources et des contraintes, le serveur d'identité et de mouvement ou le serveur de prescription et de résultats.

Simultanément, le Groupe s'est renforcé, en 2002, dans la conduite de projets et a acquis une expertise confirmée de l'accompagnement au changement dans le secteur de la santé. En 2003, la Commission Européenne a attribué le premier « *e-Health award* » au système installé par la Société à l'HEGP.

Au début de l'année 2005, Medasys a cédé son activité historique dans le domaine des Infrastructures Informatiques devenant ainsi un pur éditeur de logiciels médicaux.

L'année 2006 a été une année de consolidation pour le Groupe qui s'est concentré sur le renforcement de sa position de spécialiste des logiciels médicaux tout en structurant sa force commerciale et en se dotant de nouveaux locaux lui permettant de proposer aux utilisateurs de ses solutions de nouvelles offres de formations.

Le Groupe a acquis en 2007 la société Noesis, leader en analyse et traitement de l'image numérique et plus récemment, en 2008, la société Mexys, qui a développé une solution informatique de pointe pour le suivi de l'anesthésie.

En 2009, Medasys fait l'acquisition de la société S.B.O, intégrateur spécialisé SAP et enrichit encore son offre, avec la facturation au fil de l'eau (T2A). Son portefeuille de solutions couvre désormais l'ensemble du processus de gestion d'un patient, de la pré-admission à la sortie via la facturation.

Le Groupe s'est vu attribué en 2010 le plus important marché de mutualisation régionale (le contrat Picarsis qui est décrit à la section 22 du présent Document de Référence) basé sur une offre innovante en mode SaaS (*Software-as-a-Service*). L'offre « SaaS » se déploie sur plusieurs segments et permettra d'augmenter la récurrence des revenus du Groupe, tout en réduisant les coûts d'exploitation et de mise en œuvre.

L'année 2010 a également été marquée par la confiance de nouveaux clients stratégiques, dont les Centres de Lutte contre le Cancer Alexis Vautrin (Nancy) et François Baclesse (Caen), qui ont retenu la solution de dossier patient DxCare. En termes de partenariats, Medasys a étendu ses accords avec la société américaine Codonics dans le domaine de l'anesthésie autour de la solution Exacto de sa filiale Mexys (Medasys Belgique).

La structure financière du Groupe et en particulier l'évaluation de sa trésorerie sont présentées au paragraphe 4.2.2 du présent Document de Référence.



Le premier semestre de l'exercice 2011 présente de nombreuses concrétisations. Visant des partenariats stratégiques à même d'apporter une valeur ajoutée à ses clients et dans la lignée de son objectif de devenir le spécialiste de l'oncologie, Medasys s'est engagé dans un partenariat fort avec l'Institut Gustave Roussy (IGR). Cet accord va permettre, en associant le savoir faire logiciel de Medasys à l'expertise métier de l'IGR, de développer conjointement un logiciel médical d'oncologie. L'offre de facturation à l'acte (T2A) de Medasys se déploie plus largement avec de nouveaux clients (CH, Centres de Lutte contre le Cancer, CHU). Quant au SaaS (*Software-as-a-Service*), son adoption se poursuit, les établissements et laboratoires privilégiant ce modèle qui facilite la mutualisation et accélère le déploiement.

A la date du présent Document de Référence, le second semestre de l'exercice 2011 aura été marqué par la cession de 100% du capital social de la société Noesis le 2 septembre 2011 pour un prix de 810 000 euros, après distribution de dividendes. Le montant du dividende versé par la société Noesis et décidé lors de son assemblée générale ordinaire du 27 mai 2011 est de 650 000 euros. La société Noesis était spécialisée dans le traitement d'image et son activité recouvrait très marginalement le secteur de la santé.

Les éléments essentiels du rapprochement envisagé entre la Société et NoemaLife sont par ailleurs mentionnés au paragraphe 3.3.3 du présent Document de Référence.

5.2. Opérations de croissance externe

Les principales acquisitions réalisées par Medasys hors Recherche & Développement, au cours des trois derniers exercices, concernent ses Filiales (qui sont décrites au paragraphe 7.2.1 du présent Document de Référence). Ces acquisitions sont mentionnées dans les tableaux ci-dessous :

Principales acquisitions 2008	
Mai 2008	Acquisition de Mexys qui a développé une solution informatique de pointe pour le suivi de l'anesthésie au sein des établissements hospitaliers. L'acquisition a été effectuée pour un montant de 672 300 euros.
Décembre 2008	Acquisition de 6,64 % du capital de Noesis dans laquelle Medasys détenait 79,90 % depuis janvier 2007. L'acquisition a été effectuée pour un montant de 20 040 euros.

Principales acquisitions 2009	
Avril 2009	Acquisition de l'activité « Systèmes d'Information Hospitaliers » de Thales. L'acquisition a été effectuée pour un montant de 1 000 000 euros auquel il convient d'ajouter 2 500 000 euros au titre des stocks et travaux en cours.
Avril 2009	Acquisition de Mega Bus International qui fait partie des trois principaux éditeurs de logiciels de gestion pour les laboratoires privés d'analyses médicales en France. L'acquisition a été effectuée pour un montant de



	943 827 euros.
Mai 2009	Acquisition de SBO Conseil, société spécialisée dans la mise en œuvre de systèmes d'information intégrant les solutions SAP. L'acquisition a été effectuée pour un montant de 1 824 255 euros.
Septembre 2009	Acquisition de RT Consulting, société spécialisée dans la conception de systèmes d'information décisionnels. L'acquisition a été effectuée pour un montant de 1 101 798 euros.

Aucune opération de croissance externe n'a été réalisée en 2010 et il n'y a pas eu d'autres investissements significatifs effectué au cours de l'exercice 2010. A la date du présent Document de Référence, il n'est actuellement pas envisagé de procéder à de telles opérations au cours de l'exercice 2011 et il n'y a pas eu d'autres investissements significatifs effectué au cours du premier semestre 2011.

6. APERÇU DES ACTIVITES

6.1. Principales activités

Medasys est un spécialiste français de l'édition de solutions logicielles et de la fourniture de services pour le secteur de la santé. Les solutions et services proposés couvrent l'ensemble des besoins métiers des professionnels de santé (principalement médecins, biologistes, radiologues, infirmières, secrétaires médicales) opérant au sein des établissements de santé publics et privés.

6.1.1. Description de l'activité

Principal éditeur français de logiciels médicaux pour hôpitaux, Medasys conçoit et installe des logiciels de pointe assurant la gestion, le traitement, l'archivage et la transmission entre des sites multiples d'informations médicales provenant de différentes disciplines. Medasys fournit aux établissements de santé des systèmes informatiques dans les domaines de l'imagerie médicale, de la radiologie, de la biologie, du dossier médical patient, du dossier de soins et du circuit du médicament dans un contexte de prescription connectée faisant appel aux technologies les plus avancées.

En reliant entre eux tous les logiciels médicaux de l'hôpital au sein d'un système d'information évolutif, Medasys a réalisé un dossier médicalisé capable de gérer au quotidien, en temps réel, toutes les données cliniques et para-cliniques ainsi que l'historique d'un patient. Ce dossier, connecté au système administratif par l'intermédiaire d'une base de données, permet de déterminer le coût réel des pathologies et d'assurer une gestion plus efficace de l'établissement. Il est capable de dialoguer avec les anciens systèmes déjà en place afin de doter les hôpitaux d'un véritable système d'information hospitalier et d'alimenter en temps réel le dossier médical personnel ainsi que les réseaux de pathologies régionaux ou nationaux.



Les solutions fournies par Medasys en mode traditionnel (acquisition de licences logicielles) ou en mode hébergé (location d'un service logiciel en mode SaaS – *Software as a Service* ou ASP – *Application Service Provider*) contribuent à la performance économique et métier des établissements de santé.

Avec une offre complète, modulaire et flexible, Medasys se positionne comme le partenaire privilégié des professionnels de santé dans leurs problématiques complexes où il s'agit d'équilibrer la qualité de la production de soins et la performance économique.

Des orientations stratégiques décisives ont fait de Medasys un groupe pérenne dont la force d'innovation et la richesse fonctionnelle de ses solutions contribuent chaque jour à dessiner les réponses adaptées aux enjeux de santé publique actuels et à venir.

Le rapprochement industriel avec NoemaLife est détaillé au paragraphe 3.3.3.1 du présent Document de Référence. Une présentation de NoemaLife et des synergies envisagées figurent aux paragraphes 12.2.1 et 12.2.2 du présent Document de Référence.

6.1.2. Répartition du chiffre d'affaires

Le Groupe est un pur éditeur de logiciel à destination du monde de la santé constitué par un secteur opérationnel unique. La clientèle de Medasys est en très grande majorité constituée par des établissements de soins publics et privés. Les processus de déploiement et les phases de facturation sont homogènes pour la quasi totalité du chiffre d'affaires. Les différents logiciels commercialisés par le Groupe ont des caractéristiques économiques similaires. En conséquence, le Groupe est orienté autour d'un métier unique qui ne se prête pas à une analyse plurisectorielle. Les informations financières communiquées aux membres du Directoire, seuls décideurs opérationnels sont présentées sur un seul secteur.

(a) Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques d'implantation, en fonction de la localisation des sociétés et des livraisons :

€'000	Exercice 2010		Exercice 2009		Exercice 2008	
France	19 658	85,3%	18 714	83,4%	12 647	86,0%
Europe	1 952	8,5%	1 908	8,5%	1 169	7,9%
Amérasie	1 439	6,2%	1 821	8,1%	891	6,1%
Total	23 049	100%	22 443	100%	14 707	100%

(b) Répartition géographique du résultat net part du Groupe



€'000	Exercice 2010		Exercice 2009		Exercice 2008	
France	<8 227>	93,6%	1 062	102,8%	612	159,4%
Europe	<261>	3,0%	<46>	-4,4%	<251>	-65,4%
Amérasie	<301>	3,4%	18	1,7%	23	6,0%
Total	<8 789>	100%	1 033	100%	384	100%

Les premiers contrats en mode hébergé ou SaaS (*Software As a Service*) ont été signés fin 2009, et surtout en 2010, avec la signature du contrat Picarsis (qui est décrit à la section 22 du présent Document de Référence).

Ces contrats sont actuellement en cours de déploiement et l'impact lié au mode locatif sur le chiffre d'affaires 2010 est peu significatif (216 000 euros).

Les premières affaires remportées en mode SaaS portent sur des appels d'offres importants et s'inscrivent dans des architectures complexes. En conséquence, le Groupe a été obligé d'adapter chacun des contrats SaaS aux attentes et aux spécificités de ses clients.

Un contrat SaaS se décompose généralement en deux phases :

- une phase de déploiement de la solution (dite « *Build* »),
- une phase d'exploitation de la solution (dite « *Run* »).

La phase « *Build* » est essentiellement constituée par des prestations d'installations, de paramétrage et de formation. Medasys essaye dans la mesure du possible de prévoir une facturation distincte pour cette phase « en mode projet ».

La phase « *Run* » ou période d'exploitation comprend des prestations de gouvernance, de maintenance et couvre les frais de l'infrastructure. La facturation du « *Run* » comprend également la rémunération de l'utilisation de la licence par le client.

La durée des contrats SaaS est comprise entre cinq et sept ans. Ces contrats permettent de dégager, sur la durée, une rentabilité supérieure à un contrat traditionnel. Ils offrent ainsi une certaine récurrence et constance en terme de revenu, au même titre qu'un contrat de maintenance.

En revanche, les contrats traditionnels permettent la reconnaissance des revenus de licence dès l'installation de la solution chez le client. Un contrat SaaS, quand il est assimilé à un contrat de location simple, lisse dans le temps les revenus induits par cette licence. Par ailleurs, quand les prestations de la phase « *Build* » ne sont pas facturées séparément au début du projet, Medasys doit financer les coûts afférents à ces prestations.

La tendance actuelle du marché est au développement des contrats SaaS par rapport aux contrats traditionnels. La stratégie de Medasys consiste à s'inscrire dans cette évolution et à procéder aux



investissements nécessaires permettant de conclure des contrats SaaS à chaque fois que cela correspond aux attentes de ses clients.

6.2. Principaux marchés

Medasys opère sur le marché des établissements de santé publics et privés, segmenté en trois domaines : production de soins (dossier patient), imagerie et biologie.

6.2.1. Le marché potentiel et les concurrents

Le marché de la santé est dynamisé par les différents plans nationaux visant à moderniser les systèmes d'information des établissements de santé. Selon le cabinet IDC Health Insights, dans leur enquête d'octobre 2009 (*Le marché informatique des établissements de soins français, Bilan et Perspectives*), l'évolution des dépenses IT des établissements de soins, qui s'élevait à 1 357 000 000 euros en 2009, devrait atteindre 1 600 000 000 euros en 2013. Le plan national Hôpital Numérique, élaboré cette année pour la période 2012-2016, s'inscrit dans la lignée du plan précédent, le plan national Hôpital 2012 élaboré en 2008 pour la période la période 2008-2012, et vise à amener l'ensemble des établissements de santé à un niveau de maturité de leurs systèmes d'information suffisant en vue d'améliorer significativement la qualité, la sécurité des soins et la performance économique.

De même, le déploiement du dossier médical partagé soutenu par l'ASIP Santé (Agence des Systèmes d'Information Partagés de Santé) constitue un vecteur d'opportunités de projets pour Medasys.

Concernant l'imagerie, les spécialités « **PACS** » (système d'archivage et de transmission des images) et « **RIS** » (système d'information radiologique) constituent des potentiels disparates. Les ventes réalisées sur le RIS sont dues pour l'essentiel à un marché de renouvellement ce qui permet de fidéliser la clientèle de Medasys. En termes de PACS, le taux d'équipement de la France est actuellement de 20%. Le potentiel de marché est donc important et Medasys dispose d'une solution de PACS adaptée, performante et compétitive.

Concernant la biologie, le secteur privé reste un marché de niche mais qui présente un potentiel en termes de services informatiques associés à une solution de gestion de système de laboratoires. Le secteur public bénéficie des dotations du plan national Hôpital Numérique. En effet, le financement du socle de priorités du plan national Hôpital Numérique subordonné à l'atteinte des cibles d'usage, concerne les systèmes de gestion des laboratoires.

Les principaux concurrents de Medasys sont Medical Software, Cerner, Agfa et Mc Kesson. A la connaissance de Medasys, il n'existe pas de classement professionnel recensant ses concurrents.



6.2.2. Les circuits de distribution

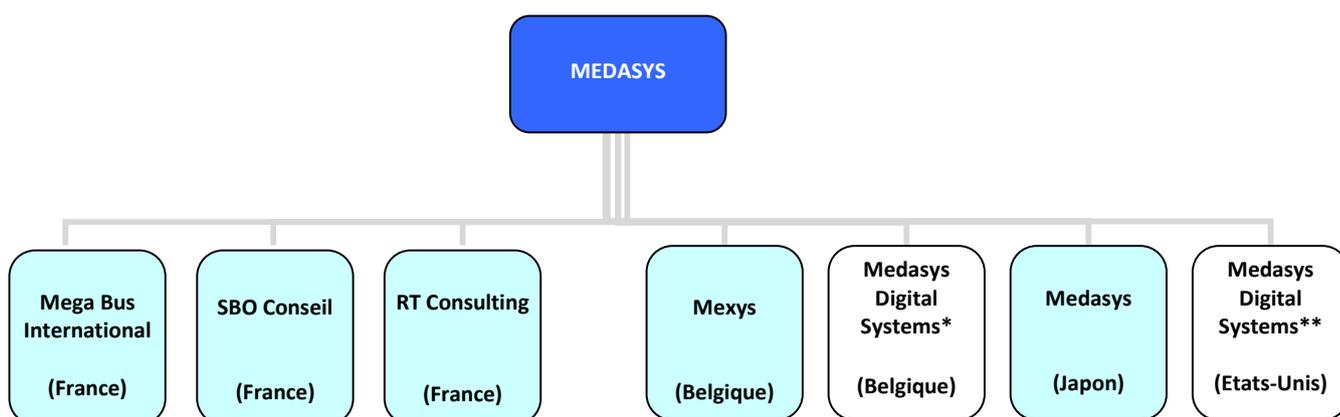
Medasys commercialise ses solutions de dossier patient, de biologie et d'imagerie en direct auprès des établissements de santé qu'ils soient publics ou privés.

L'entreprise s'appuie néanmoins sur des partenariats de types Original Equipment Manufacturer (OEM) prévoyant l'intégration de ses logiciels dans des équipements médicaux. C'est le cas avec Codonics, société américaine spécialiste de l'imagerie médicale, qui revend les solutions de PACS de Medasys sur le marché mondial (hors France et Belgique). Hitachi Medical Corp. est également un partenaire de type OEM, qui intègre les logiciels DxImage dans leurs matériels dédiés à l'imagerie médicale.

7. ORGANIGRAMME ET PRESENTATION DES FILIALES

A la date du présent Document de Référence, Medasys détient 100% du capital et des droits de vote des Filiales.

7.1. Le Groupe et la place de Medasys au sein du Groupe



* Sans activité et en cours de dissolution

** En sommeil depuis l'exercice 2001

La participation dans la société Noesis à hauteur de 93,22% a été cédée le 2 septembre 2011 comme mentionné au paragraphe 5.1 du présent Document de Référence.



7.2. Présentation des Filiales de Medasys

7.2.1. Activité des Filiales de Medasys

Mega Bus International (France)

La société Mega Bus International, société par actions simplifiée au capital de 305 000 euros, dont le siège est Espace Technologique de Saint Aubin, Le Mercury, 91193 Gif sur Yvette, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 348 585 233, propose des solutions matérielles et logicielles dédiées à la gestion des laboratoires d'analyses biologiques privés.

SBO Conseil (France)

La société SBO Conseil, société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, dont le siège est 92-98 boulevard Victor Hugo, 92110 Clichy, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 452 337 116, est une société spécialisée dans la mise en œuvre de systèmes d'information intégrant les solutions SAP.

RT Consulting (France)

La société RT Consulting, société par actions simplifiée au capital de 138 000 euros, dont le siège est 35 boulevard Berthier, 75017 Paris, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 433 925 526, est une société spécialisée dans l'informatique décisionnelle au service des établissements de santé.

Mexys (France)

La société Mexys, société anonyme au capital de 830 000 euros, dont le siège est Chaussée de Binche, 101D, Mons (7000), Belgique, dont le numéro d'immatriculation est BE 0872 775 316, est une société spécialisée dans la conception, la réalisation et la commercialisation d'un logiciel d'anesthésie, Excato.

Medasys Digital Systems (Belgique)

La société Medasys Digital Systems Spri, société anonyme de droit belge dont le siège est B-1930 Zaventem, Minverstraat 6, Belgique, dont le numéro d'immatriculation au registre des Personnes Morales de Bruxelles est 0879 791 978, est une société sans activité en cours de dissolution.

Medasys (Japon)

La société Medasys Ltd, société anonyme de droit japonais (K.K.), au capital de 36 000 000 yens, dont le siège est 2120-6 Higashi Naganuma, Inagi Shi, Tokyo 206-0802, Japon, est une société spécialisée dans la distribution de solutions d'imagerie.

Medasys Digital Systems (Etats-Unis)

La société Medasys Digital Systems Inc., société au capital de 9 520 290 US dollars, dont le siège est 5301, Blue Lagoon Drive, Suite 600, Miami, FL 33126, Etats-Unis, est une société sans activité depuis 2001.



7.2.2. Principales données chiffrées

Sociétés	Exercice 2010			Situation nette au 31.12.10	Exercice 2009		Exercice 2008	
	Devises	Chiffre d'affaires	Résultat net		Chiffre d'affaires	Résultat net	Chiffre d'affaires	Résultat net
Medasys	000' €	13 352	<7 065>	10 462	14 733	2 237	11 670	1 368
Medasys Digital Systems	000' €	-	<15>	<166>	231	370	325	<109>
Medasys (Japon)	Mio' JPY	160	<34>	0	162	3	125	3
Medasys Digital Systems	000' US\$	-	-	<3 237>	-	-	-	-
Mega Bus International	000' €	2 812	<90>	<95>	4 286 ¹	<188> ¹	-	-
Mexys	000' €	1 228	<294>	<94>	997	20	415	<146>
Noesis ²	000' €	832	<221>	1 034	847	197	853	273
RT Consulting	000' €	2 138	<170>	129	2 509	27	-	-
SBO Conseil	000' €	3 162	<27>	439	4 046 ¹	56 ¹	-	-

¹ Exercice de 18 mois ouvert le 1^{er} juillet 2008 et clos le 31 décembre 2009.

² La participation dans la société Noesis a été cédée le 2 septembre 2011.

Les principales données chiffrées au 30 juin 2011 figurent dans le rapport financier semestriel annexé au présent Document de Référence (Annexe B aux pages 170 et suivantes).

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Immobilisations corporelles importantes, existantes ou planifiées, y compris les propriétés immobilières louées et toute charge majeure pesant dessus

Le Groupe occupe une surface d'environ 2 000 m² de bureaux, principalement à Gif-sur-Yvette où est situé le siège. Ces bureaux sont loués au prix du marché, par bail commercial, à des sociétés foncières sans lien avec Medasys ou ses dirigeants. Medasys a signé un bail en 2007 pour une durée de six ans fermes, arrivant à échéance en 2013. Le Groupe n'envisage pas d'effectuer d'investissement immobilier.

8.2. Utilisation des immobilisations corporelles au regard de l'environnement

Comme indiqué au paragraphe 4.7 du présent Document de Référence, les activités du Groupe Medasys n'ont, compte tenu de leur nature essentiellement immatérielle, pas de répercussions significatives sur l'environnement. L'utilisation des immobilisations corporelles au regard de l'environnement n'appelle donc pas de remarque particulière.



9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1. Situation financière

Le rapport de gestion du Directoire de Medasys figurant à l'annexe A du présent Document de Référence donne une description de la situation financière de Medasys et du Groupe au 31 décembre 2010. Le rapport financier semestriel 2011 figurant à l'annexe B (figurant aux pages 170 et suivantes) du présent Document de Référence donne une description de la situation financière du Groupe au 30 juin 2011.

9.2. Résultat d'exploitation

Le rapport de gestion du Directoire de Medasys figurant à l'annexe A du présent Document de Référence donne, le cas échéant, une description au 31 décembre 2010 :

- (a) des acteurs importants, événements inhabituels ou peu fréquents et des nouveaux développements influant sur le résultat d'exploitation ;
- (b) des raisons pour lesquelles apparaissent des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets.

Le rapport financier semestriel 2011 figurant à l'annexe B (figurant aux pages 170 et suivantes) du présent Document de Référence donne une description du résultat d'exploitation du Groupe.

A l'exception des développements exposés à la section 4, à la connaissance de la Société, il n'existe pas de stratégie ou de facteurs spécifiques, de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique susceptibles d'influer directement ou indirectement sur les opérations du Groupe.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1. Capitaux de l'émetteur et structure de financement

Les paragraphes 20.1.1. (*Bilan*) et 20.1.3. (*Annexe aux comptes annuels*) du présent Document de Référence décrivent la situation des capitaux propres de Medasys dans les comptes sociaux au 31 décembre 2010.

Les paragraphes 20.2.3. (*Etat de la situation financière consolidée*), 20.2.5. (*Variation des capitaux propres consolidés*) et 20.2.6. (*Annexe aux comptes consolidés*) du présent Document de Référence décrivent la situation des capitaux propres de Medasys dans les comptes consolidés au 31 décembre 2010.



Le rapport financier semestriel 2011 figurant à l'annexe B (figurant aux pages 170 et suivantes) du présent Document de Référence donne une description de la situation des capitaux propres du Groupe.

10.2. Flux de trésorerie

10.2.1. Flux nets de trésorerie générés par l'activité

Pour une description des flux nets de trésorerie générés par l'activité au 31 décembre 2010, se référer au paragraphe 20.2.4 du présent Document de Référence.

Pour une description des flux nets de trésorerie générés par l'activité au 30 juin 2011, se référer au rapport financier semestriel 2011 figurant en Annexe B du présent Document de Référence (aux pages 170 et suivantes).

10.2.2. Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Pour une description des flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement au 31 décembre 2010, se référer au paragraphe 20.2.4 du présent Document de Référence.

Pour une description des flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement au 30 juin 2011, se référer au rapport financier semestriel 2011 figurant à l'annexe B (figurant aux pages 170 et suivantes) du présent Document de Référence.

10.2.3. Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement

Pour une description des flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement au 31 décembre 2010, se référer au paragraphe 20.2.4 du présent Document de Référence.

Pour une description des flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement au 30 juin 2011, se référer au rapport financier semestriel 2011 figurant à l'annexe B (figurant aux pages 170 et suivantes) du présent Document de Référence.

10.3. Conditions d'emprunts

Pour une description des emprunts dans les comptes sociaux, se référer aux paragraphes 20.1.1. (*Bilan*) et 20.1.3. (*Annexe aux comptes annuels*) du présent Document de Référence.

Pour une description des emprunts dans les comptes consolidés au 31 décembre 2010, se référer aux paragraphes 20.2.3. (*Etat de la situation financière consolidée*), 20.2.4. (*Tableaux des flux de trésorerie consolidés*), et 20.2.6. (*Annexe aux comptes consolidés*) du présent Document de Référence.



Pour une description des emprunts dans les comptes semestriels au 30 juin 2011, se référer au rapport financier semestriel 2011 figurant à l'annexe B (figurant aux pages 170 et suivantes) du présent Document de Référence.

Les conditions d'emprunt du Groupe sont par ailleurs détaillées dans le facteur de risque relatif au risque de liquidité figurant au paragraphe 4.2.2 du présent Document de Référence.

10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux

Aucune restriction à l'utilisation des capitaux n'est venue influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les opérations de l'émetteur sous réserve des *covenants* financiers sur des emprunts à la clôture de l'exercice 2010 qui sont exposés au paragraphe 4.2.2 du présent Document de Référence.

10.5. Sources de financement attendues et nécessaires pour honorer les engagements d'investissement

Pour une description des sources de financement attendues et nécessaires pour honorer les engagements d'investissement, se référer à la description de l'accord entre les créanciers (paragraphe 20.7 du présent Document de Référence).

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Les frais de développement immobilisés au cours de l'exercice 2010, avant prise en compte du crédit d'impôt recherche (CIR) correspondant, s'élèvent à 4 448 000 euros à comparer à 4 302 000 euros en 2009.

Le CIR dégagé au titre des dépenses 2010 s'établit à 1 857 000 euros, et est identique à celui de 2009. Le montant rapporté au compte de résultat en déduction de la dotation aux amortissements est de 1 271 000 euros en 2010 contre 848 000 euros en 2009. En conséquence, les amortissements nets des frais de développement de l'exercice sont de 2 199 000 euros contre 2 208 000 euros en 2009.

Les sommes allouées aux frais de développement durant les exercices 2010, 2009 et 2008, avant prise en compte du crédit d'impôt recherche (CIR), ainsi que les pourcentages du chiffre d'affaires qu'elles représentent figurent dans le tableau ci-dessous :

	Montant des frais de développement	Pourcentages du chiffre d'affaires
2010	4 448 000 euros	19,30%
2009	4 302 000 euros	19,17%
2008	3 394 000 euros	23,08%



Medasys n'a pas déposé de brevet et est titulaire d'une seule marque dénommée « BioLink ».

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du Document de Référence

Les tendances applicables au début d'année 2011 ne présentent pas de différences majeures avec celles rencontrées au cours de l'exercice 2010. En effet, la majorité des clients de Medasys évoluant dans le monde de la santé, le Groupe ne subit pas de fortes répercussions de la conjoncture économique mondiale. Cependant, l'évolution naturelle des besoins de ses clients oblige le Groupe à de nombreuses évolutions dans ses métiers.

12.1.1. Produits d'exploitation et politique de prix

Le Groupe intervient dans le secteur de la santé qui est peu sensible (ou avec une certaine inertie) aux tensions générales qui peuvent toucher l'économie. Les tendances de vieillissement de la population dans les pays matures ou de croissance de la population avec une élévation progressive du niveau de vie dans les pays émergents, contribuent à l'accroissement des dépenses de santé, ce qui constitue un indicateur favorable pour les activités du Groupe.

En matière de politique de prix, le Groupe n'envisage pas d'évolutions significatives et se trouve exposé à des paramètres généraux relativement inchangés sur le début d'année 2011. Medasys est en négociation permanente avec ses clients pour maintenir des prix de vente en adéquation avec la qualité de ses prestations et le renouvellement permanent des offres.

12.1.2. Charges d'exploitation

Les effectifs représentent un des postes de coûts les plus significatifs du Groupe. Medasys adapte sa politique salariale en conséquence afin de motiver les talents, assurer la formation et le recrutement tout en contenant l'évolution de la masse salariale dans une croissance raisonnable. En 2010, la moyenne d'augmentation des salaires a été de 3% à comparer à 2% en 2009.

En 2010, Medasys a poursuivi sa restructuration entraînant ainsi des coûts non récurrents. L'ensemble de ces actions devrait avoir un effet positif sur les coûts fixes du Groupe. Le Groupe poursuit un haut niveau de recherche et développement afin de continuer à proposer des solutions adaptées à la demande mondiale et à l'évolution du modèle économique des établissements hospitaliers.



12.1.3. Stocks et production

Ces postes n'appellent pas de commentaires particuliers et sont peu significatifs étant donné l'activité de prestataire de services de Medasys.

12.2. Événements susceptibles d'influer sur les perspectives

Les événements susceptibles d'influer sur les perspectives sont, notamment, le projet de rapprochement industriel entre Medasys et NoemaLife (se référer au paragraphe 3.3.3 du présent Document de Référence), le risque de liquidité (tel que mentionné au paragraphe 4.2.2) ainsi que l'accord avec les créanciers (se référer au paragraphe 3.3.3.3 (b) (iv) du présent Document de Référence).

12.2.1. Présentation de NoemaLife

12.2.1.1. L'activité de Noemalife

Noemalife est un groupe italo-allemand dont la mission principale est l'amélioration des procédés médicaux à travers l'automatisation et la gestion des processus.

Depuis 1996, Noemalife travaille aux côtés d'organismes de santé de haut niveau en les assistant dans la réalisation de leurs objectifs les plus ambitieux en matière de technologie de l'information.

Noemalife est implantée en Italie, en Allemagne, au Royaume-Uni et en Argentine et a mis en place des réseaux de distribution à travers l'Europe et l'Amérique latine.

Noemalife offre des solutions ciblées pour les laboratoires et les services spécialisés, des solutions en matière d'informatisation des dossiers médicaux et des solutions intégrées en matière de soin.

Le service clientèle du groupe Noemalife offre une vaste expérience acquise par le développement de nombreux projets mis en œuvre par des professionnels hautement qualifiés, afin de permettre à chaque client d'optimiser son investissement.

Avec plus de 1 300 implantations au sein d'infrastructures de santé et une équipe de plus de 400 professionnels, Noemalife est un *leader* en matière de technologies d'information dans le milieu hospitalier en Italie ; c'est également un acteur majeur en Europe. Plus de 100 000 médecins, infirmières et professionnels de santé ont recours aux services de Noemalife. Plus de 700 000 000 d'analyses sont réalisées chaque année à l'aide de ses solutions.

Les solutions de Noemalife, apportées à la fois au niveau national et international, reflètent le succès de Noemalife et une offre de produits en constante augmentation. Noemalife offre ses solutions à tout le milieu médical :

- une gestion intégrée des processus au sein de 303 infrastructures médicales ;



- des solutions spécifiques au sein de 40 départements spécialisés ;
- des solutions adaptées au sein de 21 services d'urgence ;
- des solutions de radiologie et d'imagerie médicale au sein de 31 départements de radiologie ;
- des solutions offertes à 505 laboratoires d'analyse et 320 laboratoires de microbiologie ;
- des solutions en matière d'anatomo-pathologie proposées dans 91 départements d'anatomo-pathologie.

Afin de consolider et accélérer sa croissance, Noemalife s'est introduite sur la bourse de Milan en mai 2006.

12.2.1.2. Informations financières concernant Noemalife

(a) Informations financières relatives à l'exercice 2010

Au 31 décembre 2010, le chiffre d'affaires consolidé de Noemalife a progressé de 7%, atteignant 43 millions d'euros, comparé à un chiffre d'affaires de 40 millions d'euros réalisé au cours de l'exercice précédent, confirmant la capacité de croissance de Noemalife.

L'excédent brut d'exploitation consolidé (EBITDA) au 31 décembre 2010 a atteint 7,6 millions d'euros (18% des revenus), avec une augmentation de 7% par rapport à 2009, en raison de la croissance des revenus de la gamme de produits (atténué par les investissements commerciaux du Groupe, visant en particulier au développement de marchés internationaux).

Le résultat d'exploitation consolidé (EBIT consolidé) au 31 décembre 2010 est en ligne avec l'exercice 2009, et s'élève à 3,4 millions d'euros (soit 8% des revenus), en raison des facteurs mentionnés au paragraphe précédent et en raison de l'augmentation des amortissements.

Le résultat net de l'exercice 2010 est en ligne avec le résultat de l'exercice 2009, et s'élève à 1 million d'euros.

Le montant de la dette financière nette au 31 décembre 2010 était de 20,5 millions d'euros, comparé à un montant de 22,4 millions d'euros au 31 décembre 2009, soit une réduction de 1,9 millions d'euros, en raison d'une diminution du besoin en fonds de roulement net, atténuée par des acquisitions et des investissements sur les produits.

Le montant des capitaux propres au 31 décembre 2010 s'élève à 18,8 millions d'euros, en ligne avec le montant des capitaux propres de l'exercice 2009 (18,1 millions d'euros).

(b) Informations financières relatives au premier semestre de l'exercice 2011

Le chiffre d'affaires consolidé au 30 juin 2011 s'élève à 20,2 millions d'euros, soit une baisse de 3% par rapport au chiffre d'affaires du premier semestre de l'exercice 2010 qui s'élevait à 20,7 millions d'euros (à périmètre de consolidation comparable, le chiffre d'affaires du premier semestre 2011 présente une augmentation de 1% par rapport au premier semestre 2010).



L'excédent brut d'exploitation consolidé (EBITDA) au 30 juin 2011 s'élève à 3,3 millions d'euros (16% des revenus), avec une augmentation de 19% par rapport à la même période en 2010, en raison de la croissance des revenus de la gamme de produits et d'un programme de réduction des coûts.

La rentabilité au premier semestre de l'exercice 2011 est directement liée à la saisonnalité, qui est l'une des caractéristiques principales du marché sur lequel Noemalife est principalement présente (marché italien des technologies de l'information dans le domaine de la santé), qui génère une accélération des revenus de licences dans les derniers mois de l'année.

Le résultat d'exploitation consolidé (EBIT consolidé) au 30 juin 2011 a atteint 1,1 millions d'euros (6% du chiffre d'affaires), en raison des facteurs mentionnés au paragraphe précédent et de l'augmentation des amortissements.

Le résultat net au 30 juin 2011 s'élève à 52 000 euros.

Le montant de la dette financière nette au 30 juin 2011 était de 23,5 millions d'euros, comparé à un montant de 20,5 millions d'euros à la fin décembre 2010. L'augmentation de la dette financière nette résulte de l'augmentation du besoin en fonds de roulement net, essentiellement dû à la saisonnalité qui a conduit à un allongement des délais de paiement des clients.

Le montant des capitaux propres au 30 juin 2011 s'élève à 18,6 millions d'euros, en ligne avec le montant des capitaux propres du premier semestre de l'exercice 2010 (18 millions d'euros).

Au premier semestre de l'exercice 2011, la capitalisation boursière moyenne pondérée de Noemalife était supérieure à 26 millions d'euros.

12.2.2. Synergies envisagées dans le cadre du rapprochement industriel entre Medasys et NoemaLife

L'opération envisagée vise à établir un groupe européen de premier plan dans le domaine de l'édition, de l'intégration et de la fourniture de solutions informatiques destinées au secteur de la santé. L'objectif de cette opération est de favoriser une création significative de valeur à moyen et long terme pour les actionnaires de NoemaLife et de Medasys.

Les synergies identifiées entre les deux entreprises devraient permettre à moyen terme une augmentation du chiffre d'affaires des deux sociétés grâce au perfectionnement et au renforcement de l'offre commerciale et à la mise en œuvre de stratégies de *cross-selling* ; elles devraient également permettre d'optimiser les dépenses d'investissement en matière de recherche et développement, un domaine particulièrement important pour soutenir l'innovation continue et le leadership des produits des deux sociétés.

La complémentarité de l'implantation géographique des activités de NoemaLife et de Medasys permettrait enfin la création d'un groupe européen de tout premier ordre dans leur secteur, avec



des perspectives de développement dans des régions géographiques en forte croissance, y compris hors de l'Europe occidentale (Afrique du Nord, Europe orientale, Moyen-Orient et Amérique Latine). Dans ces régions, les deux sociétés ont d'ailleurs déjà réalisé d'importants investissements commerciaux.

Outre les motivations industrielles présentées ci-dessus, le projet de rapprochement a également pour objectif le rééquilibrage de la situation financière de Medasys, la situation de trésorerie du Groupe s'étant fortement dégradée au cours du premier trimestre 2011.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DES BENEFICES

Medasys ne communique pas d'informations de nature prévisionnelle ou d'estimations de bénéfices.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

L'assemblée générale des actionnaires de Medasys, tenue le 29 juin 2010, a décidé de procéder à un réaménagement de la gouvernance du Groupe. Après la révocation de tous les membres du Conseil de surveillance, l'assemblée générale des actionnaires a nommé Mme Florence Hofmann, MM. Pierre Serafino, Yves Kergall, Gérard Verscheure et Georges de La Ville-Baugé membres du Conseil. Le Conseil de surveillance réuni le même jour après la clôture de l'assemblée générale des actionnaires a nommé Mme Florence Hofmann Présidente du Conseil de surveillance et élu Frédéric Vaillant Président du Directoire et Jean-Paul Boulier membres du Directoire.

A la suite du réaménagement de la gouvernance du Groupe et des nouvelles nominations, M. Lucani a décidé de démissionner de son poste de Président du Directoire et membre du Directoire et M. Bousquet a décidé de démissionner de son poste de membre du Directoire.

Comme indiqué au paragraphe 3.3.3.3 (b) (ii) du présent Document de Référence, tous les membres du Conseil de surveillance et du Directoire de Medasys ont accepté de démissionner afin que la nouvelle gouvernance de la Société puisse être mise en place conformément à l'accord conclu avec NoemaLife. Comme indiqué au paragraphe 14.2.4 du présent Document de Référence, l'assemblée générale mixte prévue pour le 8 novembre 2011 sera appelée à statuer sur la désignation, sous condition suspensive de, et avec prise d'effet à, la souscription et libération par NoemaLife de l'augmentation de capital réservée, des nouveaux membres du Conseil de surveillance de Medasys qui seront, en cas de vote positif, Florence Hofmann, Andrea Corbani, Francesco Serra, Paolo Toth et Pierre Serafino.

Il est prévu que le Conseil de surveillance se réunisse à la suite de la souscription et de la libération de l'augmentation de capital réservée par NoemaLife pour nommer, notamment, Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier membres du Directoire qui sera présidé par Frédéric Vaillant. NoemaLife s'est par ailleurs engagé à ce que Florence Hofmann, Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier demeurent en principe en fonction durant trois années à compter de la date de leur nomination.



14.1. Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance

14.1.1. Directoire

14.1.1.1. Composition du Directoire

Prénom et nom du mandataire social	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2010	Mandats et fonctions exercés au cours des cinq précédents exercices
Frédéric Vaillant	29/06/10	Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31/12/13	Président du Directoire	Président : Agile Green Development SAS et ECO-Resonance	Président : Mega Bus International, RT Consulting Administrateur : Mexys, Noesis, Medasys Ltd.	Président Watisit Directeur Associé Publicis Dialog
Jean-Paul Boulier	29/06/10	Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31/12/13	Membre du Directoire		Administrateur : Mexys, Noesis, Medasys Ltd.	

L'adresse professionnelle des membres du Directoire est :
Espace Technologique de Saint Aubin
Le Mercury
91193 Gif sur Yvette France

14.1.1.2. Expérience des membres du Directoire

Frédéric Vaillant : né le 16 décembre 1965 (45 ans).

- Diplômes : Titulaire d'un brevet de technicien supérieur (BTS) électronique et d'un diplôme d'ingénieur en informatique de gestion (Validation des Acquis en Entreprise)
- Expérience professionnelle :
1986 / 1995 : Hewlett-Packard (Directeur de projet « haute disponibilité des systèmes informatiques »)
1995 / 1996 : Icor Groupe CJM (création d'une entité service HP au sein d'un agent IBM)
1996 / 2000 : Abacus Technologies (création de la structure)



2000 / 2009 : Medasys (Directeur des opérations et services du pôle infrastructure, Directeur Général de la filiale MIS entre 2002 et 2005, Directeur Général de Medasys de 2005 à 2009)
 Depuis 2010 : Agile Green Développement (Président) et ECO-Resonance (Président)
 Depuis le 29 juin 2010 : Medasys (Président du Directoire)

Jean-Paul Boulter : né le 3 mars 1951 (60 ans).

- Diplômes : Ingénieur Fabrication Mécanique (1974) et Institut d'Administration des Entreprises de Caen (1980-1983)
- Expérience professionnelle :
 1982 / 1995 : IBM (Software) (agent)
 1996 / 2000 : Abacus Software (création)
 2001 / 2002 : Medasys (Directeur des ressources humaines)
 2003 / 2006 : Medasys Infrastructure & Services (Directeur des Services)
 Depuis le 29 juin 2010 : Medasys (membre du Directoire)

14.1.2. Conseil de surveillance

14.1.2.1. Composition du Conseil de surveillance

Prénom et nom du mandataire social	Date première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2010	Mandats et fonctions exercés au cours des cinq précédents exercices
Florence Hofmann (1)	29/06/10	Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31/12/15	Présidente du Conseil de surveillance	Director Operations Central and Eastern Europe, Consumer Goods Business, Swarovski AG	Membre du Conseil d'administration MMS AG	
Georges de la Ville-Baugé	29/06/10	Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31/12/15	Membre du Conseil de surveillance	Directeur de la publication Triviumsoft SA	Gérant Level 134 Sarl	Président Watisit Directeur Associé Publicis Dialog
Yves Kergall (4)	29/06/10	Assemblée générale approuvant les comptes de	Membre du Conseil de surveillance	Président Directeur Général Triviumsoft SA	Président & Ceo Triviumsoft Inc (USA) Président & Ceo	Administrateur Triviumsoft SA Administrateur Larcouest



Prénom et nom du mandataire social	Date première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2010	Mandats et fonctions exercés au cours des cinq précédents exercices
		l'exercice clos le 31/12/15			See-K Soft Inc (USA) Administrateur Larcouest Investissement	Investissement
Pierre Serafino (2) (3)	29/06/10	Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31/12/15	Membre du Conseil de surveillance	Président GEA PT	Directeur général CEA PE	
Gérard Verscheure	29/06/10	Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31/12/15	Membre du Conseil de surveillance			

- (1) Présidente du comité de rémunération
(2) Membre du comité de rémunération
(3) Président du comité d'audit
(4) Membre du comité d'audit

L'adresse professionnelle des membres du Conseil de surveillance est :
Espace Technologique de Saint-Aubin
91193 - Gif-sur-Yvette, France

14.1.2.2. Expérience des membres du Conseil de surveillance

Florence Hofmann : née le 26 février 1977 (34 ans).

- Diplômes : Titulaire d'une licence d'économie de l'université de Saint-Gall (HSG), d'un diplôme de l'École Supérieure de Commerce de Paris (ESCP-EAP)
- Expérience professionnelle :
2003 / 2004 : Unilever Bestfoods Schweiz GmbH (Suisse) (responsable marketing, poste situé en Suisse)



2004 / 2005 : Gate Gourmet International (analyste financier, poste situé en Suisse)
2005 / 2008 : Daniel Swarovski Corporation AG (Directrice des Opérations de l'activité Biens de Consommation pour la région Europe, poste situé en Suisse)
Depuis 2008 : Swarovski AG (Liechtenstein) (Directrice des Opérations de l'activité Biens de Consommation pour la région Europe centrale et Europe de l'Est)
Depuis le 29 juin 2010 : Medasys (Présidente du Conseil de surveillance)

Pierre Serafino, né le 21 novembre 1952 (58 ans).

- Diplômes : Diplômé d'une École Supérieure de Commerce (1976) et d'un Diplôme d'Études Comptables Supérieures
Officier de réserve
- Expérience professionnelle :
1977 / 1990 : Thomson Consumer Electronics (contrôleur de gestion en France et à l'international)
1991 / 1999 : Groupe Valfond (société cotée à la bourse de Paris, *Chief Finance Officer*)
1999 / 2000 : Deloitte & Touche (*Senior Manager Corporate Finance*)
2000 / 2005 : M.I.B.S (Vice-Président Finance & Administration)
Depuis 2006 : GEA Process Engineering (Directeur Général)
Depuis 2007 : GEA P.T. (société holding des filiales françaises de GEA Group, Président)
Depuis le 29 juin 2010 : Medasys (membre du Conseil de surveillance de Medasys)

Yves Kergall : né le 13 janvier 1966 (45 ans).

- Diplôme : Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris
- Expérience professionnelle :
1989 / 1991 : Total (fonctions financières outre-mer)
1991 / 1995 : Neurones SA (NRO) (Ingénieur d'Affaires en informatique)
Depuis 1995 : Triviumsoft (Directeur des Ventes, des Projets, Financier, participe activement à l'implantation de Triviumsoft aux Etats-Unis, Président depuis 2009)
Depuis le 29 juin 2010 : Medasys (membre du Conseil de surveillance de Medasys)

Georges de la Ville-Baugé : né le 20 septembre 1967 (44 ans).

- Diplôme : Ingénieur en informatique diplômé de l'École Supérieure d'Informatique de Paris (ESI Supinfo, 1992)
- Expérience professionnelle :
1997 / 2000 : ThoughtWorks (architecte de système d'information, poste situé aux Etats-Unis, en Californie)
2000 / 2006 : Création de la société Watisit (qui a été rachetée par Publicis en 2006)



2006 / 2008 : Publicis
2008 : Création de la société Level 134
Depuis le 29 juin 2010 : Medasys (membre du Conseil de surveillance de Medasys)

Gérard Verscheure : né le 12 février 1943 (68 ans)

- Expérience professionnelle :
Fonctionnaire, Directeur d'Établissement d'Enseignement Spécialisé, retraité depuis 1993.
1997 : Chef de Mission auprès du Cabinet Bastianelli, commissaire aux comptes
Depuis le 29 juin 2010 : Medasys (membre du Conseil de surveillance de Medasys)

14.2. Informations complémentaires relatives aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

14.2.1. Liens de parenté

Il n'existe aucun lien familial entre les membres des organes du Directoire et du Conseil de surveillance.

14.2.2. Déclarations

Au cours des cinq dernières années et à la connaissance de Medasys :

- (a) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre des organes d'administration et de direction ;
- (b) aucun membre des organes d'administration et de direction n'a été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation ;
- (c) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre ces personnes par des autorités statutaires ou réglementaires et des organismes professionnels désignés ; et
- (d) aucun membre des organes d'administration et de direction n'a été empêché par un tribunal d'agir en sa qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

14.2.3. Conflits d'intérêts

A la connaissance de Medasys, il n'existe pas de conflit entre les intérêts privés des membres des organes d'administration de la Société et l'intérêt social.



14.2.4. Arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Directoire ou du Conseil de surveillance aurait été désigné en tant que, respectivement, membre du Directoire ou du Conseil de surveillance de la Société.

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance de Medasys, comme mentionné au paragraphe 3.3.3.3 (b) (ii) du présent Document de Référence, NoemaLife s'est engagé à ce que, en plus de la majorité des membres du Conseil de surveillance et du Directoire qui seront nommés sur proposition de NoemaLife, (i) Florence Hofmann soit nommée présidente du Conseil de surveillance tandis que (ii) Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier soient nommés membres du Directoire qui sera présidé par Frédéric Vaillant. NoemaLife s'est également engagé à ce que Florence Hofmann, Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier demeurent en principe en fonction durant trois années à compter de la date de leur nomination.

14.2.5. Restrictions à la cession d'une participation dans le capital social de Medasys

A la connaissance de Medasys, aucun des membres des organes de la Société, ni aucun cadre dirigeant n'a consenti de restriction temporaire relative à la cession de ses actions Medasys.

15. REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1. Jetons de présence

Conformément à la décision de l'assemblée générale du 15 mai 2009, des jetons de présence à hauteur de 48 000 euros ont été perçus en 2010 au titre de l'exercice 2009 par les cinq membres du Conseil de surveillance en fonction jusqu'au 29 juin 2010 (MM. Yves Couillard (Président du Conseil), Alexis Westermann, Robert Berthoumieux, Jean Mounet et Mme Gisèle Lucani). Ces jetons ont été répartis de façon égale entre ces cinq membres qui ont chacun perçu 9 600 euros.

Les membres du Conseil de surveillance susmentionnés n'ont pas perçus d'autres rémunérations au cours de l'exercice 2010, à l'exception de M. Alexis Westermann qui a perçu 30 000 euros relatifs à l'exercice 2010 et 30 000 euros au titre d'un reliquat 2009 au titre des missions confiées par le Conseil de surveillance liées à des opérations d'assistance, des accords stratégiques et des études d'opportunité de croissance externe (se reporter au paragraphe 20.6 du présent Document de Référence).

L'assemblée générale du 29 juin 2010 a octroyé au titre de l'exercice 2010 des jetons de présence à hauteur de 48 000 euros aux nouveaux membres du Conseil de surveillance qu'elle a nommés. Aucun versement n'est toutefois intervenu en 2010 au titre de ces jetons de présence.



Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque membre du Conseil de surveillance		
	Montants versés au cours de l'exercice 2009	Montants versés au cours de l'exercice 2010
Membres du Conseil de surveillance (depuis le 29 juin 2010)		
Florence Hofmann Présidente du Conseil de surveillance		
Jetons de présence	N/A	0 ¹
Autres rémunérations	N/A	0
Pierre Serafino		
Jetons de présence	N/A	0 ¹
Autres rémunérations	N/A	0
Yves Kergall		
Jetons de présence	N/A	0 ¹
Autres rémunérations	N/A	0
Georges de la Ville-Baugé		
Jetons de présence	N/A	0 ¹
Autres rémunérations	N/A	0
Gérard Verscheure		
Jetons de présence	N/A	0 ¹
Autres rémunérations	N/A	0
Membres du Conseil de surveillance (jusqu'au 29 juin 2010)		
Yves Couillard Président du Conseil de surveillance		
Jetons de présence	9 600 €	9 600 €
Autres rémunérations	0	0
Alexis Westermann Vice-Président du Conseil de surveillance		
Jetons de présence	9 600 €	9 600 €
Autres rémunérations ²	130 000 €	60 000 €
Robert Berthoumieux		
Jetons de présence	9 600 €	9 600 €

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque membre du Conseil de surveillance		
	Montants versés au cours de l'exercice 2009	Montants versés au cours de l'exercice 2010
Autres remunerations	0	0
Jean Mounet		
Jetons de présence	9 600 €	9 600 €
Autres rémunérations	0	0
Gisèle Lucani		
Jetons de présence	9 600 €	9 600 €
Autres rémunérations	0	0

¹ Comme indiqué dans ce paragraphe 15.1 du présent Document de Référence, des jetons de présence à hauteur de 48 000 euros ont été octroyés au titre de l'exercice 2010 aux membres du Conseil de surveillance nommés le 29 juin 2010 sans avoir été versés pendant l'exercice 2010.

² Rémunérations perçues au titre de missions confiées par le Conseil de surveillance.

Les jetons de présence versés en 2009 se rattachant à la rémunération des membres du Conseil de surveillance en fonction en 2008. De même, les jetons de présence versés en 2010 se rattachant à la rémunération des membres du Conseil de Surveillance en fonction en 2009.

15.2. Rémunération des dirigeants

La détermination de la politique de rémunération des membres du Directoire relève de l'appréciation du Conseil de surveillance qui en fixe les principes généraux fondés non seulement sur la pratique des marchés dans des secteurs comparables mais encore sur la taille de l'entreprise eu égard notamment à son chiffre d'affaires et à ses effectifs.

La rémunération versée à des dirigeants comporte une partie fixe et une partie variable. La partie fixe de la rémunération tient compte du niveau des responsabilités, de l'expérience et de la performance des membres du Directoire. La partie variable est déterminée au regard de la réalisation des objectifs de performance globale de la Société et des événements liés à chaque exercice.

Le tableau ci-dessous indique les montants perçus par les membres du Directoire au titre de leur rémunération fixe, variable et exceptionnelle. Aucun membre du Directoire n'a perçu des jetons de présence. Comme indiqué au paragraphe 15.3 du présent Document de Référence, les membres du Directoire n'ont pas bénéficié d'avantages en nature.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque membre du Directoire				
	Exercice 2009		Exercice 2010	
	Montants dus*	Montants versés**	Montants dus*	Montants versés**
Membres du Directoire (depuis le 29 juin 2010)				
Frédéric Vaillant (Président du Directoire)				
Rémunération fixe ⁴	88 613 €	88 613 €	80 000 €	80 000 €
Rémunération variable	0	0	40 000 €	0
Rémunération exceptionnelle ⁴	196 543 €	196 543 €	0	0
Jetons de présence	N/A	N/A	0	0
Avantages en nature	N/A	N/A	0	0
Total	285 156 €	285 156 €	120 000 €	80 000 €
Jean-Paul Boulier				
Rémunération fixe	N/A	N/A	52 500 €	52 500 €
Rémunération variable	N/A	N/A	10 000 €	0
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	0	0
Jetons de présence	N/A	N/A	0	0
Avantages en nature	N/A	N/A	0	0
Total	N/A	N/A	62 500 €	52 500 €
Membres du Directoire (jusqu'au 29 juin 2010)				
Jean-Marie Lucani¹ (Président du Directoire)				
Rémunération fixe	195 000 €	195 000 €	105 001 €	105 001 €
Rémunération variable	117 375 €	130 000 €	0	117 375 €
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	312 375 €	325 000 €	105 001 €	222 376 €
Vincent Bousquet				
Rémunération fixe	135 488 €	135 488 €	123 579 €	123 579 €
Rémunération variable ²	32 500 €	30 000 €	0 €	32 500 €

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque membre du Directoire				
	Exercice 2009		Exercice 2010	
	Montants dus*	Montants versés**	Montants dus*	Montants versés**
Rémunération exceptionnelle ³	0	0	239 712 €	239 712 €
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	167 988 €	165 488 €	363 291 €	395 791 €

*Les rémunérations dues contiennent, le cas échéant, des provisions constatées au titre de l'exercice précédent.

**Les rémunérations versées tiennent compte, le cas échéant, des provisions constatées au titre de l'exercice précédent.

¹ La rémunération variable perçue par M. Jean-Marie Lucani, au titre de son mandat social pour les exercices 2009 et 2010 a été basée à hauteur de 75% sur des critères liés à l'atteinte d'un niveau de résultat opérationnel. M. Jean-Marie Lucani a également perçu une indemnité dans le cadre de l'accord transactionnel décrit au paragraphe 15.4 du présent Document de Référence.

² La rémunération variable de M. Vincent Bousquet se rattachait à des objectifs qualitatifs liés à son contrat de travail.

³ Cette somme a été reçue par M. Vincent Bousquet au titre de l'indemnité se rattachant à la cessation de son contrat de travail intervenue lors de la révocation de ses fonctions de membre du Directoire le 29 juin 2010.

⁴ Les sommes versées à Frédéric Vaillant en 2009 correspondaient à la rémunération de son contrat de travail au titre de ses fonctions de Directeur Général France.

15.3. Autres engagements et avantages

Aucun avantage ni aucune indemnité ou rémunération n'est prévu par le Groupe en faveur des membres actuels du Directoire et du Conseil de surveillance au cas où il serait mis fin à leur mandat. Les membres du Conseil de surveillance et du Directoire dont le mandat a pris fin le 29 juin 2010 n'ont perçu aucune indemnité au titre de la cessation de leur mandat social (se référer toutefois au paragraphe 15.4 du présent Document de Référence ci-dessous).

Aucun avantage en nature n'est prévu par le Groupe en faveur des membres actuels du Directoire et du Conseil de surveillance. Le Groupe n'a pas octroyé des avantages en nature aux personnes qui étaient membres du Directoire et du Conseil de surveillance jusqu'au 29 juin 2011.

Il n'existe pas de systèmes de stock-option (options de souscription ou d'achat) ou de plan d'attribution gratuite d'actions (actions de performance) au sein du Groupe. Il n'existe pas d'instruments financiers donnant accès au capital, ni d'autres instruments optionnels de quelque nature que ce soit, souscrits par les dirigeants ou les salariés dans le cadre d'opérations réservées.

Il n'existe pas de conventions de *management fees* liant le Groupe à des sociétés ayant des mandataires sociaux communs avec elle.



Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non ² concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Membres du Directoire (depuis le 29 juin 2010)								
Frédéric Vaillant Président du Directoire Date de début de mandat : 29 juin 2010 Date de fin de mandat : 28 juin 2014		X ¹		X		X		X
Jean-Paul Boulier Membre du Directoire Date de début de mandat : 29 juin 2010 Date de fin de mandat : 28 juin 2014		X		X		X		X
Membres du Directoire (jusqu'au 29 juin 2010)								
Jean-Marie Lucani Président du Directoire Date de début de mandat : 28 décembre 2000 Date de fin de mandat : 29 juin 2010		X		X		X ²		X ³
Vincent Bousquet Date de début de mandat : 28 décembre 2000 Date de fin de mandat : 29 juin 2010	X ⁵			X		X ⁴		X

¹ Frédéric Vaillant était salarié jusqu'en 2009.

² Jean-Marie Lucani bénéficiait intégralement d'une indemnité liée à la cessation de ses fonctions de membre du Directoire. Cette indemnité a été supprimée lors de l'assemblée générale du 29 juin 2010.

³ Comme indiqué au paragraphe 15.4 du présent Document de Référence, Jean-Marie Lucani a perçu une indemnité dans le cadre d'un accord transactionnel global signé le 9 juillet 2010 en contrepartie d'une clause de non-concurrence et d'une large obligation de non-intervention vis-à-vis de la Société.

⁴ Vincent Bousquet bénéficiait d'une indemnité liée à la cessation de ses fonctions de membre du Directoire. Cette indemnité a été supprimée lors de l'assemblée générale du 29 juin 2010.

⁵ Vincent Bousquet était salarié jusqu'en 2010.

15.4. Accord transactionnel conclu entre la Société et M. Lucani

Après la démission de M. Lucani de ses fonctions de Président du Directoire et membre du Directoire le 29 juin 2010 (comme indiqué à la section 14 du présent Document de Référence), la Société et M. Lucani ont signé le 9 juillet 2010 un accord transactionnel global, afin de préciser leur relation pour l'avenir. En vertu de cette transaction, la Société a versé à M. Lucani une indemnité d'un montant de 350 000 euros nets représentant 379 445 euros bruts en contrepartie d'un engagement de M. Lucani à une clause de non-concurrence et d'une large obligation de non-intervention vis-à-vis de la Société.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Le Conseil de surveillance se réunit au moins quatre fois par an pour prendre connaissance des rapports trimestriels du Directoire et chaque fois que cela s'avère nécessaire en fonction des décisions à prendre.

En 2010, le Conseil de surveillance s'est réuni à sept reprises, le 8 février, le 29 mars, le 10 juin, le 29 juin, le 5 août, le 3 septembre et le 16 décembre. Le taux de présence de ses membres s'est établi à 85 % au cours de l'exercice 2010.

Les représentants du personnel assistent systématiquement à toutes les réunions du Conseil de surveillance.

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil de surveillance qui examinent les comptes semestriels et annuels.

16.1. Durée des mandats

Conformément aux dispositions légales et statutaires, les mandats des membres du Directoire et des membres du Conseil de surveillance sont, respectivement, de quatre ans et de six ans.

La durée des mandats des membres du Directoire et des membres du Conseil de surveillance à la date du présent Document de Référence est indiquée, respectivement, au tableau figurant au paragraphe 14.1.1.1 du présent Document de Référence et au tableau figurant au paragraphe 14.1.2.1 du présent Document de Référence.



16.2. Contrats de service liant l'émetteur aux membres des organes d'administration

Il n'existe pas de contrats de service liant un quelconque membre du Directoire ou du Conseil de surveillance de Medasys à l'une quelconque des sociétés du Groupe.

16.3. Comité de rémunération et comité d'audit

16.3.1. Comité de rémunération

Le Conseil de surveillance a constitué en 2003 un comité de rémunération composé de deux membres. A la suite d'une décision du Conseil de surveillance en date du 16 décembre 2010, il est composé de Mme Florence Hofmann, Présidente, et de M. Pierre Serafino, membre indépendant selon les critères d'indépendance mentionnés dans le rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et les principes de détermination des rémunérations des mandataires sociaux qui figure au paragraphe 16.5.1 du présent Document de Référence. Il se réunit au minimum une fois par an pour fixer la rémunération des dirigeants, déterminer les modalités d'intéressement de ces derniers en liaison avec la réalisation d'objectifs chiffrés, dont l'objet peut varier d'un exercice à l'autre suivant la stratégie poursuivie par la Société, et émettre des propositions concernant le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence. Le comité rend compte de ses travaux au Conseil de surveillance. En 2010, il s'est réuni le 8 février et le 16 décembre.

16.3.2. Comité d'audit

Le Conseil de surveillance a constitué le 5 août 2010 un comité d'audit composé de deux membres, M. Pierre Serafino, Président, et M. Yves Kergall, tous les deux membres indépendants. M. Pierre Serafino et M. Yves Kergall ont une expérience comptable et financière confirmée.

16.4. Régime de gouvernement d'entreprise

Comme indiqué dans le rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et les principes de détermination des rémunérations des mandataires sociaux qui figure au paragraphe 16.5.1 du présent Document de Référence, le Conseil de surveillance du 12 août 2011 a adopté le Code Middlenext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise.

Comme indiqué dans le rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et les principes de détermination des rémunérations des mandataires sociaux qui figure au paragraphe 16.5.1 du présent Document de Référence, le Conseil de surveillance de la Société n'a toutefois pas encore entamé un processus d'évaluation de ses travaux et approuvé son règlement intérieur.

16.5. Gouvernement d'entreprise, contrôle interne et principes de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

16.5.1. Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et les principes de détermination des rémunérations des mandataires sociaux.

Le présent rapport, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, a notamment pour objet de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et du Directoire, des dispositions prises par Medasys en matière de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que des principes et règles arrêtés par le Conseil de surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux.

Le Conseil de surveillance du 12 août 2011 a adopté le Code Middlenext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 (ci-après le Code Middlenext) comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise. A cette occasion le Conseil a porté une attention particulière aux points de vigilance dudit Code qui rappellent les principales questions qui doivent être posées pour assurer le bon fonctionnement de la gouvernance. Le Code Middlenext est disponible sur le site de Middlenext (www.middlenext.com).

La rédaction de ce rapport s'appuie en conséquence sur le code Middlenext. Toutefois, les dispositions suivantes de ce Code ont été écartées :

- en matière d'évaluation des travaux du Conseil :

Au regard de la nomination récente de l'ensemble de ses membres, le Conseil n'a pas encore entamé un processus d'évaluation de ses travaux. Cette démarche devrait être mise en œuvre début 2012.

- concernant l'adoption d'un règlement intérieur du Conseil :

Pour la même raison que celle évoquée en matière d'évaluation des travaux du Conseil, la Société n'a pas à ce jour, jugé nécessaire d'adopter un règlement intérieur du Conseil de surveillance pour les raisons suivantes ;

Ce rapport a été discuté et approuvé par le Conseil de surveillance de la Société lors de la séance du 12 août 2011.

I) INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.1 LE DIRECTOIRE

La société Medasys est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.



- Composition du directoire

Le Directoire est composé de Monsieur Frédéric Vaillant, Président et de Monsieur Jean-Paul Boulier.

- Tenue des réunions du Directoire

Les convocations sont faites soit oralement, soit par écrit.

Les réunions se tiennent au siège social.

Depuis sa nomination le 29 juin 2010, le Directoire s'est réuni deux fois, le 13 septembre 2010 et le 26 octobre 2010.

Sur cette période, l'assiduité des membres aux réunions du Directoire est de 100%.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Directoire portant sur l'arrêté des comptes annuels et des comptes semestriels.

Ils y ont effectivement participé.

1.2 LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

- Composition du Conseil

Le Conseil de Surveillance est composé de 5 membres. :

- Madame Florence HOFMANN, Présidente ;

- Monsieur Pierre SERAFINO ;

- Monsieur Yves KERGALL ;

- Monsieur Gérard VERSCHEURE ;

- Monsieur Georges DE LA VILLE-BAUGE ;

Aucun Vice-Président n'a encore été nommé à ce jour.

L'ensemble des membres du Conseil de surveillance ont la nationalité française. Madame Florence Hofmann, disposant pour sa part de la double nationalité, française et suisse.

Les critères d'indépendance des membres du Conseil sont les suivants :



- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la Société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

A l'exception de Madame Florence Hofmann, actionnaire de référence, tous les autres membres du Conseil de surveillance sont des membres indépendants respectant les critères repris ci-dessus.

Concernant la représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil, il est rappelé que le Conseil comporte en son sein une femme et quatre hommes.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil de surveillance figurent dans ce rapport annuel au chapitre consacré aux organes de direction, de surveillance et de contrôle.

Les mandats des membres du Conseil de surveillance ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, une durée de six ans.

- Conditions de préparation des travaux du Conseil

Les membres du Conseil de surveillance sont convoqués aux réunions conformément à l'article 14 des Statuts de la Société et peuvent exercer leur droit d'information conformément à la réglementation en vigueur. Les convocations aux Conseils de surveillance de l'année 2010 ont été faites par écrit deux jours au moins à l'avance.

Les comptes annuels, arrêtés par le Directoire ainsi que le projet de rapport ont été transmis aux membres du Conseil de surveillance préalablement à la réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

Les délégués du comité d'entreprise ont bénéficié dans les mêmes délais, des mêmes informations que les membres du Conseil.

- Tenue des réunions du Conseil



Le Conseil de surveillance se réunit, fonctionne et délibère conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur. Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Il exerce, en toute indépendance, un contrôle permanent de la gestion du Directoire. Il établit chaque année un rapport relatif aux comptes de l'exercice et le présente à l'assemblée générale annuelle.

Le Conseil de surveillance se réunit au moins quatre fois par an pour prendre connaissance du rapport trimestriel du Directoire et chaque fois que cela s'avère nécessaire en fonction des décisions à prendre.

En 2010, le Conseil de surveillance s'est réuni à sept reprises, le 8 février, le 29 mars, le 10 juin, le 29 juin, le 5 août, le 3 septembre, le 16 décembre. Le taux de présence de ses membres s'est établi à 85 % au cours de l'exercice 2010.

Les représentants du personnel assistent systématiquement à toutes les réunions du Conseil de surveillance.

Les Commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués aux réunions du Conseil qui examinent les comptes semestriels et annuels.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de surveillance a délibéré notamment sur les points suivants :

- Examen des comptes sociaux et consolidés annuels clos au 31 décembre 2009 et des comptes semestriels ainsi que la convocation à l'assemblée générale annuelle,
- Examen et validation du budget 2010 et du business plan à trois ans.
- Autorisation des conventions visées au titre de l'Article L.225-88 du Code de Commerce,
- Nomination du Directoire et nomination d'un comité d'audit,
- Analyse de la situation financière du groupe et des besoins de trésorerie.

1.3 LES COMITES

L'article 13 des statuts stipule que le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et assemblées d'actionnaires.

Les critères retenus pour qualifier l'indépendance des membres des comités sont les mêmes que ceux retenus pour apprécier l'indépendance des membres du conseil.



- Comité des rémunérations

Le Conseil de surveillance a constitué en 2003 un comité de rémunération composé de deux membres. Il est à ce jour constitué de Madame Florence Hofmann, Présidente et Monsieur Pierre Serafino, membre indépendant. Il se réunit une fois par an pour fixer la rémunération des dirigeants, déterminer les modalités d'intéressement de ces derniers en liaison avec la réalisation d'objectifs chiffrés, dont l'objet peut varier d'un exercice à l'autre suivant la stratégie poursuivie par la Société, et émettre des propositions concernant le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence. Le comité rend compte de ses travaux au Conseil de surveillance. En 2010, il s'est réuni le 8 février.

- Comité d'audit

Le Conseil de surveillance, lors de sa réunion en date du 5 août, a décidé la création d'un comité d'audit

Concernant le comité d'audit, la Société se réfère au rapport du groupe de travail présidé par M. Poupart Lafarge sur le comité d'audit du 22 juillet 2010.

Le comité d'audit est composé de deux membres, Monsieur Pierre Serafino, Président et Monsieur Yves Kergall, tous les deux membres indépendants. Monsieur Pierre Serafino et Monsieur Yves Kergall occupent tous les deux des fonctions de direction générale, respectivement dans un groupe industriel international côté et dans une société de nouvelles technologies. Par ailleurs, Monsieur Pierre Serafino a également occupé différentes fonctions de direction au sein du groupe Medasys jusqu'en 2005.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce relatif aux missions du comité, ce dernier est notamment chargé d'assurer le suivi :

- a) du processus d'élaboration de l'information financière ;
- b) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- c) Du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- d) De l'indépendance des commissaires aux comptes.

En 2010, le comité s'est réuni une fois depuis sa nomination, le 8 septembre 2010 et a réalisé les travaux suivants :

- Suivi du contrôle légal des comptes à fin juin 2010,



- Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, plus particulièrement concernant les risques liés aux filiales et aux écarts d'acquisition ainsi qu'au risque de liquidité lié à la trésorerie,
- Suivi de la procédure de sélection du nouveau commissaire aux comptes.

Le taux de participation à ce comité est de 100 %

Les membres du comité ont disposés de délais suffisants pour examiner les documents financiers et comptables, ont eu la possibilité d'entendre les commissaires aux comptes, les directeurs financiers, comptable de la trésorerie et de l'audit interne.

Le comité a rendu compte de ses travaux au Conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

Un comité de direction se réunit chaque mois. Il est composé des responsables opérationnels de la Société (Président du Directoire, Directeur des Activités Internationales, Directeur Général Opérations France, Directeur R&D, Directeur Stratégie Produits, Directeur Qualité et Directeur Administratif et Financier). Le rôle du comité de direction consiste à mettre en œuvre la stratégie de l'entreprise et à prendre des décisions partagées sur les domaines opérationnels. Par ailleurs, les dépenses occasionnées par les différentes fonctions de l'entreprise sont mises sous contrôle principalement par : la procédure « Guide d'achat de produits et de services », et une comptabilité analytique qui met sous contrôle les dépenses des différentes fonctions de l'entreprise.

II) PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

L'atteinte de ces objectifs s'appuie sur des procédures destinées à assurer le respect des politiques de gestion, la sauvegarde des actifs de la Société, la prévention et la détection des fraudes et des erreurs, l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables ainsi que l'établissement, en temps voulu, d'informations comptables et financières fiables.

Le contrôle interne a, entre autres, pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques, tant ceux résultant de l'activité de l'entreprise que les risques d'erreurs et de fraudes. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une assurance absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes sont totalement maîtrisés ou éliminés.



Les acteurs clés du contrôle interne sont principalement le Directoire, le comité de direction, la Direction financière et la Direction des opérations. L'essentiel des activités de contrôle opérationnel est réalisé par les différents responsables de chaque unité opérationnelle. Ainsi, l'ensemble des opérations financières du Groupe est placé sous la responsabilité du Directeur Financier. En 2009, compte tenu de l'extension du périmètre du Groupe, la fonction « *corporate* » a été renforcée avec la mise en place d'une centralisation des comptabilités et de la trésorerie avec la signature d'un contrat d'affacturage Groupe.

La société Medasys S.A. bénéficie d'une certification ISO9001 :2008 et ISO 13485 : 2004.

D'une façon générale, le contrôle interne s'articule sur les délégations de pouvoirs et la séparation des fonctions.

Les risques opérationnels de la Société, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats et des marchés publics : risques de dépassement de délais, risques de dépassement de coûts, risques techniques, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients.

Des comités de direction exceptionnels peuvent se réunir à tout moment à la demande de la direction opérationnelle afin d'analyser des situations ponctuelles critiques. En fonction du niveau de risque détecté, le comité de direction peut se faire assister de conseillers juridiques externes.

La Société ne présente pas de risque majeur, notamment en termes d'environnement ou de santé publique.

Pour les filiales étrangères, la gestion des ressources humaines est organisée par filiale sous le contrôle du Groupe. Chaque filiale applique les dispositions réglementaires locales en vigueur en s'appuyant sur les compétences de spécialistes de la profession. Pour les filiales de droit français, la gestion des ressources humaines est encours de regroupement afin d'assurer une meilleure maîtrise des risques sociaux.

Les litiges importants relatifs au personnel sont suivis au niveau du groupe avec l'appui systématique d'avocats spécialisés.

Les éléments de rémunérations fixes et variables de la paie sont systématiquement approuvés par la Direction Générale.

Au cours de l'exercice 2010, quatre audits externes ont été réalisés par la société Dextral. Les thèmes audités ont été : Les processus de management, le support, la conception et le processus de vente. Cet audit a mis en évidence un certain nombre d'actions d'amélioration concernant notamment l'actualisation de certains indicateurs pour permettre une meilleure réactivité du management. Medasys travaille actuellement sur ce point.

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière



S'agissant des risques liés à l'établissement d'informations comptables et financières erronées, la Société s'est dotée des moyens de gestion appropriés, y inclus un système de contrôle de gestion analytique. Elle pratique des arrêtés comptables mensuels intégrant systématiquement des rapprochements bancaires.

Les filiales étrangères sont responsables de la production de leurs états financiers, du suivi de leurs performances par rapport au budget, et de la gestion de leur besoin en fonds de roulement. La Direction financière du groupe examine les performances dans ces domaines et conseille les directions locales sur les corrections des écarts et anomalies éventuelles. Concernant les filiales de droit français, le groupe procède actuellement à un regroupement de la tenue des comptabilités au siège social. L'objectif est de faciliter l'harmonisation des règles et méthodes comptables du Groupe, accélérer le processus de reporting et assurer une meilleure maîtrise des risques financiers. Par ailleurs, le Groupe a mis en place un contrat d'affacturage pour l'ensemble des filiales françaises afin d'harmoniser les procédures en matière de recouvrement de créances clients et permettre une centralisation de la trésorerie auprès des banques du Groupe pour une meilleure visibilité des liquidités.

L'élaboration des comptes consolidés est réalisée par les services internes. Leur établissement est facilité par une structure juridique simple et des flux intra-groupe isolés.

La Société a procédé en 2004 à une refonte complète du manuel de procédures comptables afin de renforcer la séparation des fonctions, adapter les procédures du reporting à la nouvelle organisation par Business Unit et formaliser certains contrôles de prévention et de détection liés notamment à notre procédure de clôture.

III) DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

Concernant les jetons de présence, il est rappelé que l'assemblée générale du 29 juin 2010 a fixé à 48.000 euros le montant global annuel des jetons de présence de l'exercice 2010.

Des comparaisons ont montré que ces montants se situaient dans la fourchette des sociétés de même importance.

Les jetons de présence sont répartis de façon égalitaire entre ses différents membres, soit 9 600 euros par membre.

Le conseil de surveillance du 29 mars 2010 avait octroyé une enveloppe budgétaire de 120 000 euros, plus 10 000 euros d'indemnités forfaitaires pour frais au Vice-Président en fonction de missions à définir concernant des opérations d'assistance, des accords stratégiques et des études d'opportunités de croissance externe.

A titre d'acompte, le Vice-Président a perçu 30 000 euros pour sa période du 1er janvier 2010 au 29 juin 2010. Le nouveau Conseil de surveillance nommé le 29 juin n'a pas utilisé ce budget et a clôturé cette ligne budgétaire lors du conseil du 5 août 2010.

Les membres du Directoire sont rémunérés au titre de leur mandat social. Ils n'ont pas de contrat de travail.

La détermination de la politique de rémunération des dirigeants relève de l'appréciation du Conseil de surveillance qui en fixe les principes généraux fondés non seulement sur la pratique des marchés dans des secteurs comparables mais encore sur la taille de l'entreprise eu égard notamment à son chiffre d'affaires et à ses effectifs.

La rémunération versée aux dirigeants comporte une partie fixe et une partie variable. La partie fixe de la rémunération tient compte du niveau des responsabilités, de l'expérience et de la performance. La partie variable est déterminée au regard de la réalisation des objectifs de performance globale de la Société et des événements liés à chaque exercice. Les objectifs de performance reposent à 50% minimum sur des objectifs quantitatifs reposant sur le budget consolidé du groupe approuvé en Conseil de surveillance.

Les objectifs qualitatifs sont arrêtés annuellement en fonction de la réalisation d'événements clairement définis.

Un véhicule de fonction peut également être attribué aux dirigeants en fonction de leur rôle de représentation. Toutefois, les membres du Directoire actuels bénéficient d'un forfait kilométrique mensuel pour couvrir leurs frais liés à l'utilisation de leur véhicule personnel.

Aucune indemnité, avantage ou rémunération n'est prévu en faveur des membres actuels du Directoire au cas où il serait mis fin à leur mandat. Les dispositions antérieures ayant été rejetées par l'assemblée générale du 29 juin 2010.

Par ailleurs, les membres du Directoire ne disposent pas de stock-options ou de plan d'attribution gratuite d'actions.

Il n'existe pas non plus de régime de retraite supplémentaire en faveur des membres du Directoire.

IV) PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.



L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce; (ii) adresser une procuration à la Société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

V) ELÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Ces éléments sont exposés dans le rapport du Directoire (qui figure en Annexe A du présent Document de Référence).

Florence Hofmann

Le 12 août 2011

16.5.2. Rapport des Commissaires aux Comptes établi sur le rapport du Président du Conseil de surveillance

SFECO & FIDUCIA AUDIT
98, avenue de Villiers
75017 Paris

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

MEDASYS
Société Anonyme
Espace Technologique de Saint Aubin
91193 Gif-sur-Yvette

**Rapport des Commissaires aux Comptes établi
en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce
sur le rapport du président du Conseil de surveillance**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société MEDASYS et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.



MEDASYS

3 / 3

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris et Neuilly, le 9 septembre 2011

Les Commissaires aux Comptes

SFECO & FIDUCIA AUDIT


Eric THIVIND

Deloitte & Associés


Gabriel ATTIAS

17. SALARIES

17.1. Effectifs et informations sociales

17.1.1. Evolution des effectifs

Au 31 décembre (en nombre de salariés)	2010	2009	2008
Hommes	198	183	114
Femmes	56	57	36
Total	254	240	150
<i>dont sous-traitants</i>	<i>1</i>	<i>5</i>	<i>2</i>

Au 31 décembre (en nombre de salariés)	2010	2009	2008
Cadres	197	188	116
Non cadres	57	52	34
Total	254	240	150

Au 30 septembre 2011, les effectifs du Groupe s'élève à 257 personnes.

Les importants changements de périmètre intervenus en 2009 avaient entraîné une augmentation des effectifs du Groupe de 60%. En 2010, à périmètre constant, les effectifs du Groupe ont progressé de 6%. Les embauches réalisées principalement au cours du second semestre, ont permis de renfoncer les équipes projets et les consultants nécessaires aux déploiements des sites de nos clients. En équivalent temps plein, les effectifs en 2010 du Groupe s'élèvent à 247 personnes.

17.1.2. Informations sociales

La quasi totalité des collaborateurs est employée en contrat à durée indéterminée et le recours à l'intérim reste très exceptionnel. L'augmentation moyenne des salaires au cours de l'exercice 2010 a été de 3% à comparer aux 2% de l'exercice 2009.

Après une année 2009 en retrait sur le plan de la formation avec 993 heures dispensées, le Groupe a retrouvé lors de l'exercice 2010 un niveau de formation de 1 482 heures, comparables aux 1 403 heures effectuées lors de l'exercice 2008. Au 31 décembre 2010, l'ancienneté moyenne était

de 7,5 ans et la moyenne d'âge des collaborateurs de 40 ans. Ces deux paramètres sont inchangés par rapport à l'exercice 2009.

17.2. Participations et stock options

Un accord de participation légale est en vigueur dans Medasys depuis le 26 décembre 2006. Compte tenu des règles légales de calcul, cet accord n'a pas encore, à ce jour, produit d'effet. A la clôture de l'exercice 2010, il n'existait aucune participation des salariés telle que définie à l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Au 31 décembre 2010, il n'existe pas de plan d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions ou de plan d'attribution gratuite d'actions pour les membres du Directoire et du Conseil de surveillance ainsi que pour les membres du personnel.



18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Composition et évolution du capital

L'évolution de l'actionnariat au cours des trois derniers exercices est la suivante :

Actionnaires	Au 27.09.2011			Au 31.12.2010			Au 31.12.2009			Au 31.12.2008		
	Nombre d'actions	% détenu	% droits de vote ¹	Nombre d'actions	% détenu	% droits de vote ¹	Nombre d'actions	% détenu	% droits de vote ²	Nombre d'actions	% détenu	% droits de vote ³
Management ⁴	982 498	7,03%	9,22%	1 164 498	8,32%	11,26%	929 654	6,64	10,15%	1 340 088	9,58%	15,31%
Salariés	107 949	0,77%	1,39%	105 950	0,76%	1,31%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Consorts Hofmann ⁴	1 633 000	11,68%	16,13%	1 476 000	10,56%	14,46%	1 426 664	10,20%	14,19%	1 426 664	10,20%	14,05%
FCPR Plantagenet Capital Europe	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	1 250 133	8,94%	7,72%	1 250 133	8,94%	7,65%
Turenne Capital	1 386 118	9,91%	8,93%	1 386 208	9,91%	8,54%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Hitachi Medical Corp.	1 130 843	8,09%	7,29%	1 130 843	8,09%	6,97%	1 130 843	8,09%	6,99%	1 130 843	8,09%	6,92%
Public	8 565 000	61,25%	57,04%	8 538 359	61,06%	57,46%	9 099 191	65,07%	60,94%	8 711 527	62,30%	56,07%
Actions propres détenues par Medasys	177 707	1,27%	0%	181 257	1,30%	0%	146 630	1,05%	0%	123 860	0,89%	0%
Total	13 983 115	100%	100%									

¹ Au 27 septembre 2011, Florence Hofmann, Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier détiennent des actions à droit de vote double. Comme indiqué au paragraphe 3.3.3.3 (b) (i) du présent Document de Référence, il est prévu que l'assemblée spéciale se réunisse le 8 novembre 2011 pour approuver la suppression du droit de vote double et la modification corrélative de l'article 12 des Statuts de la Société. Les principaux titulaires d'actions à droit de vote double au sein de Medasys ont annoncé qu'ils approuveraient une telle modification statutaire.

² Au 31 décembre 2009, Jean-Marie et Gisèle Lucani, Yves Couillard, Robert Berthoumieux, Alexis Westermann, certains membres du management de Medasys et les consorts Hofmann détenaient des actions à droit de vote double. Parmi ces personnes, seul Alexis Westermann détient encore à ce jour des actions à droit de vote double.

³ Au 31 décembre 2008, Jean-Marie et Gisèle Lucani, Yves Couillard, Robert Berthoumieux, Alexis Westermann, certains membres du management de Medasys et les consorts Hofmann détenaient des actions à droit de vote double. Parmi ces personnes, seul Alexis Westermann détient encore à ce jour des actions à droit de vote double.

⁴ Pour les besoins du présent tableau, la participation des consorts Hofmann (dont Florence Hofmann) est distinguée du management de Medasys.

⁵ Les « consorts Hofmann » désignent Florence et Christiane Hofmann qui agissent de concert (pour plus de détail, se reporter à la décision et information de l'AMF n°210C0853 en date du 31 août 2010). Christiane Hofmann n'exerce pas de fonction au sein de Medasys, alors que Florence Hofmann est Présidente du Conseil de Surveillance de la Société depuis le 29 juin 2010 (se référer au paragraphe 14.1.2.1 du présent Document de Référence). Au 30 juin 2010, Florence Hofmann détenait sur les 1 633 000 actions Medasys des « consorts Hofmann » 1 476 000 actions (représentant 10,56% du capital social) et Christiane Hofmann 157 000 actions (représentant 1,12% du capital social).



18.2. Droits de vote particuliers

Les Statuts contiennent les dispositions suivantes :

« Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué
- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire,
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ».

En vertu de ces dispositions statutaires certains actionnaires ont des droits de vote double au sein de Medasys (se référer au tableau figurant au paragraphe 18.1 du présent Document de Référence).

Il est rappelé que l'augmentation de capital réservée, dont les termes sont rappelés au paragraphe 3.3.3 du présent Document de Référence, est conditionnée par la modification des Statuts et à la suppression des droits de vote double.

En conséquence, l'assemblée générale mixte des actionnaires sera appelée à statuer le 8 novembre 2011 sur une résolution dont l'objet est de supprimer (sous condition suspensive de, et avec prise d'effet à, la souscription et libération par NoemaLife de l'augmentation de capital réservée) les droits de vote double. Les actionnaires détenteurs d'actions à droit de vote double réunis en assemblée spéciale devront approuver préalablement cette modification statutaire, étant précisé que les principaux titulaires d'actions à droit de vote double au sein de Medasys ont annoncé qu'ils approuveraient une telle modification statutaire.

18.3. Contrôle de Medasys

Aucune personne morale ou physique ne détient à elle seule le contrôle de Medasys (qui est réparti comme indiqué dans le tableau figurant au paragraphe 18.1 du présent Document de Référence).

Toutefois, si l'assemblée générale des actionnaires approuve l'augmentation de capital réservée à NoemaLife, que celle-ci souscrit à cette augmentation de capital et que les actions sont libérées au plus tard le 30 novembre 2011, NoemaLife détiendra, à compter de la date de souscription et de libération des actions, 45% des droits de vote de Medasys. Les éléments essentiels de l'augmentation de capital réservée à NoemaLife sont par ailleurs mentionnés au paragraphe 3.3.3 du présent Document de Référence.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1. Rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour les exercices clos le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2008

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document de Référence, les rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour les exercices clos le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2008 figurant, respectivement, à la page 55 du rapport financier annuel de l'exercice 2009 et à la page 54 du rapport financier annuel de l'exercice 2008.

Ces rapports annuels sont disponibles sur le site internet de la Société (www.medasys.com) et ont été déposés auprès de l'AMF.

19.2. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Deloitte & Associés

SFECO & FIDUCIA AUDIT

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Avec la société MEGABUS INTERNATIONAL

Convention d'assistance

Nature et objet:

Par acte signé en date du 17 décembre 2010, votre société a conclu avec sa filiale MEGABUS INTERNATIONAL, une convention d'assistance vous confiant, dans le cadre de l'animation et de la coordination du Groupe, un ensemble de missions de direction, de conseils et de tâches administratives.

Deloitte & Associés

SFECO & FIDUCIA AUDIT

Modalités: Cette convention a pris effet le 1^{er} octobre 2010 pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2010 moyennant un coût mensuel forfaitaire de 18.000 € ; elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, compte tenu d'une franchise initiale, se sont élevés à un montant de 24.000 €.

Conseil de Surveillance
ayant autorisé la convention : Conseil en date du 16 décembre 2010

Personne concernée : Frédéric VAILLANT, Président du Directoire
Depuis le 29 juin 2010.

Conventions de sous-location

Immeuble EXPLORER

Nature et objet: Par acte signé en date du 17 décembre 2010, votre société a conclu avec sa filiale une convention de sous-location d'un espace de bureau d'une surface d'environ 237 m², situé dans l'immeuble occupé par MEDASYS.

Modalités: Cette convention est consentie pour une durée de 9 années à compter du 1^{er} octobre 2010, moyennant un loyer de base annuel de 31.200 € hors taxes et hors charges.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, se sont élevés à un montant de 9.514 € au titre des loyers et charges incluses.

Conseil de Surveillance
ayant autorisé la convention : Conseil en date du 16 décembre 2010

Personne concernée : Frédéric VAILLANT, Président du Directoire
Depuis le 29 juin 2010.

Conventions de sous-location

Immeuble MERCURY

Nature et objet: Par acte signé en date du 17 décembre 2010, votre société a conclu avec sa filiale une convention de sous-location d'un espace de bureau d'une surface d'environ 205 m², sis Parc Technologique de Saint Aubin, Route de l'Orme – 91193 Gif Sur Yvette.

Deloitte & Associés

SFECO & FIDUCIA AUDIT

Modalités: Cette convention est consentie pour une durée de 9 années à compter du 1^{er} octobre 2010, moyennant un loyer de base annuel de 22.200 € hors taxes et hors charges.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, se sont élevés à un montant de 7.190 € au titre des loyers et charges incluses.

Conseil de Surveillance
ayant autorisé la convention : Conseil en date du 16 décembre 2010

Personne concernée : Frédéric VAILLANT, Président du Directoire
Depuis le 29 juin 2010.

Avec la société NOESIS

Convention de sous-location

Nature et objet: Par acte signé en date du 17 décembre 2010, votre société a conclu avec sa filiale une convention de sous-location d'un espace de bureau d'une surface d'environ 180 m², sis Bâtiment Mercury, Parc Technologique de Saint Aubin, Route de l'Orme – 91193 Gif Sur Yvette.

Modalités: Cette convention est consentie pour une durée de 9 années à compter du 18 novembre 2010, moyennant un loyer de base annuel de 24.000 € hors taxes et hors charges.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, se sont élevés à un montant de 3.546 € au titre des loyers et charges incluses.

Conseil de Surveillance
ayant autorisé la convention : Conseil en date du 16 décembre 2010

Personne concernée : Messieurs Frédéric VAILLANT, Président du Directoire
et Jean-Paul BOULIER, Membre du Directoire
Depuis le 29 juin 2010.

Deloitte & Associés

SFECO & FIDUCIA AUDIT

Avec Monsieur Alexis WESTERMANN***Convention de rémunération de missions exceptionnelles***

Nature et objet : Votre société a attribué à Monsieur Alexis WESTERMANN, une rémunération exceptionnelle d'un montant maximum de 120.000 € au titre des missions qui lui seraient confiées dans le cadre d'opérations d'assistance à la conclusion d'accords stratégiques et d'études d'opportunités de croissance externe ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de 10.000 €.

Modalités : La charge comptabilisée au titre de cette rémunération s'est élevée à un montant de 30.000 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Conseils de Surveillance ayant autorisé la convention : Conseils en date du 29 mars 2010 et du 5 août 2010.

Personne concernée : Alexis WESTERMANN, Vice-président du Conseil de Surveillance jusqu'au 29 juin 2010.

Avec Monsieur Jean-Marie LUCANI***Indemnité Transactionnelle***

Nature et objet : Votre société a versé à Monsieur Jean-Marie LUCANI, une indemnité transactionnelle au titre de la cessation des fonctions de Président du Directoire et de membre du Directoire.

Modalités : La charge comptabilisée au titre de cette rémunération s'est élevée à un montant brut de 379.445 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Conseil de Surveillance ayant autorisé la convention : Conseil en date du 29 juin 2010

Personne concernée : Jean-Marie LUCANI, Président du Directoire
Jusqu'au 29 juin 2010.
Actionnaire détenant plus de 5% des droits de vote à la date de la transaction.

Deloitte & Associés

SFECO & FIDUCIA AUDIT

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DES EXERCICES ANTERIEURS NON APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous portons à votre connaissance les conventions et engagements suivants, autorisés au cours de l'exercice 2009, qui figuraient dans notre rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés relatif à l'exercice 2009 et qui n'ont pas été approuvés par l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Avec la société NOESIS***Convention de trésorerie*****Nature et objet :**

Par acte signé en date du 24 novembre 2009, votre société a conclu avec sa filiale NOESIS une convention de trésorerie prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie.

Modalités :

Cette convention a pris effet au jour de sa signature pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2009 ; elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction. Les avances de trésorerie ainsi consenties seront rémunérées en fonction d'une formule de calcul définie chaque semestre per MEDASYS, selon les modalités suivantes : « *taux de Euribor n mois (« n » compris entre 1 et 6) majoré d'un pourcentage* ». Le taux pratiqué pour les exercices 2009 et 2010 s'est élevé à Euribor 3 mois plus 1,75 %.

Les charges comptabilisées au titre de cette convention se sont élevés à un montant de 589 € pour l'exercice 2009 et 7.391 € pour l'exercice 2010.

Conseil de Surveillance

ayant autorisé la convention : Conseil en date du 28 juillet 2009

Personnes concernées :

Messieurs Jean-Marie LUCANI, Président du Directoire,
Et Alexis WESTERMANN, Vice-président du Conseil
de Surveillance,
Jusqu'au 29 juin 2010.
Messieurs Frédéric VAILLANT, Président du Directoire,
et Jean-Paul BOULIER, Membre du Directoire,
Depuis le 29 juin 2010.

Deloitte & Associés

SFECO & FIDUCIA AUDIT

Avec la société RT CONSULTING***Convention de trésorerie***

Nature et objet : Par acte signé en date du 4 septembre 2009, votre société a conclu avec sa filiale RT CONSULTING une convention de trésorerie prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie.

Modalités : Cette convention a pris effet au jour de sa signature ; elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction. Le taux de rémunération est de 4 % l'an jusqu'au 30 juin 2010, puis Euribor 3 mois plus 1,75 % à compter du 1^{er} juillet 2010.

Cette présente convention n'a pas produit d'effet au cours des exercices 2009 et 2010.

Conseil de Surveillance
ayant autorisé la convention : Conseil en date du 28 juillet 2009

Personnes concernées : Jean-Marie LUCANI, Président du Directoire
Jusqu'au 29 juin 2010.
Frédéric VAILLANT, Président du Directoire
Depuis le 29 juin 2010.

Prestations de services

Nature et objet : Le 4 septembre 2009, votre société a commandé à sa filiale RT CONSULTING des prestations de développement de la solution DX Pilot.

Modalités : La rémunération totale des prestations commandées au titre de cette convention s'élèvent à montant total de 300.000 €.

Les charges comptabilisées au titre de cette convention se sont élevés à un montant de 70.950 € pour l'exercice 2009 et à 229.050 € pour l'exercice 2010.

Conseil de Surveillance
ayant autorisé la convention : Conseil en date du 28 juillet 2009

Personnes concernées : Jean-Marie LUCANI, Président du Directoire
Jusqu'au 29 juin 2010.
Frédéric VAILLANT, Président du Directoire
Depuis le 29 juin 2010.

Deloitte & Associés

SFECO & FIDUCIA AUDIT

Avec la société MEDASYS Ltd***Convention de prêt***

Nature et objet : Le 21 mars 2009, votre société a accordé à sa filiale japonaise un prêt de 8.500.000 yen afin d'assurer son développement.

Modalités : Ce prêt est remboursable trimestriellement à compter du 31 mars 2011, sur la base de 30 % du résultat net de l'exercice. Le taux de rémunération est de 1,5 % l'an.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention se sont élevés à un montant de 738 € pour l'exercice 2009 et 1.143 € pour l'exercice 2010.

Conseil de Surveillance

ayant autorisé la convention : Conseil en date du 13 février 2009

Personnes concernées : Vincent BOUSQUET, Membre du Directoire
Jusqu'au 29 juin 2010.
Frédéric VAILLANT, Président du Directoire
Depuis le 29 juin 2010.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE :**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE**

En application de l'article R.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société NOESIS***Convention d'assistance***

Nature et objet: Par acte signé en date du 19 juin 2007, votre société a conclu avec sa filiale NOESIS, une convention d'assistance vous confiant, dans le cadre de l'animation et de la coordination du Groupe, un ensemble de missions de direction, de conseils et de tâches administratives ainsi que de prestations liées à l'hébergement de cette société.

Deloitte & Associés

SFECO & FIDUCIA AUDIT

Modalités:

Cette convention a pris effet le 1^{er} mai 2007 pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2007 moyennant un coût mensuel forfaitaire de 950 € ; elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, se sont élevés à un montant de 12.480 €.

*Convention de sous-location*Nature et objet:

Par acte signé en date du 25 juin 2007, votre société a conclu avec sa filiale une convention de sous-location d'un espace de bureau d'une surface d'environ 150 m², situé dans le nouvel immeuble occupé par MEDASYS.

Modalités:

Cette convention est consentie pour une durée de 12 années à compter du 1^{er} avril 2007, moyennant un loyer de base annuel de 18.000 € hors taxes et hors charges.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, se sont élevés à un montant de 20.896 € au titre des loyers et charges incluses.

Avec la société MEXYS*Convention de trésorerie*Nature et objet :

Par acte signé en date du 30 septembre 2008, votre société a conclu avec sa filiale belge une convention de trésorerie prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie.

Modalités :

Cette convention a une durée d'un an, renouvelable. Le taux de rémunération est de 4 % l'an jusqu'au 30 juin 2010 puis Euribor 3 mois plus 1,75 % à compter du 1^{er} juillet 2010.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention pour l'exercice 2010, se sont élevés à un montant de 14.080 €.

Deloitte & Associés

SFECO & FIDUCIA AUDIT

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS
SANS EXECUTION AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société MEDASYS s.p.r.l***Convention de gestion***

Nature et objet: Votre société a conclu avec sa filiale belge une convention de gestion lui confiant la Direction générale, financière et administrative de cette dernière.

Modalités: Cette convention a une durée d'un exercice social, renouvelable. Elle est rémunérée à un taux de 4% du chiffre d'affaires.

Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice.

Convention de moyens logistiques

Nature et objet: Votre société a conclu avec sa filiale belge une convention de moyens logistiques prévoyant une mise à disposition de moyens matériels et humains nécessaires aux activités de cette dernière, notamment dans le domaine commercial.

Modalités: Cette convention a une durée d'un an, renouvelable. Elle est rémunérée en fonction des prestations effectuées.

Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice.

Convention de trésorerie

Nature et objet : Votre société a conclu avec sa filiale belge une convention de trésorerie prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie.

Deloitte & Associés

SFECO & FIDUCIA AUDIT

Modalités :

Cette convention a une durée d'un an, renouvelable. Le taux de rémunération est de 4 % l'an.

Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 9 septembre 2011

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés



Gabriel ATTIAS

SFECO & FIDUCIA AUDIT



Eric THIVIND

Par ailleurs, le Conseil de surveillance en date du 12 août 2011 a autorisé, conformément aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, des conventions de prestations de services administratifs entre la Société et ses Filiales RT Consulting et SBO Conseil.

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

Informations financières historiques

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- Les comptes consolidés, les comptes sociaux et les rapports correspondants figurant aux pages 17 à 54 du rapport financier annuel de l'exercice 2009 disponible sur le site internet de la Société (www.medasys.com) et déposé auprès de l'AMF ; et
- Les comptes consolidés, les comptes sociaux et les rapports correspondants figurant aux pages 17 à 53 du rapport financier annuel de l'exercice 2008 disponible sur le site internet de la Société (www.medasys.com) et déposé auprès de l'AMF.

Informations financières pro forma

Non applicable.

20.1. Comptes sociaux au 31 décembre 2010**20.1.1. Bilan**

€'000	au 31.12.10			au 31.12.09 au 31.12.08	
	Brut	Amort. et Prov.	Net	Net	Net
ACTIF					
Immobilisations incorporelles	21 227	9 682	11 545	11 263	6 558
Immobilisations corporelles	918	823	95	160	215
Immobilisations financières	19 697	17 418	2 279	5 941	1 830
Total actif immobilisé	41 842	27 923	13 919	17 364	8 603
Stocks et en-cours	77	40	37	97	122
Clients et comptes rattachés	6 087	148	5 939	5 816	6 244
Autres créances	2 707		2 707	2 588	3 757
Disponibilités et valeurs mobilières	1 326		1 326	5 322	4 402
Charges constatées d'avance	260		260	281	193
Total actif circulant	10 457	188	10 269	14 104	14 718
Comptes de régularisation et assimilés			0	17	7
Total de l'actif	52 299	28 111	24 188	31 485	23 328
PASSIF					
Capital			4 000	4 000	4 000
Primes d'émis., de fusion, d'apport			6 976	6 976	6 976
Réserve légale			322	322	253
Report à nouveau			5 039	2 802	1 503
Résultat de l'exercice			<7 065>	2 237	1 368
Subvention d'investissements			1 144	981	981
Provisions règlementées			46	21	6
Total Capitaux propres			10 462	17 339	15 087
Avances conditionnées			167		
Provisions pour risques et charges			291	394	328
Emprunts et dettes financières			3 352	3 385	1 656
Fournisseurs et comptes rattachés			3 289	2 181	1 757
Dettes fiscales et sociales			5 007	4 917	4 179
Autres dettes			1 105	2 836	150
Produits constatés d'avance			333	275	
Total Dettes			13 086	13 594	7 742
Ecart de conversion passif			182	158	171
Total du passif			24 188	31 485	23 328

20.1.2. Compte de résultat

€'000	Exercice 2010			Exercice 2009		Exercice 2008		
	France	Export	Total					
Ventes de matériel	475	3	478	4%	479	3%	400	3%
Production vendue de services	11 855	1 019	12 874	96%	14 254	97%	11 270	97%
Chiffre d'affaires	12 330	1 022	13 352	100%	14 733	100%	11 670	100%
Production immobilisée			4 165	31%	3 921	27%	3 122	27%
Subvention d'exploitation				-	3	-	11	-
Reprises sur amort. et provisions			5	-		-	1 005	9%
Transferts de charges			649	5%	413	3%	198	2%
Total des produits d'exploitation			18 171	136%	19 070	129%	16 006	137%
Achats consommés			374	3%	385	3%	347	3%
Autres achats et charges externes			5 543	42%	4 318	29%	3 329	29%
Impôts et taxes			376	3%	509	3%	384	3%
Charges de personnel			11 687	88%	10 200	69%	8 873	76%
Dotations aux amortissements et aux provisions			4 024	30%	3 479	24%	2 812	24%
Autres charges d'exploitation			78	1%	178	1%	178	2%
Total des charges d'exploitation			22 082	165%	19 069	129%	15 923	136%
Résultat d'exploitation			<3 911>	-29%	1	-	83	1%
Autres intérêts et produits			19	-	23	-	31	-
Reprises sur provisions et transfert de charges			17	-	385	3%	99	1%
Différences positives de change			5	-	21	-	2	-
Produits nets sur valeurs mobilières de placement			8	-	25	-	183	2%
Total des produits financiers			49	0%	454	3%	315	2%
Intérêts et charges assimilées			187	1%	156	1%	203	2%
Différences négatives de change			4	-	1	-	7	-
Dotations aux amortissements et aux provisions			3 945	30%	17	-	25	-
Total des charges financières			4 136	31%	174	1%	235	2%
Résultat financier			<4 087>	-35%	280	2%	80	1%
Résultat courant avant impôts			<7 998>	-60%	281	2%	163	1%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			56	-	405	3%	186	2%
Produits exceptionnels sur opérations en capital			201	2%	400	3%	100	1%
Reprises sur provisions et transferts de charges			216	2%	25	-	238	2%
Total des produits exceptionnels			473	3%	830	5%	524	4%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			981	7%	374	3%	453	4%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			221	2%	66	-	164	1%
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions			101	1%	157	1%	127	1%
Total des charges exceptionnelles			1 303	10%	597	4%	744	6%
Résultat exceptionnel			<830>	-7%	233	2%	<220>	-2%
Impôt sur les bénéfices			1 763	13%	1 723	12%	1 425	12%
Résultat net			<7 065>	-53%	2 237	15%	1 368	12%

20.1.3. Annexe aux comptes annuels

(Les montants sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire)

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010

5.3.1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- Des difficultés commerciales, principalement de contractualisation, qui ont entraîné des prises de commandes faibles en 2010, notamment sur Medasys S.A. de seulement 7,0 M€, hors contrat Picarsis, impactant fortement la facturation sur les nouvelles affaires ;
- Des achats de sous-traitance Groupe de 438 k€ ;
- Un poste d'honoraires en progression de 310 k€ dont 128 k€ liés aux honoraires R&D sous traités aux filiales ;
- Des dotations aux provisions d'éléments financiers à hauteur de 3 892 k€ liées principalement aux dépréciations des titres des filiales ;
- La prise de participation complémentaire de 33,33 % dans le capital de la filiale Japonaise Medasys Ltd pour 30 k€ représentant les frais liés à cette acquisition ;
- Divers frais de restructuration non récurrent pour 794 k€.

5.3.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, selon le règlement du Comité de la réglementation comptable n°99-03, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthodes

Aucun changement de méthode d'évaluation et de présentation comptable n'est intervenu au cours de l'exercice 2010.

Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, Medasys S.A. doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Medasys revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. L'évaluation des frais de développement et des fonds de commerce, les provisions pour risques et charges sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

5.3.2.1 Immobilisations incorporelles

Frais de développement

Les travaux de développement de logiciels dont la société se réserve la propriété sont immobilisés à leur prix de revient lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;



- la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;
- la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;
- l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne) ;
- des ressources suffisantes existent pour compléter ou commercialiser ou utiliser le logiciel ou procédé ;
- la rentabilité commerciale du logiciel peut être démontrée avec une probabilité suffisante.

Ils ne comprennent que des charges directes de salaires et de sous-traitance.

Les frais de développement immobilisés sont amortis sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation.

Fonds de commerce

Concernant les fonds de commerce, l'appréciation de leur valeur repose sur l'actualisation des critères définis au moment de leur acquisition : suivi des variations de ventes et de marge brute, réalisées et projetées pour chacun d'entre eux.

Ce poste comprend les fonds de commerce résultant :

- de l'activité « Intégration Santé » acquise auprès de la société NCR, fin novembre 1999, pour 0,3 M€ ;
- des sociétés absorbées par voie de fusion dans Medasys en 2000 (PGP SA pour 1,2 M€ et ISS-Santé SA pour 0,8 M€) ;
- de l'activité d'intégration de systèmes d'information hospitaliers de la société Thalès acquise en avril 2009 pour 0,75 M€ ;
- du mali technique pour 0,8 M€ issu de la transmission universelle du patrimoine de la société PCI qui détenait 100 % des titres de la société SBO Conseil, intervenue le 27 novembre 2009.

La dépréciation des fonds de commerce est de 1 892 k€.

Licences et brevets

Les licences et brevets sont amortis en 1 an.

5.3.2.2 Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le système linéaire ou, le cas échéant, dégressif, en respectant les règles fiscales en vigueur en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Mode et durée d'amortissement :

- Installations générales	5 ou 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans
- Installations techniques, matériels et outillage	5 ans
- Matériel de transport	5 ans

5.3.2.3 Immobilisations financières

Les titres, prêts et avances sont comptabilisés à leurs coûts historiques.

Titres de participation

Les titres de participation et autres titres immobilisés font l'objet d'une provision en cas de dépréciation réelle par rapport à la valeur d'usage (actif net, cours de bourse, rentabilité,...). Cette valeur d'usage a été déterminée selon des critères propres au secteur d'activité de la société.

Les frais d'acquisitions des titres de participations, à savoir les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes, sont incorporés dans le coût d'acquisition de ces titres. Ils sont amortis sur une durée de 5 ans au moyen d'amortissements dérogatoires.

5.3.2.4 Actif circulant



Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au prix de revient selon la méthode du « coût unitaire moyen pondéré (C.U.M.P.) ».

Les stocks tiennent compte d'un coefficient de frais d'approche sur les achats effectués auprès des fournisseurs étrangers.

Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de l'exercice en fonction de l'antériorité des produits achetés.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leurs coûts historiques et font l'objet d'une provision en cas de dépréciation par rapport à leur valeur d'inventaire.

5.3.2.5 Variation des capitaux propres

€'000	31.12.08	31.12.09	Réduction du capital	Affectation du résultat	Autres variations	Résultat de l'exercice	31.12.10
Capital social	4 000	4 000					4 000
Prime d'émission	0	0					0
Prime de fusion	2 504	2 504					2 504
Prime d'apport	4 472	4 472					4 472
Réserve légale proprement dite	253	322					322
Report à nouveau	1 503	2 802		2 237			5 039
Résultat de l'exercice	1 368	2 237		<2 237>		<7 065>	<7 065>
Subventions d'investissements	981	981			163		1 144
Provisions règlementées	6	21			25		46
Total	15 087	17 339	0	0	188	<7 065>	10 462

5.3.2.6 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en Euros à la date de l'opération. Les pertes et gains de changes afférents aux règlements clients et fournisseurs sont pris en compte dans le résultat financier. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en Euros au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises, hors zone Euros, à ce dernier cours est portée au bilan en « écarts de conversion ».

5.3.2.7 Chiffre d'affaires

Biens :

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison des biens et à la réception des services par le client. Dans l'hypothèse où la société doit s'acquitter ultérieurement de certaines obligations liées à ces opérations, une provision pour charge d'exploitation est enregistrée sur l'exercice de réalisation de la vente.

Licences :

Le produit des concessions de licences est enregistré à la date de livraison du programme source, ou « master ». Dans le cas où ces concessions font l'objet d'un échelonnement, le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment de la livraison au client final, conformément aux normes de la profession utilisées au niveau international.

Contrat de vente en mode ASP (*Application Service Provider*) ou Saas (*Software as a Service*)

Les produits d'exploitation générés par les contrats de vente ASP pendant la période « Run » sont comptabilisés en redevances au prorata temporis.

Prestations de services :

La société adopte la méthode préférentielle de l'avancement pour comptabiliser le chiffre d'affaires issu des prestations de service réalisées dans le cadre d'un contrat long terme.



Les contrats long terme correspondent aux affaires dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois.

Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement réel du marché et la marge dégagée sur l'opération.

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

€'000	Exercice 2010		Exercice 2009		Exercice 2008	
France	12 330	92,3%	13 160	89,3%	10 818	92,7%
Export	1 022	7,7%	1 573	10,7%	852	7,3%
Total	13 352	100%	14 733	100%	11 670	100%

5.3.2.8 Autres informations

Subventions d'investissements

Medasys SA bénéficie de trois subventions d'investissement pour un montant total de 1 143 694 €. Elles concernent

- un projet de développement de logiciel d'imagerie pour un montant de 367 214 €,
- un projet Européen visant à l'amélioration des procédures intelligentes de prescriptions médicamenteuses, pour un montant de 613 440 €,
- le projet Inspira relatif au développement et à la commercialisation d'un produit logiciels et matériels visant à améliorer et renforcer la sécurité et la qualité des traitements en radiothérapie pour 163 040 €.

Ces subventions seront rapportées au compte de résultat au prorata de la dotation aux amortissements du projet de développement.

Provisions pour risques et charges

Les risques et charges dont l'objet est nettement défini et que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions.

Charges et produits exceptionnels

Les charges et les produits exceptionnels sont les charges et les produits résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière.

Engagements en matière de retraite

Le montant des engagements de retraite est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite à 66 ans qui tient compte des nouvelles dispositions relatives à l'évolution du régime des retraites. Il comprend un coefficient de présentisme basé sur le turn-over par classes d'âge et d'un taux de charges sociales de 40 % et cela conformément aux modifications apportées par la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2008. Les calculs sont actualisés au taux de 4,7 % (Réf i-box) et prennent en compte une progression salariale de 2 %. L'espérance de vie des bénéficiaires a été intégrée dans le calcul en prenant en compte la table de mortalité TH0002.

Au 31 décembre 2010, le montant des engagements liés aux indemnités de départ à la retraite s'élèvent à 323 k€. Ces engagements mentionnés pour information ne sont pas provisionnés.

5.3.3 FILIALES ET PARTICIPATIONS

5.3.3.1 Tableau des filiales et participations

Medasys S.A. est la société consolidante



€'000 des filiales et participations	Dénomination	% détention	Capitaux	Résultat de	Avances	Cautions	Chiffre	Valeur des	
			propres avant résultat au 31.12.2010	l'exercice 2010	consenties non remboursées	données	d'affaires 2 010	titres détenus Brute	nette
MEDASYS DIGITAL SYSTEMS sprl*	au capital de 18 592 €	99%	<151>	<15>	166	-	-	19	-
MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc.*	au capital de 9 520 294 US\$	100%	<3 479>	-	3 479	-	-	9 873	-
MEDASYS Ltd.	au capital de 36 000 000 JPY	100,00%	302	<298>	229	-	1 373	202	119
MEGABUS SAS	au capital de 305 000 €	100%	<4>	<90>	103	-	2 812	944	944
MEXYS SAS	au capital de 850 000 €	100,00%	200	<294>	582	-	1 228	1 172	0
NOESIS SA	au capital de 100 000 €	93,22%	814	221	<304>	-	832	259	259
RT Consulting SAS	au capital de 138 000 €	100%	299	<170>	-	-	2 138	1 102	0
SBO Conseil SAS	au capital de 50 000 €	100%	466	<27>	<211>	-	3 162	1 025	0

* Sans activité

N.B. Aucun dividende n'a été versé par les filiales

5.3.3.2 Eléments concernant les entreprises liées et les participations

€'000	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Participations	14 596	14 779	10 975
Créances rattachées à des participations	4 559	4 154	4 315
Créances clients et comptes rattachés	219	157	81
Dettes rattachées à des participations	535	517	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	832	410	9
Produits financiers	19	23	82
Charges financières	14	5	6

5.3.4 NOTES SUR LE BILAN

5.3.4.1 Actif immobilisé brut

€'000	01.01.10	Acquisitions	Cessions/Réd.	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Frais de développement	12 812	4 156	2 916	14 052	12 812	11 249
Concessions et droits similaires	826	39	51	814	826	572
Fonds commercial	3 939			3 939	3 939	2 390
Autres immobilisations incorporelles	2 422			2 422	2 422	
Total immobilisations incorporelles	19 999	4 195	2 967	21 227	19 999	14 211
Agencements, installations générales	201	64	64	201	201	196
Matériel de transport		30	30	0		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	715	51	49	717	715	796
Total immobilisations corporelles	916	145	143	918	916	992
Titres de participations	14 779	240	423	14 596	14 779	10 975
Créances rattachées aux participations	4 154	412	7	4 559	4 154	4 315
Prêts	252	64	8	308	252	220
Autres immobilisations financières	282	11	59	234	282	212
Total immobilisations financières	19 467	727	497	19 697	19 467	15 722
Total immobilisations brutes	40 382	5 067	3 607	41 842	40 382	30 925

5.3.4.2 Amortissements et provisions sur actif immobilisé

€'000	01.01.10	Dotations	Reprises	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Frais de développement	5 826	3 220	2 915	6 131	5 826	5 248
Concessions et droits similaires	587	35	11	611	587	553
Autres immobilisations incorporelles	431	617		1 048	431	
Total immobilisations incorporelles	6 844	3 872	2 926	7 790	6 844	5 801
Agencements, installations générales	112	35		147	112	77
Matériel de bureau et informatique, mobilier	644	35	3	676	644	700
Total immobilisations corporelles	756	70	3	823	756	777
Total amortissements	7 600	3 942	2 929	8 613	7 600	6 578
Titres de participations	9 892	3 381		13 273	9 892	9 892
Créances rattachées aux participations	3 634	511		4 145	3 634	4 000
Total immobilisations financières	13 526	3 892	0	17 418	13 526	13 892
Fonds de commerce	1 892			1 892	1 892	1 852
Total immobilisations incorporelles et financières	1 892	0	0	1 892	1 892	1 852
Total des provisions	15 418	3 892	0	19 310	15 418	15 744

5.3.4.3 Créances clients et comptes rattachés

€'000	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Clients	2 032	1 390	2 647
Clients douteux	170	72	49
Factures à établir	3 885	4 420	3 595
Total brut	6 087	5 882	6 291
Provision pour dépréciation	148	66	47
Total net	5 939	5 816	6 244

5.3.4.4 Autres créances

€'000	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Fournisseurs, avoirs non parvenus	9	10	21
Créances sur personnel et organismes sociaux	4	26	42
Créances et crédits d'impôts	1 758	1 726	2 862
Etat, subvention	482	497	574
Créances TVA	423	235	144
Produits à recevoir		6	3
Débiteurs divers	31	88	111
Total brut	2 707	2 588	3 757
Provision pour dépréciation			
Total net	2 707	2 588	3 757

5.3.4.5 Valeurs mobilières de Placement et Autocontrôle

€'000		Solde au Bilan	Valeur de marché au 31.12.10	Provision pour dépréciation
	SICAV et FCP	164	164	
	Autocontrôle	163	152	
	Total	327	316	

Au 31.12.10, Medasys détient 181 257 titres dont 66 934 pour une valeur de 45 442 € dans le cadre du programme de rachat d'actions du 23.05.08 et 114 323 titres pour une valeur de 117 750 € au titre du contrat de liquidité.

Au cours de l'année 2010, Medasys a acquis 331 874 actions à un cours moyen de 1.27 €. Medasys a cédé au cours de l'exercice 297 247 actions à un cours moyen de 1.29 €.

Les cessions ont dégagées un boni de cession de 19 k€ et un mali de cession de 40 k€.

Au 31 décembre 2010, les 181 257 titres détenus représentent 1.30 % du capital.

5.3.4.6 Evolution du capital au cours de l'exercice et influence de l'exercice des options

€'000	Actions émises ou exerçables	Nombre d'actions après exercice	Montant du capital	Montant des fonds propres sociaux avant résultat	Montant des fonds propres sociaux par action avant résultat	% de dilution possible
au 31 décembre 2008		13 983 115	4 000 000	13 719 028	0,98	
au 31 décembre 2009		13 983 115	4 000 000	15 102 375	1,08	
au 31 décembre 2010		13 983 115	4 000 000	17 525 717	1,25	

5.3.4.7 Provisions pour risques et charges et dépréciations

€'000	01.01.10	Dotations	Reprises		31.12.10	31.12.09	31.12.08
			utilisées	non utilisées			
Amortissements dérogatoires	22	24			46	22	6
Provisions règlementées	22	24	0	0	46	22	6
Provisions pour pertes de change	17		17		0	17	7
Provisions pour litiges	377	130	216		291	377	321
Provisions pour risques et charges	394	130	233	0	291	394	328
Dépréciation des immobilisations incorp.	1 892				1 892	1 892	1 852
Dépréciation des immobilisations financières	13 527	3 892			17 419	13 527	13 892
Dépréciation des stocks de marchandises	45		5		40	45	43
Dépréciation des comptes clients	66	82			148	66	47
Dépréciation des actions d'autocontrôle	0				0	0	12
Provisions pour dépréciation	15 530	3 974	5	0	19 499	15 530	15 846
Total	15 946	4 128	238	0	19 836	15 946	16 180
Dotations et reprises d'exploitation		82	5				
Dotations et reprises financières		3 945	17				
Dotations et reprises exceptionnelles		101	216				
		4 128	238	0			

Les provisions pour risques et charges sont principalement de nature sociale à hauteur de 239 k€.

5.3.4.8 Avances conditionnées

Oséo Innovation a versé en 2010, un acompte de 167 K€ au titre d'une avance remboursable accordée d'un montant total de 426 k€.

5.3.4.9 Créances et dettes

€'000	Nature des créances	31.12.10	A un an au plus	A plus d'un an	31.12.09	31.12.08
	Créances rattachées à des participations	4 559	1 002	3 557	4 154	4 314
	Prêts	308	34	274	252	220
	Autres immobilisations financières	234		234	282	212
	Clients litigieux	170		170	72	49
	Autres créances clients	5 916	5 916		5 810	6 242
	Organismes sociaux	4	4		27	42
	Etat, impot sociétés	1 758	1 758		1 726	2 862
	Etat, TVA	423	423		235	144
	Etat, Subvention	482	375	107	497	574
	Débiteurs divers	40	40		103	135
	Charges constatées d'avance	260	260		281	193
	Total	14 154	9 812	4 342	13 439	14 987
	Prêts accordés en cours d'exercice	64			37	24
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	8			5	10

€'000	Nature des dettes	31.12.10	A un an au plus	A plus d'un an	31.12.09	31.12.08
	Soldes bancaires créditeurs	806	806	-	553	553
	Emprunts à plus d'un an à l'origine	2 012	587	1 425	2 315	1 098
	Depôts et cautionnements reçus	19	0	19	5	5
	Fournisseurs	3 289	3 289	-	2 181	1 757
	Clients, acomptes reçus sur commandes	43	43	-		
	Clients, avoirs à établir	11	11	-		
	Etat, TVA	1 822	1 822	-	1 932	1 636
	Autres impôts et taxes	287	287	-	310	241
	Personnel	1 213	1 213	-	1 174	1 031
	Organismes sociaux	1 685	1 685	-	1 501	1 271
	Groupe et associés	563	563	-	590	58
	Créditeurs divers	1 003	818	185	2 758	86
	Produits constatés d'avance	333	333	-	275	
	Total	13 086	11 457	1 629	13 594	7 736
	Emprunts souscrits dans l'exercice	260			1975	600
	Emprunts remboursés dans l'exercice	559			751	92

5.3.4.10 Détail des comptes de produits à recevoir et charges à payer

€'000	Produits à recevoir	31.12.10	31.12.09	31.12.08
	Clients, factures à établir	3885	4420	3595
	Fournisseurs, avoirs à recevoir	9	9	21
	Débiteurs divers, produits à recevoir	3	6	2
	Divers		3	2
	Total	3 897	4 438	3 620

€'000	Charges à payer	31.12.10	31.12.09	31.12.08
	Intérêts courus auprès des étés financiers	3	22	4
	Fournisseurs, factures non parvenues	594	427	290
	Personnel	1 024	1 095	962
	Organismes sociaux	632	688	592
	Etat	287	310	241
	Associés	48	78	58
	Charges diverses	11	-	-
	Total	2 599	2 620	2 147

5.3.4.11 Détail des charges et produits constatés d'avance

€'000	Produits constatés d'avance	31.12.10	31.12.09	31.12.08
	Maintenance	196	15	
	Matériel	2	260	
	Prestations	54		
	Logiciel	81		
	Total	333	275	0

€'000	Charges constatées d'avance	31.12.10	31.12.09	31.12.08
	Loyers	153	150	88
	Sous-traitance	67	104	51
	Publicité et documentation	4		9
	Entretiens et réparations	18	15	21
	Frais de recrutement			7
	Assurances	4	5	4
	Divers	14	7	13
	Total	260	281	193

5.3.5 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.3.5.1 Production immobilisée

€'000		31.12.10	31.12.09	31.12.08
Frais de développement immobilisés	Frais de personnel	3 211	3 008	2 929
	Charges externes	945	910	193
		4 156	3 918	3 122
Livraisons à soi-même	Immobilisations corporelles	9	3	

5.3.5.2 Transfert de charges

€'000	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Remboursement d'assurances		2	-
Indemnités Fongécif		-	16
Frais de personnel liés à des litiges	617	272	23
Honoraires liés aux litiges en cours		53	132
Frais d'acquisition des titres des filiales	30	85	22
Divers	2	1	5
Total	649	413	198

5.3.5.3 Dotations aux amortissements et aux provisions

€'000	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Dotations aux amort. sur immobilisations corp.et incorp.	3 942	3 477	2 806
Dotations aux provisions sur immobilisations financières	3 892	-	6
Dotations aux provisions sur actif circulant	82	21	6
Dotations aux provisions des amortissements dérogatoires	24	16	5
Dotations aux prov. pour dép.des immo. incorporelles		40	60
Dotations aux autres provisions pour dépréciation		-	12
Dotations aux provisions pour risques et charges	130	99	69
Total	8 070	3 653	2 964

5.3.5.4 Détail du résultat financier

€'000	Produits financiers	31.12.10	31.12.09	31.12.08
	Produits d'intérêts financiers	19	23	28
	Intérêts moratoires reçus		-	3
	Reprises de provisions pour dépréciat. des actions propres		12	12
	Reprises de provisions pour dépréciat.des titres de filiales		-	55
	Reprises de provisions pour dépréciat.des c/ct filiales		366	-
	Reprises de provisions pour dépréciation des OPVCM		-	-
	Reprises de provisions pour perte de changes	17	7	32
	Différences positives de changes	5	21	2
	Produits sur cessions de valeurs mobilières	8	25	183
	Total	49	454	315

€'000	Charges financières	31.12.10	31.12.09	31.12.08
	Intérêts et charges assimilées	187	156	203
	Différences négatives de changes	4	1	7
	Dotations aux provisions pour risques	53	17	7
	Dotations pour dépréciation des valeurs mobilières	-	-	12
	Dotations pour dépréciat.des titres et créances de filiales	3 892	-	6
	Total	4 136	174	235

5.3.5.5 Détail du résultat exceptionnel

€'000	Produits exceptionnels	31.12.10	31.12.09	31.12.08
	Autres régularisation des comptes de tiers	56	53	105
	Reprise de frais de personnel à payer		-	80
	Coface, indemnité de fin de contrat		352	-
	Produits s/cessions d'immobilisations corp.et incorp.	182	321	100
	Boni de cession des actions propres	19	79	-
	Reprises de provisions pour litiges et dépréciations	216	25	238
	Divers		-	1
	Total	473	830	524

€'000	Charges exceptionnelles	31.12.10	31.12.09	31.12.08
	Pénalités sur marché	151		
	Pénalités et majorations	81	21	3
	Autres régularisations comptes de tiers	20	2	16
	Frais de personnel	729		
	Frais liés aux litiges en cours		298	303
	Honoraires liés aux litiges en cours		53	132
	Valeur comptable des immo. corporelles et incorp. cédées	181	63	101
	Mali de cession des actions propres	40	3	63
	Dotations aux provisions des amortissements dérogatoires	24	16	5
	Dotations aux provisions pour dépréciation		59	60
	Dotations aux provisions pour risques exceptionnels	77	82	61
	Divers		-	-
	Total	1 303	597	744

5.3.5.6 Autres informations

5.3.5.6.1 Résultats des cinq derniers exercices

€'000	2006	2007	2008	2009	2010
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	21 317	21 317	4 000	4 000	4 000
Nombre d'actions ordinaires	13 983 115	13 983 115	13 983 115	13 983 115	13 983 115
Nombre maximum d'actions à créer par droits de souscription et options	2 252 500	2 090 000	2 090 000		
Opérations et résultats, effectifs					
Chiffre d'affaires hors taxes	10 715	16 265	11 670	14 733	13 352
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	1 452	6 055	1 565	3 756	<996>
Impôt sur les bénéfices	<588>	<409>	<1 425>	<1 723>	<1 763>
Dotations et reprises aux amortissements et provisions	2 290	4 442	1 622	3 243	7 832
Résultat net	<250>	2 022	1 368	2 237	<7 065>
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
Résultats des opérations par action (€)					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	0,15	0,46	0,21	0,39	0,05
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements et provisions	<0,02>	0,14	0,10	0,16	<0,51>
Dividende attribué	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen (<i>en nb. de salariés</i>)	117	114	119	134	141
Masse salariale	6 016	5 697	6 163	7 179	8 324
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales,...)	2 531	2 538	2 710	3 022	3 363

5.3.5.6.2 Inventaire des valeurs mobilières

€'000	Nombre de titres	Valeur comptable nette
Participations non cotées		
Medasys Digital Systems Sprl (Belgique)	99	-
Medasys Digital Systems Inc (USA)	466 670	-
Medasys Ltd. (Japon)	36 000	120
Mega-Bus (France)	20 000	944
Mexys SA (Belgique)	16 500	-
Noesis SA (France)	4 661	259
SBO Conseil (France)	5 000	-
RT Consulting (France)	920	-
sous-total		1 323
Actions propres cotées		
Actions Medasys SA	66 934	45
Autres formes de participation		
Actions Medasys SA du contrat de liquidité	114 323	118
Valeurs mobilières de placement		
HSBC TRESO EURO 3 DEC	8	164
Total		1 650

5.3.5.6.3 Engagements hors bilan

5.3.5.6.3.1 Engagements reçus

€'000	RT Consulting	SBO	Megabus	Mexys
Montant maximum de la garantie de passif reçu	150 K€	150 K€	150 K€	150 K€
Date limite de mise en jeu d'origine fiscale ou sociale	31/01/12	31/01/13	31/07/12	31/05/11
Date limite de mise en jeu pour autres motifs	Echu	Echu	Echu	Echu

5.3.5.6.3.2 Engagements donnés

€'000	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Garantie de déclarations et garantie en faveur de IB Group	-	-	500
Gage du fonds de commerce Mexys au profit de Delta Lloyd en garantie du crédit CT	100	100	100
Nantissement des titres de SBO en garantie de l'emprunt Banque Populaire	630	900	-
Nantissement des titres de Megabus en garantie de l'emprunt Banque Populaire	403	575	-
Nantissement des titres de RT Consulting en garantie de l'emprunt HSBC	385	477	-
Engagement donné en faveur de PIH relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	601	905	1 280
Engagement maximum du complément de prix relatif à l'acquisition de Mexys	-	650	650
Engagement maximum du complément de prix relatif à l'acquisition de Megabus (dont 25 000 titres Medasys)	-	714	-
Engagement maximum du complément de prix relatif à l'acquisition de SBO Conseil	-	1 053	-
Engagement maximum du complément de prix relatif à l'acquisition de RT Consulting	-	637	-
Cautions données pour le compte de BlueMega Technology	100	100	100
Cautions données aux clients (dont 5 Sicav nanties auprès de la banque HSBC)	-	133	133
Engagements en matière de retraite	323	397	326
Total	2 542	6 641	3 089

Le nombre d'heures acquis par les salariés au titre du Droit Individuel à la formation s'établit au 31 décembre 2010 à 10 628 € à comparer à 9 705 heures au 31 décembre 2009.

Il n'existe pas d'engagements commerciaux ou contractuels significatifs.
Tous les engagements hors bilan significatifs figurent ci-dessus.

5.3.5.6.3.3 Engagements pris en faveur des membres du Directoire

Aucune indemnité, avantage ou rémunération n'est prévu en faveur des membres actuels du Directoire au cas où il serait mis fin à leur mandat. Les dispositions antérieures ayant été rejetées par l'Assemblée Générale du 29 juin 2010. Les membres du Conseil de surveillance et du Directoire dont le mandat a pris fin le 29 juin 2010 n'ont perçu aucune indemnité au titre de la cessation de leur mandat social.

5.3.5.6.3.4 Créances cédées en affacturage

€'000	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Montant des créances cédées	2 960	4 550	2 959

5.3.5.6.3.5 Autres passifs éventuels

La notification de rectification par l'administration fiscale, le 15 juillet 2009, suite à une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2006 et 2007. Medasys l'a contesté et en conséquence n'a comptabilisé aucune provision pour risques. L'impact de cette proposition de rectification pourrait affecter les déficits fiscaux à hauteur de 314 k€.



5.3.5.6.4 Crédit-bail

€'000	Valeur d'acquisition des biens	Cumul des redevances payées au titre des exercices précédents	Redevances payées au cours de la période	Redevances restant à payer à 1 an	Redevances restant à payer de 1 à 5 ans	Total restant à payer	Valeur résiduelle
	Matériel de bureau et informatique	731	125	184	220	356	576
	Matériel de transport	57	4	11	11	19	30
	Total	788	129	195	231	375	606
							0

La dotation aux amortissements de l'exercice et les dotations cumulées au titre des exercices précédents qui auraient été enregistrés pour ces biens, s'ils avaient été acquis s'élèveraient respectivement à 68 k€ et 73 k€.

5.3.5.6.5 Impôt sur les sociétés**5.3.5.6.5.1 Suivi des déficits reportables**

€'000	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Déficits ordinaires reportables	6 447	1 674	2 447

5.3.5.6.5.2 Ventilation de l'impôt

Le produit d'impôt de 1 763 k€ résulte du crédit d'impôt recherche dégagé au titre de l'exercice.

5.3.5.7 Données sociales**5.3.5.7.1 Rémunération des dirigeants et des organes de contrôle**

- Le montant global brut des rémunérations des membres du Directoire comptabilisé au titre de 2010 s'est élevé à 750 667 € à comparer à 490 172 € en 2009 et à 390 488 € en 2008.
- Options de souscription d'action : Le Groupe n'a plus de plan de stock d'options et par conséquent n'a pas comptabilisé de charge à ce titre en 2010.
- Jetons de présence : Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 15 mai 2009, 48 000 € ont été perçus en 2010 par les membres du Conseil de surveillance répartis de façon égale entre les cinq membres (Messieurs Yves Couillard (Président du Conseil), Alexis Westermann, Robert Berthoumieux, Jean Mounet et Madame Gisèle Lucani), soit 9 600 € chacun. Les membres du Conseil de surveillance susmentionnés n'ont pas perçus d'autres rémunérations au cours de l'exercice 2010, à l'exception de Monsieur Alexis Westermann (Cf. paragraphe 2.11.3.1 sur la rémunération des dirigeants se trouvant dans le rapport de gestion figurant en Annexe A du présent Document de Référence).

5.3.5.7.2 Effectifs

(en nombre de salariés)	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Ingénieurs et cadres	132	123	105
Employés, techniciens et apprentis	15	11	14
Total	147	134	119

5.3.5.7.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

€'000	Sfeco & Fiducia Audit						Deloitte & Ass.					
	Montant			%			Montant			%		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	82	64	58	100%	71%	69%	101	68	69	100%	100%	100%
Missions accessoires		26	26		29%	31%						
Total	82	90	84	100%	100%	100%	101	68	69	100%	100%	100%

5.3.5.8 Evènements postérieurs à la clôture

Compte tenu des pertes réalisées en 2010 et du faible niveau de facturation habituel sur les premiers mois de l'année, la situation de trésorerie de Medasys S.A. s'est fortement dégradée au cours du premier trimestre 2011. Ces tensions ont été accrues par l'encaissement tardif d'un acompte sur marché et par le retard pris dans le remboursement du Crédit d'Impôt Recherche. Dans ce contexte, pour permettre à Medasys S.A. de rechercher des solutions d'adossement visant à améliorer son niveau de trésorerie, une requête a été déposée le 26 avril 2011 auprès du greffe du Tribunal de Commerce d'Evry afin de demander l'ouverture d'une procédure de conciliation, ce que le tribunal a entériné par une ordonnance datée du même jour. Dans ce contexte, Medasys SA a décidé de reporter la date d'arrêté des comptes au plus tard le 30 septembre 2011. Par ailleurs, le Tribunal de Commerce d'Evry a, par ordonnance du 8 juillet 2011, autorisé de proroger au plus tard au 31 décembre 2011 le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010. Afin de finaliser un accord avec les créanciers dans le cadre de la procédure de conciliation, une demande de prorogation de la mission du conciliateur jusqu'au 26 septembre 2011 a été déposée auprès du greffe du Tribunal.

5.3.5.9 Perspectives

Dans un communiqué de presse du 27 juillet 2011, Medasys a annoncé son projet de rapprochement avec la société NoemaLife.

« L'opération envisagée vise à établir un groupe européen de premier plan dans le domaine de l'édition, de l'intégration et de la fourniture de solutions informatiques destinées au secteur de la santé. L'objectif de cette opération est de favoriser une création significative de valeur à moyen et long terme pour les actionnaires de NoemaLife et de Medasys. »

Le descriptif de l'opération, les termes et les conditions sont détaillés dans au paragraphe 2.15 du rapport de gestion figurant en Annexe A du présent Document de Référence.

20.2. Comptes consolidés au 31 décembre 2010

20.2.1. Compte de résultat consolidé

€'000	§	Exercice 2010		Exercice 2009		Exercice 2008	
	Chiffre d'affaires	23 049	100%	22 443	100%	14 707	100%
	Cout des ventes	<4 353>	-19%	<2 895>	-13%	<1 232>	-8%
	Marge brute	18 696	81%	19 548	87%	13 475	92%
	Autres produits ordinaires	4 549	20%	4 739	21%	3 475	24%
	Autres charges d'exploitation	<5 119>	-22%	<4 477>	-20%	<3 482>	-24%
	Impôts et taxes	<585>	-3%	<607>	-3%	<409>	-3%
	Charges de personnel	<19 192>	-83%	<14 415>	-64%	<10 178>	-69%
	Résultat de cession d'éléments d'actifs	<21>	-	<3>	-	<22>	-
	Dotations et reprises aux amort. et aux provisions	<2 854>	-12%	<3 053>	-14%	<2 238>	-15%
	Résultat opérationnel courant	<4 526>	-20%	1 732	8%	621	4%
	Dépréciation du Goodwill	<3 074>	-13%	-	-	-	-
	Résultat opérationnel	<7 600>	-33%	1 732	8%	621	4%
	Produits financiers	72	-	97	-	222	2%
	Charges financières	<462>	-2%	<282>	-1%	<254>	-2%
	Résultat financier	<390>	-2%	<185>	-1%	<32>	-
	Résultat avant impôts	<7 990>	-35%	1 547	7%	589	4%
	Impôts dus sur les bénéfices	<65>	-	<58>	-	<96>	-1%
	Impôts différés sur les bénéfices	<723>	-3%	<437>	-2%	<60>	-
	Résultat net de l'ensemble consolidé	<8 778>	-38%	1 052	5%	433	3%
	Part revenant aux minoritaires	11	-	19	-	49	-
	Résultat net revenant au Groupe	<8 789>	-38%	1 033	5%	384	3%
	Résultat net revenant au Groupe par action (en €)	<0,64>		0,07		0,03	
	Résultat net dilué revenant au Groupe par action (en €)	<0,64>		0,07		0,03	

20.2.2. Etat du résultat global consolidé

Résultat net de l'ensemble consolidé	<8 778>	1 052	433
Variation des instruments de couverture	<20>		
Variation de la différence de conversion	38	<14>	57
Résultat global de l'ensemble consolidé	<8 760>	1 038	490
Résultat global revenant aux minoritaires	15	14	68
Résultat global revenant au groupe	<8 775>	1 024	422

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

20.2.3. Etat de la situation financière consolidée

€'000		au 31.12.10	au 31.12.09	au 01.01.09
	ACTIF			
		§		
	Immobilisations incorporelles	6 547	6 815	4 394
	Immobilisations corporelles	696	753	554
	Immobilisations financières	676	644	455
	Actif immobilisé	7 919	8 212	5 403
	Ecarts d'acquisition	5 835	9 085	4 722
	Actifs non courants destinés à être cédés			
	Impôts différés actifs non courants	116	854	1 037
	Créances à + d'un an	21	430	2
	Total actif non courant	13 891	18 581	11 164
	Stocks et en-cours	235	276	251
	Clients et comptes rattachés	11 420	13 196	10 147
	Autres créances à - 1 an	2 489	2 682	3 401
	Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 072	6 715	5 026
	Charges constatées d'avance	317	328	250
	Total actif courant	16 533	23 197	19 075
	Total de l'actif	30 424	41 778	30 239
	PASSIF			
	Capital	4 000	4 000	4 000
	Primes	1 947	1 947	1 947
	Réserves	12 488	11 413	10 996
	Ecarts de conversion	<947>	<981>	<972>
	Résultat de l'exercice	<8 789>	1 033	384
	Capitaux propres part du Groupe	8 699	17 412	16 355
	Intérêts minoritaires	65	143	169
	Total capitaux propres	8 764	17 555	16 524
	Provisions pour acquisition de titres	10	10	4
	Provisions pour risques et charges	324	527	320
	Engagements de retraite	466	534	348
	Impôts différés passifs non courants	59	74	68
	Emprunts et dettes financières + 1 an	2 554	3 732	1 050
	Fournisseurs et autres dettes + 1 an	249	529	529
	Total passif non courant	3 662	5 406	2 319
	Provisions pour risques et charges			
	Emprunts et dettes financières - 1 an	6 075	8 203	4 489
	Fournisseurs et autres dettes - 1 an	11 421	9 884	6 686
	Produits constatés d'avance	502	730	221
	Total passif courant	17 998	18 817	11 396
	Total du passif	30 424	41 778	30 239

La situation financière du 31.12.2009 ainsi que la situation d'ouverture au 01.01.2009 ont été retraitées des créances cédées en affacturage impactant le poste clients et les dettes financières à moins d'un an (cf note 4.6.6.8 & 4.6.6.15).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

20.2.4. Tableaux des flux de trésorerie consolidés

€'000	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Résultat net de l'ensemble consolidé	<8 778>	1 052	433
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5 990	3 053	2 725
Résultat net des activités abandonnées			
Charges d'intérêts financiers	388	223	234
Charges (produits) d'impôts	787	495	156
Plus et moins values de cession d'éléments d'actif	60	1	72
Capacité d'autofinancement générée par l'activité	<1 553>	4 824	3 620
Intérêts financiers payés	<294>	<223>	<234>
Impôt payé	<65>	<57>	<96>
Capacité d'autofinancement après impôt et intérêts financiers payés	<1 912>	4 544	3 290
Variation calculée du besoin en fonds de roulement	3 356	1 866	<2 096>
Variation du compte courant des activités abandonnées			
Variation de la trésorerie issue de l'activité	1 444	6 410	1 194
Production immobilisée d'actifs incorporels net de CIR	<2 582>	<2 432>	<2 382>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	<49>	<68>	<13>
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<329>	<171>	<208>
Acquisitions d'immobilisations financières	<211>	<144>	<34>
Produits sur cessions d'immobilisations			100
Encaissements sur immobilisations	222	86	33
Acquisitions activité Thales et filiales sous déduction de trésorerie acquise		<6 626>	<819>
Variation de la trésorerie issue des investissements	<2 949>	<9 355>	<3 323>
Remboursements d'emprunts	<275>	<248>	<85>
Souscriptions d'emprunts		1 975	881
Cessions (acquisitions) d'actions d'autocontrôle	<17>	<63>	17
Produits (pertes) de cession d'action d'autocontrôle	<21>	76	<63>
Variation des financements à court terme	<2 817>	2 923	262
Dividendes versés aux actionnaires			<418>
Augmentation de capital			
Variation de la trésorerie issue du financement	<3 130>	4 663	594
Incidence des variations de change et divers	<8>	<29>	<7>
Variation nette de la trésorerie	<4 643>	1 689	<1 542>
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'ouverture	6 715	5 026	6 568
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la clôture	2 072	6 715	5 026
Décomposition de la variation de trésorerie	<4 643>	1 689	<1 542>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

20.2.5. Variation des capitaux propres consolidés

€'000	Part du groupe					Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des Minoritaires	Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Actions auto contrôle	Réserves et résultats consolidés	Ecart de conversion			
Capitaux propres au 01.01.08	21 317	8 926	<100>	<12 731>	<1 010>	16 402	131	16 533
Changement de méthodes comptables						0		0
Capitaux propres corrigés au 01.01.08	21 317	8 926	<100>	<12 731>	<1 010>	16 402	131	16 533
Variation de capital de la société consolidante	<17 317>	<6 979>		24 296				0
Opérations sur autocontrôle			17	<63>		<46>		<46>
Dividendes				<418>		<418>		<418>
Résultat net de l'exercice				384		384	49	433
Variation de la différence de conversion					38	38	19	57
Résultat Global						422	68	490
Variation de périmètre				<5>		<5>	<30>	<35>
Capitaux propres au 31.12.08	4 000	1 947	<83>	11 463	<972>	16 355	169	16 524
Changement de méthodes comptables						0		0
Capitaux propres corrigés au 01.01.09	4 000	1 947	<83>	11 463	<972>	16 355	169	16 524
Variation de capital de la société consolidante								0
Opérations sur autocontrôle			<63>	76		13		13
Dividendes								0
Résultat net de l'exercice				1 033		1 033	19	1 052
Variation de la différence de conversion					<9>	<9>	<5>	<14>
Résultat Global						1 024	14	1 038
Variation de périmètre				20		20	<40>	<20>
Capitaux propres au 31.12.09	4 000	1 947	<146>	12 592	<981>	17 412	143	17 555
Changement de méthodes comptables						0		0
Capitaux propres corrigés au 01.01.10	4 000	1 947	<146>	12 592	<981>	17 412	143	17 555
Variation de capital de la société consolidante								0
Opérations sur autocontrôle			<17>	<21>		<38>		<38>
Dividendes								0
Résultat net de l'exercice				<8 789>		<8 789>	11	<8 778>
Variation des instruments de juste valeur				<20>		<20>		<20>
Variation de la différence de conversion					34	34	4	38
Résultat Global						<8 775>	15	<8 760>
Variation de périmètre				100		100	<93>	7
Capitaux propres au 31.12.10	4 000	1 947	<163>	3 862	<947>	8 699	65	8 764

20.2.6. Annexe aux comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe Medasys de l'année 2010 ont été arrêtés par le Directoire du 12 août 2011 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 30 septembre 2011. Les états financiers sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire.

4.6.1 Faits significatifs de l'exercice

L'exercice 2010 a été marqué par :

- L'analyse juridique d'un marché signé en mode SaaS (*Software As a Service*) a mis en évidence un risque financier lié à la résiliation anticipée du contrat nécessitant son reclassement en location simple et cela conformément à la norme IAS 17, impactant ainsi le chiffre d'affaires 2010 de 355 k€ ;
- Les activités traditionnelles « hors secteur de la santé » de nos filiales RT Consulting et SBO Conseil ont connu une forte dégradation sur l'année 2010, confirmée au cours du premier semestre 2011. Dans ce contexte, nous avons revu les hypothèses du business plan et prévu un retour à l'équilibre de ces filiales. En conséquence, une perte de valeur a été constatée au 31 décembre 2010 pour ces deux filiales à hauteur de 2 194 k€ correspondant à l'intégralité des écarts d'acquisition ;
- Concernant la société Mexys, les mauvais résultats 2010 ainsi que la non obtention d'un important appel d'offre a remis en cause les chiffres d'affaires prévisionnels de notre filiale. L'impairment test réalisé au 31 décembre 2010 sur des hypothèses dégradées qui sont confirmées par les premiers résultats 2011, a conduit à passer une perte de valeur de 881 k€ correspondant à l'intégralité de l'écart d'acquisition ;
- Les résultats prévisionnels estimés sur la durée du business plan de Medasys S.A. ne permettent pas de dégager un bénéfice imposable suffisant pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. En conséquence, une réduction de cet actif a été enregistrée.
- Pour les raisons évoquées au 2.2.2 du rapport de gestion du Directoire, Medasys a décidé de réintégrer dans le poste clients les factures cédées en affacturage et augmenter corrélativement le montant des dettes financières. En conséquence, les situations financières consolidées des exercices antérieurs ont été retraitées. L'impact de ce retraitement est détaillé dans les notes 4.6.6.8 & 4.6.6.15.

4.6.2 Règles et méthodes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'adoption des normes comptables internationales, les états financiers du Groupe Medasys au titre de l'exercice 2010 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2010 et tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 à l'exception :

- Afin de se mettre en conformité avec la norme IAS 39, Medasys avait prévu de mettre en place un avenant au contrat de factoring pour permettre la décomptabilisation des créances cédées en affacturage. L'analyse juridique du projet d'avenant ne donnait aucune assurance concernant le respect des critères de la norme. En conséquence et pour permettre la levée de la réserve signalée par nos commissaires aux comptes dans leur rapport 2009, Medasys a décidé de réintégrer dans le poste client les factures cédées en affacturage et augmenter corrélativement le montant des dettes financières. Les situations financières consolidées des exercices antérieurs ont été retraitées. L'impact de ce retraitement est détaillé dans les notes 4.6.6.8 & 4.6.6.15.

Parmi les normes, interprétations et amendements suivants,, parus au Journal officiel de l'Union européenne à la date de clôture des comptes et d'application obligatoire pour l'établissement des comptes clos au 31 décembre 2010, il a notamment été appliqué les textes suivants :

- la norme IFRS 3 révisée, « Regroupement d'entreprises »,
- la norme IAS 27 révisée en 2008, « Etats financiers consolidés et individuels ».

L'application de ces normes est sans impact sur la période.

Le Groupe n'est pas concerné par les nouvelles normes et interprétations suivantes ou l'impact de leur première application n'est pas significatif :

- l'amendement à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » relatif aux éléments éligibles à la couverture,
- l'interprétation IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger »,
- l'interprétation IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires »,
- l'interprétation IFRIC 18 « Transfert d'actifs provenant de clients »,
- l'amendement IFRS 2 « Transactions intragroupes dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie »

Le Groupe n'a appliqué aucune norme ni interprétation par anticipation, en particulier, aucune des normes et interprétations suivantes déjà adoptées par l'Union Européenne mais d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2010 :

- la norme IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées »,
- l'amendement d'IAS 32 « instruments financiers : présentation – classement des émissions de droits »,
- l'interprétation IFRIC 19 « Extension de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres »,
- l'amendement d'IFRIC 14 « Prépaiements de financements minimums », concernant les exigences de financement de régimes à prestations définies,

Le Groupe n'anticipe à ce jour aucun effet significatif sur les comptes consolidés du fait de l'adoption de ces nouvelles normes et interprétations ou amendements.

Présentation des états financiers consolidés

La norme IAS 1 « Présentation des états financiers » prévoit de présenter séparément au bilan les éléments courants et non courants. Les éléments d'actif et de passif relatifs aux cycles d'exploitation et ceux dont l'échéance est inférieure à douze mois sont présentés dans les éléments courants. Tous les autres éléments sont classés comme des éléments non courants. Les impôts différés actif et passif sont des éléments non courants.

Le groupe présente son compte de résultat par nature.

La rubrique « Autres produits et charges opérationnels non courants » regroupe les charges et les produits résultant d'évènements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière.

Les transferts de charges et le résultat exceptionnel qui étaient respectivement classés en « autres produits » et « autres produits et charges opérationnels non courants » ont été en 2009 reclassés en plus ou en moins des postes de charges auxquels ils se rattachent. Les comparatifs ont été modifiés pour des montants non matériels.

Le résultat opérationnel représente l'ensemble des produits et des charges ne résultant pas des activités financières et de l'impôt.

Estimations



Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. L'évaluation des frais de développement (cf notes 4.6.2.2.3 & 4.6.2.2.4), des fonds de commerce et des goodwill (cf notes 4.6.2.2.2, 4.6.2.2.4) les provisions pour risques et charges (cf note 4.6.2.2.12), les impôts différés (cf note 4.6.2.2.14) sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations.

4.6.2.1 Méthodes de consolidation

4.6.2.1.1 Critères de consolidation

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement à plus de 50% par la société Medasys S.A. sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

4.6.2.1.2 Date d'arrêt des comptes

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur situation, arrêtée au 31 décembre, et retraitée le cas échéant en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

4.6.2.1.3 Date d'effet des acquisitions et des cessions

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a eu lieu en plusieurs fois, soit à la date prévue par le contrat d'acquisition si celui-ci prévoit le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres. La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

4.6.2.1.4 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis en € selon la méthode suivante :

- Les éléments d'actif et passif, sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice;
- Les comptes de résultat, sur la base des taux moyens de change de l'exercice;
- Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre taux de change moyen et taux de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

4.6.2.1.5 Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

4.6.2.2 Règles et méthodes d'évaluation

4.6.2.2.1 Ecarts de conversion

Les écarts de conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont enregistrés en résultat au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

4.6.2.2.2 Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition.

L'écart d'acquisition est la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de la société acquise. Conformément à IFRS 3, Medasys dispose d'un délai de 12 mois depuis la date d'acquisition pour finaliser cette affectation. Le solde non affecté

correspond à l'écart d'acquisition. L'écart d'acquisition positif est porté à l'actif du bilan sous la rubrique « Ecart d'acquisition ». Ils sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT. En application de la norme IAS 36, les écarts d'acquisition sont soumis à des tests de perte de valeur au minimum annuellement et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. La méthode et les taux retenus pour ces tests (impairment) sont détaillés ci-dessous au 4.6.2.2.4. Les dépréciations sur les écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

4.6.2.2.3 Immobilisations incorporelles

Les travaux de développement de logiciels dont les sociétés se réservent la propriété sont immobilisés à leur prix de revient directement attribuable lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;
- la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;
- l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne);
- des ressources suffisantes existent pour compléter ou commercialiser ou utiliser le logiciel ou procédé;
- la rentabilité du logiciel peut être démontrée avec une probabilité suffisante ;

Les frais de développement immobilisés sont amortis linéairement sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation. Les montants nets des frais de développement engagés à la clôture de l'exercice font l'objet de test de perte de valeur annuel.

Les licences et brevets sont amortis en 1 an.

Les autres actifs incorporels acquis lors d'opérations d'acquisition figurent pour leur juste valeur. A chaque clôture d'exercice, ils peuvent individuellement faire l'objet d'une dépréciation pour tenir compte de leur baisse de valeur éventuelle en fonction des éléments obtenus du marché.

Concernant les fonds de commerce, l'appréciation de leur valeur repose sur l'actualisation des critères définis au moment de leur acquisition : suivi des variations de ventes et de marge brute, réalisées et projetées pour chacun d'entre eux.

4.6.2.2.4 Dépréciations des actifs non financiers

Les actifs non financiers sont soumis à un test annuel de perte de valeur. Ils concernent pour l'essentiel les écarts d'acquisition, les fonds de commerce et les frais de développement. Ces tests sont effectués au minimum une fois par an et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les immobilisations sont regroupées en ensembles homogènes d'actifs (Unité Génératrice de Trésorerie). Les UGT correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables.

Les tests consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité de ces unités est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie (après IS) attendus de l'utilisation de l'actif. Ces flux sont calculés à partir des chiffres du budget et du plan à moyen terme sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes arrêtées par le Conseil de surveillance. L'impact positif du crédit d'impôt recherche n'a pas été pris en compte au niveau des impairment test. Le taux d'actualisation retenu incluant la prime de risque est de 10,50 %. La valeur terminale est ensuite déterminée en projetant à l'infini un flux de trésorerie normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini correspondant au secteur d'activité. Le taux de croissance retenu dans nos hypothèses pour cette valeur terminale est de 2,5 %. Ces taux correspondent aux valeurs usuellement retenues dans le secteur. Des tests de sensibilité sont ensuite effectués en faisant varier le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini de 0,5 % à la hausse et la baisse.

4.6.2.2.5 Immobilisations corporelles



Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais financier le cas échéant). L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée selon les différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

- Installations générales	5 ou 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans
- Installations techniques matériels et outillage	5 ans
- Matériel de transport	5 ans

4.6.2.2.6 Immobilisations financières

La valeur brute immobilisée est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

4.6.2.2.7 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au prix de revient selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de la période considérée en fonction de l'antériorité des produits achetés.

4.6.2.2.8 Prise en compte du chiffre d'affaires et des créances

- Matériel : Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison.
- Licences : Le produit des concessions de licences est enregistré à la date de livraison du programme source, ou « master ».
- Prestations de services : Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées dans le cadre d'un contrat long terme selon la méthode de l'avancement conformément aux exigences de la norme IAS 18. Les contrats long terme correspondent aux affaires dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois. Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement réel du marché et la marge dégagée sur l'opération.
- Contrat de vente en mode ASP (*Application Service Provider*) ou SaaS (*Software as a Service*)
 - Les contrats de vente en mode ASP/SaaS qui prévoient la concession d'une licence sont issus d'un modèle économique équivalent au contrat de vente traditionnel et doivent s'analyser en conséquence comme une simple modalité de financement.
 - Les revenus issus des contrats en mode ASP/SaaS se décomposent pour la plupart en : licences, prestations de service, maintenance incluant la gouvernance, et l'hébergement. La phase de déploiement du logiciel (période « Build ») constituée principalement par des prestations de services est comptabilisée à l'avancement si les critères prévus au paragraphe ci-dessus sont remplis. Le produit des concessions de licences, facturé pendant la phase d'exploitation (période « Run ») est enregistré conformément au paragraphe « licences » ci-dessus.
 - La quote-part de maintenance et d'hébergement comprise dans les redevances est comptabilisée au prorata temporis.
- Créances : Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable. Les créances et dettes libellées en devises sont évaluées au cours de clôture de l'exercice, ou le cas échéant à leur cours de couverture. Les pertes et gains latents résultant de cette conversion sont inscrits au résultat financier.

4.6.2.2.9 Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent les valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à très court terme et soumises à des risques négligeables de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur valeur de marché. Dans le cas de titres cotés, cette valeur de marché est déterminée sur la base des cours de bourse à la date de clôture de l'exercice. Dans le cas de titres non cotés, cette évaluation est réalisée sur la base des valeurs probables de négociation.

4.6.2.2.10 Actions d'autocontrôle

Les titres représentatifs du capital de la société mère et détenus par des sociétés consolidées sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession sont portés directement en réserves consolidées.

4.6.2.2.11 Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement sont constatées en une fois à l'actif immobilisé en déduction des coûts des projets de développement concernés lorsque toutes les obligations contractuelles sont remplies.

Les versements intermédiaires reçus sont comptabilisés en dette.

4.6.2.2.12 Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et rendant probable une sortie de ressources représentative d'avantages économiques dont le montant peut être évalué de manière fiable. Le montant des provisions classé en « Passif non courant » est le cas échéant actualisé lorsque l'effet est significatif.

L'engagement en matière de départ en retraite est destiné à faire face aux indemnités conventionnelles correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés et auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite. Elle résulte d'un calcul qui prend en compte l'ancienneté, le taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation. Les indemnités sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture de l'exercice en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel ».

4.6.2.2.13 Instruments financiers

La politique actuelle du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que les swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques liés aux variations de taux d'intérêts. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché des instruments de couverture, dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels le Groupe a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, sont comptabilisés en capitaux propres à hauteur du pourcentage d'efficacité de la couverture. Lorsque le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture, les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché sont comptabilisés en résultat.

- Couverture du risque de change

N'étant pas exposé de façon significative à des risques de change, par la nature même de ses activités, le Groupe n'a pas mis en place de couverture systématique de ses opérations.

- Couverture du risque de taux

Le Groupe a souhaité limiter son exposition au risque de taux variable pour les financements moyen terme.

A cet effet, en 2009, il a mis en place des opérations de couverture de taux de type « swap » pour convertir en taux fixe, deux des prêts bancaires ayant financé partiellement deux opérations de croissance externe.

4.6.2.2.14 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée. Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur récupération est probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Les impôts différés calculés sur des éléments imputés en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres.

4.6.2.2.15 Modalités de calcul du résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs est calculé hors actions d'autocontrôle.

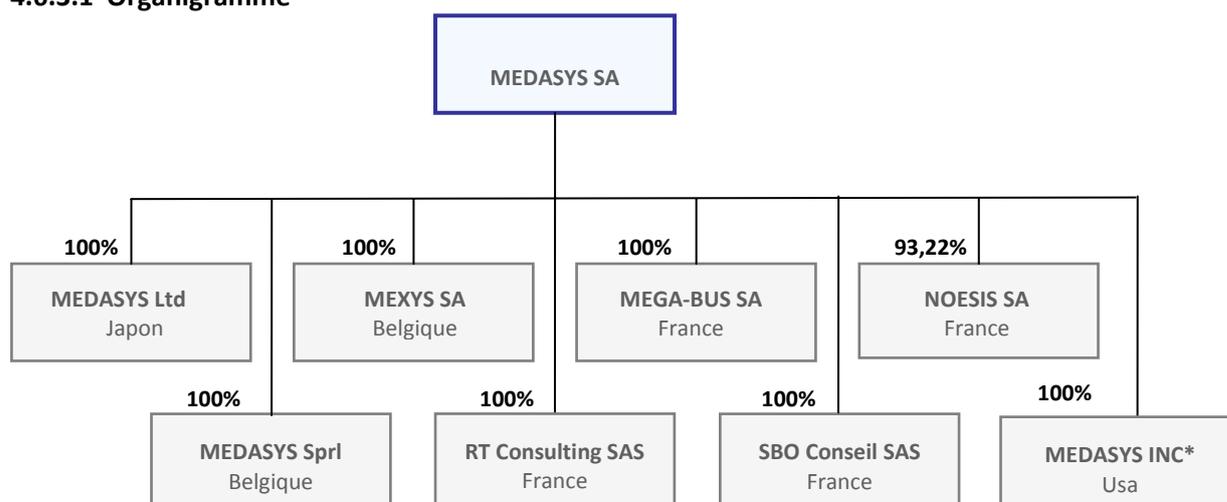
Le résultat par action après dilution est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre total d'actions émises ou à émettre à la clôture de l'exercice du fait de la conversion des instruments dilutifs. Ce nombre est déterminé de façon à calculer la dilution maximale possible, en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et en excluant les instruments anti-dilutifs ainsi que les actions d'autocontrôle.

4.6.2.2.16 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie et équivalent de trésorerie provenant de l'exploitation. La variation des concours bancaires courants est présentée dans les opérations de financement.

4.6.3 Périmètre de consolidation

4.6.3.1 Organigramme



* sans activité depuis le 01/01/2001

Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale

4.6.3.2 Sociétés consolidées



Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société consolidante	MEDASYS SA, (France)
Sociétés consolidées	MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Sprl, (Belgique)
	MEDASYS Ltd, (Japon)
	MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc., (USA) - NB : sans activité
	MEGA-BUS SAS, (France)
	MEXYS SA, (Belgique)
	NOESIS SA, (France)
	RT CONSULTING SAS, (France)
	SBO CONSEIL SAS, (France)

Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;

Le 27 décembre 2010, le Groupe a acquis 33,33 % du capital de la société japonaise MEDASYS Ltd dans laquelle elle détenait 66,66 % portant ainsi cette participation à 100%.

Les sociétés Mega-Bus, SBO Conseil et RT Consulting détenue à 100 % sont respectivement entrées dans le périmètre, le 27 avril 2009, le 25 mai 2009 et le 4 septembre 2009.

Les principales données chiffrées des sociétés consolidées sont :

Sociétés	Devises	Exercice 2010		Situation nette au 31.12.10	Exercice 2009		Exercice 2008	
		Chiffre d'affaires	Résultat Net		Chiffre d'affaires	Résultat Net	Chiffre d'affaires	Résultat Net
Medasys SA	000'€	13 352	<7 065>	10 462	14 733	2 237	11 670	1 368
Medasys Digital Systems Sprl	000' €	-	<15>	<166>	231	370	325	<109>
Medasys Ltd	Mio' JPY	160	<34>	0	162	3	125	3
Medasys Digital Systems Inc.	000'US\$	-	-	<3 237>	-	-	-	-
MegaBus* SAS	000'€	2 812	<90>	<95>	4 286	<188>	-	-
Mexys SA	000'€	1 228	<294>	<94>	997	20	415	<146>
Noesis SA	000'€	832	221	1 034	847	197	853	273
RT Consulting SAS	000'€	2 138	<170>	129	2 509	27	-	-
SBO* SAS	000'€	3 162	<27>	439	4 046	56	-	-

* exercice de 18 mois ouvert le 01.07.08 et clos le 31.12.09

4.6.4 Informations sectorielles

4.6.4.1 Répartition du chiffre d'affaires :

Le Groupe est un pur éditeur de logiciel à destination du monde de la santé constitué par un secteur opérationnel unique. La clientèle de Medasys est en très grande majorité constituée par des établissements de soins publics et privés. Les processus de déploiement et les phases de facturation sont homogènes pour la quasi totalité du chiffre d'affaires. Les différents logiciels commercialisés par le Groupe ont des caractéristiques économiques similaires. En conséquence, le Groupe est orienté autour d'un métier unique qui ne se prête pas à une analyse plurisectorielle. Les informations financières communiquées aux membres du Directoire, seuls décideurs opérationnels sont présentées sur un seul secteur.

- par zones géographiques d'implantation, en fonction de la localisation des sociétés et des livraisons :



€'000	Exercice 2010		Exercice 2009		Exercice 2008	
	France	19 658 85,3%	18 714 83,4%	12 647 86,0%		
	Europe	1 952 8,5%	1 908 8,5%	1 169 7,9%		
	Amérasie	1 439 6,2%	1 821 8,1%	891 6,1%		
	Total	23 049 100%	22 443 100%	14 707 100%		

4.6.4.2 Répartition géographique du résultat net part du groupe

€'000	Exercice 2010		Exercice 2009		Exercice 2008	
	France	<8 227> 93,6%	1 062 102,8%	612 159,4%		
	Europe	<261> 3,0%	<46> -4,4%	<251> -65,4%		
	Amérasie	<301> 3,4%	18 1,7%	23 6,0%		
	Total	<8 789> 100%	1 033 100%	384 100%		

4.6.5 Notes relatives à l'état du résultat global consolidé

4.6.5.1 Autres produits ordinaires

€'000		31.12.10	31.12.09	31.12.08
	Production immobilisée	4 448	4 302	3 394
	Production stockée	<10>	<8>	<65>
	Subvention d'exploitation	11	420	32
	Divers	100	25	114
	Total	4 549	4 739	3 475

4.6.5.1.1 Production immobilisée

€'000		31.12.10	31.12.09	31.12.08
Frais de développement immobilisés	Frais de personnel	4 334	3 854	3 201
	Sous-traitants	105	445	193
		4 439	4 299	3 394
Livraisons à soi-même	Immobilisations corporelles	9	3	-
	Total	4 448	4 302	3 394

4.6.5.2 Dotations nettes aux amortissements et provisions

€'000		31.12.10	31.12.09	31.12.08
	Dotations aux amortissements sur immobilisations	3 081	2 886	2 402
	Dotations pour dépréciation des immo. financières	9		
	Dotations pour dépréciation des actifs circulants	117	73	25
	Reprises de dépréciation des actifs circulants	<23>	<55>	<45>
	Dotations aux provisions pour risques et charges	171	175	93
	Reprises des provisions pour risques et charges	<439>	<26>	<237>
	Dépréciation des écarts d'acquisition	3 074		
	Total	5 990	3 053	2 238

La dépréciation des écarts d'acquisition est présentée dans la note 4.6.6.4

4.6.5.3 Résultat financier

€'000	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Revenus des valeurs mobilières de placement	18	73	170
Gains de change	52	21	41
Autres produits financiers	2	3	11
Produits financiers	72	97	222
Pertes financières d'actualisation des éléments d'actifs	<94>	<14>	<13>
Intérêts financiers	<293>	<223>	<234>
Pertes de change	<11>	<25>	<7>
Autres charges financières	<3>	<20>	
Dotations aux provisions pour risques financiers	<61>		
Charges financières	<462>	<282>	<254>
Total	<390>	<185>	<32>

4.6.5.4 Impôt sur les bénéfices

Au 31 décembre 2010, Les résultats prévisionnels estimés sur la durée du business plan de Medasys S.A. ne permettent pas de dégager un bénéfice imposable suffisant pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. En conséquence, une réduction de cet actif a été enregistrée.

4.6.5.4.1 Détail de l'impôt

€'000	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Impôts sur les bénéfices	<65>	<58>	<96>
Impôts différés	<723>	<437>	<60>
Total	<788>	<495>	<156>

4.6.5.4.2 Créances et dettes d'impôt

€'000	31.12.10	31.12.09	01.01.09
Créances			
Etat, impôt sur les bénéfices	113	34	-
Crédit d'impôt recherche	1 770	1 867	2 861
Etat, TVA	522	486	194
Total	2 405	2 387	3 055
Dettes			
Etat, impôt sur les bénéfices	-	4	-
Etat, TVA	2 318	2 316	1 674
Etat, charges à payer	381	398	248
Total	2 699	2 718	1 922

La créance liée au Crédit d'Impôt Recherche (CIR) s'établit à 1 770 k€ au 31.12.2010, elle a été intégralement réglée au cours du 1^{er} semestre 2011.

4.6.5.5 Résultat par action

€'000	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	13 983 115	13 983 115	13 983 115
Incidence pondérée de l'autocontrôle	<142 552>	<153 960>	<39 492>
Augmentation pondérée du nombre d'actions en circulation			
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	13 840 563	13 829 155	13 943 623
Résultat net par action en €	<0,64>	0,07	0,03
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	13 840 563	13 829 155	13 943 623
Incidence de l'exercice des options			
Nombre d'actions susceptibles d'être créées			
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action	13 840 563	13 829 155	13 943 623
Résultat net dilué par action en €	<0,64>	0,07	0,03

Il n'existe pas de plan d'incitation du personnel portant sur des titres de la société.

4.6.6 Notes relatives à l'état de la situation financière consolidée

4.6.6.1 Immobilisations incorporelles

€'000	01.01.09	31.12.09	Acquisitions	Var. périm.	Cessions/Réd.	Inc. du change	31.12.10
Frais de développement	8 665	8 742	2 582		<1 903>		9 421
Concessions et droits similaires	622	881	49		<61>	2	871
Fonds commercial	388	388					388
Autres immobilisations incorporelles		2 422					2 422
Total brut	9 675	12 433	2 631	-	<1 964>	2	13 102
€'000	01.01.09	31.12.09	Dotations	Var. périm.	Reprises	Inc. du change	31.12.10
Frais de développement	4 320	4 173	2 199		<1 903>		4 469
Concessions et droits similaires	596	640	41		<22>	3	662
Fonds commercial	365	374	2				376
Autres immobilisations incorporelles		431	617				1 048
Total amort. et dépréciations	5 281	5 618	2 859	-	<1 925>	3	6 555
Total net	4 394	6 815					6 547

Les frais de développement immobilisés au cours de l'exercice, avant prise en compte du CIR correspondant, s'élèvent à 4 439 k€ à comparer à 4 387 k€ en 2009 et 3 394 k€ en 2008. Les projets sortis de l'actif et totalement amortis représentent un montant brut de 2 915 k€. Les autres immobilisations incorporelles qui figurent au bilan pour 2 422 k€ correspondent au coût d'acquisition du portefeuille de contrats qui a été cédé à Medasys par Thales, il fait l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée restant à courir des marchés. L'amortissement comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 617 k€. Ces marchés sont identifiables et porteurs d'avantages économiques futurs.

4.6.6.2 Immobilisations corporelles

€'000	01.0.09	31.12.09	Acquisitions	Var. périm.	Cessions/Réd.	Inc. du change	31.12.10
Construction	188	188					188
Matériel et outillage industriel	107	86				21	107
Autres immobilisations corporelles	1 233	1 806	329		<282>		1 853
Total brut	1 528	2 080	329	-	<282>	21	2 148
€'000	01.0.09	31.12.09	Dotations	Var. périm.	Reprises	Inc. du change	31.12.10
Total amortissements	974	1 327	223		<116>	18	1 452
Total net	554	753					696

4.6.6.3 Immobilisations financières

€'000	01.01.09	31.12.09	Acquisitions	Var. périm.	Cessions/Réd.	Inc. du change	31.12.10
Prêts	220	242	66		<107>		201
Dépôts et cautionnements	235	402	145		<76>	13	484
Total brut	455	644	211	-	<183>	13	685
€'000	01.01.09	31.12.09	Dotations	Var. périm.	Reprises	Inc. du change	31.12.10
Total dépréciation			9				9
Total net	455	644					676

4.6.6.4 Ecart d'acquisition

Les activités traditionnelles « hors secteur de la santé » de nos filiales RT Consulting et SBO Conseil ont connu une forte dégradation sur l'année 2010, confirmée au cours du premier semestre 2011. Dans ce contexte, le retour à l'équilibre de ces filiales est incertain sur la durée du business plan du Groupe. En conséquence, une perte de valeur a été constatée au 31 décembre 2010 pour ces deux filiales à hauteur de 2 194 k€ correspondant à l'intégralité des écarts d'acquisition ;

Concernant la société Mexys, les mauvais résultats 2010 ainsi que la non obtention d'un important appel d'offre a remis en cause les chiffres d'affaires prévisionnels de notre filiale. L'impairment test réalisé au 31 décembre 2010 sur des hypothèses dégradées qui sont confirmées par les premiers résultats 2011, a conduit à passer une perte de valeur de 881 k€ correspondant à l'intégralité de l'écart d'acquisition;

(€'000)	Valeur Brute au 31.12.10	Amort.et dépréciations cumulés au 31.12.09	Dépréciation 2010	Amort.et dépréciations cumulés au 31.12.10	Valeur nette au 31.12.10
MegaBus SAS	1 184	0	0	0	1 184
RT Consulting SAS	839	0	839	839	0
SBO Conseil SAS	1 354	0	1 354	1 354	0
Activités Thales	772	0	0	0	772
Saric International	5 122	1 280	0	1 280	3 842
Mexys SAS	881	0	881	881	0
Medasys Ltd.	37	0	0	0	37
Total	10 189	1 280	3 074	4 354	5 835

(€'000)	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur nette
au 01 janvier 2009	6 002	1 280	4 722
Acquisitions	3 117		3 117
Complément de prix	1 246		1 246
Cessions			0
Dépréciation			0
au 31 décembre 2009	10 365	1 280	9 085
Acquisitions	37		37
Complément de prix	<213>		<213>
Cessions			0
Dépréciation		3 074	<3 074>
au 30 décembre 2010	10 189	4 354	5 835

4.6.6.5 Impôts différés actifs non courants

(€'000)	31.12.10	31.12.09	01.01.09
Erarts transnacionales	1	11	64
Retrasamientos consolidados	3	128	157
Déficits fiscales	112	853	216
Total	116	894	1037

L'avantage de l'actif d'impôt différé de 116 k€ est celui de la filiale Mega-Bus, ceux antérieurement constatés sur Medasys S.A et les autres filiales ont été totalement réduits dans la mesure où leur imputation future est peu probable.

4.6.6.6 Créances à plus d'un an

€'000	31.12.10	31.12.09	01.01.09
Clients, factures à établir	-	424	-
Clients douteux	174	76	53
Total brut	174	500	53
Provision pour dépréciation	153	70	51
Total net	21	430	2

La facture à établir de 424 k€ ttc comptabilisée en 2009 correspondait à la quote-part de la licence d'un contrat signé en mode SaaS (*Software As a Service*). Pour les raisons évoquées au 4.6.1 cette facture à établir a été reprise en 2010.

4.6.6.7 Stocks et en-cours

€'000	31.12.10	31.12.09	01.01.09
En-cours de production	-	10	18
Stock de marchandises	305	356	299
Total brut	305	366	317
Provision pour dépréciation	70	90	66
Total net	235	276	251

4.6.6.8 Créances clients et comptes rattachés a moins d'un an

€'000	31.12.10	31.12.09	01.01.09
Clients	3 855	4 059	3 526
Créances cédées en affacturage	3 406	4 550	2 959
Factures à établir	4 228	4 654	3 662
Total brut	11 489	13 263	10 147
Provision pour dépréciation	69	67	
Total net	11 420	13 196	10 147

€'000	31.12.10	31.12.09	01.01.09
60 jours		8 872	5 067
60 à 120 jours		760	1 920
> 120 jours		3 564	3 160
Total net	0	13 196	10 147

Pour les raisons évoquées au paragraphe 2.2.2 du rapport de gestion figurant en Annexe A du présent Document de Référence & au paragraphe 4.6.2 ci-dessus, les créances cédées en affacturage ont été réintégrées dans les postes clients et une dette financière à court-terme a été constatée pour un montant équivalent.

4.6.6.9 Autres créances à moins d'un an

€'000	31.12.10	31.12.09	01.01.09
Acomptes et avoirs non parvenus	10	21	61
Créances sur personnel et organismes sociaux	21	53	54
Créances et crédits d'impôts	1883	1901	2861
Créances TVA	528	281	194
Débiteurs divers	41	401	226
Produits à recevoir	9	25	5
Total brut	2 492	2 682	3 401
Provision pour dépréciation	3		
Total net	2 489	2 682	3 401

4.6.6.10 Trésorerie et équivalent de trésorerie

€'000	31.12.10	31.12.09	01.01.09
Sicav monétaire	439	4 406	4 125
Disponibilités	1 633	2 309	901
Total	2 072	6 715	5 026

4.6.6.11 Capitaux propres**4.6.6.11.1 Evolution du capital**

Le capital est divisé en 13 983 115 actions, son montant est de 4 000 000 €, il n'a pas varié au cours de l'exercice.

4.6.6.11.2 Options de souscription d'actions

Il n'existe pas de plan d'incitation du personnel portant sur des titres de la société.

4.6.6.12 Provisions pour risques et charges et pour dépréciations

€'000	01.01.09	31.12.09	Dotation	Reprise		Incidence	31.12.10
				utilisée	non utilisée	change	
Litiges Prud'hommaux	98	276	109	204			181
Litiges organismes sociaux	222	251		161			90
Litiges divers			53				53
Provisions pour risques et charges	320	527	162	365	0	0	324
Provisions pour retraite	348	534	6	74			466
Dépréciation des immobilisat. incorporelles	332	332					332
Dépréciation des immobilisat. Financières			9				9
Dépréciation des écarts d'acquisitions	1 280	1 280	3 074				4 354
Dépréciation des stocks et en-cours	66	90	3	23			70
Dépréciation des comptes clients	51	138	114			6	258
Dépréciation des autres créances			3				3
Provisions pour dépréciation	1 729	1 840	3 203	23	0	6	5 026
Total	2 397	2 901	3 371	462	0	6	5 816

Les provisions pour risques et charges sont principalement de nature sociale.

Le montant des engagements de retraite est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite à 66 ans qui tient compte des nouvelles dispositions relatives à l'évolution du régime des retraites. Il comprend un coefficient de présentisme basé sur le turn-over par classes d'âge et d'un taux de charges sociales de 40 % et cela conformément aux modifications apportées par la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2008. Les calculs sont actualisés au taux de 4,7 % (Réf i-box) et prennent en compte une progression salariale de 2 %. L'espérance de vie des bénéficiaires a été intégrée dans le calcul en prenant en compte la table de mortalité TH0002.

4.6.6.13 Emprunts et dettes financières à plus d'un an

€'000	31.12.10	31.12.09	01.01.09
Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 554	2 268	1 050
Autres dettes	-	1 464	-
Total	2 554	3 732	1 050

Le Groupe n'a pas d'emprunts ou de dettes financières à plus de cinq ans.

Les couvertures de taux type « swap » relatives aux emprunts bancaires se présentent comme suit :

Capital restant dû	Taux Swap	Marge s/ taux	Taux fixe
403 k€	2,58%	1,35%	3,93%
630 k€	2,65%	1,35%	4,00%

4.6.6.14 Fournisseurs et autres dettes à plus d'un an

€'000	31.12.10	31.12.09	01.01.09
Avances subventions	223	483	463
Charges à payer	26	46	66
Total	249	529	529

4.6.6.15 Emprunts et dettes financières à moins d'un an

€'000	31.12.10	31.12.09	01.01.09
Emprunts auprès d'établissements de crédit	648	668	360
Dettes sur créances cédées en affacturage	3 314	4 550	2 959
Avance Coface		-	387
Crédits spot	1 156	750	753
AgiOS courus non échus	4	35	30
Dettes sur acquisition de sociétés	807	2 200	
Autres dettes	146		-
Total	6 075	8 203	4 489

L'essentiel des crédits court terme sont basés sur le taux de l'Euribor. L'intégralité de l'endettement est en euro.

Le Groupe a décidé de réintégrer dans le poste clients les factures cédées en affacturage et augmenter corrélativement le montant des dettes financières.

4.6.6.16 Fournisseurs et autres dettes à moins d'un an

€'000	31.12.10	31.12.09	01.01.09
Fournisseurs	2 679	2 029	1 587
Effets à payer	27	-	21
Fournisseurs factures non parvenues	704	512	311
Avances et acomptes reçus	53	-	6
Clients, avoirs à établir	97	-	11
Personnel, rémunérations et charges dues	1 716	1 626	1 173
Organismes sociaux	2 430	2 274	1 429
Etat, impôt sur les bénéfices		4	-
Etat, TVA	2 326	2 521	1 674
Etat, charges à payer	381	398	248
Avances subventions	631		
Créditeurs divers	377	520	226
Total	11 421	9 884	6 686

4.6.6.17 Produits constatés d'avance

€'000	31.12.10	31.12.09	01.01.09
Produits constatés d'avance	502	730	221
Total	502	730	221

Au 31 décembre 2009, les produits constatés d'avance comprennent 482 k€ de factures de maintenance de la société Mega-Bus émises en décembre et se rattachant à l'exercice 2010 contre 42 k€ au 31 décembre 2010.

4.6.7 Autres informations

4.6.7.1 Engagements hors bilan

4.6.7.1.1 Engagements reçus

€'000	RT Consulting	SBO	Megabus	Mexys
Montant maximum de la garantie de passif reçu	150 K€	150 K€	150 K€	150 K€
Date limite de mise en jeu d'origine fiscale ou sociale	31/01/12	31/01/13	31/07/12	31/05/11
Date limite de mise en jeu pour autres motifs	Echu	Echu	Echu	Echu

4.6.7.1.2 Engagements donnés

€'000	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Garantie de déclarations et garantie en faveur de IB Groupe	-	-	500
Gage du fonds de commerce Mexys au profit de Delta Lloyd en garantie du crédit CT	100	100	100
Promesse de nantissement des titres de Mexys en garantie de l'emprunt HSBC	-	-	-
Nantissement des titres de SBO en garantie de l'emprunt Banque Populaire	630	900	-
Nantissement des titres de Megabus en garantie de l'emprunt Banque Populaire	403	575	-
Nantissement des titres de RT Consulting en garantie de l'emprunt HSBC	385	477	-
Engagement donné en faveur de PIH relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	601	905	1 280
Engagement maximum du complément de prix relatif à l'acquisition de Mexys	-	650	650
Engagement maximum du complément de prix relatif à l'acquisition de Megabus (dont 25 000 titres Medasys)	-	714	-
Engagement maximum du complément de prix relatif à l'acquisition de SBO Conseil	-	1 053	-
Engagement maximum du complément de prix relatif à l'acquisition de RT Consulting	-	637	-
Cautions données pour le compte de Bluemega Technology	100	100	100
Cautions données aux clients (dont 5 Sicav nanties auprès de la banque HSBC)	-	133	133
Total	2 219	6 244	2 763

Il n'existe pas d'engagements commerciaux ou contractuels significatifs. Tous les engagements hors bilan significatifs figurent ci-dessus.

Le plan de formation de Medasys S.A. inclut les formations éligibles au Droit individuel à la formation (DIF). Ces formations sont dispensées dans le cadre du temps de travail. En conséquence, aucune provision n'est constatée.

4.6.7.1.3 Engagements pris en faveur des membres du Directoire

Aucune indemnité, avantage ou rémunération n'est prévu en faveur des membres actuels du Directoire au cas où il serait mis fin à leur mandat. Les dispositions antérieures ayant été rejetées par l'Assemblée Générale du 29 juin 2010. Les membres du Conseil de surveillance et du Directoire dont le mandat a pris fin le 29 juin 2010 n'ont perçu aucune indemnité au titre de la cessation de leur mandat social.

4.6.7.1.4 Autres passifs éventuels

La notification de rectification par l'administration fiscale, le 15 juillet 2009, suite à une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2006 et 2007. Medasys S.A. l'a contesté et en conséquence n'a comptabilisé aucune provision pour risques.

4.6.8 Données sociales et autres informations

4.6.8.1 Rémunérations des dirigeants et des organes de contrôles

- Le montant global brut des rémunérations des membres du Directoire comptabilisé au titre de 2010 s'est élevé à 750 667 € à comparer à 490 172 € en 2009 et à 390 488 € en 2008..
- Options de souscription d'action : Le Groupe n'a plus de plan de stock d'options ou d'achat et par conséquent n'a pas comptabilisé de charge à ce titre en 2010.
- Jetons de présence : Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 15 mai 2009, 48 000 € ont été perçus en 2010 par les membres du Conseil de surveillance répartis de façon égale entre les cinq membres (Messieurs Yves Couillard (Président du Conseil), Alexis Westermann, Robert Berthoumieux, Jean Mounet et Madame Gisèle Lucani), soit 9 600 € chacun. Les membres du Conseil de surveillance susmentionnés n'ont pas perçus d'autres rémunérations au cours de l'exercice 2010, à l'exception de Monsieur Alexis Westermann qui a perçu en 2010, 30 000 € au titre de missions liées à des opérations d'assistance, des accords stratégiques et des études d'opportunités de croissance externe. Le solde de l'enveloppe budgétaire non utilisée par le Conseil de surveillance nommé le 29 juin 2010 a été supprimé lors du Conseil du 5 août 2010

4.6.8.2 Effectifs

<i>(en nombre de salariés)</i>	Medasys sa	Medasys Japon	Mexys sa	Noesis sa	MegaBus sas	RT C. sas	SBO sas	au 31.12.10	au 31.12.09	au 31.12.08
Ingénieurs et cadres	132	2		11	12	19	21	197	188	114
Employés, techniciens et apprentis	15	11	13	1	13	4		57	52	36
Total	147	13	13	12	25	23	21	254	240	150

4.6.8.2.1 Charges de personnel

Le montant des charges de personnel est de 19 192 k€ à comparer à 14 415 k€ en 2009 et à 10 178 k€ en 2008. L'impact du changement de périmètre sur les charges de personnel de l'exercice 2010 s'élève à 2 668 k€. Au niveau de Medasys S.A., l'augmentation des charges de personnel s'établit à 1 487 k€. Cette augmentation résulte d'éléments exceptionnels pour 617 k€, de l'augmentation des effectifs en équivalent temps plein de 14 personnes et de la hausse moyenne des salaires de 3,2 %. Le solde est lié aux autres filiales dont principalement Medasys Japon avec l'indemnité de départ en retraite de l'ancien dirigeant.

4.6.8.2.2 Répartition géographique (cf. tableau ci-dessus)

4.6.8.3 Evénements postérieurs à la clôture

Compte tenu des pertes réalisées en 2010 et du faible niveau de facturation habituel sur les premiers mois de l'année, la situation de trésorerie du Groupe s'est fortement dégradée au cours du premier trimestre 2011. Ces tensions ont été accrues par l'encaissement tardif d'un acompte sur marché et par le retard pris dans le remboursement du Crédit d'Impôt Recherche. Dans ce contexte, pour permettre à Medasys S.A. de rechercher des solutions d'adossement visant à améliorer son niveau de trésorerie, une requête a été déposée le 26 avril 2011 auprès du greffe du Tribunal de Commerce d'Evry afin de demander l'ouverture d'une procédure de conciliation, ce que le tribunal a entériné par une ordonnance datée du même jour. Dans ce contexte, Medasys SA a décidé de reporter la date d'arrêté des comptes au plus tard le 30 septembre 2011. Par ailleurs, le Tribunal de Commerce d'Evry a, par ordonnance du 8 juillet 2011, autorisé de proroger au plus tard au 31 décembre 2011 le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010. Afin de finaliser un accord avec les créanciers dans le cadre de la



procédure de conciliation, une demande de prorogation de la mission du conciliateur jusqu'au 26 septembre 2011 a été déposée auprès du greffe du tribunal.

4.6.8.5 Perspectives

Le projet de rapprochement industriel avec la société NoemaLife a pour objectif de favoriser une création significative de valeur à moyen et long terme pour les actionnaires de Medasys et de NoemaLife. Les synergies identifiées entre les deux entreprises devraient permettre d'augmenter le chiffre d'affaires des deux sociétés, d'optimiser les dépenses d'investissement en matière de recherche et développement et de renforcer les perspectives de développement dans des régions géographiques en forte croissance. Outre ces motivations industrielles, ce projet de rapprochement a également pour objectif le rééquilibrage de la situation financière de Medasys.

20.3. Vérification des informations financières historiques annuelles

20.3.1. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2010

SFECO & FIDUCIA AUDIT
98, avenue de Villiers
75017 Paris

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

MEDASYS

Société Anonyme
Espace Technologique de Saint Aubin

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MEDASYS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

MEDASYS

3 / 4

Vos comptes ont été établis dans une perspective de continuité d'exploitation. Il s'avère que ce principe est conditionné à l'homologation d'un plan de restructuration de la dette en cours d'élaboration et à la réalisation d'une augmentation de capital prévoyant l'entrée d'un nouvel actionnaire et assortie de conditions suspensives. La non réalisation de ces événements serait susceptible de remettre en cause le principe de continuité d'exploitation retenu pour l'établissement des comptes annuels. Ces éléments importants n'étant pas mentionnés dans l'annexe, nous devons formuler une réserve sur le défaut d'information suffisante sur ce point.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus :

La note 5.3.2.1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlées par elles. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : L'indemnité versée à l'ancien président du directoire, au titre de la cessation de ses fonctions de Président et de membre du directoire, n'a pas été mentionnée.

MEDASYS

4 / 4

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Par ailleurs, en application de la loi, nous vous signalons que le rapport financier semestriel prévu par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier n'a pas été publié et déposé auprès de l'AMF dans le délai de deux mois suivant la fin du premier semestre.

Paris et Neuilly, le 9 septembre 2011

Les commissaires aux comptes

SFECO & FIDUCIA AUDIT



Eric THIVIND

Deloitte & Associés



Gabriel ATTIAS

20.3.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010

SFECO & FIDUCIA AUDIT
98, avenue de Villiers
75017 Paris

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

MEDASYS

Société Anonyme
Espace Technologique de Saint Aubin
91193 Gif-sur-Yvette

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes consolidés**
Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société MEDASYS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

MEDASYS

3 / 4

Vos comptes ont été établis dans une perspective de continuité d'exploitation. Il s'avère que ce principe est conditionné à l'homologation d'un plan de restructuration de la dette en cours d'élaboration et à la réalisation d'une augmentation de capital prévoyant l'entrée d'un nouvel actionnaire et assortie de conditions suspensives. La non réalisation de ces événements serait susceptible de remettre en cause le principe de continuité d'exploitation retenu pour l'établissement des comptes. Ces éléments importants n'étant pas mentionnés dans l'annexe, nous devons formuler une réserve sur le défaut d'information suffisante sur ce point.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.6.2 de l'annexe qui expose la correction apportée à la méthode de comptabilisation des créances cédées en affacturage.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus :

- La note 4.6.2.2.3 expose les règles et méthodes comptables relatives à l'inscription à l'actif des frais de développement et à leur amortissement,
- Les notes 4.6.2.2.2, 4.6.2.2.4 et 4.6.6.4 exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des écarts d'acquisition.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre groupe ainsi que des estimations comptables, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

MEDASYS

4 / 4

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

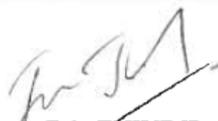
A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 9 septembre 2011

Les Commissaires aux Comptes

SFECO & FIDUCIA AUDIT

Deloitte & Associés



Eric THIVIND



Gabriel ATTIAS

20.3.3. Autres informations contenues dans le présent Document de Référence ayant été vérifiées par les contrôleurs légaux

Les contrôleurs légaux ont procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence.

20.4. Informations financières intermédiaires au 30 juin 2011

Les informations financières au 30 juin 2011 figurent dans le rapport financier semestriel 2011 annexé au présent Document de Référence (à l'annexe B figurant aux pages 170 et suivantes).

20.5. Politique de distribution de dividendes

Aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices 2008, 2009 et 2010. La Société n'entend pas adopter une politique de versement de dividendes déterminée.

20.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage

A l'exception des procédures mentionnées ci-dessous, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont Medasys a connaissance, qui est en suspens ou dont Medasys est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

- (a) Le 29 mars 2010, le Conseil de surveillance de la Société a décidé de confier à M. Westermann, en qualité de vice-président du Conseil de surveillance, jusqu'à la fin de l'exercice 2010, diverses missions consistant en des opérations d'assistance à la conclusion d'accords stratégiques et d'étude d'opportunités de croissance externe. Ces missions étaient rémunérées à hauteur de 130 000 euros (dont un montant forfaitaire annuel de frais de 10 000 euros). Par suite de la décision de l'assemblée générale du 29 juin 2010 (comme indiqué à la section 14 du présent Document de Référence) de réaménager la gouvernance du Groupe et de révoquer tous les membres du Conseil de surveillance, il a été mis fin aux missions précitées de M. Westermann. A la date du présent Document de Référence, la Société a versé la somme de 30 000 euros à M. Westermann au titre des prestations effectuées préalablement à sa révocation. Le 10 janvier 2011, M. Westermann a toutefois assigné la Société afin d'obtenir le versement de la somme de 100 000 euros correspondant au solde de sa rémunération initialement prévue. Dans la procédure pendante devant le Tribunal de Commerce d'Evry, la Société a contesté devoir verser quelque somme supplémentaire que ce soit à M. Westermann compte tenu de sa révocation du Conseil de surveillance et de l'arrêt de ses missions le 29 juin 2010.
- (b) A la suite d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2006 et 2007, l'administration fiscale a envoyé le 15 juillet 2009 une notification de rectification à la Société. La Société a contestée cette demande et n'a comptabilisé aucune provision pour risques en l'absence d'impact sur le résultat, le redressement n'ayant qu'une diminution du report fiscal déficitaire pour conséquence. L'impact de cette proposition de rectification pourrait affecter les déficits fiscaux à hauteur de 314 000 euros (comme indiqué au paragraphe 5.3.5.6.3.5 de l'Annexe aux comptes annuels pour l'exercice 2010 qui se trouve au paragraphe 20.1.3 du présent Document de Référence). Le 7 octobre 2010, la commission départementale des impôts

directs et des taxes sur le chiffre d'affaires a informé la Société qu'elle confirmait la position de l'administration fiscale. La Société envisage de contester la position de l'administration fiscale dans le cadre d'une procédure contentieuse pour une partie de la demande de l'administration fiscale s'élevant à 304 898 euros.

- (c) A la suite d'un litige avec un client, Medasys a procédé en juin 2007 à une déclaration de sinistre auprès de son assureur, la société GAN Eurocourtage IARD. En octobre 2008, Medasys a signé un accord transactionnel avec ce client. Devant le refus de GAN Eurocourtage IARD de faire application de la police responsabilité civile souscrite par Medasys, Medasys s'est vue contrainte de saisir le Tribunal de Grande Instance d'Evry aux fins de voir condamner Gan Eurocourtage IARD à faire application de cette garantie. Par jugement du 28 janvier 2011, assortie de l'exécution provisoire, le Tribunal de Grande Instance d'Evry a condamné GAN Eurocourtage IARD à payer à Medasys une somme en principal de 478.689,30 euros au titre de la garantie contractuelle, dans la limite des garanties prévues par la police, et une somme de 146.565,59 euros HT au titre des frais de dépenses assumés par Medasys dans le litige l'ayant opposé à son client. GAN Eurocourtage IARD a fait appel de cette décision en mars 2011.

20.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

La dette financière du Groupe a été restructurée au cours de l'exercice 2011 au travers d'une procédure de conciliation qui s'est terminée le 22 septembre 2011. Comme indiqué au paragraphe 3.3.3.3 (b) (iv) du présent Document de Référence, un accord a été conclu le 21 septembre 2011 avec les Partenaires Financiers au terme de cette procédure de conciliation.

L'accord précité du 21 septembre 2011 a été conclu sous la condition résolutoire de la libération de la somme de 7 300 000 d'euros correspondant à l'augmentation de capital de Medasys réservée à Noemalife (dont les éléments essentiels sont mentionnés au paragraphe 3.3.3.1 du présent Document de Référence).

20.8. Rapport financier annuel

Le rapport financier annuel de l'exercice 2010, établi en application des articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF, est constitué des paragraphes du Document de Référence identifiés dans le tableau ci-dessous :

Paragraphes du Document de Référence	N° de paragraphes
Comptes annuels de la Société	20.1
Comptes consolidés du Groupe	20.3
Rapport de gestion du Directoire	Annexe A
Attestation des responsables du rapport financier annuel	1.2
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	20.3.1
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	20.3.2

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. Capital social

21.1.1. Capital social et nombre d'actions

21.1.1.1. Capital social souscrit

À la date du présent Document de Référence, le capital social s'élève à 4 000 000 euros. Il est divisé en 13 983 115 actions ordinaires. Toute référence à la valeur nominale des actions a été supprimée dans les Statuts.

Les actions de la Société sont entièrement souscrites, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

21.1.1.2. Capital autorisé non émis

À la date du présent Document de Référence, il n'existe pas de délégation de compétence au Directoire permettant de procéder à des augmentations de capital.

Comme indiqué aux paragraphes 3.3.3.1 et 3.3.3.2 du présent Document de Référence, l'assemblée générale mixte du 8 novembre 2011 sera appelée à se prononcer sur l'augmentation de capital réservée à Noemalife (dont la souscription et libération devront intervenir au plus tard le 30 novembre 2011) et le principe de l'émission des bons de souscriptions d'actions attribués gratuitement aux personnes qui seront actionnaires de la Société au jour de l'émission desdits bons, y compris NoemaLife (l'émission et l'attribution gratuite devra intervenir dans les trois mois de l'assemblée générale mixte du 8 novembre 2011).

21.1.1.3. Titres auto-détenus

Au 27 septembre 2011, la Société détenait 177 707 actions Medasys en propre (représentant 1,27% du capital social), comme indiqué dans le tableau figurant au paragraphe 18.1 du présent Document de Référence.

21.1.1.4. Informations relatives au programme de rachat d'actions

L'assemblée générale en date du 30 septembre 2011 a autorisé le Directoire, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de Medasys dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social. Les principales caractéristiques du programme de rachat d'actions qui a été autorisé se présentent comme suit :

Autorisation du programme :	Assemblée générale du 30 septembre 2011.
Titres concernés :	Actions ordinaires.
Part maximale du capital dont le rachat est autorisé :	10% du capital (soit 1 398 311 actions à ce jour), le cas échéant ajusté afin de tenir compte d'opérations éventuelles d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Prix maximum d'achat :	3 euros par action.
Montant maximal du programme :	4 194 933 euros.
Modalités des rachats :	Les achats pourront être réalisés par tous moyens, y compris par opérations sur blocs de titres, et aux époques que le Directoire décidera. Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.
Objectifs des acquisitions :	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Medasys par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ; - Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de Medasys ; - Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ; - Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de Medasys dans le cadre de la réglementation en vigueur ; - Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve que le Directoire dispose d'une autorisation de l'assemblée générale extraordinaire en vue d'annuler les actions rachetées par Medasys dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce.
Durée du programme :	18 mois à compter de l'assemblée générale du 30 septembre 2011, soit jusqu'au 31 mars 2013.

21.1.2. Titres non représentatifs du capital

A la date du présent Document de Référence, il n'existe pas de titres non représentatifs du capital.

21.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par Medasys ou en son nom, ou par ses filiales

Au 31 décembre 2010, Medasys détient 181 257 de ses propres titres dont 66 934 pour une valeur de 45 442 euros dans le cadre du programme de rachat d'actions (hors contrat de liquidité) et 114 323 titres pour une valeur de 117 750 euros au titre du contrat de liquidité.

21.1.4. Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Il n'existe pas d'obligations convertibles, échangeables, remboursables en actions, ni de bons de souscription d'actions ou toute autre valeur mobilière susceptible d'augmenter le capital.

Comme indiqué au paragraphe 3.3.2 du présent Document de Référence, l'offre de NoemaLife prévoit la présentation d'une résolution à l'assemblée des actionnaires de Medasys autorisant, sous condition suspensive de, et avec prise d'effet à, la souscription et libération par NoemaLife de l'augmentation de capital réservée, l'émission gratuite de bons de souscription d'actions au bénéfice de tous les actionnaires, y compris NoemaLife. S'ils sont émis, les bons donneront le droit de souscrire à des actions nouvelles de Medasys à hauteur de 10 % du capital (post augmentation de capital réservée à NoemaLife).

21.1.5. Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libérée, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

Néant.

21.1.6. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Néant.

21.1.7. Historique du capital social

Date de l'opération	23 mai 2008
Nature de l'opération	Réduction de capital par imputation de pertes à hauteur 17 317 121 euros
Nombre total d'actions avant l'opération	13 983 115
Nombre total d'actions après l'opération	13 983 115
Valeur nominale des actions	Absence de mention dans les Statuts
Montant du capital avant l'opération	21 317 121 euros
Montant du capital après l'opération	4 000 000 euros

21.2. Acte constitutif et Statuts

21.2.1. Objet social (article 2 des Statuts)

Medasys a pour objet :

- l'exploitation directe ou indirecte de tous fonds d'industrie ou de commerce principalement du secteur d'activité « Edition de logiciels, programmation, ingénierie et services informatiques, prestation de conseil et formation, intégration de systèmes d'information, fabrication, ventes,



représentation et maintenance de tous matériels informatiques ou électroniques » ou tout autre secteur connexe ou complémentaire ;

- la gestion des titres de filiales et participations ;

- la participation directe ou indirecte dans toutes opérations pouvant se rattacher au secteur d'activité ci-dessus, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, scission, apport partiel d'actif, commandite, société en participation ou autrement ;

- et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature que ce soit, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

21.2.2. Dispositions concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

21.2.2.1. Directoire (article 13 des Statuts)

Un Directoire administre et dirige la société sous le contrôle d'un Conseil de surveillance.

Le nombre de ses membres est fixé par le Conseil de surveillance sans pouvoir excéder le chiffre de cinq. Si un siège est vacant, le Conseil de surveillance doit pourvoir à la vacance. Les membres du Directoire, personnes physiques, peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Nommés par le Conseil de surveillance, ils ne peuvent être révoqués que par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, sur proposition de ce Conseil.

Le Directoire est nommé pour une durée de 4 ans.

A la date du présent Document de Référence, tout membre du Directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de soixante-cinq ans. La réalisation de l'augmentation de capital réservée au bénéfice de NoemaLife est conditionnée, notamment, par une modification des Statuts visant à supprimer les limites d'âge des membres du Directoire (comme mentionné au paragraphe 3.3.3.3 du présent Document de Référence). En conséquence, l'assemblée générale des actionnaires en date du 8 novembre 2011 statuera (sous condition suspensive de, et avec prise d'effet à, la souscription et libération par NoemaLife de l'augmentation de capital réservée) sur une modification des Statuts visant à supprimer la limite d'âge concernant les membres du Directoire.

Les réunions du Directoire peuvent se tenir même en dehors du siège social. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres en exercice, chacun d'eux disposant d'une voix. Le vote par représentation est interdit. En cas de partage, la voix du président du Directoire est prépondérante. Les procès-verbaux sont valablement certifiés par le président ou un directeur général.

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérifications et de contrôle, les documents comptables qui doivent être soumis à l'assemblée annuelle.

Le Conseil de surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de président, mais le Directoire assume en permanence la direction générale de la société.

Le président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire qui portent alors le titre de directeur général. La présidence et la direction générale peuvent être retirées à ceux qui en sont investis par décision du Conseil de surveillance. Vis-à-vis des tiers, tous actes engageant la société sont valablement accomplis par le président du Directoire ou tout membre ayant reçu du Conseil de surveillance le titre de directeur général.

21.2.2.2. Conseil de surveillance (article 14 des Statuts)

Un Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire. Il est composé de cinq membres au moins et de douze au plus.

Chaque membre du Conseil est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions déterminé fixé à 25 dans les Statuts.

Les membres du Conseil sont nommés pour six années par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment.

A la date du présent Document de Référence, le nombre des membres du Conseil de surveillance ayant atteint l'âge de soixante-dix ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil. Lorsque l'âge limite est atteint, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. En outre, le nombre des membres ayant atteint l'âge de quatre-vingts ans ne peut être supérieur à deux. Si ce nombre est dépassé, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

La réalisation de l'augmentation de capital réservée au bénéfice de NoemaLife est conditionnée, notamment, à une modification des Statuts visant à supprimer les limites d'âge des membres du Conseil de surveillance (comme mentionné au paragraphe 3.3.3.3 du présent Document de Référence). En conséquence, l'assemblée générale des actionnaires en date du 8 novembre 2011 statuera (sous condition suspensive de et avec effet à, la souscription et libération par NoemaLife de l'augmentation de capital réservée) sur une modification des Statuts visant à supprimer les limites d'âge concernant les membres du Conseil de surveillance.

Le Conseil élit parmi ses membres un président et un vice-président, chargés de convoquer le Conseil par tous moyens écrits et d'en diriger les débats. Le président et le vice-président sont des personnes physiques.

Le Conseil de surveillance délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par la loi. Les réunions du Conseil de surveillance pourront se tenir par visioconférence ou tout autre moyen équivalent selon les conditions et les modalités fixées par les lois et les règlements.

Cependant, le recours à ce procédé est exclu en ce qui concerne la nomination des membres du Directoire et du président du Directoire, et en ce qui concerne l'élection du président et du vice-président du Conseil de surveillance.

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

21.2.3.1. Forme des actions (article 8 des Statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur identifiable, au choix de l'actionnaire.

La Société se réserve le droit à tout moment et à ses frais de demander l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

21.2.3.2. Droits et obligations attachés aux actions (article 12 des Statuts)

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales.

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

Le cas échéant, et sous réserve de prescriptions légales impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale respective, toutes les actions alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe. La possession d'une action emporte, de plein droit, adhésion aux Statuts de la société et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Les héritiers ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent, au-delà, tout appel de fonds est interdit.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement, d'attribution de titres, d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou de toute autre opération sociale, les propriétaires de titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ce droit qu'à condition de faire leur affaire personnelle du regroupement et éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaire.

Aux assemblées, chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire,
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété.

Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

La réalisation de l'augmentation de capital réservée au bénéfice de NoemaLife est conditionnée, notamment, à la suppression des dispositions statutaires afférentes au droit de vote double (comme mentionné au paragraphe 3.3.3.3 du présent Document de Référence). En conséquence, l'assemblée générale des actionnaires en date du 8 novembre 2011 statuera (sous condition suspensive de, et avec effet à, la souscription et libération par NoemaLife de l'augmentation de capital réservée) sur la suppression du droit de vote double. Les actionnaires détenteurs d'actions à droit de vote double réunis en assemblée spéciale devront approuver préalablement cette modification statutaire, étant précisé que les principaux titulaires d'actions à droit de vote double au sein de Medasys ont annoncé qu'ils approuveraient une telle modification statutaire.

21.2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Aucune disposition relative aux actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires n'est prévue dans les Statuts. Des éventuelles modifications des droits des actionnaires obéissent ainsi aux règles de la législation en vigueur.

21.2.5. Conditions de convocation et d'admission aux assemblées générales des actionnaires

21.2.5.1. Assemblées d'actionnaires (article 16 des Statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Elles sont réunies au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les actionnaires peuvent participer aux assemblées générales par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret.

A la date du présent Document de Référence, les Statuts stipulent que les titulaires d'actions nominatives inscrites en compte depuis cinq jours au moins avant l'assemblée peuvent assister à cette assemblée sans formalité préalable. Les Statuts stipulent également que les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit d'assister à l'assemblée générale, transmettre au siège social, cinq jours au moins avant cette assemblée, les certificats d'immobilisation de leurs titres. Les Statuts stipulent enfin que le délai prévu pour le dépôt des certificats d'immobilisation est de plein droit réduit à trois jours pour les assemblées générales extraordinaires.

L'assemblée générale des actionnaires en date du 8 novembre 2011 statuera sur une modification des Statuts afin (i) de substituer à la pratique des certificats d'immobilisation la référence à la réglementation en vigueur qui prend en compte la date d'enregistrement ou la « *record date* » à la française, et (ii) d'actualiser les modes de représentations des actionnaires en assemblée conformément à la réglementation en vigueur.

Il n'est tenu compte que des formules de vote par correspondance qui sont parvenues à la société trois jours au moins avant l'assemblée.

En cas de conflit entre ces deux modes de participation, la procuration prime le vote par correspondance, quelle que soit la date respective de leur émission.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital social qu'elles représentent. Le droit de vote attaché aux actions dont la propriété est démembrée appartient à l'usufruitier.

21.2.5.2. Droit de communication des actionnaires (article 17 des Statuts)

Les actionnaires ont un droit de communication, temporaire ou permanent selon son objet, dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, qui leur assure l'information nécessaire à la connaissance de la situation de la société et à l'exercice de l'ensemble de leurs droits.

21.2.6. Dispositions prévues pour retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Aucune disposition ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de l'émetteur n'est prévue dans les Statuts. Des éventuels changements de contrôle obéissent ainsi aux règles de la législation en vigueur.

21.2.7. Obligations déclaratives de franchissement de seuil (article 9 des Statuts)

Toute personne physique ou morale qui vient à posséder plus de 2% du capital de la société, doit l'informer, par lettre recommandée avec accusé de réception et dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de ce seuil, du nombre total d'actions que celle-ci possède et de l'indication du pourcentage du capital que ce nombre représente. Il en est de même lorsque la participation d'un actionnaire devient inférieure au seuil prévu ci-dessus.

En cas d'inobservation de cette obligation, les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée, seront privées du droit de vote tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant la date de cette régularisation.

Cependant la privation du droit de vote doit avoir fait l'objet d'une demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital de la société.

21.2.8. Conditions régissant les modifications de capital

21.2.8.1. Augmentation et réduction du capital (article 10 des Statuts)

Les augmentations de capital sont réalisées nonobstant l'existence de « rompus » et les actionnaires ne disposant pas du nombre de droits de souscription ou d'attribution exactement nécessaires pour obtenir la délivrance d'un nombre entier d'actions nouvelles, font leur affaire personnelle de toute acquisition ou cession nécessaire de droits.

En cas de réduction du capital par réduction du nombre des titres, d'échange de titres consécutif à une opération de fusion ou de scission, de regroupement ou de division, les actionnaires sont tenus de céder ou d'acheter les titres qu'ils ont en trop ou en moins, afin de permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles.

21.2.8.2. Libération des actions (article 11 des Statuts)

Les actions souscrites en numéraire doivent être obligatoirement libérées d'un quart au moins de leur valeur nominale lors de leur souscription et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Le projet de mutualisation régionale Picarsis constitue le marché le plus important pour Medasys. Il porte sur les 16 000 lits potentiels de la région Picardie et couvre les domaines de l'imagerie, de la biologie et du dossier médical. Le marché cadre est susceptible de représenter plus de 10 millions d'euros étalée sur une durée de 7 ans.

Le Groupe n'est exposé à aucun lien de dépendance à l'égard de ses fournisseurs ni à l'égard de ses clients, puisqu'aucun client ne représente plus de 4% du chiffre d'affaires du Groupe au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2010. En conséquence, les contrats importants pour le Groupe, autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, sont essentiellement des conventions conclues avec ses Filiales lesquelles font partie du périmètre de consolidation.

Les contrats importants auxquels Medasys ou tout autre membre du Groupe est partie concernant les opérations de croissance externe sont systématiquement couverts par des accords de confidentialité. Lorsque ces transactions sont conclues et qu'elles sont susceptibles de présenter une incidence significative sur la situation de Medasys, elles font l'objet d'un communiqué de presse consultable sur le site de Medasys (www.medasys.com).

Tout contrat souscrit par une entité quelconque du Groupe et contenant des dispositions conférant à une entité quelconque du Groupe une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, au 31 décembre 2010, fait l'objet d'une mention dans les engagements hors bilan, figurant au paragraphe 4.6.7.1 du présent Document de Référence relatif aux comptes consolidés.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS**23.1. Déclaration d'experts**

Néant.

23.2. Informations en provenance de tiers

Néant.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**24.1. Modalités d'accès aux informations**

Les communiqués de Medasys et les informations financières historiques sur Medasys sont accessibles sur le site Internet de Medasys (www.medasys.com) et une copie peut en être obtenue au siège de Medasys (Espace Technologique de Saint Aubin, Le Mercury, 91193 Gif sur Yvette France).

Les Statuts de la Société ainsi que les procès-verbaux d'assemblées générales, les comptes sociaux et consolidés, les rapports des Commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés, sur support papier, au siège social de la Société.

24.2. Liste des informations publiées au cours des douze derniers mois

En application de l'article L. 451-1-1 du Code monétaire et financier, le tableau ci-dessous fait état de toutes les informations publiées ou rendues publiques par Medasys, au cours des douze derniers mois pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

Date	Nom du document	Supports
28.10.2011	Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2011.	Site Internet Medasys
28.09.2011	Rapprochement entre Medasys et NoemaLife : date à laquelle l'assemblée générale de Medasys est appelée à se prononcer sur l'opération.	Site Internet Medasys
09.09.2011	Rapport financier annuel 2010.	Site Internet Medasys
12.08.2011	Medasys : résultats annuels 2010.	Site Internet Medasys
27.07.2011	Medasys : chiffre d'affaires consolidé au 1er semestre 2011 en progression de 8,6%, dont une avancée de 22,6% sur l'activité de Medasys S.A. par rapport au 1er semestre 2010.	Site Internet Medasys
27.07.2011	Projet de rapprochement entre Medasys et NoemaLife : naissance du leader européen de solutions informatiques pour le secteur de la santé	Site Internet Medasys
04.07.2011	L'Institut Gustave Roussy et Medasys : un partenariat de co-développement de logiciel médical d'oncologie	Site Internet Medasys
07.06.2011	Unilabs France déploie son nouveau SGL en mode hébergé	Site Internet Medasys



Date	Nom du document	Supports
	avec Medasys	
13.05.2011	Crescendo annonce l'intégration de ses produits à la plateforme de dossiers électroniques des patients DxCare® de Medasys	Site Internet Medasys
28.04.2011	HIT 2011, Medasys met l'accent sur la T2A, l'oncologie et le circuit du patient opéré.	Site Internet Medasys
27.04.2011	Medasys signe un accord avec Intrasense et étoffe sa solution de PACS et RIS intégrée.	Site Internet Medasys
26.04.2011	Décalage au 30 septembre 2011 de l'arrêté des comptes 2010.	Site Internet Medasys
27.01.2011	Medasys, lancement réussi du DMP au CH de Saverne.	Site Internet Medasys
27.01.2011	Après Nancy et Caen, l'Ensemble Hospitalier de l'Institut Curie (Paris/Orsay et Saint-Cloud).	Site Internet Medasys
27.01.2011	Medasys chiffre d'affaires 2010.	Site Internet Medasys
06.01.2011	Projet Picarsis : Medasys initie les premiers déploiements.	Site Internet Medasys
02.12.2010	Medasys cible de nouveaux marchés à fort potentiel.	Site Internet Medasys
25.11.2010	Medasys lance le circuit du patient opéré avec sa nouvelle version de DxCare	Site Internet Medasys
17.11.2010	Deux Centres de Lutte Contre le Cancer choisissent Medasys.	Site Internet Medasys
26.10.2010	Chiffre d'affaires du 3eme Trimestre 2010.	Site Internet Medasys
26.10.2010	Rapport d'activité semestriel au 30 Juin 2010	Site Internet Medasys
13.09.2010	Résultats du 1er semestre 2010 et prévisions.	Site Internet Medasys
08.09.2010	Modalités de communication vers les actionnaires.	Site Internet Medasys

24.3. Responsable de l'information

Nom : Sandra Logut

Fonction : Responsable Marketing Communication

Adresse : Espace Technologique de Saint Aubin, Le Mercury, 91193 Gif sur Yvette.

Téléphone : +33(0)1 69 33 73 53

Email : sandra.logut@medasys.com

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

En dehors des filiales présentées au paragraphe 7.2 du présent Document de Référence, la Société ne détient aucune participation susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats.

Les participations de Medasys dans ses filiales sont prises en compte pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe, conformément aux méthodes de consolidation exposées à la note 4.6.2.1 qui figure au paragraphe 20.2.6 du présent Document de Référence.



ANNEXE A: RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE RELATIF A L'EXERCICE 2010

MEDASYS

Rapport annuel 2010

2 RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

2.1 ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2010

L'offre « SaaS » (Software-as-a-Service) se déploie massivement sur plusieurs segments et permettra d'augmenter la récurrence de nos revenus, tout en réduisant les coûts d'exploitation et de mise en œuvre. 2010 a également été marquée par la confiance de nouveaux clients stratégiques, dont les Centres de Lutte contre le Cancer Alexis Vautrin (Nancy) et François Baclesse (Caen), qui ont retenu la solution de dossier patient DxCare.

Côté laboratoire, le déploiement en mode SaaS des sites du groupe Unilabs se poursuit. Avec la solution DxLabOne, lancée au second semestre 2010 et destinée aux laboratoires privés, Medasys apporte une réponse pertinente aux enjeux de mutualisation et de conformité (Norme COFRAC 15184) auxquels les laboratoires privés doivent faire face.

Sur le plan des partenariats, Medasys a étendu ses accords avec la société américaine Codonics dans le domaine de l'anesthésie autour de la solution Exacto de sa filiale Mexys.

2.2 COMPTES CONSOLIDES

2.2.1 RESULTATS CONSOLIDES

(€'000)	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Chiffre d'affaires	23 049	22 443	14 707
Marge brute	81%	87%	92%
Résultat opérationnel courant	<4 526>	1 732	621
Dépréciation du Goodwill	<3 074>		
Résultat opérationnel	<7 600>	1 732	621
Résultat net revenant au Groupe	<8 789>	1 033	384

Pour l'année 2010, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est de 23 049 k€ en progression de 2,7 % par rapport à l'année 2009. Le résultat net consolidé revenant au Groupe s'établit à <8 789> k€ à comparer à 1 033 k€ l'an dernier. Le résultat opérationnel courant ressort à <4 526> k€, contre 1 732 k€ en 2009.

La diminution du taux de marge brute par rapport à celui de l'année 2009 est due aux activités de RT Consulting et de SBO Conseil consolidées sur 12 mois en 2010 et qui comportent une proportion plus importante d'achats de sous-traitance.

Ces pertes d'une ampleur exceptionnelle comprennent 5429 k€ de charges non récurrentes.

La perte opérationnelle s'explique principalement par :

- des difficultés commerciales, principalement de contractualisation, qui ont entraîné des prises de commande faibles en 2010, notamment par Medasys S.A., de seulement 7 M€, hors contrat Picarsis, impactant fortement la facturation des nouvelles affaires ;
- des problèmes d'organisation opérationnelle ont entraîné des retards de livraison de produits et de projets, dégradant le résultat de Medasys S.A. et de ses filiales ;
- l'impact de l'entrée dans le périmètre du Groupe des nouveaux collaborateurs issus des acquisitions réalisées en 2009 qui ont pesé sur le poste charges de personnel.

Les éléments non récurrents qui se montent à 5 429 K€, s'expliquent par :

- des charges qui auraient pu être rapportées à l'exercice 2009, pour 424 k€ ;
- des charges exceptionnelles liées à l'analyse prudentielle de certains contrats pour 519 k€ ;
- des charges liées à la dépréciation des goodwill de trois filiales pour 3 074 k€ ;
- divers frais de restructuration pour 689 k€ ;
- la réduction des impôts différés actifs pour 723 k€.

Au cours du second semestre 2010, la nouvelle Direction en place depuis le 30 Juin 2010, a initié une série de mesures :

- Réorganisation opérationnelle en vue d'honorer les engagements de Medasys auprès de ses clients et ainsi rétablir leur confiance ;
- Finaliser de nombreux contrats dont la réalisation était soit différée soit remise en question ;
- Revue systématique des filiales et de leurs relations commerciales avec Medasys S.A., pour dégager les synergies et assurer leur rentabilité le plus rapidement possible ;
- Revue des risques contractuels basée sur des estimations plus prudentes ;
- Mise en place d'une gouvernance comptable, (création d'un comité d'audit ad hoc).

Toutefois, contrairement à ce qui avait été annoncé par le Groupe dans son communiqué du 13 septembre 2010, le résultat opérationnel du 2^{ème} semestre n'a pas été bénéficiaire, compte tenu, notamment, d'un objectif de chiffre d'affaires de 24,6 M€ qui n'a pas été atteint.

2.2.2 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDE

(€'M)	Actif	31.12.10	31.12.09	01.01.09
	Actif non courant	13,9	18,6	11,2
	dont Immobilisations	7,9	8,2	5,4
	dont Ecartis d'acquisition	5,8	9,1	4,7
	Actif courant	16,5	23,2	19,1
	dont Trésorerie	2,1	6,7	5,0
	Total	30,4	41,8	30,2
(€'M)	Passif	31.12.10	31.12.09	01.01.09
	Capitaux propres	8,8	17,6	16,5
	dont Résultat	-8,8	1,0	0,4
	Passif non courant	3,7	5,4	2,3
	Passif courant	18,0	18,8	11,4
	dont Dette financ. <1 an	6,1	8,2	4,5
	Total	30,4	41,8	30,2

Les autres immobilisations incorporelles pour 2 422 k€ correspondent au coût d'acquisition du portefeuille de contrats qui a été cédé à Medasys S.A. par Thales, elles ont fait l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée restant à courir des marchés. La dotation aux amortissements de l'exercice est de 617 k€ contre 431 k€ en 2009. Au 31 décembre 2010, leur valeur nette s'établit à 1 374 k€.

MEDASYS

Rapport annuel 2010

Afin de se mettre en conformité avec la norme IAS 39, le Groupe avait prévu de mettre en place un avenant au contrat de factoring pour permettre la décomptabilisation des créances cédées en affacturage. L'analyse juridique du projet d'avenant ne donnait aucune assurance concernant le respect des critères de la norme. En conséquence et pour permettre la levée de la réserve signalée par nos commissaires aux comptes dans leur rapport 2009, le Groupe a décidé de réintégrer dans le poste clients les factures cédées en affacturage et augmenter corrélativement le montant des dettes financières. Les situations financières consolidées des exercices antérieurs ont été retraitées. L'impact de ce retraitement est détaillé dans les notes 4.6.6.8 & 4.6.6.15.

Les compléments de prix dus au titre des trois acquisitions réalisées en 2009 ont été réajustés au cours de l'exercice à hauteur de <213> k€ et représentent un montant total de 1 033 k€.

L'ensemble des dettes financières du Groupe s'établit au 31 décembre 2010 à 8 629 k€ à comparer à 11 935 k€ au 31 décembre 2009, dont respectivement à plus d'un an 2 554 k€ et 3 732 k€.

Cette baisse des dettes financières de 3 306 k€ par rapport à l'an passé s'explique principalement par :

- le paiement des dettes sur acquisition de société pour 1 440 k€ et la réduction de 213 k€ liée à l'ajustement des compléments de prix compte tenu de la renégociation de certains contrats d'acquisition ;
- le remboursement des emprunts auprès des établissements de crédit pour 700 k€ ;
- la diminution de la dette liée aux créances cédées en affacturage pour 1 236 k€ ;
- l'augmentation des crédits spot de 402 k€ ;
- le remboursement des crédits baux pour 140 k€.

Compte tenu de la perte opérationnelle dégagee en 2010, la trésorerie du Groupe a baissé de 4 643 k€.

Il sera demandé à la prochaine assemblée de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice 2010 qui viennent d'être présentés ci-dessus.

2.3 COMPTES SOCIAUX DE MEDASYS S.A.

2.3.1 COMPTE DE RESULTAT

(€'000)	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Chiffre d'affaires	13 952	14 733	11 670
Total des produits d'exploitation	18 171	19 070	16 006
Achats consommés	374	385	347
Autres achats et charges externes	5 621	4 496	3 507
Impôts	376	509	384
Charges de personnel	11 687	10 200	8 873
Dotations aux amortissements et provisions	4 024	3 479	2 612
Résultat d'exploitation	<3 911>	1	83
Résultat financier	<4 087>	280	80
Résultat courant avant impôts	<7 998>	281	163
Résultat exceptionnel	<830>	233	<220>
Impôt sur les bénéfices	1 763	1 723	1 425
Résultat net	<7 065>	2 237	1 368

Le chiffre d'affaires de Medasys S.A. est de 13 352 k€ en 2010 contre 14 733 k€ en 2009.

Les produits d'exploitation de 18 171 k€ comprennent les frais de développement activés à hauteur de 4 156 k€ et les frais de personnel transférés en charge exceptionnelle pour 617 k€.

Les autres achats et charges externes ont augmenté de 1 125 k€ dont 959 k€ sont relatifs aux développements sous-traités aux filiales SBO Conseil et RT Consulting.

La variation des charges de personnel résulte d'éléments exceptionnels pour 617 k€, de l'augmentation des effectifs en équivalent temps plein de 14 personnes et de la hausse moyenne des salaires de 3 %.

Après constatation d'une dotation aux amortissements de 4 024 k€, la perte d'exploitation s'établit à 3 911 k€ par rapport à un bénéfice de 1 k€ en 2010.

La dépréciation des titres et des créances des filiales de 3 892 k€ impacte le résultat financier qui s'élève à < 4 087> k€ à comparer à 280 k€ en 2009.

La perte nette de 2010 s'établit à 7 065 k€ contre un bénéfice net de 2 237 k€ en 2009.

Le montant global des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts s'élève à 22 922 euros.

2.3.2 BILAN

(€'000)	Actif	31.12.10	31.12.09	31.12.08
	Actif immobilisé	13 919	17 364	8 603
	Stocks et en-cours	37	97	122
	Clients & autres créances	8 646	8 404	10 001
	Disponibilités	1 326	5 322	4 402
	Comptes de régularisation	260	298	200
	Total	24 188	31 485	23 328
(€'000)	Passif	31.12.10	31.12.09	31.12.08
	Fonds propres	10 462	17 339	15 087
	Provisions	291	394	328
	Dettes financières	3 519	3 385	1 656
	Fournisseurs	3 289	2 181	1 757
	Dettes fiscales et sociales	5 007	4 917	4 179
	Autres dettes	1 105	2 836	150
	Comptes de régularisation	515	433	171
	Total	24 188	31 485	23 328

2.3.3 DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

(Article L.441-6-1 du code de Commerce)

La dette « fournisseurs » au 31 décembre se décompose par échéance comme suit :

(€'000)	Total	Echu à la clôture	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	à plus de 60 jours
Fournisseurs	2 668	1 555	830	225	58
Factures non parvenues	594				594
Effets à payer	27		27		
Total 2010	3 289	1 555	857	225	652
Total 2009	2 181	891	947	482	461

Il sera demandé à la prochaine assemblée de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice 2010 qui viennent d'être présentés ci-dessus.

2.3.4 ACQUISITIONS ET RESTRUCTURATIONS

Le 26 décembre 2010, Medasys S.A. a acquis 33,33% du capital de sa filiale japonaise Medasys Ltd. dans laquelle elle détenait 66,66 %, portant ainsi sa participation à 100%.

MEDASYS

Rapport annuel 2010

2.3.5 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

L'inventaire des valeurs mobilières est annexé dans la note 5.3.5.6.2 des comptes sociaux du présent rapport.

2.3.6 RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Le tableau présentant les résultats des cinq derniers exercices est annexé dans la note 5.3.5.6.1 des comptes sociaux du présent rapport.

2.3.7 AFFECTATION DU RESULTAT DE MEDASYS S.A.

Il est proposé à la prochaine assemblée générale d'affecter la perte de l'exercice 2010 s'élevant à 7 064 922,38 euros en totalité au compte report à nouveau.

2.3.8 DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous signalons qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2007	418 321,77 € soit 0,03€ par action	-	-
2008	-	-	-
2009	-	-	-

2.4 COMPTES SOCIAUX DES FILIALES*Medasys (Japon)*

En 2010, Le chiffre d'affaires de Medasys Japon s'établit à 160 MJPY à comparer à 162 MJPY l'année précédente. Alors qu'il était positif de 3 MJPY en 2009, le résultat net à fin décembre 2010 dégage une perte de 34 MJPY, dont 18 MJPY sont dus à l'indemnité de départ en retraite de l'ancien dirigeant M. Kenji Kato.

Mega-Bus

Compte tenu du changement dans le management de Mega-Bus, une réorganisation a été engagée au cours du 1^{er} semestre 2010. Les équipes techniques et commerciales ont été regroupées fin septembre 2010 sur le site de Gif-sur-Yvette. Mega-Bus a bénéficié au cours du 4^{ème} trimestre des premières retombées positives de cette mise en commun de moyens.

Le chiffre d'affaires 2010 s'établit à 2 812 k€, en retrait par rapport à celui de l'année 2009 qui était de 2 270 k€ pour les huit mois d'activité dans le périmètre de consolidation.

Le résultat net de Mega-Bus à fin décembre 2010 dégage une perte de 90 k€ liée principalement aux frais de la réorganisation.

Mexys (Belgique)

Le chiffre d'affaires réalisé par Mexys en 2010 s'établit à 1 228 k€ à comparer à 997 k€ en 2009 soit une progression de 23 %. Néanmoins, la perte nette de l'exercice, compte tenu d'un résultat financier déficitaire de 56 k€, s'établit à 294 k€ contre un bénéfice net de 20 k€ en 2009. En conséquence, les

capitaux propres de Mexys sont devenus négatifs au 31 décembre 2010 de 94 k€. Cette situation a nécessité de revoir à la baisse nos hypothèses budgétaires ce qui a conduit à une dépréciation totale de l'écart d'acquisition de notre filiale (cf note 4.6.6.4).

Noesis

Noesis a réalisé en 2010, un chiffre d'affaires, y compris redevances, de 1 079 k€ contre 955 k€ en 2009. Malgré une augmentation des charges de personnel de 18 % par rapport à 2009 relatif principalement à l'embauche d'un ingénieur d'application, le résultat d'exploitation s'établit à 179 k€ à comparer aux 162 k€ réalisés en 2009. Compte tenu d'un résultat financier positif de 11 k€, le bénéfice net de l'exercice ressort à 221 k€ contre 197 k€ en 2009.

RT Consulting

La première version du logiciel DxPilot a été livrée par RT Consulting le 27 mai 2010 et cela conformément au bon de commande passé par Medasys S.A. dans le cadre de la convention de cession d'actions du 4 septembre 2009. La forte demande du secteur médical en matière d'information décisionnelle a nécessité de nouvelles évolutions et des développements complémentaires liés à l'intégration de DxPilot dans le Système d'Information Hospitalier.

Le chiffre d'affaires de RT Consulting en 2010 s'établit à 2 138 k€ dont 229 k€ facturés à Medasys S.A. au titre de DxPilot. Hors secteur de la Santé, le chiffre d'affaires de RT Consulting est en recul de 38 % par rapport à l'exercice précédent. Les frais de personnel complémentaires nécessaires à la mise au point de DxPilot ont contribué à la perte d'exploitation qui s'élève à 147 k€ et cela malgré l'activation de frais de développement à hauteur de 233 k€.

La perte nette de l'exercice 2010 s'établit à 170 k€.

Les résultats des premiers mois de 2011 étant encore fortement négatifs, le Groupe a été conduit à déprécier totalement l'écart d'acquisition de cette filiale (cf note 4.6.6.4).

Compte tenu de la situation financière de cette filiale, nous avons déposé auprès du greffe du Tribunal de commerce de Paris une requête afin de reporter la date de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010 au plus tard le 30 septembre 2011. Le Tribunal de commerce de Paris a, par ordonnance du 5 juillet 2011, autorisé cette prorogation.

SBO Conseil

Le chiffre d'affaires 2010 s'établit à 3 162 k€ à comparer à celui de 2009 qui était de 1 553 k€ pour les sept mois d'activité dans le périmètre de consolidation. Cette progression s'explique par le chiffre d'affaires complémentaire apporté par la collaboration avec Medasys S.A. qui s'élève à 917 k€ en 2010 contre 325 k€ en 2009. Toutefois le fort recours à la sous-traitance a eu un impact négatif sur la marge brute.

En 2010, La perte d'exploitation ressort à 30 k€ et la perte nette à 27 k€. Cette tendance s'est encore accrue au cours des premiers mois de 2011, nécessitant la revue des hypothèses budgétaires qui a conduit à une dépréciation totale de l'écart d'acquisition de cette filiale (cf note 4.6.6.4).

2.5 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Dans le cadre des relations commerciales entre les sociétés du Groupe les transactions sont réalisées à des conditions normales et sont intégralement éliminées dans les comptes consolidés.

Par ailleurs, les sommes allouées aux anciens mandataires sociaux ayant cessés leur fonction le 29 juin 2010 sont présentées ci-après :

(€'000)	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Conseil de Surveillance	54	178	178
Directoire	998	490	390

2.6 ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de développement immobilisés au cours de l'exercice, avant prise en compte du crédit d'impôt recherche (CIR) correspondant, s'élevaient à 4 439 k€ à comparer à 4 387 k€ en 2009.

Le CIR dégagé au titre des dépenses 2010 s'établit à 1 857 k€, et est identique à celui de 2009. Le montant rapporté au compte de résultat en déduction de la dotation aux amortissements est de 1 271 k€ en 2010 contre 848 k€ en 2009. En conséquence, les amortissements nets des frais de développement de l'exercice sont de 2 199 k€ contre 2 208 k€ en 2009.

2.7 RESSOURCES HUMAINES

Effectifs au 31 décembre

(en nombre de salariés)	2010	2009	2008
Hommes	198	183	114
Femmes	56	57	36
Total	254	240	150

dont sous-traitants

(en nombre de salariés)	2010	2009	2008
Cadres	197	188	116
Non cadres	57	52	34
Total	254	240	150

Les importants changements de périmètre intervenus en 2009 avaient entraîné une augmentation des effectifs du Groupe de 60 %. En 2010, à périmètre constant, les effectifs du Groupe ont progressé de 6 %. Les embauches réalisées principalement au cours du second semestre, ont permis de renforcer les équipes projets et les consultants nécessaires aux déploiements des sites de nos clients. En équivalent temps plein, les effectifs 2010 du Groupe sont de 247 personnes. La quasi totalité des collaborateurs est employée en CDI et le recours à l'intérim reste très exceptionnel. L'augmentation moyenne des salaires au cours de l'exercice 2010 a été de 3 % à comparer aux 2 % de l'exercice 2009.

Après une année 2009 en retrait sur le plan de la formation avec 993 heures dispensées, le Groupe a retrouvé un niveau de formation de 1 482 heures, comparables aux 1 403 heures de 2008. Au 31 décembre 2010, l'ancienneté moyenne est de 7,5 ans et la moyenne d'âge des collaborateurs est de 40 ans. Ces deux paramètres sont inchangés par rapport à 2009.

2.8 FACTEURS DE RISQUE

Risque relatif à la continuité de l'exploitation

Compte tenu du risque de liquidité mentionné au paragraphe 2.14 dans l'hypothèse où l'opération de rapprochement avec NoemaLife ne serait pas réalisée selon les modalités décrites au paragraphe 2.15, il existerait un risque sur la continuité d'exploitation de la société.

Influence de l'environnement économique

Le Groupe opère sur le secteur de la santé, dont la demande demeure croissante, ne serait-ce qu'en raison du vieillissement de la population. Sur ce marché, Medasys jouit d'une position de leader qui s'affirme jour après jour, grâce à la reconnaissance de ses compétences par les utilisateurs. De plus, une partie importante de son chiffre d'affaires, liée aux contrats de maintenance et aux extensions d'applications, est récurrente.

Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité existant doit être analysé au vu des éléments post-clôture précisés au paragraphe 2.14 dont notamment la procédure de conciliation qui est en cours au niveau de Medasys S.A.

Pour financer les opérations de croissance externe réalisées en 2009, Medasys S.A. a contracté trois prêts bancaires moyen terme. Les contrats relatifs à ces lignes de crédit comportent les clauses habituelles en matière d'exigibilité anticipée, notamment :

- exigibilité de plein droit en cas de cessation de paiements ou de liquidation amiable ou judiciaire,
- exigibilité facultative en cas de non-paiement à bonne date de toute somme due au titre des prêts ou en cas de non-paiement d'une contribution fiscale ou sociale non contestée.

Le Groupe s'engage également à respecter les covenants suivants :

- total des dettes à moyen/long terme inférieures à 3 ans de capacité d'autofinancement.
- maintien d'un fonds de roulement supérieur à 1 M€

Au 31 décembre 2010, le Groupe a respecté les covenants mentionnés ci-dessus. Les établissements financiers prêteurs ont été inclus dans le cadre de la procédure de conciliation de Medasys S.A. évoquée au paragraphe 2.14. Les négociations entamées par le mandataire visent également à obtenir un sursis temporaire dans l'application des covenants et des clauses d'exigibilité anticipée. Il en est de même pour les deux lignes de crédits court terme utilisées à plein au 31 décembre 2010 et qui représentent un montant total de 800 k€ pour Medasys S.A..

Risque lié aux écarts d'acquisition

Les activités traditionnelles « hors secteur de la santé » de nos filiales RT Consulting et SBO Conseil ont connu une forte dégradation sur l'année 2010, confirmée au cours du premier semestre 2011. Dans ce contexte, le retour à l'équilibre de ces filiales est incertain sur la durée du business plan du Groupe. En conséquence, une perte de valeur a été constatée au 31 décembre 2010 pour ces deux filiales à hauteur de 2 194 k€ correspondant à l'intégralité des écarts d'acquisition.

MEDASYS

Rapport annuel 2010

Concernant la société Mexys, les mauvais résultats 2010 ainsi que la non obtention d'un important appel d'offre a remis en cause les chiffres d'affaires prévisionnels de notre filiale. L'impairment test réalisé au 31 décembre 2010 sur des hypothèses dégradées qui sont confirmées par les premiers résultats 2011, a conduit le Groupe à passer une perte de valeur de 881 k€ correspondant à l'intégralité de l'écart d'acquisition.

(€'000)	Valeur Brute au 31.12.10	Amort.et dépréciations cumulés au 31.12.09	Dépréciation 2010	Amort.et dépréciations cumulés au 31.12.10	Valeur nette au 31.12.10
Mega-Bus SAS	1 184				1 184
RT Consulting SAS	839		839	839	0
SBO Conseil SAS	1 354		1 354	1 354	0
Activités Thales	772				772
Saric International	5 122	1 280		1 280	3 842
Mexys SAS	881		881	881	0
Medasys Ltd.	37				37
Total	10 189	1 280	3 074	4 354	5 835

Risque de taux

Le Groupe dispose de moyens de financement court terme constitués de lignes portant intérêt sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction du Groupe. Le reporting quotidien mis en place permet de suivre son évolution.

Concernant les financements moyen terme, le Groupe a souhaité limiter son exposition au risque de taux variable.

A cet effet, en 2009, il a mis en place des opérations de couverture de taux de type « swap » pour convertir en taux fixe, deux des prêts bancaires ayant financé les acquisitions.

Etablissements Bancaires	Capital restant dû	Taux Swap	Marge s/taux	Taux fixe
BPRI	403 k€	2,58%	1,35%	3,93%
BPRI	630 k€	2,65%	1,35%	4,00%

Taux de change

Medasys exerce l'essentiel de son activité en Europe, sans risque majeur de change, la plupart des transactions étant effectuées en euro. Pour la part effectuée hors d'Europe, qu'il s'agisse des USA et du Japon, les facturations sont libellées en US \$ ou JPY n'étant pas exposé de façon significative à des risques de change, le Groupe n'a pas mis en place de couverture systématique de ces opérations.

Solvabilité clients

La part prépondérante du secteur public dans l'activité du Groupe limite considérablement l'exposition au risque clients.

Risque opérationnel

Les risques opérationnels du Groupe, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats et des marchés publics : risque de dépassement de délais, risque de dépassement de coûts, risque technique, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients.

Des comités exceptionnels peuvent se réunir à tout moment à la demande de la Direction opérationnelle afin d'analyser des situations ponctuelles critiques. En fonction du niveau de

risque détecté, le comité de direction peut se faire assister de conseillers juridiques externes.

Risque environnemental

Par la nature même de son activité, la Société ne présente pas de risque majeur, en termes d'environnement ou de santé publique.

2.9 ELEMENTS SIGNIFICATIFS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments significatifs susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique concernent :

- deux contrats de prêts liés aux acquisitions de filiales dont l'encours s'établit au 31 décembre 2010 à 1 033 k€ pourraient devenir exigible par anticipation sauf accord formel des établissements financiers prêteurs ;
- une avance remboursable consentie par OSEO Innovation dans le cadre du projet « Inspira » dont l'encours s'établit au 31 décembre 2010 à 167 k€ pourrait devenir immédiatement exigible.
- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au paragraphe 2.10.1.
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, hormis la sanction statutaire de privation des droits de vote pouvant être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital de la société à défaut de déclaration régulière d'un franchissement de seuil statutaire (article 9 des statuts)
- à la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires.
- il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Toutefois, il est précisé qu'un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (article 12 des statuts).
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- les règles de nomination et de révocation des membres du Directoire sont les règles légales et statutaires prévues aux articles 13 et 14 des statuts.
- les pouvoirs du Directoire concernant le programme de rachat d'actions sont décrits dans le présent rapport au paragraphe 2.10.3. Par ailleurs, les délégations en cours sont décrites au paragraphe 2.10.4. Le Directoire ne dispose d'aucune délégation en matière d'augmentation de capital, à l'exception de l'autorisation spécifique exposée au paragraphe 2.10.4.
- la modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du Directoire.

2.10 CAPITAL ET TITRES DE LA SOCIÉTÉ

2.10.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DROITS DE VOTE

Le capital de la société est de 4 000 000 € au 31 décembre 2010. Il est divisé en 13 983 115 actions ordinaires, toute référence à la valeur nominale de ces dernières ayant été supprimée lors de la conversion du capital en € par le Directoire usant des pouvoirs qui lui ont été délégués par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2001 dans sa 10^e résolution.

A la connaissance de la société, l'actionnariat de Medasys S.A. au 31 décembre 2010, était le suivant :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Membres du Conseil de surveillance	1 977 900	14,14%	2 847 900	17,55%
dont Madame Florence Hofmann	1 476 000	10,56%	2 346 000	14,46%
Membres du Directoire	6 62 598	4,74%	1 325 196	8,17%
salariés	105 950	0,76%	211 900	1,31%
sous-total	2 746 448	19,64%	4 384 996	27,02%
Turenne Capital	1 386 208	9,91%	1 386 208	8,54%
Hitachi Medical Corp.	1 130 843	8,09%	1 130 843	6,97%
Public	8 538 359	61,06%	9 324 269	57,46%
Actions propres détenues par Medasys	181 257	1,30%		
Total	13 983 115	100,00%	16 226 316	100,00%

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou droits de vote de la société.

2.10.1.1 MODIFICATION DE CETTE LISTE AU COURS DE L'EXERCICE 2010 :

Le 7 janvier 2010, Monsieur Gérard Verscheure, a informé la société qu'il venait de dépasser le seuil statutaire de 2 % du capital de la société.

Par courrier reçu le 3 juin 2010, la société Equitis Gestion domiciliée au 9 rue de Téhéran à Paris 75008, agissant pour le compte du fonds commun de placement à risque Plantagenet Capital Europe, a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 juin 2010, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Medasys et ne plus détenir aucune action Medasys. Ce franchissement de seuils résulte de la cession de 1 250 133 actions Medasys hors marché (Avis AMF C210C0490).

Par courrier reçu le 3 juin 2010, la société Turenne Capital Partenaires domiciliée 29-31 rue Saint-Augustin à Paris 75002, agissant pour le compte de fonds, a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 juin 2010, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Medasys et détenir, pour le compte des dits fonds, 1 386 206 actions Medasys représentant autant de droits de vote, soit 9,91 % du capital et 8,56 % des droits de vote. Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions Medasys hors marché. (Avis AMF C210C0491).

Par courrier reçu le 11 juin 2010, complété notamment par un courrier reçu le 17 juin 2010, l'Autorité des Marchés Financiers a été informée des franchissements de seuils suivants :

- La succession Gottfried Hofmann a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 3 juin 2010, les seuils de 5 % et 10 % du capital et des droits de vote de la société Medasys et détenir individuellement 1 452 000 actions Medasys représentant 2 322 000 droits de vote, soit 10,38 % du capital et 14,35 % des droits de vote de cette société ;
- La succession Gottfried Hofmann, Madame Florence Hofmann et Madame Christiane Hofmann ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 3 juin 2010, les seuils de 15% des droits de vote de la société Medasys et détenir de concert 1 615 000 actions MEDASYS représentant 2 485 000 droits de vote, soit 11,55% du capital et 15,35% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Madame Florence Hofmann	6 000	0,04%	6 000	0,04%
Madame Christiane Hofmann	157 000	1,12%	157 000	0,97%
Succession Gottfried Hofmann	1 452 000	10,38%	2 322 000	14,35%
Total concert	1 615 000	11,55%	2 485 000	15,35%

Ces franchissements de seuils résultent de la succession de M. Gottfried Hofmann, dont sa fille Madame Florence Hofmann est exécutrice. (Avis AMF 210C0542)

Par courrier reçu le 30 août 2010, les franchissements de seuils suivants ont été déclarés à l'Autorité des marchés financiers :

- Madame Florence Hofmann a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 25 août 2010, les seuils de 5 % et 10 % du capital et des droits de vote de la société Medasys et détenir individuellement 1 476 000 actions Medasys représentant 2 346 000 droits de vote, soit 10,56% du capital et 14,39% des droits de vote de cette société.

MEDASYS

Rapport annuel 2010

- Madame Florence Hofmann et Madame Christiane Hofmann ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 25 août 2010, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote et 15% des droits de vote de la société Medasys et détenir de concert 1 633 000 actions Medasys représentant 2 503 000 droits de vote, soit 11,68% du capital et 15,35% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Madame Florence Hofmann	1 476 000	10,56%	2 346 000	14,39%
Madame Christiane Hofmann	157 000	1,12%	157 000	0,96%
Total concert	1 633 000	11,68%	2 503 000	15,35%

Ces franchissements de seuils résultent de la succession de M. Gottfried Hofmann. (Avis AMF 210C0853)

2.10.2 MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Evolution des cours et volumes traités

	Transactions*				Fiche technique	
	Nombre de titres échangés	Capitaux traités (€)	Cours le + haut (€)	Cours le + bas (€)		
Synthèse 2008	4 062 830	4 194 613	1,40	0,48		
Synthèse 2009	4 578 776	4 964 776	1,57	0,51	Mnémonique	MED
2010						
Janvier	292 133	390 923	1,45	1,24	Code Euroclear	5262
Février	223 557	297 606	1,41	1,28	Code ISIN	FR0000052623
Mars	553 586	766 720	1,47	1,26	Code Reuter	MDSY.PA
Avril	994 542	1 484 133	1,61	1,33	Code Bloomberg	MED FP
Mai	745 200	1 028 596	1,55	1,25	Code Datastream	F.MDS
Juin	220 292	286 851	1,41	1,20		
Juillet	96 022	116 937	1,26	1,18	Marché de cotation	NYSE Euronext Paris
Août	232 099	270 754	1,29	1,06		Compartment C
Septembre	654 954	690 344	1,16	0,99		
Octobre	494 631	492 621	1,08	0,94	Catégorie	Continu non SRD
Novembre	293 722	276 642	1,00	0,91		
Décembre	588 129	513 403	0,95	0,83	Classification sectorielle	FTSE Santé 446
Synthèse 2010	5 388 867	6 615 528				
2011					Eligibilité au PEA	Oui
Janvier	1 020 478	992 436	1,10	0,83		
Février	345 267	321 160	0,97	0,89	Capital au 31 août 2011	4 000 000 €
Mars	1 309 756	1 345 317	1,18	0,90		
Avril	516 501	483 991	1,03	0,87	Nombre de titres ordinaires	13 983 115
Mai	192 926	172 039	0,93	0,87		
Juin	1 033 670	987 499	1,08	0,85	Capitalisation au 31 août 2011	8 389 869 €
Juillet	644 896	570 822	1,01	0,74		
Août	323 083	214 193	0,78	0,58		
Cours de clôture au 31 août 2011 :		0,60 €				

MEDASYS

Rapport annuel 2010

Evolution du cours de l'action Medasys



2.10.3 ACQUISITIONS ET CESSIONS PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

A titre préalable, il est rappelé que l'Assemblée générale du 29 juin 2010 a autorisé le Directoire pour une période de dix huit mois, à procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social. L'Assemblée a fixé le prix maximum d'achat par action à 6 euros et le montant maximal du programme à 389 866 €. Dans le cadre de ce programme, les actions pourront à tout moment dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la société ou visant les titres de celle-ci, dans les conditions et limites, notamment de volume et de prix, prévues par les textes à la date des opérations considérées, être conservées, ou acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens et, notamment par transfert de blocs, par des opérations optionnelles ou par utilisation de tout produit dérivé

Au 31 décembre 2010, Medasys S.A. détient 181 257 de ses propres titres dont 66 934 pour une valeur de 45 442 € dans le cadre du programme de rachat d'actions (hors contrat de liquidité) et 114 323 titres pour une valeur de 117 750 € au titre du contrat de liquidité. Il n'y a pas de frais de négociation sur les actions propres.

Au cours de l'année 2010, Medasys S.A. a acquis 331 874 actions à un cours moyen de 1,27 €. Medasys S.A. a cédé au cours de l'exercice 297 247 actions à un cours moyen de 1,29 €. Ces opérations ont été réalisées dans le cadre du contrat de liquidité. Les cessions ont dégagé un boni de cession de 19 k€ et un mali de cession de 40 k€.

Au 31 décembre 2010, les 181 257 titres autodétenus représentent 1,30 % du capital. Ces actions n'ont fait l'objet d'aucune réaffectation au cours de l'exercice 2010 ;

La valeur évaluée au cours d'achat de ces actions s'élève à 163 192 € ;

Les actions autodétenues représentent une valeur nominale de 52 850 €

Il sera proposé à la prochaine Assemblée de conférer au Directoire, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettra fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 29 juin 2010 dans sa neuvième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Medasys par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,

MEDASYS

Rapport annuel 2010

- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve que le Directoire dispose d'une autorisation de l'assemblée générale extraordinaire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Il est proposé à l'Assemblée de fixer le prix maximum d'achat à 3 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 4 194 933 euros.

2.10.4 DELEGATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'Assemblée générale mixte du 23 mai 2008 a autorisé le Directoire pour une durée de 36 mois à procéder à l'attribution gratuite d'actions nouvelles de la société aux salariés et mandataires sociaux de Medasys dans la limite de 10 % du capital social. Cette autorisation n'a pas fait l'objet d'utilisation à ce jour.

2.11 GOUVERNANCE

2.11.1 COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET D'ADMINISTRATION

Conseil de surveillance

Il est rappelé que les fonctions de membre du Conseil de surveillance de la société de Messieurs Yves Couillard (Président du Conseil), Alexis Westermann, Robert Berthoumieux, Jean Mounet et Madame Gisèle Lucani ont pris fin lors de l'Assemblée générale du 29 juin 2010.

Au 31 décembre 2010, les membres du Conseil de surveillance sont les suivants :

Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2010	Mandats et fonctions exercés au cours des cinq précédents exercices
Mlle HOFMANN Florence	29/06/10	AGO approbation comptes 2015	Présidente du conseil de surveillance	(1) Director Operations Central and Eastern Europe, Consumer Goods Business, Swarovski AG	Membre du conseil d'administration MMS AG	
Monsieur DE LA VILLE DE BAUGE Georges	29/06/10	AGO approbation comptes 2015	Membre du conseil de surveillance	Directeur de la publication Triviumsoft SA	Gérant Level 134 Sarl	Président Watist Directeur Associé Publicis Dialog
Monsieur KERGALL Yves	29/06/10	AGO approbation comptes 2015	Membre du conseil de surveillance	(4) Président Directeur Général Triviumsoft SA	Président & Ceo Triviumsoft Inc (USA) Président & Ceo See-K Soft Inc (USA) Administrateur Larcouet Investissement	Administrateur Triviumsoft SA Administrateur Larcouet Investissement
Monsieur SERAFINO Pierre	29/06/10	AGO approbation comptes 2015	Membre du conseil de surveillance	(2) (3) Président GE APT	Directeur général CE A PE	
Monsieur VERSCHURE Gérard	29/06/10	AGO approbation comptes 2015	Membre du conseil de surveillance			
(1) Président du comité de rémunération						
(2) Membre du comité de rémunération						
(3) Président du comité d'audit						
(4) Membre du comité d'audit						

Messieurs P. Serafino, Y. Kergall, G. Verschure et G. De la Ville-Baugé sont des mandataires sociaux indépendants selon les critères précisés dans le rapport du Président page 65.

Aucun des membres du Conseil de surveillance n'exerce de fonction salariée dans la société.

Les statuts (Article 14) prévoient l'obligation pour un membre du Conseil de surveillance de posséder 25 actions de la société.

Directoire

Il est rappelé que les fonctions de membre du Directoire de la société, de Messieurs Jean-Marie Lucani (Président du Directoire) et Vincent Bousquet ont pris fin le 29 juin 2010, lors du Conseil qui s'est tenu à l'issue de l'Assemblée générale.

Au 31 décembre 2010, les membres du Directoire sont les suivants :

Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2010	Mandats et fonctions exercés au cours des quatre précédents exercices
Monsieur BOULIER Jean-Paul	29/06/10	28/06/14	Membre du directoire		Administrateur : Mexys, Noesis, Medasys Ltd.	
Monsieur VALLANT Frédéric	29/06/10	28/06/14	Président du directoire	Président Agile Green Development SAS	Président : MegaBus, RT Consulting Administrateur : Mexys, Noesis, Medasys Ltd.	
* Groupe Medasys						

2.11.2 FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET D'ADMINISTRATION

Le Conseil de surveillance se réunit au moins quatre fois par an pour prendre connaissance des rapports trimestriels du Directoire et chaque fois que cela s'avère nécessaire en fonction des décisions à prendre.

En 2010, le Conseil de surveillance s'est réuni à sept reprises, le 8 février, le 29 mars, le 10 juin, le 29 juin, le 5 août, le 3 septembre, le 16 décembre. Le taux de présence de ses membres s'est établi à 85 % au cours de l'exercice 2010.

Les représentants du personnel assistent systématiquement à toutes les réunions du Conseil de surveillance.

Les commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués aux réunions du Conseil qui examinent les comptes semestriels et annuels.

Le Conseil de surveillance a constitué en 2003 un comité de rémunération composé de deux membres. Il est à ce jour constitué de Madame Florence Hofmann, Présidente et de Monsieur Pierre Serafino, membre indépendant. Il se réunit au minimum une fois par an pour fixer la rémunération des dirigeants, déterminer les modalités d'intéressement de ces derniers en liaison avec la réalisation d'objectifs chiffrés, dont l'objet peut varier d'un exercice à l'autre suivant la stratégie poursuivie par la société, et émettre des propositions concernant le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence. Le comité rend compte de ses travaux au Conseil de surveillance. En 2010, il s'est réuni deux fois, le 8 février 2010 et le 16 décembre 2010.

Le Conseil de surveillance a constitué le 5 août 2010 un comité d'audit composé de deux membres, Monsieur Pierre Serafino, Président et Monsieur Yves Kergall, tous les deux membres indépendants. Monsieur Pierre Serafino et Monsieur Yves Kergall ont une expérience comptable et financière confirmée.

2.11.3 INTERETS DES DIRIGEANTS

2.11.3.1 REMUNERATION

Jetons de présence

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 15 mai 2009, 48 000 € ont été perçus en 2010 par les membres du Conseil de surveillance répartis de façon égale entre les cinq membres (Messieurs Yves Couillard (Président du Conseil), Alexis Westermann, Robert Berthoumieux, Jean Mounet et Madame Gisèle Lucani), soit 9 600 € chacun.

Les membres du Conseil de surveillance susmentionnés n'ont pas perçus d'autres rémunérations au cours de l'exercice 2010, à l'exception de Monsieur Alexis Westermann (Cf. paragraphe ci-après sur la rémunération des dirigeants).

L'Assemblée Générale du 29 juin 2010 a octroyé 48 000 € de jetons de présence aux membres du Conseil de surveillance pour l'année 2010. Aucun versement n'est intervenu en 2010 au titre de ces jetons de présence.

Rémunération des dirigeants

La détermination de la politique de rémunération des dirigeants relève de l'appréciation du Conseil de surveillance qui en fixe les principes généraux fondés non seulement sur la pratique des marchés dans des secteurs comparables mais encore sur la taille de l'entreprise eu égard notamment à son chiffre d'affaires et à ses effectifs.

La rémunération versée aux dirigeants comporte une partie fixe et une partie variable. La partie fixe de la rémunération tient compte du niveau des responsabilités, de l'expérience et de la performance. La partie variable est déterminée au regard de la réalisation des objectifs de performance globale de la société et des événements liés à chaque exercice.

Les rémunérations brutes versées aux dirigeants au titre de leur mandat social ou au titre de leurs fonctions salariales ont été :

Rémunération totale perçue au titre de l'exercice	2010	2009	2008
<i>Du 29 juin 2010 au 31 décembre 2010</i>			
Frédéric Vaillant, Président du Directoire			
Rémunération fixe	80 000 €		
Rémunération variable			
Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire			
Rémunération fixe	52 500 €		
Rémunération variable			
Jean-Marie Lucani, Président du Directoire			
Rémunération fixe	105 001 €	195 000 €	195 000 €
Rémunération variable	117 375 €	130 000 €	60 000 €
Vincent Bousquet, Membre du Directoire, Directeur exécutif			
Rémunération perçue au titre du mandat	2 744 €		
Rémunération fixe perçue au titre du contrat de travail	120 835 €	135 172 €	135 488 €
Rémunération variable lié au contrat de travail	32 500 €	30 000 €	
Indemnités liées à la cessation du contrat de travail	239 712 €		
Alexis Westermann, Vice-Président du Conseil de Surveillance,			
Jetons de présence	9 600 €	9 600 €	9 600 €
Missions confiées par le Conseil de surveillance	30 000 €	120 000 €	120 000 €

La rémunération variable de M. Jean-Marie Lucani, se rattachant à l'exercice 2009, a été basée à hauteur de 75% sur des critères liés à l'atteinte d'un niveau de résultat opérationnel.

La rémunération variable de M. Vincent Bousquet se rattache à des objectifs qualitatifs liés à son contrat de travail.

M. Alexis Westermann a perçu en 2010, 30 000 € au titre de missions liées à des opérations d'assistance, des accords stratégiques et des études d'opportunités de croissance externe. Le solde de l'enveloppe budgétaire non utilisée par le Conseil de surveillance nommé le 29 juin 2010 a été supprimé lors du Conseil du 5 août 2010.

Autres engagements et avantages

Aucune indemnité, avantage ou rémunération n'est prévu en faveur des membres actuels du Directoire au cas où il serait mis fin à leur mandat. Les dispositions antérieures ayant été rejetées par l'Assemblée Générale du 29 juin 2010, les membres du Conseil de surveillance et du Directoire dont le mandat a pris fin le 29 juin 2010 n'ont perçu aucune indemnité au titre de la cessation de leur mandat social.

Comme indiqué au paragraphe 2.15.1 ci-après, dans le cadre du projet de rapprochement avec NoemaLife, NoemaLife s'est engagé à ce que, en plus de la majorité des membres du Conseil de surveillance et du Directoire qu'il nommera, (i) Florence Hofmann soit nommée présidente du Conseil de surveillance tandis que (ii) Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulter soient nommés membres du Directoire qui sera présidé par Frédéric Vaillant. NoemaLife s'est également engagé à ce que Florence Hofmann, Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulter demeurent en principe en fonction durant trois années à compter de la date de leur nomination.

2.11.3.2 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONFEREES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

Au 31 décembre 2010, il n'existe plus de plan d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions ou de plan d'attribution gratuite d'actions.

2.11.4 SCHEMAS D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL

2.11.4.1 CONTRAT D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION

Un accord de participation légale est en vigueur dans la société Medasys S.A. depuis le 26 décembre 2006. Compte tenu des règles légales de calcul, cet accord n'a pas encore, à ce jour, produit d'effet.

A la clôture de l'exercice 2010, il n'existait aucune participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce.

2.11.5 TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS

Synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice, établie conformément aux dispositions des articles L. 621-18-2 du code monétaire et financier et 223-26 du Règlement Général de l'AMF :

Nom et prénom	Yves Couillard
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Président du Conseil de surveillance jusqu'au 29 juin 2010
Description de l'instrument financier	Actions
Acquisitions d'instruments financiers : Prix moyen pondéré	1,377 €
Montant total des acquisitions	57 855,23 €

2.11.5.1 OPTIONS CONFEREES AU PERSONNEL

Au 31 décembre 2010, il n'existe plus de plan d'options de souscription d'actions nouvelles au profit des membres du personnel.

2.12 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux Comptes titulaires

- Sfec & Fiducia Audit, représenté par Eric Thivind
55, rue Cortambert, 75116 - Paris
Date du premier mandat : 27 juin 2001
Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2012.
- Deloitte & Associés, Membre de Deloitte & Touche
représenté par Gabriel Attias
185, avenue Charles de Gaulle, 91524 - Neuilly s/Seine Cedex
Date du premier mandat : 8 juin 1993
Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2010
Le Conseil de surveillance a décidé de soumettre à la prochaine Assemblée la nomination du cabinet PriceWaterhouseCoopers Audit en remplacement

Commissaires aux Comptes suppléants

- Gilbert Metoudi
50, rue de Picpus, 75012 - Paris
Date du premier mandat : 27 juin 2001
Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2012.
- BEAS
7, villa Houssay, 92200 - Neuilly
Date du premier mandat : 27 mai 2005
Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2010.
Le Conseil de surveillance a décidé de soumettre à la prochaine Assemblée la nomination de Yves Nicolas en remplacement

MEDASYS

Rapport annuel 2010

Honoraires des Commissaires aux comptes

€'000	Sfeco & Fiducia Audit						Deloitte & Ass.						Autres			
	Montant			%			Montant			%			2010		2009	
	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009		
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	90	64	58	100%	71%	69%	112	89	69	100%	100%	100%	20	100%	23	100%
Missions accessoires		26	26	0%	29%											
Total	90	90	84	100%	100%	69%	112	89	69	100%	100%	100%	20	100%	23	100%

2.13 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il sera proposé à la prochaine Assemblée d'approuver chacune des conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil de surveillance. Ces conventions sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes figurant en page 64.

2.14 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Compte tenu des pertes réalisées en 2010 et du faible niveau de facturation habituel sur les premiers mois de l'année, la situation de trésorerie du Groupe s'est fortement dégradée au cours du premier trimestre 2011. Ces tensions ont été accrues par l'encaissement tardif d'un acompte sur marché et par le retard pris dans le remboursement du Crédit d'Impôt Recherche. Dans ce contexte, pour permettre à Medasys S.A. de rechercher des solutions d'adossment visant à améliorer son niveau de trésorerie, une requête a été déposée le 26 avril 2011 auprès du greffe du Tribunal de commerce d'Evry afin de demander l'ouverture d'une procédure de conciliation, ce que le tribunal a entériné par une ordonnance datée du même jour. Dans ce contexte, Medasys SA a décidé de reporter la date d'arrêt des comptes au plus tard le 30 septembre 2011. Par ailleurs, le Tribunal de commerce d'Evry a, par ordonnance du 8 juillet 2011, autorisé de proroger au plus tard au 31 décembre 2011 le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010. Afin de finaliser un accord avec les créanciers dans le cadre de la procédure de conciliation, la mission du conciliateur a été prorogée jusqu'au 26 septembre 2011 par le Tribunal de commerce d'Evry.

2.15 PERSPECTIVES

2.15.1 PROJET DE RAPPROCHEMENT INDUSTRIEL

Medasys et NoemaLife ont annoncé le 27 juillet 2011 un projet de rapprochement industriel. L'objectif de cette opération est de favoriser une création significative de valeur à moyen et long terme pour les actionnaires de Medasys et de NoemaLife. Les synergies identifiées entre les deux entreprises devraient permettre d'augmenter le chiffre d'affaires des deux sociétés, d'optimiser les dépenses d'investissement en matière de recherche et développement et de renforcer les perspectives de développement dans des régions géographiques en forte croissance. Outre ces

motivations industrielles, ce projet de rapprochement a également pour objectif le rééquilibrage de la situation financière de Medasys.

- Description des éléments essentiels de l'opération

L'offre ferme d'investissement transmise par NoemaLife à Medasys, qui l'a acceptée, a pour objet l'acquisition de 45% du capital et des droits de vote de Medasys par la souscription à une augmentation de capital réservée à hauteur de 7,3 millions d'euros. Au terme de la souscription à cette augmentation de capital au prix unitaire de 0,6381 euro par action, NoemaLife deviendrait le premier actionnaire de la société. Il est prévu que l'augmentation de capital réservée sera soumise à l'approbation de l'Assemblée des actionnaires de Medasys le 31 octobre 2011. Les actionnaires statueront à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés, étant précisé que NoemaLife, n'étant pas actionnaire de Medasys, ne prendra pas part au vote.

- Émission de bons de souscription d'actions Medasys

L'offre de NoemaLife prévoit la présentation d'une résolution à l'Assemblée des actionnaires de Medasys lors de l'approbation de l'augmentation de capital, afin d'autoriser l'émission gratuite de bons de souscription d'actions au bénéfice de tous les actionnaires, y compris NoemaLife. S'ils sont émis, les bons donneront le droit de souscrire à des actions nouvelles de Medasys à hauteur de 10 % du capital (post augmentation de capital réservée à NoemaLife) dans les conditions décrites ci-après. Les bons donneront droit à la souscription d'actions nouvelles au même prix que celui prévu pour l'augmentation de capital réservée à NoemaLife.

Les bons pourront être exercés en trois tranches comme suit :

- une première période : pendant 12 mois à compter de la date de l'émission des bons, jusqu'à un maximum de 25 % des bons émis ;
- deuxième période : pendant 12 mois à compter de la seconde année suivant l'émission des bons, jusqu'à un maximum de 25 % des bons émis ;
- troisième période : pendant 12 mois à compter de la troisième année suivant l'émission des bons, jusqu'à un maximum de 50 % des bons émis.

MEDASYS

Rapport annuel 2010

- Principales conditions suspensives auxquelles est subordonnée l'offre de NoemaLife.

L'offre présentée par NoemaLife est soumise à la réalisation des principales conditions suspensives suivantes avant le 31 octobre 2011 :

(a) Approbation par l'assemblée générale des actionnaires de Medasys

- Approbation de l'augmentation de capital réservée à NoemaLife;
- Approbation des modifications des statuts visant à supprimer les limites d'âge concernant les membres du Directoire et du Conseil de surveillance, ainsi que les dispositions relatives aux actions à droit de vote double. Les actionnaires détenteurs d'actions à droit de vote double réunis en assemblée spéciale devront approuver préalablement cette modification statutaire.

(b) Octroi par l'AMF d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique

Compte tenu du fait que la souscription par NoemaLife à l'augmentation de capital réservée de Medasys entraînera le franchissement du seuil de 30% du capital et des droits de vote déclenchant en principe l'obligation de déposer une offre publique, l'offre est subordonnée à l'octroi par l'AMF d'une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique au titre de l'article 234-9, 2° du Règlement général de l'AMF. Cette dérogation permet en effet à l'autorité de surveillance d'autoriser un investisseur à souscrire à une augmentation de capital d'une société en situation avérée de difficulté financière et à détenir, suite à cette souscription, plus de 30 % du capital et des droits de vote de cette société sans avoir à déposer une offre publique d'achat obligatoire sur l'ensemble des actions de cette société.

(c) Nouvelle gouvernance de Medasys

- Tous les membres du Conseil de surveillance et du Directoire de Medasys devront préalablement démissionner. À l'issue de l'augmentation de capital réservée, le Conseil de surveillance et le Directoire devront être composés en majorité de membres désignés par NoemaLife.
- Dans le cadre de cette nouvelle gouvernance, NoemaLife s'est engagé à ce que, en plus de la majorité des membres du Conseil de surveillance et du Directoire qu'il nommera, (i) Florence Hofmann soit nommée Présidente du Conseil de surveillance tandis que (ii) Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier soient nommés membres du Directoire qui sera présidé par Frédéric Vaillant. NoemaLife s'est également engagé à ce que Florence Hofmann, Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier demeurent en principe en fonction durant trois années à compter de la date de leur nomination.

(d) Conditions financières

Medasys devra préalablement conclure des accords satisfaisants avec les banques créancières et avec ses autres créanciers afin d'obtenir le renouvellement d'une ligne de crédit de 800 000 euros pour une durée de 18 mois, ainsi que

des plans de rééchelonnement des créances d'une durée de 15/18 mois à partir du 1^{er} janvier 2012.

(e) Autres conditions

- L'assemblée générale des actionnaires de Medasys devra approuver des comptes consolidés au 31 décembre 2010 constatant un niveau minimum de provision sur les actifs incorporels ;
- Medasys devra préalablement obtenir toutes les autorisations nécessaires des autorités compétentes et s'assurer que le changement de contrôle n'impliquera pas la perte des aides publiques.

L'offre est également subordonnée à l'absence de survenance d'événements significatifs défavorables pour Medasys et au fait que la documentation et les informations transmises par Medasys à partir desquelles NoemaLife a formulé l'offre ne s'avèrent pas inexacts.

- Autres éléments liés à l'opération

Un expert indépendant, le cabinet Détroyat, a été désigné pour rendre un avis sur le caractère équitable de l'augmentation de capital. Cet avis devra être particulièrement motivé en ce qui concerne les circonstances de l'opération et comporter une analyse des alternatives possibles en vue de la restructuration financière, un examen de la situation financière actuelle de la société et de ses perspectives et un examen de traitement en équité de l'ensemble des acteurs.

Medasys devra préparer une situation financière intermédiaire au 30 juin 2011 établie selon les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour la rédaction du dernier bilan annuel.

- Calendrier indicatif de l'opération

Le calendrier actuellement prévu des assemblées d'actionnaires permettant l'investissement de NoemaLife au sein de Medasys est le suivant :

- le 30 septembre 2011 : assemblée ordinaire ayant pour objet (i) l'approbation des comptes de l'exercice 2010, (ii) la nomination des nouveaux commissaires aux comptes et (iii) l'approbation des « conventions réglementées » ;
- le 31 octobre 2011 : assemblée spéciale des actionnaires détenteurs d'actions à droit de vote double ayant pour objet d'approuver les modifications des statuts de Medasys relatives à la suppression du droit de vote double ;
- le 31 octobre 2011 : assemblée mixte ayant pour objet, (i) la modification de certaines dispositions statutaires de Medasys, (ii) l'approbation de l'augmentation de capital réservée au bénéfice de NoemaLife, (iii) l'autorisation de l'émission de bons de souscription d'actions en faveur de tous les actionnaires et (iv) la nomination des nouveaux membres du Conseil de surveillance.

Compte tenu de la complexité de l'opération, il est précisé que le calendrier est indicatif et que des ajustements ultérieurs pourront être apportés si besoin.

MEDASYS

Rapport annuel 2010

- **Ressources financières**

NoemaLife dispose de la capacité financière pour souscrire l'augmentation de capital. De plus, des négociations sont en cours avec d'importantes sociétés bancaires et financières italiennes pour l'octroi de moyens financiers supplémentaires, afin de mieux consolider sa situation financière.

2.15.2 ETAT DE REALISATION DES CONDITIONS SUSPENSIVES A LA DATE DU 9 SEPTEMBRE 2011

(a) Approbation par l'assemblée générale des actionnaires de Medasys

Comme indiqué ci-dessous il est prévu que l'assemblée se tiendra le 31 octobre 2011

S'agissant des principaux actionnaires de la société (cf 2.10.1), les membres du Conseil de surveillance et les membres du Directoire se sont prononcés en faveur de ce rapprochement. Ils représentent ensemble 25,72 % des droits de vote de la société. Les deux actionnaires les plus importants, en dehors des actionnaires précités, à savoir Turenne Capital et Hitachi Medical Corp, qui représentent respectivement 8,54 % et 6,97% des droits de vote, n'ont pas manifesté auprès de la société d'opposition à ce projet.

(b) Octroi par l'AMF d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique

Une demande de dérogation a été déposée auprès de l'AMF. La condition essentielle à l'octroi de cette dérogation est la preuve que la société se trouve dans une situation avérée de difficultés financières.

(c) Nouvelle gouvernance de Medasys

Tous les membres du Conseil de surveillance et du Directoire de Medasys ont accepté de démissionner afin que la nouvelle gouvernance de la société puisse être mise en place conformément à l'accord conclu avec NoemaLife. L'Assemblée générale mixte prévue pour le 31 octobre 2011 sera appelée à statuer sur la désignation des nouveaux membres du Conseil de surveillance.

(d) Conditions financières

Ainsi qu'il est rappelé au point 2.15.1 (d) ci-dessus, les conditions financières posées par NoemaLife pour la réalisation de l'augmentation de capital réservée tiennent essentiellement (i) au renouvellement de lignes de crédit de trésorerie d'un montant de 800 000 euros pour une durée de dix huit mois auprès de la Banque Populaire Rives de Paris (« BPRI ») et de HSBC et (ii) à la suspension de l'exigibilité de l'endettement financier de Medasys (y compris au titre de contrats de crédit bail et de location financière) et un paiement rééchelonné de cette dette sur une durée de 18 mois à compter du 1^{er} janvier 2012. Au jour du présent rapport, BPRI, HSBC et les autres partenaires financiers de Medasys concernés (BNP Paribas Lease et Siemens) ont donné leur accord de principe pour ces aménagements. Certains points de négociation restent cependant à finaliser pour que les conditions posées par NoemaLife soient parfaitement remplies ou aménagées.

(e) Autres conditions

- Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire convoquée le 30 septembre 2011. Les provisions sur actifs incorporels figurant dans ces comptes sont conformes aux demandes de NoemaLife en la matière.
- Les autorisations nécessaires à la réalisation de l'opération consistent en la demande de dérogation présentée à l'AMF (cf (b) ci-dessus). A la connaissance de la société, le changement de contrôle ne devrait pas conduire à la perte des aides publiques (cf paragraphe 2.15.1 (e) ci-dessus). Toutefois, une avance remboursable consentie par OSEO Innovation dans le cadre du projet « Inspira » dont l'encours s'établit au 31 décembre 2010 à 167 k€ pourrait devenir immédiatement exigible.
- A la connaissance de la société, depuis l'acceptation de l'offre de NoemaLife par Medasys il n'existe pas d'événements significatifs défavorables pour Medasys et la documentation et les informations transmises par Medasys à partir desquelles NoemaLife a formulé l'offre ne s'avèrent pas inexacts.

2.16 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

Monsieur Frédéric Vaillant,

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes de l'exercice 2010 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Frédéric Vaillant
Président du Directoire
Le 12 août 2011

ANNEXE B: RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2011**Sommaire**

1. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE 2011	1
1.1 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2011	1
1.2 ACTIVITE ET RESULTATS CONSOLIDES DU PREMIER SEMESTRE 2011	1
1.3 SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	2
1.4 FACTEURS DE RISQUES	2
1.5 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	2
1.6 EFFECTIFS.....	2
1.7 EVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2011 ET PERSPECTIVES	3
1.7.1 SBO Conseil et RT Consulting projet de cession	3
1.7.2 Projet de rapprochement industriel	3
1.7.3 Etat de réalisation des conditions suspensives à la date du 3 octobre 2011	4
2. INFORMATIONS BOURSIERES	6
2.1 EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT	6
2.2 EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION MEDASYS.....	6
3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES RESUMES AU 30 JUIN 2011	7
3.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	7
3.2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE.....	7
3.3 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	8
3.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	9
3.5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	10
3.6 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES.....	11
3.6.1 Faits significatifs de la période	11
3.6.2 Principales règles et méthodes comptables	11
3.6.3 Périmètre de consolidation	12
3.6.4 Informations sectorielles	12
3.6.5 Notes relatives à l'état du résultat global consolidé	13
3.6.6 Notes relatives à l'état de la situation financière consolidée	13
3.6.7 Engagements hors bilan	17
3.6.8 Résultat par action	18
3.6.9 Dividende	18
3.6.10 Evénements postérieurs à la clôture	18
4. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL CONSOLIDE	21
5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	22



1. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE 2011

1.1 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2011

Le premier semestre 2011 est riche en concrétisations tant en termes de nouvelles signatures que de partenariats et de mise en production de projets. Ainsi le début du premier semestre est marqué par la mise en production du projet Picarsis, programme mutualisé régional, qui intègre une solution innovante basée sur une offre de services à la demande. L'adoption du modèle SaaS (Software-as-a-Service) se poursuit également avec d'autres établissements et laboratoires, tous privilégiant ce modèle qui facilite la mutualisation et accélère le déploiement pour une meilleure maîtrise des coûts. De nouveaux Centres de Lutte contre le Cancer ont choisi la solution dossier patient de Medasys, c'est le cas de l'Institut Curie-St Cloud en région parisienne et du Centre Oscar Lambret à Lille.

Démontrant à nouveau sa volonté de développer des partenariats stratégiques à même d'apporter une valeur ajoutée à ses clients et dans la lignée de son objectif de devenir le spécialiste de l'oncologie, Medasys s'est engagé dans un partenariat fort avec l'Institut Gustave Roussy (IGR). Cet accord va permettre, en associant le savoir faire logiciel de Medasys à l'expertise métier de l'IGR, de développer conjointement un logiciel médical d'oncologie. L'offre de facturation à l'acte (T2A) de Medasys se déploie plus largement avec de nouveaux clients CH, Centres de Lutte contre le Cancer et CHU, venant confirmer les choix stratégiques opérés par le groupe en matière de facturation.

La première moitié de 2011 voit également se réaliser les premiers déploiements du DMP (Dossier Médical Personnel). A titre d'exemple, le Centre Hospitalier de Saverne, utilisateur de la solution DxCare de Medasys, est le premier établissement public en Alsace à alimenter le DMP en production avec la solution de Medasys

Compte tenu des pertes réalisées en 2010 et du faible niveau de facturation du premier trimestre 2011, la situation de trésorerie du Groupe s'est fortement dégradée en ce début d'année. Ces tensions ont été accrues par l'encaissement tardif d'un acompte sur marché et par le retard pris dans le remboursement du Crédit d'Impôt Recherche. Dans ce contexte, pour permettre à Medasys S.A. de rechercher des solutions d'adossement visant à améliorer son niveau de trésorerie, une requête a été déposée le 26 avril 2011 auprès du greffe du Tribunal de commerce d'Evry afin de demander l'ouverture d'une procédure de conciliation, ce que le tribunal a entériné par une ordonnance datée du même jour. Dans ce contexte, Medasys S.A. a reporté la date d'arrêtés des comptes 2010 au 12 août 2011. Ces comptes ont été approuvés au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 30 septembre 2011. La mission du conciliateur qui a été prorogée d'un mois s'est achevée le 26 septembre 2011 après la

signature, le 21 septembre 2011, d'un accord de conciliation avec les partenaires financiers (cf 1.7.3). Une requête complémentaire a été déposée le 7 octobre 2011 auprès du greffe du Tribunal d'Evry pour faire nommer un mandataire « ad-hoc » afin, notamment, de finaliser l'accord avec la Commission des Chefs des Services Financiers.

1.2 ACTIVITE ET RESULTATS CONSOLIDES DU PREMIER SEMESTRE 2011

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 11 524 k€ au premier semestre 2011, contre 10 607 k€ au premier semestre 2010 soit une progression de 8,6 %.

Le résultat opérationnel est de -2 463 k€ au premier semestre 2011 à comparer à -4 167 k€ au premier semestre 2010.

Le résultat net consolidé revenant au Groupe est de -2 738 k€ au 30 juin 2011.

(€'000)	1 ^{er} sem 2011	1 ^{er} Sem 2010	Exercice 2010
Chiffre d'affaires	11 524	10 607	23 049
Marge brute	87%	83%	81%
Résultat opérationnel courant	<2 463>	<3 917>	<4 526>
Dépréciation du Goodwill	<250>	<250>	<3 074>
Résultat opérationnel	<2 463>	<4 167>	<7 600>
Résultat net revenant au Groupe	<2 738>	<2 834>	<8 789>

Medasys SA.

Au cours du premier semestre 2011, le chiffre d'affaires de Medasys SA s'établit à 7 795 k€ à comparer à 5 945 k€ au titre du premier semestre 2010. La perte d'exploitation à fin juin s'éleva quant à elle à 2 868 k€. Elle était de 2 738 k€ à fin juin 2010.

Le résultat net du premier semestre 2011 dégage une perte de 1 782 k€ à comparer à une perte de 3 184 k€ à fin juin 2010 qui tenait compte des charges exceptionnelles liées à la restructuration.

Medasys (Japon)

Le chiffre d'affaires de Medasys Japon s'établit à 467 k€ à fin juin 2011. Il était de 616 k€ fin juin 2010. Après des mois d'avril et mai 2011 très faibles dans un contexte général au ralenti, Medasys Japon devrait être en mesure de rattraper ce retard sur le second semestre 2011. Le résultat net de Medasys Japon s'établit à fin juin à - 117 k€. Il était de -219 k€ fin juin 2010 compte tenu, notamment, de l'indemnité de départ de l'ancien dirigeant.

Mega-Bus

Après la réorganisation menée au cours de l'année 2010 avec le transfert des équipes opérationnels sur le site de Gif-sur-Yvette, Mega-Bus a pu renouer avec les bénéfices au cours du premier semestre 2011. Malgré un chiffre d'affaires en recul de 4 % le bénéfice d'exploitation s'établit à 205 k€ à fin juin 2011.

MEDASYS

Rapport semestriel d'activité 2011

Mexys (Belgique)

Malgré un chiffre d'affaires à fin juin 2011 de 563 k€, en progression de 14 % par rapport à fin juin 2010, Mexys a dégagé une perte d'exploitation de 72 k€ au titre du premier semestre. Le renforcement de l'interfaçage entre le logiciel d'anesthésie « Exacto » et le logiciel de Medasys « DxCare » permet aujourd'hui de proposer une solution parfaitement intégrée à notre clientèle. Les premiers effets positifs de cette intégration nous permettent d'envisager un second semestre positif avec les déploiements en cours de leur solution auprès du CHU d'Amiens et des Centres Anti-Cancéreux de Caen et de Nancy.

Medasys (Belgique)

Medasys Belgique sprl est en cours de dissolution. Il n'y a eu aucune activité sur cette filiale depuis la cession de son fonds de commerce à Mexys Sa le 29 octobre 2009.

RT Consulting

RT Consulting a été acquis en septembre 2009. Cette société est spécialisée dans la « Business Intelligence » auprès de clients évoluant dans l'industrie ou le secteur des banques – assurances. Après une année 2010 fortement déficitaire, la réorganisation des activités « hors santé » entamée au cours du premier semestre 2011 n'a pas permis d'enrayer les pertes et cela malgré le transfert vers Medasys SA des salariés dédiés à l'activité « santé ». A fin juin, le chiffre d'affaires s'établit à 731 k€ et la perte nette à 274 k€.

SBO Conseil

SBO Conseil a été acquis en mai 2009. Cette société est spécialisée dans l'intégration de solutions « SAP » auprès de clients évoluant dans l'industrie ou le secteur des banques – assurances. Après une année 2010 à l'équilibre, les six premiers mois de 2011 ont été marqués par un net recul du chiffre d'affaires « hors santé » de 25 % et une perte d'exploitation de 135 k€. Les salariés de SBO Conseil qui travaillaient sur le déploiement du logiciel de Medasys, DxCare T2A, ont été transférés dans les effectifs de la maison mère.

*Filiale en cours de cession au 30 juin 2011**Noesis*

Noesis est une société spécialisée en analyse et traitement d'image numérique dont l'activité est peu liée au monde de la « Santé ». Le 17 mai 2011, Medasys s'est engagé à céder Noesis à la société Financière VSG S.A.S. qui est l'un des principaux clients de notre filiale. Le contrat de cession a été signé le 2 septembre 2011. Le prix pour les 4 661 actions détenues par Medasys S.A. est de 755 082 euros, après distribution de dividendes. Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire de Noesis du 27 mai 2011 a décidé une distribution de dividendes 650 000 euros dont 605 930 euros revenant à Medasys au titre de sa participation.

1.3 SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

L'ensemble des dettes financières du Groupe s'établit au 30 juin 2011 à 8 506 k€ à comparer à 8 629 k€ au 31 décembre 2010, dont respectivement à plus d'un an 3 121 k€ et 2 554 k€. A fin juin, la trésorerie du Groupe ressort à 4 197 k€ contre 2 072 k€ au 31 décembre 2010.

La dette en principal de Medasys S.A. objet du moratoire se présente comme suit au 30 juin 2011 :

	Total des dettes "moratoires"	dont échéances prévues au 2ème semestre 2011
Organismes sociaux	449 128	
Tva et taxes	653 449	
Emprunt	256 259	211 259
Crédit bail	448 360	448 360
Earn out	217 000	
	2 024 196	659 619

1.4 FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques sont identiques à ceux identifiés à la page 9 du rapport annuel 2010 et notamment :

Risque relatif à la continuité de l'exploitation

Compte tenu du risque de liquidité mentionné ci-dessous dans l'hypothèse où l'opération de rapprochement avec NoemaLife ne serait pas réalisée selon les modalités décrites au paragraphe 1.7.1, il existerait un risque sur la continuité d'exploitation de la société.

Exposition au risque de liquidité

L'accord de conciliation signé le 21 septembre 2011 avec les partenaires financiers prévoit qu'ils renoncent, pour une période de 18 mois à compter du 1^{er} janvier 2012, à se prévaloir du non respect par Medasys S.A. des covenants prévus dans les conventions financières. Dans le cadre du maintien jusqu'au 30 juin 2013 des deux lignes de crédits court terme qui représentent 800 k€, Medasys S.A. s'est engagé à maintenir un niveau de trésorerie minimum au cours des mois de septembre, octobre et novembre 2012. La trésorerie de clôture de l'un de ces mois doit être au moins une fois supérieure à 2,5 millions d'euros.

Risque lié à l'environnement économique

Alors que le contexte économique s'est brutalement dégradé au cours de l'été, les effets de la crise financière n'ont que peu affecté le Groupe jusqu'à présent. En effet, celui-ci opère sur le secteur de la santé, dont la demande demeure croissante, ne serait-ce qu'en raison du vieillissement de la population. De plus, une partie importante de son chiffre d'affaires, liée aux contrats de maintenance et aux extensions d'applications, est récurrente.

1.5 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Dans le cadre des relations commerciales entre les sociétés du Groupe les transactions sont réalisées à des conditions normales et sont intégralement éliminées dans les comptes consolidés. Au cours du premier semestre 2011, il n'y a pas eu d'autres transactions que celles réalisées avec les sociétés du Groupe.

1.6 EFFECTIFS

Au 30 juin 2011, le Groupe compte 262 collaborateurs contre 254 au 31 décembre 2010 et 244 au 30 juin 2010. La filiale en cours de cession au 30 juin 2011 comprenait 12 collaborateurs.

MEDASYS

Rapport semestriel d'activité 2011

1.7 EVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2011 ET PERSPECTIVES

1.7.1 SBO Conseil et RT Consulting projet de cession

La cession des fonds de commerce liés à l'activité « Banque et Industrie » de ces deux filiales est envisagée. Une offre est actuellement à l'étude.

1.7.2 Projet de rapprochement industriel

Medasys et NoemaLife ont annoncé le 27 juillet 2011 un projet de rapprochement industriel. L'objectif de cette opération est de favoriser une création significative de valeur à moyen et long terme pour les actionnaires de Medasys et de NoemaLife. Les synergies identifiées entre les deux entreprises devraient permettre d'augmenter le chiffre d'affaires des deux sociétés, d'optimiser les dépenses d'investissement en matière de recherche et développement et de renforcer les perspectives de développement dans des régions géographiques en forte croissance. Outre ces motivations industrielles, ce projet de rapprochement a également pour objectif le rééquilibrage de la situation financière de Medasys.

- Description des éléments essentiels de l'opération

L'offre ferme d'investissement transmise par NoemaLife à Medasys, qui l'a acceptée, a pour objet l'acquisition de 45 % du capital et des droits de vote de Medasys par la souscription à une augmentation de capital réservée à hauteur de 7,3 millions d'euros. Au terme de la souscription à cette augmentation du capital au prix unitaire de 0,6381 euro par action, NoemaLife deviendrait le premier actionnaire de la société. Il est prévu que l'augmentation de capital réservée sera soumise à l'approbation de l'Assemblée des actionnaires de Medasys le 8 novembre 2011. Les actionnaires statueront à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés, étant précisé que NoemaLife, n'étant pas actionnaire de Medasys, ne prendra pas part au vote.

- Emission de bons de souscription d'actions Medasys

L'offre de NoemaLife prévoit la présentation d'une résolution à l'Assemblée des actionnaires de Medasys lors de l'approbation de l'augmentation de capital, afin d'autoriser l'émission gratuite de bons de souscription d'actions au bénéfice de tous les actionnaires, y compris NoemaLife. S'ils sont émis, les bons donneront le droit de souscrire à des actions nouvelles de Medasys à hauteur de 10 % du capital (post augmentation de capital réservée à NoemaLife) dans les conditions décrites ci-après. Les bons donneront droit à la souscription d'actions nouvelles au même prix que celui prévu pour l'augmentation de capital réservée à NoemaLife.

Les bons pourront être exercés en trois tranches comme suit :

- une première période : pendant 12 mois à compter de la date de l'émission des bons, jusqu'à un maximum de 25 % des bons émis ;
- deuxième période : pendant 12 mois à compter de la seconde année suivant l'émission des bons, jusqu'à un maximum de 25 % des bons émis ;
- troisième période : pendant 12 mois à compter de la troisième année suivant l'émission des bons, jusqu'à un maximum de 50 % des bons émis.

- Principales conditions suspensives auxquelles est subordonnée l'offre de NoemaLife.

L'offre présentée par NoemaLife est soumise à la réalisation des principales conditions suspensives suivantes avant le 8 novembre 2011 :

(a) Approbation par l'Assemblée générale des actionnaires de Medasys

- Approbation de l'augmentation de capital réservée à NoemaLife;
- Approbation des modifications des statuts visant à supprimer les limites d'âge concernant les membres du Directoire et du Conseil de surveillance, ainsi que les dispositions relatives aux actions à droit de vote double. Les actionnaires détenteurs d'actions à droit de vote double réunis en assemblée spéciale devront approuver préalablement cette modification statutaire.

(b) Octroi par l'AMF d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique

Compte tenu du fait que la souscription par NoemaLife à l'augmentation de capital réservée de Medasys entraînera le franchissement du seuil de 30% du capital et des droits de vote déclenchant en principe l'obligation de déposer une offre publique, l'offre est subordonnée à l'octroi par l'AMF d'une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique au titre de l'article 234-9, 2° du Règlement général de l'AMF. Cette dérogation permet en effet à l'autorité de surveillance d'autoriser un investisseur à souscrire à une augmentation de capital d'une société en situation avérée de difficulté financière et à détenir, suite à cette souscription, plus de 30 % du capital et des droits de vote de cette société sans avoir à déposer une offre publique d'achat obligatoire sur l'ensemble des actions de cette société.

(c) Nouvelle gouvernance de Medasys

- Tous les membres du Conseil de surveillance et du Directoire de Medasys devront préalablement démissionner. À l'issue de l'augmentation de capital réservée, le Conseil de surveillance et le Directoire devront être composés en majorité de membres désignés par NoemaLife.
- Dans le cadre de cette nouvelle gouvernance, NoemaLife s'est engagé à ce que, en plus de la majorité des membres du Conseil de surveillance et du Directoire qu'il nommera, (i) Florence Hofmann soit nommée Présidente du Conseil de surveillance tandis que (ii) Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier soient nommés membres du Directoire qui sera présidé par Frédéric Vaillant. NoemaLife s'est également engagé à ce que Florence Hofmann, Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier demeurent en principe en fonction durant trois années à compter de la date de leur nomination.

(d) Conditions financières

Medasys devra préalablement conclure des accords satisfaisants avec les banques créancières et avec ses autres créanciers afin d'obtenir le renouvellement d'une ligne de crédit de 800 000 euros pour une durée de 18 mois, ainsi que des plans de rééchelonnement des créances d'une durée de 15/18 mois à partir du 1^{er} janvier 2012.

MEDASYS

Rapport semestriel d'activité 2011

(e) Autres conditions

- L'assemblée générale des actionnaires de Medasys devra approuver des comptes consolidés au 31 décembre 2010 constatant un niveau minimum de provision sur les actifs incorporels ;
- Medasys devra préalablement obtenir toutes les autorisations nécessaires des autorités compétentes et s'assurer que le changement de contrôle n'impliquera pas la perte des aides publiques.

L'offre est également subordonnée à l'absence de survenance d'événements significatifs défavorables pour Medasys et au fait que la documentation et les informations transmises par Medasys à partir desquelles NoemaLife a formulé l'offre ne s'avèrent pas inexactes.

- **Autres éléments liés à l'opération**

Un expert indépendant, le cabinet Détroyat, a été désigné pour rendre un avis sur le caractère équitable de l'augmentation de capital. Cet avis devra être particulièrement motivé en ce qui concerne les circonstances de l'opération et comporter une analyse des alternatives possibles en vue de la restructuration financière, un examen de la situation financière actuelle de la société et de ses perspectives et un examen de traitement en équité de l'ensemble des acteurs.

Medasys devra préparer une situation financière intermédiaire au 30 juin 2011 établie selon les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour la rédaction du dernier bilan annuel.

- **Calendrier indicatif de l'opération**

Le calendrier actuellement prévu des assemblées d'actionnaires permettant l'investissement de NoemaLife au sein de Medasys est le suivant :

- le 30 septembre 2011 : assemblée ordinaire ayant pour objet (i) l'approbation des comptes de l'exercice 2010, (ii) la nomination des nouveaux commissaires aux comptes et (iii) l'approbation des « conventions réglementées » ;
- le 8 novembre 2011 : assemblée spéciale des actionnaires détenteurs d'actions à droit de vote double ayant pour objet d'approuver les modifications des statuts de Medasys relatives à la suppression du droit de vote double ;
- le 8 novembre 2011 : assemblée mixte ayant pour objet, (i) la modification de certaines dispositions statutaires de Medasys, (ii) l'approbation de l'augmentation de capital réservée au bénéfice de NoemaLife, (iii) l'autorisation de l'émission de bons de souscription d'actions en faveur de tous les actionnaires et (iv) la nomination des nouveaux membres du Conseil de surveillance.

Compte tenu de la complexité de l'opération, il est précisé que le calendrier est indicatif et que des ajustements ultérieurs pourront être apportés si besoin.

- **Ressources financières**

NoemaLife dispose de la capacité financière pour souscrire l'augmentation de capital. De plus, des négociations sont en cours avec d'importantes sociétés bancaires et financières italiennes pour l'octroi de moyens financiers supplémentaires, afin de mieux consolider sa situation financière.

1.7.3 Etat de réalisation des conditions suspensives à la date du 3 octobre 2011

(a) Approbation par l'assemblée générale des actionnaires de Medasys

Comme indiqué ci-dessous il est prévu que l'assemblée se tiendra le 8 novembre 2011.

S'agissant des principaux actionnaires de la société (cf paragraphe 2.1), les membres du Conseil de surveillance et les membres du Directoire se sont prononcés en faveur de ce rapprochement. Ils représentent ensemble 25,72 % des droits de vote de la société. Les deux actionnaires les plus importants, en dehors des actionnaires précités, à savoir Turenne Capital et Hitachi Medical Corp, qui représentent respectivement 8,54 % et 6,97% des droits de vote, n'ont pas manifesté auprès de la société d'opposition à ce projet.

(b) Octroi par l'AMF d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique

Une demande de dérogation a été déposée auprès de l'AMF. La condition essentielle à l'octroi de cette dérogation est la preuve que la société se trouve dans une situation avérée de difficultés financières. Le collège de l'AMF statuant sur cette demande se réunira le 18 octobre 2011.

(c) Nouvelle gouvernance de Medasys

Tous les membres du Conseil de surveillance et du Directoire de Medasys ont accepté de démissionner afin que la nouvelle gouvernance de la société puisse être mise en place conformément à l'accord conclu avec NoemaLife. L'Assemblée générale mixte prévue pour le 8 novembre 2011 sera appelée à statuer sur la désignation des nouveaux membres du Conseil de surveillance.

(d) Conditions financières

Les conditions financières posées par NoemaLife pour la réalisation de l'augmentation de capital réservée tiennent essentiellement (i) au renouvellement de lignes de crédit de trésorerie d'un montant de 800 000 euros pour une durée de dix huit mois auprès de la Banque Populaire Rives de Paris (« BPRI ») et de HSBC et (ii) à la suspension de l'exigibilité de l'endettement financier de Medasys (y compris au titre de contrats de crédit bail et de location financière) et un paiement rééchelonné de cette dette sur une durée de 18 mois à compter du 1^{er} janvier 2012. Le 21 septembre 2011, un accord de conciliation a été signé entre Medasys et les partenaires financiers, à savoir BPRI, HSBC, BNP Paribas Lease et Siemens Lease Services. Cet accord est conclu sous la condition résolutoire de la réalisation de l'augmentation de capital de Medasys au bénéfice de NoemaLife pour un montant de 7,3 millions d'euros. Dans le cadre du maintien des deux lignes de crédits court terme qui représentent 800 k€, Medasys s'est engagé à maintenir un niveau de trésorerie minimum au cours des mois de septembre, octobre et novembre 2012. La trésorerie de clôture de l'un de ces mois doit être au moins une fois supérieure à 2,5 millions d'euros. Medasys s'est également engagé à un remboursement anticipé obligatoire dans le cas où les excédents bruts d'exploitation des années 2012 et 2013 dépasseraient certains seuils. NoemaLife a donné son accord sur ces deux clauses financières et a notifié à Medasys la levée de cette condition suspensive.

MEDASYS**Rapport semestriel d'activité 2011****(e) Autres conditions**

- Il est rappelé que conformément à l'une des conditions de NoemaLife, les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été approuvés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2011.
- Les autorisations nécessaires à la réalisation de l'opération consistent en l'obtention de la dérogation par l'AMF (cf 1.7.2(b) ci-dessus). A la connaissance de la société, le changement de contrôle ne devrait pas conduire à la perte des aides publiques (cf paragraphe 1.7.2(e) ci-dessus). Toutefois, une avance remboursable consentie par OSEO Innovation dans le cadre du projet « Inspira » dont l'encours s'établit au 30 juin 2011 à 167 k€ pourrait devenir immédiatement exigible.
- A la connaissance de la société, depuis l'acceptation de l'offre de NoemaLife par Medasys il n'existe pas d'évènements significatifs défavorables pour Medasys et la documentation et les informations transmises par Medasys à partir desquelles NoemaLife a formulé l'offre ne s'avèrent pas inexactes.

Frédéric Vaillant
Président du Directoire

MEDASYS

Rapport semestriel d'activité 2011

2. INFORMATIONS BOURSIERES

2.1 EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

Le capital de la société est de 4 000 000 €. Il est divisé en 13 983 115 actions, sans changement depuis la clôture de l'exercice 2010.

A la connaissance de la société, l'actionariat de Medasys au 30 juin 2011 était le suivant :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Membres du Conseil de surveillance	1 977 900	14,14%	2 847 900	17,55%
<i>dont Madame Florence Hofmann</i>	<i>1 476 000</i>	<i>10,56%</i>	<i>2 346 000</i>	<i>14,46%</i>
Membres du Directoire	662 598	4,74%	1 325 196	8,17%
Salariés	105 950	0,76%	211 900	1,31%
Sous-total	2 746 448	19,64%	4 384 996	27,02%
Turenne Capital	1 386 208	9,91%	1 386 208	8,54%
Hitachi Medical Corp.	1 130 843	8,09%	1 130 843	6,97%
Public	8 577 899	61,34%	9 324 269	57,46%
Actions propres détenues par Medasys	141 717	1,01%		
Total	13 983 115	100,00%	16 226 316	100,00%

2.2 EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION MEDASYS



MEDASYS

Etats financiers consolidés au 30 juin 2011

3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES RESUMES AU 30 JUIN 2011

3.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

€'000		1 ^{er} semestre 2011		1 ^{er} semestre 2010		Exercice 2010	
		%					
	3.6.4.1	11 524	100%	10 607	100%	23 049	100%
		<1 555>	-13%	<1 752>	-17%	<4 353>	-19%
		9 969	87%	8 855	83%	18 696	81%
	3.6.5.1	2 102	18%	2 293	22%	4 549	20%
		<3 083>	-27%	<3 139>	-30%	<5 119>	-22%
		<316>	-3%	<339>	-3%	<585>	-3%
		<9 788>	-85%	<10 085>	-95%	<19 192>	-83%
		-	-	<1>	-	<21>	-
	3.6.5.3	<1 347>	-12%	<1 501>	-14%	<2 854>	-12%
		<2 463>	-21%	<3 917>	-37%	<4 526>	-20%
		-	-	<250>	-2%	<3 074>	-13%
		<2 463>	-21%	<4 167>	-39%	<7 600>	-33%
		76	1%	58	1%	72	-
		<269>	-2%	<220>	-2%	<462>	-2%
		<193>	-2%	<162>	-2%	<390>	-2%
		<2 656>	-23%	<4 329>	-41%	<7 990>	-35%
		<11>	-	<26>	-	<65>	-
		<67>	-1%	1 455	14%	<723>	-3%
		<2 734>	-24%	<2 900>	-27%	<8 778>	-36%
		4	-	<66>	-1%	11	-
		<2 738>	-24%	<2 834>	-27%	<8 789>	-36%
		<0,20>	-	<0,20>	-	<0,64>	-
		<0,20>	-	<0,21>	-	<0,64>	-

3.2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

Résultat net de l'ensemble consolidé	<2 734>	<2 900>	<8 778>
Variation des instruments de couverture	-	<33>	<20>
Variation de la différence de conversion	-	39	38
Résultat global de l'ensemble consolidé	<2 734>	<2 894>	<8 760>
Résultat global revenant aux minoritaires	4	<53>	15
Résultat global revenant au groupe	<2 738>	<2 841>	<8 775>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés

MEDASYS

Etats financiers consolidés au 30 juin 2011

3.3 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

		au 30.06.11	au 31.12.10	au 31.12.09
€'000				
ACTIF	§			
Immobilisations incorporelles	3.6.6.1	6 293	6 547	6 815
Immobilisations corporelles	3.6.6.2	609	696	753
Immobilisations financières	3.6.6.3	671	676	644
Actif immobilisé		7 573	7 919	8 212
Ecart d'acquisition	3.6.6.4	5 835	5 835	9 085
Impôts différés actifs non courants		48	116	854
Créances à + d'un an	3.6.6.6	733	21	430
Total actif non courant		14 189	13 891	18 581
Stocks et en-cours	3.6.6.7	259	235	276
Clients et comptes rattachés	3.6.6.8	11 140	11 420	13 196
Autres créances à - 1 an	3.6.6.9	604	2 489	2 682
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.6.6.11	4 197	2 072	6 715
Charges constatées d'avance		455	317	328
Actifs destinés à être cédés	3.6.6.12	932		
Total actif courant		17 587	16 533	23 197
Total de l'actif		31 776	30 424	41 778
PASSIF				
Capital		4 000	4 000	4 000
Primes		1 947	1 947	1 947
Réserves		10 526	10 483	10 441
Ecart de conversion		25	25	<9>
Résultats en cours d'affectation		<7 756>	1 033	
Résultat de l'exercice		<2 738>	<8 789>	1 033
Capitaux propres part du Groupe	3.5	6 004	8 699	17 412
Intérêts minoritaires	3.5	25	65	143
Total capitaux propres	3.5	6 029	8 764	17 555
Provisions pour acquisition de titres			10	10
Provisions pour risques et charges	3.6.6.13	152	324	527
Engagements de retraite	3.6.6.13	439	466	534
Impôts différés passifs non courants			59	74
Emprunts et dettes financières + 1 an	3.6.6.14	3 121	2 554	3 732
Fournisseurs et autres dettes + 1 an	3.6.6.15	5 066	249	529
Total passif non courant		8 778	3 662	5 406
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes financières - 1 an	3.6.6.16	5 385	6 075	8 203
Fournisseurs et autres dettes - 1 an	3.6.6.17	10 385	11 421	9 884
Produits constatés d'avance		648	502	730
Passifs destinés à être cédés	3.6.6.12	551		
Total passif courant		16 969	17 998	18 817
Total du passif		31 776	30 424	41 778

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés

MEDASYS

Etats financiers consolidés au 30 juin 2011

3.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

€'000	1 ^{er} semestre 2011	1 ^{er} semestre 2010	Exercice 2010
Résultat net de l'ensemble consolidé	<2 734>	<2 900>	<8 778>
Dotations et reprises aux amortissements et provisions	1 294	1 759	5 990
Charges d'intérêts financiers	244	209	388
Charges (produits) d'impôts	78	<1 429>	787
Plus et moins value de cession d'éléments d'actif			60
Capacité d'autofinancement générée par l'activité	<1 118>	<2 361>	<1 553>
Coût de l'endettement financier	<244>	<134>	<294>
Impôt payé	<11>	<26>	<65>
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt	<1 373>	<2 521>	<1 912>
Variation calculée du besoin en fonds de roulement	5 137	2 818	3 356
Variation de la trésorerie issue de l'activité	3 764	297	1 444
Production immobilisée d'actifs incorporels net de CIR	<1 313>	<1 272>	<2 582>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	<8>	<17>	<49>
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<34>	<29>	<329>
Acquisitions d'immobilisations financières	<32>	<176>	<211>
Encaissements sur immobilisations	83	124	222
Variation de la trésorerie issue des investissements	<1 304>	<1 370>	<2 949>
Remboursements d'emprunts	<528>	<371>	<275>
Cessions (acquisitions) d'actions d'autocontrôle	49	<60>	<17>
Produits (pertes) de cession d'action d'autocontrôle	<6>	15	<21>
Variation des financements à court terme	404	<847>	<2 817>
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires de Noesis	<44>		
Flux net de trésorerie des activités destinées à la vente	<212>		
Variation de la trésorerie issue du financement	<337>	<1 263>	<3 130>
Incidence des variations de change et divers	2	30	<8>
Variation nette de la trésorerie	2 125	<2 306>	<4 643>
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 072	6 715	6 715
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la clôture	4 197	4 409	2 072
Décomposition de la variation de trésorerie	2 125	<2 306>	<4 643>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés

MEDASYS

Etats financiers consolidés au 30 juin 2011

3.5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

€'000	Part du groupe					Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des Minoritaires	Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Actions auto contrôle	Réserves et résultats consolidés	Ecart de conversion			
Capitaux propres au 31.12.09	4 000	1 947	<146>	11 620	<9>	17 412	143	17 555
Variation de capital de la société consolidante								0
Opérations sur autocontrôle			<60>	15		<45>		<45>
Dividendes								0
Résultat net du 1 ^{er} semestre 2010				<2 834>		<2 834>	<66>	<2 900>
Variation des instruments de juste valeur				<33>		<33>		<33>
Variation de la différence de conversion					26	26	13	39
Résultat Global						<2 841>	<53>	<2 894>
Variation de périmètre						0		0
Capitaux propres au 30.06.10	4 000	1 947	<206>	8 768	17	14 526	90	14 616
Variation de capital de la société consolidante								0
Opérations sur autocontrôle			43	<36>		7		7
Dividendes								0
Résultat net du 2 ^{ème} semestre 2010				<5 955>		<5 955>	77	<5 878>
Variation des instruments de juste valeur				13		13		13
Variation de la différence de conversion					8	8	<9>	<1>
Résultat Global						<5 934>	68	<5 866>
Variation de périmètre				100		100	<93>	7
Capitaux propres au 31.12.10	4 000	1 947	<163>	2 890	25	8 699	65	8 764
Variation de capital de la société consolidante								0
Opérations sur autocontrôle				49	<6>	43		43
Dividendes							<44>	<44>
Résultat net du 1 ^{er} semestre 2011				<2 738>		<2 738>	4	<2 734>
Variation des instruments de juste valeur						0		0
Variation de la différence de conversion						0		0
Résultat Global						<2 738>	4	<2 734>
Variation de périmètre						0		0
Capitaux propres au 30.06.11	4 000	1 947	<114>	146	25	6 004	25	6 029

A la date effective de mise en sommeil de la filiale américaine Medasys Inc, le 21 septembre 2001, le montant cumulé des écarts de conversion qui s'élevait à 972 k€ en capitaux propres à cette date, aurait dû être comptabilisé dans le compte de résultat. En conséquence de cette correction d'erreur, ces écarts de conversion ont été constatés par ajustement des réserves d'ouverture, sans impact sur le total des capitaux propres ni sur le résultat.

3.6 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2011 ainsi que l'annexe y afférente ont été arrêtés par le Directoire le 3 octobre 2011. Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Présentation générale

La société Medasys S.A., est une société de droit français dont les titres sont négociés sur le compartiment C d'Euronext Paris (sous le code ISIN FR000052623) et dont le siège social est Espace Technologique de Saint Aubin, 91193 Gif sur Yvette France.

3.6.1 Faits significatifs de la période

Le premier semestre 2011 est riche en concrétisations tant en termes de nouvelles signatures que de partenariats et de mise en production de projets. Ainsi le début du premier semestre est marqué par la mise en production du projet Picarsis, programme mutualisé régional, qui intègre une solution innovante basée sur une offre de services à la demande. L'adoption du modèle SaaS (Software-as-a-Service) se poursuit également avec d'autres établissements et laboratoires, tous privilégiant ce modèle qui facilite la mutualisation et accélère le déploiement pour une meilleure maîtrise des coûts. De nouveaux Centres de Lutte contre le Cancer ont choisi la solution dossier patient de Medasys, c'est le cas de l'Institut Curie-St Cloud en région parisienne et du Centre Oscar Lambret à Lille.

Démontrant à nouveau sa volonté de développer des partenariats stratégiques à même d'apporter une valeur ajoutée à ses clients et dans la lignée de son objectif de devenir le spécialiste de l'oncologie, Medasys s'est engagé dans un partenariat fort avec l'Institut Gustave Roussy (IGR). Cet accord va permettre, en associant le savoir faire logiciel de Medasys à l'expertise métier de l'IGR, de développer conjointement un logiciel médical d'oncologie. L'offre de facturation à l'acte (T2A) de Medasys se déploie plus largement avec de nouveaux clients CH, Centres de Lutte contre le Cancer et CHU, venant confirmer les choix stratégiques opérés par le groupe en matière de facturation.

La première moitié de 2011 voit également se réaliser les premiers déploiements du DMP (Dossier Médical Personnel). A titre d'exemple, le Centre Hospitalier de Saverne, utilisateur de la solution DxCare de Medasys, est le premier établissement public en Alsace à alimenter le DMP en production avec la solution de Medasys.

Compte tenu des pertes réalisées en 2010 et du faible niveau de facturation du premier trimestre 2011, la situation de trésorerie du Groupe s'est fortement dégradée en ce début d'année. Ces tensions ont été accrues par l'encaissement tardif d'un acompte sur marché et par le retard pris dans le remboursement du Crédit d'Impôt Recherche. Dans ce contexte, pour permettre à Medasys S.A. de rechercher des solutions d'adossment visant à améliorer son niveau de trésorerie, une requête a été déposée le 26 avril 2011 auprès du greffe du Tribunal de commerce d'Evry afin de demander l'ouverture d'une procédure de conciliation, ce que le tribunal a entériné par une ordonnance datée du même jour. Dans ce contexte, Medasys S.A. a reporté la date d'arrêt des comptes 2010 au 12 août 2011. Ces comptes ont été approuvés au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 30 septembre 2011. La mission du conciliateur qui a été prorogée d'un mois s'est achevée le 26 septembre 2011 après la signature, le 21 septembre 2011, d'un accord de conciliation avec les partenaires financiers. Une requête complémentaire a été déposée le 7 octobre 2011 auprès du greffe du Tribunal d'Evry pour faire nommer un mandataire « ad-hoc » afin, notamment, de finaliser l'accord avec la Commission des Chefs des Services Financiers.

Dans le cadre de la réorganisation des activités « Banque-Industrie » de RT Consulting et de SBO Conseil, les salariés de ces filiales travaillant pour le compte de l'activité « Santé » ont été transférés dans l'effectif de Medasys SA.

L'attention du lecteur est attirée sur les facteurs de risque suivants :

Risque relatif à la continuité de l'exploitation

Compte tenu du risque de liquidité mentionné ci-dessous dans l'hypothèse où l'opération de rapprochement avec NoemaLife ne serait pas réalisée, il existerait un risque sur la continuité d'exploitation de la société.

Exposition au risque de liquidité

L'accord de conciliation signé le 21 septembre 2011 avec les partenaires financiers prévoit qu'ils renoncent, pour une période de 18 mois à compter du 1^{er} janvier 2012, à se prévaloir du non respect par Medasys S.A. des covenants prévus dans les conventions financières. Dans le cadre du maintien jusqu'au 30 juin 2013 des deux lignes de crédits court terme qui représentent 800 k€, Medasys S.A. s'est engagé à maintenir un niveau de trésorerie minimum au cours des mois de septembre, octobre et novembre 2012. La trésorerie de clôture de l'un de ces mois doit être au moins une fois supérieure à 2,5 millions d'euros.

3.6.2 Principales règles et méthodes comptables

Les états financiers consolidés résumés au 30 juin 2011 sont établis selon les principes de la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire. A ce titre, ils doivent être lus conjointement avec les états financiers du 31 décembre 2010. Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2010.

MEDASYS

Etats financiers consolidés au 30 juin 2011

Concernant sa filiale Noesis, spécialisée en analyse et traitement d'image numérique dont l'activité est peu liée au monde de la « Santé », Medasys s'est engagé, le 17 mai 2011, à céder sa participation à la société Financière VSG S.A.S. qui est l'un des principaux clients de notre filiale. Le contrat de cession a été signé le 2 septembre 2011. Le prix pour les 4 661 actions détenues par Medasys S.A. est de 755 082 euros, après distribution de dividendes. Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire de Noesis du 27 mai 2011 a décidé une distribution de dividendes de 650 000 euros dont 605 930 euros revenant à Medasys au titre de sa participation.

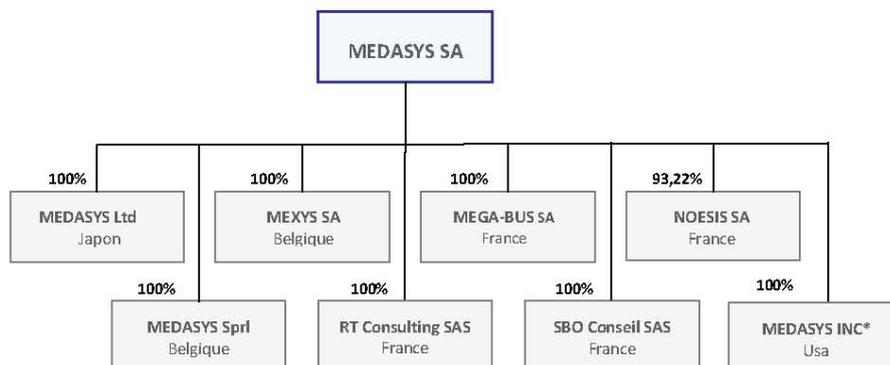
Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées –, les actifs et les passifs au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession de cette filiale ont été présentés séparément des autres actifs et passifs courants sur les lignes « Actifs destinés à la vente » et « Passifs destinés à la vente » de l'état de la situation financière consolidée au 30 juin 2011. Compte tenu de la contribution au résultat net consolidé peu significative de cette filiale qui s'établit à 59 k€, les éléments de son compte de résultat n'ont pas été retraités sur une ligne isolée au 30 juin 2011.

Parmi les normes, interprétations et amendements parus au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date de clôture des comptes et d'application obligatoire pour l'établissement des comptes clos au 30 juin 2011, il a notamment été appliqué les textes suivants :

- IAS 24 (révisée) – Informations relatives aux parties liées,
- Amendement à IFRS 1 – Exemptions relatives aux informations à fournir au titre d'IFRS 7,
- Amendement à IFRS 32 – Classification de droits de souscription,
- Amendements portant sur plusieurs normes IFRS, issus du programme d'amélioration annuelle des IFRS de mai 2010,
- IFRIC 19 – Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres,
- Amendement à IFRIC 14 – Paiements anticipés des exigences de financement minimal.

L'application obligatoire au 1^{er} janvier 2011 des nouvelles normes, amendements et interprétations approuvés par l'Union Européenne n'a pas eu d'incidence sur les comptes semestriels résumés au 30 juin 2011.

3.6.3 Périmètre de consolidation



* en sommeil depuis l'exercice 2001

Le périmètre de consolidation, le pourcentage d'intérêts et de contrôle ainsi que la méthode de consolidation sont similaires à ceux du 31 décembre 2010.

La société Noesis a été cédée le 2 septembre 2011.

3.6.4 Informations sectorielles

3.6.4.1 Répartition du chiffre d'affaires :

- par zones géographiques d'implantation, en fonction de la localisation des sociétés et des livraisons :

€ '000	1 ^{er} semestre 2011		1 ^{er} semestre 2010		Exercice 2010		Exercice 2009	
France	10 598	92,0%	9 053	85,3%	19 658	85,3%	18 714	83,4%
Europe	470	4,1%	654	6,2%	1 952	8,5%	1 908	8,5%
Amérasie	456	4,0%	900	8,5%	1 439	6,2%	1 821	8,1%
Total	11 524	100%	10 607	100%	23 049	100%	22 443	100%

MEDASYS

Etats financiers consolidés au 30 juin 2011

3.6.4.2 Répartition géographique du résultat net part du Groupe :

€'000	1 ^{er} semestre 2011		1 ^{er} semestre 2010		Exercice 2010		Exercice 2009	
France	<2 544>	92,9%	<2 507>	88,5%	<8 227>	93,6%	1 062	102,8%
Europe	<77>	2,8%	<188>	6,6%	<261>	3,0%	<46>	-4,4%
Amérasie	<117>	4,3%	<139>	4,9%	<301>	3,4%	18	1,7%
Total	<2 738>	100%	<2 834>	100%	<8 789>	100%	1 033	100%

3.6.5 Notes relatives à l'état du résultat global consolidé

3.6.5.1 Autres produits ordinaires

€'000	1 ^{er} sem 2011	1 ^{er} sem 2010	31.12.10
Production immobilisée	2 068	2 238	4 448
Production stockée	-	-	<10>
Subvention d'exploitation	3	3	11
Divers	31	52	100
Total	2 102	2 293	4 549

3.6.5.2 Production immobilisée

€'000	1 ^{er} sem 2011	1 ^{er} sem 2010	31.12.10
Frais de développement immobilisés			
Frais de personnel	1 933	2 186	4 334
Sous-traitants	135	52	105
	2 068	2 238	4 439
Livraisons à soi-même			
Immobilisations corporelles	-	-	9
Total	2 068	2 238	4 448

3.6.5.3 Dotations nettes aux amortissements et provisions

€'000	1 ^{er} sem 2011	1 ^{er} sem 2010	31.12.10
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 439	1 582	3 081
Dotations pour dépréciation des immo. financières	-	9	9
Dotations pour dépréciation des actifs circulants	37	12	117
Reprises de dépréciation des actifs circulants	<8>	<10>	<23>
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	291	171
Reprises des provisions pour risques et charges	<174>	<375>	<439>
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	250	3 074
Total	1 294	1 759	5 990

3.6.6 Notes relatives à l'état de la situation financière consolidée

3.6.6.1 Immobilisations incorporelles

€'000	31.12.09	31.12.10	Acquisitions	Cessions	Var.tx change	Autres (1)	30.06.11
Frais de développement	8 742	9 421	1 313	-	-	<453>	10 281
Concessions et droits similaires	881	871	8	<3>	-	<26>	850
Fonds commercial	388	388	-	-	-	<12>	376
Autres immobilisations incorporelles	2 422	2 422	-	-	-	-	2 422
Total brut	12 433	13 102	1 321	<3>	-	<491>	13 929
€'000	31.12.09	31.12.10	Dotations	Reprises	Var.tx change	Autres (1)	30.06.11
Frais de développement	4 173	4 469	1 088	0	-	<225>	5 332
Concessions et droits similaires	640	662	18	<3>	-	<23>	654
Fonds commercial	374	376	-	-	-	-	376
Autres immobilisations incorporelles	431	1 048	226	-	-	-	1 274
Total amort. et dépréciations	5 618	6 555	1 332	<3>	-	<248>	7 636
Total net	6 815	6 547					6 293

(1) La colonne « Autres » correspond aux actifs et passifs destinés à être cédés présentés séparément des autres actifs et passifs courants dans l'état de la situation financière consolidée au 30 juin 2011 en application de la norme IFRS 5.

MEDASYS

Etats financiers consolidés au 30 juin 2011

3.6.6.2 Immobilisations corporelles

€'000	31.12.09	31.12.10	Acquisitions	Cessions	Var.tx change	Autres (1)	30.06.11
Construction	188	188					188
Matériel et outillage industriel	86	107		<1>	<7>		99
Autres immobilisations corporelles	1 806	1 853	34	<26>		<43>	1 818
Total brut	2 080	2 148	34	<27>	<7>	<43>	2 105
€'000	31.12.09	31.12.10	Dotations	Reprises	Var.tx change	Autres (1)	30.06.11
Total amortissements	1 327	1 452	108	<25>	<7>	<32>	1 496
Total net	753	696					609

3.6.6.3 Immobilisations financières

€'000	31.12.09	31.12.10	Acquisitions	Cessions	Var.tx change	Autres (1)	30.06.11
Prêts	242	201	18	<13>			206
Dépôts et cautionnements	402	484	14	<18>	<5>	<2>	473
Total brut	644	685	32	<31>	<5>	<2>	679
€'000	31.12.09	31.12.10	Dotations	Reprises	Var.tx change	Autres (1)	30.06.11
Total dépréciation		9			<1>		8
Total net	644	676					671

3.6.6.4 Ecart d'acquisition

(€'000)	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur nette
au 31 décembre 2009	10 365	1 280	9 085
Acquisitions			0
Complément de prix	31		31
Cessions			0
Dépréciation		250	<250>
au 30 juin 2010	10 396	1 530	8 866
Acquisitions	37		37
Complément de prix	<244>		<244>
Cessions			0
Dépréciation		2 824	<2 824>
au 31 décembre 2010	10 189	4 354	5 835
Acquisitions			0
Complément de prix			0
Cessions			0
Dépréciation			0
au 30 juin 2011	10 189	4 354	5 835

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié au 30 juin 2011.

3.6.6.5 Impôts différés actifs non courants

€'000	30.06.11	31.12.10	31.12.09
Ecart temporaire	1	1	12
Retraitements consolidés	<5>	3	189
Déficits fiscaux	52	112	653
Total	48	116	854

3.6.6.6 Créances à plus d'un an

€'000	30.06.11	31.12.10	31.12.09
Clients, factures à établir	-	-	424
Clients douteux	166	174	76
Créances et crédits d'impôts	712	-	-
Total brut	878	174	500
Provision pour dépréciation	145	153	70
Total net	733	21	430

Dans le contexte du rapprochement avec NoemaLife, Medasys n'appartiendrait plus à un groupe respectant les critères de PME européenne, condition nécessaire au recouvrement en 2012 de la créance de CIR au titre de l'exercice 2011.

(1) La colonne « Autres » correspond aux actifs et passifs destinés à être cédés présentés séparément des autres actifs et passifs courants dans l'état de la situation financière consolidée au 30 juin 2011, en application de la norme IFRS 5.

MEDASYS

Etats financiers consolidés au 30 juin 2011

3.6.6.7 Stocks et en-cours

€'000	30.06.11	31.12.10	31.12.09
En-cours de production	-	-	10
Stock de marchandises	319	305	356
Total brut	319	305	366
Provision pour dépréciation	60	70	90
Total net	259	235	276

3.6.6.8 Créances clients et comptes rattachés à moins d'un an

€'000	30.06.11	31.12.10	31.12.09
Clients	2 313	3 855	4 059
Créances cédées en affacturage	4 197	3 406	4 550
Factures à établir	4 737	4 228	4 654
Total brut	11 247	11 489	13 263
Provision pour dépréciation	107	69	67
Total net	11 140	11 420	13 196

€'000	30.06.11	31.12.10	31.12.09
60 jours	6 403	7 257	8 872
60 à 120 jours	272	245	760
> 120 jours	4 465	3 918	3 564
Total net	11 140	11 420	13 196

3.6.6.9 Autres créances à moins d'un an

€'000	30.06.11	31.12.10	31.12.09
Acomptes et avoirs non parvenus	7	10	21
Créances sur personnel et organismes sociaux	37	21	53
Créances et crédits d'impôts	-	1 883	1 901
Créances TVA	504	528	281
Débiteurs divers	56	41	401
Produits à recevoir	-	9	25
Total brut	604	2 492	2 682
Provision pour dépréciation	-	3	-
Total net	604	2 489	2 682

Dans le contexte du rapprochement avec NoemaLife, Medasys n'appartiendrait plus à un groupe respectant les critères de PME européenne, condition nécessaire au recouvrement en 2012 de la créance de CIR au titre de l'exercice 2011.

3.6.6.10 Echéancier des créances Clients et comptes rattachés

(€'000)	Echu à la cloture	Echu à moins de 180 jours	Echu entre 180 et 360 jours	Echu plus de 360 jours
au 30.06.2011	828	457	201	170
au 31.12.2010	1 045	704	255	86

3.6.6.11 Trésorerie et équivalent de trésorerie

€'000	30.06.11	31.12.10	31.12.09
Sicav monétaire	-	439	4 406
Disponibilités	4 197	1 633	2 309
Total	4 197	2 072	6 715

MEDASYS

Etats financiers consolidés au 30 juin 2011

3.6.6.12 Actifs et passifs destinés à être cédés

(€'000)	30.06.11
Actif immobilisé	256
Stock	44
Clients et comptes rattachés	390
Autres créances	67
Trésorerie et équivalent de trésorerie	170
Charges constatées d'avance	5
Total Actifs	932
Provision pour risques et charges	96
Fournisseurs et comptes rattachés	74
Dettes fiscales et sociales	328
Produits constatés d'avance	53
Total Passifs	551

3.6.6.13 Provisions pour risques et charges et pour dépréciations

€'000	31.12.09	31.12.10	Dotation	Reprise		Variation du	Autres (1)	30.06.11
				utilisée	non utilisée	taux de change		
Litiges Prud'hommaux	276	181		121				60
Litiges organismes sociaux	251	90						90
Litiges divers		53	2	53				2
Provisions pour risques et charges	527	324	2	174	0	0	0	152
Provisions pour retraite	534	466					<27>	439
Dépréciation des immobilisat. incorporelles	332	332						332
Dépréciation des immobilisat. Financières		9				<1>		8
Dépréciation des écarts d'acquisitions	1 280	4 354						4 354
Dépréciation des stocks et en-cours	90	70					<10>	60
Dépréciation des comptes clients	138	258	37	7				288
Dépréciation des autres créances		3		1				2
Provisions pour dépréciation	1 840	5 026	37	8	0	<1>	<10>	5 044
Total	2 901	5 816	39	182	0	<1>	<37>	5 635
Dotations et reprises d'exploitation			39	129				
Dotations et reprises financières				53				
			39	182	0			

La constatation en charge d'un accord transactionnel pour 150 k€ relatif à un litige prud'homal a donné lieu à la reprise d'une provision antérieurement constatée pour 121 k€.

3.6.6.14 Emprunts et dettes financières à plus d'un an

€'000	30.06.11	31.12.10	31.12.09
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 424	1 617	2 268
Crédits spot	804	-	-
Dettes sur acquisition de sociétés	351	235	621
Autres dettes	542	702	843
Total	3 121	2 554	3 732

Par l'accord de conciliation signé le 21 septembre 2011, les établissements financiers se sont engagés à maintenir la ligne de crédits spot de Medasys pour 800 k€ jusqu'au 30 juin 2013 aux conditions décrites au paragraphe 3.6.10.2. Medasys n'a pas d'emprunts ou de dettes financières à plus de cinq ans.

Les couvertures de taux type « swap » relatives aux emprunts bancaires se présentent comme suit :

Capital restant dû	Taux Swap	Marge sur taux	Taux fixe
345 k€	2,58%	1,35%	3,93%
585 k€	2,65%	1,35%	4,00%

MEDASYS

Etats financiers consolidés au 30 juin 2011

3.6.6.15 Fournisseurs et autres dettes à plus d'un an

€'000	30.06.11	31.12.10	31.12.09
Fournisseurs	74	-	-
Organismes sociaux	318	-	-
Etat, TVA et autres taxes	475	-	-
Avances subventions	456	223	483
Avances forfaitaires clients reçus	3 102	-	-
Charges à payer	15	26	46
Divers	626	-	-
Total	5 066	249	529

Dans le cadre du marché, le client Picarsis a versé au cours du 1^{er} semestre 2011 une avance forfaitaire de 3 102 K€.

La dette diverse de 626 K€ correspond à une indemnité d'assurance résultant d'un jugement rendu en première instance et en cours d'appel.

3.6.6.16 Emprunts et dettes financières à moins d'un an

€'000	30.06.11	31.12.10	31.12.09
Emprunts auprès d'établissements de crédit	500	648	668
Dettes sur créances cédées en affacturage	4 094	3 314	4 550
Crédits spot	351	1 156	750
Agios courus non échus	4	4	35
Dettes sur acquisition de sociétés	158	807	2 200
Autres dettes	278	146	-
Total	5 385	6 075	8 203

Par l'accord de conciliation signé le 21 septembre 2011, les établissements financiers se sont engagés à maintenir la ligne de crédits spot de Medasys pour 800 k€ jusqu'au 30 juin 2013 aux conditions décrites au paragraphe 3.6.10.2.

3.6.6.17 Fournisseurs et autres dettes à moins d'un an

€'000	30.06.11	31.12.10	31.12.09
Fournisseurs	2 109	2 679	2 029
Effets à payer	67	27	-
Fournisseurs factures non parvenues	1 125	704	512
Avances et acomptes reçus	-	53	-
Clients, avoirs à établir	39	97	-
Personnel, rémunérations et charges dues	1 783	1 716	1 626
Organismes sociaux	2 413	2 430	2 274
Etat, impôt sur les bénéfices	-	-	4
Etat, TVA	1 720	2 326	2 521
Etat, charges à payer	261	381	398
Avances subventions	547	631	-
Créditeurs divers	321	377	520
Total	10 385	11 421	9 884

3.6.6.18 Echéancier des dettes fournisseurs et autres dettes

(€'000)	Total	Echu à la cloture	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	à plus de 60 jours
Fournisseurs et comptes rattachés	3 380	1 206	835	1 200	139
Dettes fiscales et sociales	6 966	-	1 999	455	4 512
Autres dettes	5 105	10	167	37	4 891
Total au 30.06.2011	15 451	1 216	3 001	1 692	9 542
Total au 31.12.2010	11 670	1 543	4 509	1 398	4 220

3.6.7 Engagements hors bilan

3.6.7.1.1 Engagements reçus

€'000	RT Consulting	SBO	Megabus	Mexys
Montant maximum de la garantie de passif reçu	150 K€	150 K€	150 K€	150 K€
Date limite de mise en jeu d'origine fiscale ou sociale	31/01/12	31/01/13	31/07/12	31/05/11
Date limite de mise en jeu pour autres motifs	Echu	Echu	Echu	Echu

MEDASYS

Etats financiers consolidés au 30 juin 2011

3.6.7.1.2 Engagements donnés

€'000	30.06.11	31.12.10	31.12.09
Gage du fonds de commerce Mexys au profit de Delta Lloyd en garantie du crédit CT	100	100	100
Nantissement des titres de SBO en garantie de l'emprunt Banque Populaire	585	630	900
Nantissement des titres de Megabus en garantie de l'emprunt Banque Populaire	345	403	575
Nantissement des titres de RT Consulting en garantie de l'emprunt HSBC	258	385	477
Engagement donné en faveur de PIH relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	473	601	905
Engagement maximum du complément de prix relatif à l'acquisition de Mexys	-	-	650
Engagement maximum du complément de prix relatif à l'acquisition de Megabus (dont 25 000 titres Medasys)	-	-	714
Engagement maximum du complément de prix relatif à l'acquisition de SBO Conseil	-	-	1 053
Engagement maximum du complément de prix relatif à l'acquisition de RT Consulting	-	-	637
Garantie en faveur de Hiroo Hamasaki, Président de la filiale japonaise et souscripteur du prêt auprès de Sawyaka Shinkin	147	147	-
Cautions données pour le compte de Bluemega Technology	-	100	100
Cautions données aux clients (dont 5 Sicav nanties auprès de la banque HSBC)	-	-	133
Total	1 908	2 366	6 244

Il n'existe pas d'engagements commerciaux ou contractuels significatifs. Tous les engagements hors bilan significatifs figurent ci-dessus.

Le plan de formation de Medasys S.A. inclut les formations éligibles au Droit individuel à la formation (DIF). Ces formations sont dispensées dans le cadre du temps de travail. En conséquence, aucune provision n'est constatée.

3.6.8 Résultat par action

Il n'existe pas d'instrument dilutif susceptible de modifier le résultat par action.

3.6.9 Dividende

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

3.6.10 Evénements postérieurs à la clôture

3.6.10.1 Cession et projet de cessions des activités hors « Santé »

Comme indiqué au paragraphe 3.6.2, la société Noesis a été cédée le 2 septembre 2011 à la société Financière VSG S.A.S. Par ailleurs, les activités « Banque – Industrie » des filiales RT Consulting et SBO Conseil sont en cours de cession.

3.6.10.2 Les perspectives de projet de rapprochement industriel avec la société NoemaLife

Medasys et NoemaLife ont annoncé le 27 juillet 2011 un projet de rapprochement industriel. L'objectif de cette opération est de favoriser une création significative de valeur à moyen et long terme pour les actionnaires de Medasys et de NoemaLife. Les synergies identifiées entre les deux entreprises devraient permettre d'augmenter le chiffre d'affaires des deux sociétés, d'optimiser les dépenses d'investissement en matière de recherche et développement et de renforcer les perspectives de développement dans des régions géographiques en forte croissance. Outre ces motivations industrielles, ce projet de rapprochement a également pour objectif le rééquilibrage de la situation financière de Medasys.

- Description des éléments essentiels de l'opération

L'offre ferme d'investissement transmise par NoemaLife à Medasys, qui l'a acceptée, a pour objet l'acquisition de 45 % du capital et des droits de vote de Medasys par la souscription à une augmentation de capital réservée à hauteur de 7,3 millions d'euros. Au terme de la souscription à cette augmentation du capital au prix unitaire de 0,6381 euro par action, NoemaLife deviendrait le premier actionnaire de la société. Il est prévu que l'augmentation de capital réservée sera soumise à l'approbation de l'Assemblée des actionnaires de Medasys le 8 novembre 2011. Les actionnaires statueront à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés, étant précisé que NoemaLife, n'étant pas actionnaire de Medasys, ne prendra pas part au vote.

- Émission de bons de souscription d'actions Medasys

L'offre de NoemaLife prévoit la présentation d'une résolution à l'Assemblée des actionnaires de Medasys lors de l'approbation de l'augmentation de capital, afin d'autoriser l'émission gratuite de bons de souscription d'actions au bénéfice de tous les actionnaires, y compris NoemaLife. S'ils sont émis, les bons donneront le droit de souscrire à des actions nouvelles de Medasys à hauteur de 10 % du capital (post augmentation de capital réservée à NoemaLife) dans les conditions décrites ci-après. Les bons donneront droit à la souscription d'actions nouvelles au même prix que celui prévu pour l'augmentation de capital réservée à NoemaLife.

MEDASYS

Etats financiers consolidés au 30 juin 2011

Les bons pourront être exercés en trois tranches comme suit :

- une première période : pendant 12 mois à compter de la date de l'émission des bons, jusqu'à un maximum de 25 % des bons émis ;
- deuxième période : pendant 12 mois à compter de la seconde année suivant l'émission des bons, jusqu'à un maximum de 25 % des bons émis ;
- troisième période : pendant 12 mois à compter de la troisième année suivant l'émission des bons, jusqu'à un maximum de 50 % des bons émis.

- Principales conditions suspensives auxquelles est subordonnée l'offre de NoemaLife.

L'offre présentée par NoemaLife est soumise à la réalisation des principales conditions suspensives suivantes avant le 8 novembre 2011 :

(a) Approbation par l'assemblée générale des actionnaires de Medasys

- Approbation de l'augmentation de capital réservée à NoemaLife;
- Approbation des modifications des statuts visant à supprimer les limites d'âge concernant les membres du Directoire et du Conseil de surveillance, ainsi que les dispositions relatives aux actions à droit de vote double. Les actionnaires détenteurs d'actions à droit de vote double réunis en assemblée spéciale devront approuver préalablement cette modification statutaire.

(b) Octroi par l'AMF d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique

Compte tenu du fait que la souscription par NoemaLife à l'augmentation de capital réservée de Medasys entraînera le franchissement du seuil de 30% du capital et des droits de vote déclenchant en principe l'obligation de déposer une offre publique, l'offre est subordonnée à l'octroi par l'AMF d'une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique au titre de l'article 234-9, 2° du Règlement général de l'AMF. Cette dérogation permet en effet à l'autorité de surveillance d'autoriser un investisseur à souscrire à une augmentation de capital d'une société en situation avérée de difficulté financière et à détenir, suite à cette souscription, plus de 30 % du capital et des droits de vote de cette société sans avoir à déposer une offre publique d'achat obligatoire sur l'ensemble des actions de cette société.

(c) Nouvelle gouvernance de Medasys

- Tous les membres du Conseil de surveillance et du Directoire de Medasys devront préalablement démissionner. À l'issue de l'augmentation de capital réservée, le Conseil de surveillance et le Directoire devront être composés en majorité de membres désignés par NoemaLife.
- Dans le cadre de cette nouvelle gouvernance, NoemaLife s'est engagé à ce que, en plus de la majorité des membres du Conseil de surveillance et du Directoire qu'il nommera, (i) Florence Hofmann soit nommée Présidente du Conseil de surveillance tandis que (ii) Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier soient nommés membres du Directoire qui sera présidé par Frédéric Vaillant. NoemaLife s'est également engagé à ce que Florence Hofmann, Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier demeurent en principe en fonction durant trois années à compter de la date de leur nomination.

(d) Conditions financières

Medasys devra préalablement conclure des accords satisfaisants avec les banques créancières et avec ses autres créanciers afin d'obtenir le renouvellement d'une ligne de crédit de 800 000 euros pour une durée de 18 mois, ainsi que des plans de rééchelonnement des créances d'une durée de 15/18 mois à partir du 1^{er} janvier 2012.

(e) Autres conditions

- L'assemblée générale des actionnaires de Medasys devra approuver des comptes consolidés au 31 décembre 2010 constatant un niveau minimum de provision sur les actifs incorporels ;
- Medasys devra préalablement obtenir toutes les autorisations nécessaires des autorités compétentes et s'assurer que le changement de contrôle n'impliquera pas la perte des aides publiques.

L'offre est également subordonnée à l'absence de survenance d'événements significatifs défavorables pour Medasys et au fait que la documentation et les informations transmises par Medasys à partir desquelles NoemaLife a formulé l'offre ne s'avèrent pas inexactes.

- **Autres éléments liés à l'opération**

Un expert indépendant, le cabinet Détroyat, a été désigné pour rendre un avis sur le caractère équitable de l'augmentation de capital. Cet avis devra être particulièrement motivé en ce qui concerne les circonstances de l'opération et comporter une analyse des alternatives possibles en vue de la restructuration financière, un examen de la situation financière actuelle de la société et de ses perspectives et un examen de traitement en équité de l'ensemble des acteurs.

Medasys devra préparer une situation financière intermédiaire au 30 juin 2011 établie selon les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour la rédaction du dernier bilan annuel.

- **Calendrier indicatif de l'opération**

Le calendrier actuellement prévu des assemblées d'actionnaires permettant l'investissement de NoemaLife au sein de Medasys est le suivant :

- le 30 septembre 2011 : assemblée ordinaire ayant pour objet (i) l'approbation des comptes de l'exercice 2010, (ii) la nomination des nouveaux commissaires aux comptes et (iii) l'approbation des « conventions réglementées » ;

MEDASYS

Etats financiers consolidés au 30 juin 2011

- le 8 novembre 2011 : assemblée spéciale des actionnaires détenteurs d'actions à droit de vote double ayant pour objet d'approuver les modifications des statuts de Medasys relatives à la suppression du droit de vote double ;
- le 8 novembre 2011 : assemblée mixte ayant pour objet, (i) la modification de certaines dispositions statutaires de Medasys, (ii) l'approbation de l'augmentation de capital réservée au bénéfice de NoemaLife, (iii) l'autorisation de l'émission de bons de souscription d'actions en faveur de tous les actionnaires et (iv) la nomination des nouveaux membres du Conseil de surveillance.

Compte tenu de la complexité de l'opération, il est précisé que le calendrier est indicatif et que des ajustements ultérieurs pourront être apportés si besoin.

- **Ressources financières**

NoemaLife dispose de la capacité financière pour souscrire l'augmentation de capital. De plus, des négociations sont en cours avec d'importantes sociétés bancaires et financières italiennes pour l'octroi de moyens financiers supplémentaires, afin de mieux consolider sa situation financière.

3.6.10.3 Etat de réalisation des conditions suspensives à la date du 3 octobre 2011

(a) Approbation par l'assemblée générale des actionnaires de Medasys

Comme indiqué ci-dessous il est prévu que l'assemblée se tienne le 8 novembre 2011.

S'agissant des principaux actionnaires de la société, les membres du Conseil de surveillance et les membres du Directoire se sont prononcés en faveur de ce rapprochement. Ils représentent ensemble 25,72 % des droits de vote de la société. Les deux actionnaires les plus importants, en dehors des actionnaires précités, à savoir Turenne Capital et Hitachi Medical Corp, qui représentent respectivement 8,54 % et 6,97% des droits de vote, n'ont pas manifesté auprès de la société d'opposition à ce projet.

(b) Octroi par l'AMF d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique

Une demande de dérogation a été déposée auprès de l'AMF. La condition essentielle à l'octroi de cette dérogation est la preuve que la société se trouve dans une situation avérée de difficultés financières. Le collège de l'AMF statuant sur cette demande se réunira le 18 octobre 2011.

(c) Nouvelle gouvernance de Medasys

Tous les membres du Conseil de surveillance et du Directoire de Medasys ont accepté de démissionner afin que la nouvelle gouvernance de la société puisse être mise en place conformément à l'accord conclu avec NoemaLife. L'Assemblée générale mixte prévue pour le 8 novembre 2011 sera appelée à statuer sur la désignation des nouveaux membres du Conseil de surveillance.

(d) Conditions financières

Les conditions financières posées par NoemaLife pour la réalisation de l'augmentation de capital réservée tiennent essentiellement (i) au renouvellement de lignes de crédit de trésorerie d'un montant de 800 000 euros pour une durée de dix huit mois auprès de la Banque Populaire Rives de Paris (« BPRI ») et de HSBC et (ii) à la suspension de l'exigibilité de l'endettement financier de Medasys (y compris au titre de contrats de crédit bail et de location financière) et un paiement rééchelonné de cette dette sur une durée de 18 mois à compter du 1^{er} janvier 2012. Le 21 septembre 2011, un accord de conciliation a été signé entre Medasys et les partenaires financiers, à savoir BPRI, HSBC, BNP Paribas Lease et Siemens Lease Services. Cet accord est conclu sous la condition résolutoire de la réalisation de l'augmentation de capital de Medasys au bénéfice de NoemaLife pour un montant de 7,3 millions d'euros. Dans le cadre du maintien des deux lignes de crédits court terme qui représentent 800 k€, Medasys s'est engagé à maintenir un niveau de trésorerie minimum au cours des mois de septembre, octobre et novembre 2012. La trésorerie de clôture de l'un de ces mois doit être au moins une fois supérieure à 2,5 millions d'euros. Medasys s'est également engagé à un remboursement anticipé obligatoire dans le cas où les excédents bruts d'exploitation des années 2012 et 2013 dépasseraient certains seuils. NoemaLife a donné son accord sur ces deux clauses financières et a notifié à Medasys la levée de cette condition suspensive.

(e) Autres conditions

- Il est rappelé que conformément à l'une des conditions de NoemaLife, les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été approuvés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2011.
- Les autorisations nécessaires à la réalisation de l'opération consistent en l'obtention de la dérogation par l'AMF. A la connaissance de la société, le changement de contrôle ne devrait pas conduire à la perte des aides publiques. Toutefois, une avance remboursable consentie par OSEO Innovation dans le cadre du projet « Inspira » dont l'encours s'établit au 30 juin 2011 à 167 k€ pourrait devenir immédiatement exigible.
- A la connaissance de la société, depuis l'acceptation de l'offre de NoemaLife par Medasys il n'existe pas d'événements significatifs défavorables pour Medasys et la documentation et les informations transmises par Medasys à partir desquelles NoemaLife a formulé l'offre ne s'avèrent pas inexacts.

MEDASYS***Etats financiers consolidés au 30 juin 2011*****4. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL CONSOLIDE**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Gif-sur-Yvette, le 3 octobre 2011.

Frédéric Vaillant
Président du Directoire

MEDASYS**Etats financiers consolidés au 30 juin 2011****5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cédex

SFECO & FIDUCIA AUDIT
Commissaire aux comptes
98, avenue de Villiers
75017 Paris

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2011**

Aux Actionnaires
MEDASYS
Espace Technologique de Saint Aubin
91193 Gif-sur-Yvette

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Medasys, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

MEDASYS**Etats financiers consolidés au 30 juin 2011**

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.6.1 de l'annexe précisant que les comptes ont été établis dans une perspective de continuité d'exploitation. Celle-ci nécessite la réalisation d'un plan de restructuration de la dette et d'une augmentation de capital assortie de conditions suspensives et réservée à un nouvel actionnaire ainsi que décrit dans la note 3.6.10.2 qui expose le projet de rapprochement industriel. La non-réalisation de ces opérations remettrait en cause le principe de continuité d'exploitation retenu pour l'établissement des comptes.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés résumés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 12 octobre 2011

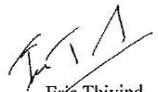
Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Daniel Fesson

SFECO & FIDUCIA AUDIT



Eric Thivind

ANNEXE C: COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009

MEDASYS

Comptes consolidés 2009

1 COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009

Etat de la situation financière consolidée

€000		au 31.12.09	au 31.12.08	au 31.12.07
ACTIF				
	§			
Immobilisations incorporelles	1.1.4.1	6 815	4 394	4 742
Immobilisations corporelles	1.1.4.2	753	554	395
Immobilisations financières	1.1.4.3	644	455	438
Actif immobilisé		8 212	5 403	5 575
Ecarts d'acquisition	1.1.4.4	9 085	4 722	3 854
Actifs non courants destinés à être cédés				
Impôts différés actifs non courants	1.1.4.5	854	1 037	1 057
Créances à + d'un an	1.1.4.6	430	2	1 513
Total actif non courant		18 581	11 164	11 999
Stocks et en-cours	1.1.4.7	276	251	152
Clients et comptes rattachés	1.1.4.8	8 646	7 188	5 872
Autres créances à - 1 an	1.1.4.9	2 682	3 401	733
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1.1.4.10	6 715	5 026	6 568
Charges constatées d'avance		328	250	187
Total actif courant		18 647	16 116	13 512
Total de l'actif		37 228	27 280	25 511
PASSIF				
Capital	1.1.4.11	4 000	4 000	21 317
Primes		1 947	1 947	8 926
Réserves		11 413	10 996	<16 088 >
Ecarts de conversion		<981 >	<972 >	<1 010 >
Résultat de l'exercice		1 033	384	3 257
Capitaux propres part du Groupe		17 412	16 355	16 402
Intérêts minoritaires		143	169	131
Total capitaux propres		17 555	16 524	16 533
Provisions pour acquisition de titres		10	4	
Provisions pour risques et charges	1.1.4.12	527	320	479
Engagements de retraite	1.1.4.12	534	348	317
Impôts différés passifs non courants		74	68	28
Emprunts et dettes financières + 1 an	1.1.4.13	3 732	1 050	423
Fournisseurs et autres dettes + 1 an	1.1.4.14	529	529	196
Total passif non courant		5 406	2 319	1 443
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes financières - 1 an	1.1.4.15	3 653	1 530	838
Fournisseurs et autres dettes - 1 an	1.1.4.16	9 884	6 686	5 952
Produits constatés d'avance	1.1.4.17	730	221	745
Total passif courant		14 267	8 437	7 535
Total du passif		37 228	27 280	25 511

Tableau des flux de trésorerie consolidés

€'000	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 052	433	3 265
Dotations nettes aux amortissements et provisions	3 053	2 725	2 900
Résultat net des activités abandonnées			
Charges d'intérêts financiers	223	234	225
Charges (produits) d'impôts	495	156	<1 009>
Plus et moins values de cession d'éléments d'actif	1	72	368
Capacité d'autofinancement générée par l'activité	4 824	3 620	5 749
Intérêts financiers payés	<223>	<234>	<225>
Impôt payé	<57>	<96>	<20>
Capacité d'autofinancement après impôt et intérêts financiers payés	4 544	3 290	5 504
Variation calculée du besoin en fonds de roulement	1 866	<2 096>	1 008
Variation du compte courant des activités abandonnées			
Variation de la trésorerie issue de l'activité	6 410	1 194	6 512
Production immobilisée d'actifs incorporels net de CIR	<2 432>	<2 382>	<2 717>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	<68>	<13>	<16>
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<171>	<208>	<254>
Acquisition d'immobilisations financières	<144>	<34>	<24>
Produits sur cessions d'immobilisations		100	
Encaissements sur immobilisations	86	33	73
Résultat net des activités abandonnées			
Acquisitions activité Thales et filiales sous déduction de trésorerie acquise	<6 626>	<819>	40
Variation de la trésorerie issue des investissements	<9 355>	<3 323>	<2 898>
Remboursements d'emprunts	<248>	<85>	<105>
Souscriptions d'emprunts	1 975	881	204
Cessions (acquisitions) d'actions d'autocontrôle	<63>	17	<100>
Produits (pertes) de cession d'action d'autocontrôle	76	<63>	
Variation des financements à court terme	2 923	262	<676>
Dividendes versés aux actionnaires		<418>	
Augmentation de capital			
Variation de la trésorerie issue du financement	4 663	594	<677>
Incidence des variations de change et divers	<29>	<7>	<14>
Variation nette de la trésorerie	1 689	<1 542>	2 923
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'ouverture	5 026	6 568	3 645
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la clôture	6 715	5 026	6 568
Décomposition de la variation de trésorerie	1 689	<1 542>	2 923

Variation des capitaux propres consolidés

€'000	Part du groupe					Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des Minoritaires	Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Actions auto contrôle	Réserves et résultats consolidés	Ecart de conversion			
Capitaux propres au 01.01.07	21 317	8 926		<15 988>	<1 004>	13 251	75	13 326
Changement de méthodes comptables						0		0
Capitaux propres corrigés au 01.01.07	21 317	8 926	0	<15 988>	<1 004>	13 251	75	13 326
Variation de capital de la société consolidante						0		0
Opérations sur autocontrôle			<100>			<100>		<100>
Dividendes						0		0
Résultat net de l'exercice				3 257		3 257	8	3 265
Variation de la différence de conversion					<6>	<6>	<8>	<14>
Résultat Global						3 251	0	3 251
Variation de périmètre						0	56	56
Capitaux propres au 31.12.07	21 317	8 926	<100>	<12 731>	<1 010>	16 402	131	16 533
Changement de méthodes comptables						0		0
Capitaux propres corrigés au 01.01.08	21 317	8 926	<100>	<12 731>	<1 010>	16 402	131	16 533
Variation de capital de la société consolidante	<17 317>	<6 979>		24 296				0
Opérations sur autocontrôle			17	<63>		<46>		<46>
Dividendes				<418>		<418>		<418>
Résultat net de l'exercice				384		384	49	433
Variation de la différence de conversion					38	38	19	57
Résultat Global						422	68	490
Variation de périmètre				<5>		<5>	<30>	<35>
Capitaux propres au 31.12.08	4 000	1 947	<83>	11 463	<972>	16 355	169	16 524
Changement de méthodes comptables						0		0
Capitaux propres corrigés au 01.01.09	4 000	1 947	<83>	11 463	<972>	16 355	169	16 524
Variation de capital de la société consolidante								0
Opérations sur autocontrôle			<63>	76		13		13
Dividendes								0
Résultat net de l'exercice				1 033		1 033	19	1 052
Variation de la différence de conversion					<9>	<9>	<5>	<14>
Résultat Global						1 024	14	1 038
Variation de périmètre				20		20	<40>	<20>
Capitaux propres au 31.12.09	4 000	1 947	<146>	12 592	<981>	17 412	143	17 555

1.1 Annexe aux comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe Medasys de l'année 2009 ont été arrêtés par le Directoire du 10 juin 2010 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 29 juin 2010.

Les états financiers sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire.

1.1.1 Faits significatifs de l'exercice

L'exercice 2009 a été marqué par :

- La signature le 15 avril 2009 de la convention de cession par Thales, à compter du 1er avril 2009, de son activité d'intégration de systèmes d'information hospitaliers à Medasys.

Cet accord, qui règle définitivement les relations entre les deux sociétés, concerne le transfert de compétences dans le domaine de la conduite de projets importants associé à un portefeuille de clientèle. En plus d'un carnet de commandes, il comprend également la cession des logiciels d'intégration développés dans ce cadre par Thales et le transfert de son personnel.

Les logiciels acquis ont été valorisés à 250 k€ et amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée à 9 ans. Le solde qui s'établit à 773 k€ correspond au prix payé pour acquérir le savoir faire de Thales dans le domaine de la conduite de projets importants liés l'intégration de systèmes d'information hospitaliers. En conséquence, ce solde a été affecté en écart d'acquisition. Par ailleurs, le coût d'acquisition du portefeuille de contrats s'établit à 2 422 k€ et a été comptabilisé en autres immobilisations incorporelles. Ce coût d'acquisition est amorti linéairement sur la durée des marchés restant à courir au moment de l'acquisition, évaluée en moyenne à 4 ans.

- L'acquisition, le 27 avril 2009, de la société MegaBus, éditeur de logiciels de gestion pour les laboratoires privés d'analyses médicales.

Dans le cadre de la convention de cession d'actions de cette société qui porte sur l'intégralité de son capital pour un montant de 598 k€, une clause de complément de prix a été prévue en fonction de la réalisation d'un niveau de chiffre d'affaires HT réalisé et/ou du résultat d'exploitation généré durant les périodes du 1er juillet 2008 au 30 juin 2010 et du 1er juillet 2009 au 30 juin 2011. Dans l'hypothèse où l'un des objectifs convenus de chiffre d'affaires et/ou de résultat d'exploitation par période serait atteint, le complément de prix pour chacune des périodes et chacun des objectifs atteints serait de 250 k€ et 12500 actions Medasys et pourrait atteindre 300 k€ maximum en cas de dépassement. L'engagement maximum des compléments de prix relatif à l'acquisition de MegaBus s'établit à 1 454 k€. La norme IFRS 3 (2004) stipule que les compléments de prix dépendants d'événements futurs doivent être intégrés dans le coût du regroupement d'entreprise à la condition qu'ils soient probables et qu'ils puissent être évalués de façon fiable. Les prévisions établies au 31 décembre 2009 ont conduit à la comptabilisation au titre de cet exercice d'un complément de prix de 736 k€. Le coût de regroupement de l'entreprise MegaBus qui s'établit à 1 367 k€ correspond principalement au prix payé pour l'acquisition d'une clientèle et d'un savoir-faire dans le domaine des laboratoires privés d'analyses médicales. L'écart d'acquisition s'élève à 1 607 k€.

- L'acquisition, le 25 mai 2009, de la société SBO Conseil, intégrateur spécialisé dans la mise en œuvre de systèmes d'information basés sur les solutions SAP.

Dans le cadre de la convention de cession d'actions de la société PCI qui porte sur l'intégralité de son capital et de celui de sa filiale la société SBO Conseil détenue à 100 % pour un montant de 1 400 k€, une clause de complément de prix a été prévue en fonction de la réalisation d'un niveau de chiffre d'affaires HT réalisé cumulé sur 24 mois durant les périodes du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010 et du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011. Dans l'hypothèse où l'objectif convenu de chiffre d'affaires par période serait atteint, le complément de prix pour chacune des périodes serait de 500 k€ et pourrait atteindre 650 k€ maximum en cas de dépassement. L'engagement maximum des compléments de prix relatif à l'acquisition de société SBO Conseil s'établit à 1 300 k€. La norme IFRS 3 (2004) stipule que les compléments de prix dépendants d'événements futurs doivent être intégrés dans le coût du regroupement d'entreprise à la condition qu'ils soient probables et qu'ils puissent être évalués de façon fiable. Les prévisions établies au 31 décembre 2009 ont conduit à la comptabilisation au titre de cet exercice d'un complément de prix de 247 k€. Le coût de regroupement de l'entreprise SBO Conseil qui s'établit à 1 671 k€ correspond exclusivement au prix payé pour l'acquisition d'un savoir-faire dans la mise en œuvre de systèmes d'information intégrant les solutions SAP. L'écart d'acquisition s'élève à 1 202 k€.

- L'acquisition, le 4 septembre 2009, de la société RT Consulting, spécialisée dans la conception de solutions d'informatique décisionnelle – Business Intelligence – avec le projet d'appliquer son savoir-faire innovant au domaine de la Santé.

Dans le cadre de la convention de cession d'actions de cette société qui porte sur l'intégralité de son capital pour un montant de 750 k€, une clause de complément de prix a été prévue en fonction de la réalisation d'un niveau de chiffre d'affaires HT réalisé et/ou du résultat d'exploitation généré durant les périodes du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010 et du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011. Dans l'hypothèse où l'un des objectifs convenus de chiffre d'affaires et/ou de résultat d'exploitation par période serait atteint, le complément de prix pour chacune des périodes et chacun des objectifs atteints varierait linéairement entre 0 et 250 k€ et pourrait atteindre 300 k€ maximum en cas de dépassement.



L'engagement maximum des compléments de prix relatif à l'acquisition de RT Consulting s'établit à 900 k€. La norme IFRS 3 (2004) stipule que les compléments de prix dépendants d'événements futurs doivent être intégrés dans le coût du regroupement d'entreprise à la condition qu'ils soient probables et qu'ils puissent être évalués de façon fiable. Les prévisions établies au 31 décembre 2009 ont conduit à la comptabilisation au titre de cet exercice d'un complément de prix de 263 k€. Le coût de regroupement de l'entreprise qui s'établit à 1 044 k€ correspond principalement au prix payé pour l'acquisition d'une clientèle et d'un savoir-faire sur le marché de la Business Intelligence. L'écart d'acquisition s'élève à 782 k€.

Conformément à la norme IFRS 3, Medasys dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition des entités pour ajuster la comptabilisation initiale des écarts d'acquisition.

- La notification de rectification par l'administration fiscale, le 15 juillet 2009, suite à une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2006 et 2007.

Medasys l'a contesté et en conséquence n'a comptabilisé aucune provision pour risques. L'impact de cette proposition de rectification pourrait affecter les impôts différés de 105 k€. Dans le cadre de cette vérification, l'administration fiscale a demandé au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'expertiser les déclarations de crédit d'impôt recherche (CIR) déposées par la société. Le 16 décembre 2009, ce Ministère a conclu à l'éligibilité totale au CIR, sans aucune restriction, des dépenses de recherche et développement des exercices 2006 et 2007 pour un montant global de 8 817 k€.

- La poursuite de la déconsolidation des créances cédées en affacturage.

Medasys a toujours procédé à la décomptabilisation des créances cédées en affacturage. Pour se mettre en conformité avec les critères de décomptabilisation au regard d'IAS 39, un avenant au contrat de factoring sera mis en place en 2010 prévoyant notamment le transfert au factor du risque de retard de paiement des clients. Aussi, et afin de maintenir la comparabilité des comptes des exercices antérieurs et futurs, le Groupe a décidé de maintenir la déconsolidation des créances de l'actif. Si les créances cédées n'avaient pas été décomptabilisées l'incidence sur les comptes aurait été une augmentation de 4550 k€ des postes clients et dettes

1.1.2 Règles et méthodes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'adoption des normes comptables internationales, les états financiers du Groupe Medasys au titre de l'exercice 2009 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2009 et tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Parmi les normes, interprétations et amendements suivants, parus au Journal officiel de l'Union européenne à la date de clôture des comptes et d'application obligatoire pour l'établissement des comptes clos au 31 décembre 2009, il a notamment été appliqué les textes suivants :

- la norme IFRS 8, « Secteurs opérationnels » qui remplace la norme IAS 14.

Cette norme, qui traite des informations à fournir au titre des segments opérationnels, fait référence à l'approche de la direction et requiert que l'information sectorielle soit basée sur le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe, afin d'évaluer les performances de chaque secteur opérationnel et allouer les ressources entre les différents secteurs.

Le Groupe est un pur éditeur de logiciel à destination du monde de la santé constitué par un secteur opérationnel unique. La clientèle de Medasys est en très grande majorité constituée par des établissements de soins publics et privés. Les processus de déploiement et les phases de facturation sont homogènes pour la quasi totalité du chiffre d'affaires. Les différents logiciels commercialisés par le Groupe ont des caractéristiques économiques similaires. En conséquence, le Groupe est orienté autour d'un métier unique qui ne se prête pas à une analyse plurisectorielle. Les informations financières communiquées aux membres du Directoire, seuls décideurs opérationnels sont présentées sur un seul secteur.

- la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » révisée en 2007.

Cette norme introduit la notion de résultat global total qui présente les variations de capitaux propres de la période, autres que celles résultant de transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité. Le Groupe a choisi de présenter l'état du résultat global consolidé en deux états (compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global consolidé). Le Groupe a également choisi de nommer les états en utilisant les titres tels que présentés dans la norme, le « Bilan » est désormais appelé « Etat de la situation financière consolidée ».

Le Groupe n'est pas concerné par les nouvelles normes et interprétations suivantes ou l'impact de leur première application n'est pas significatif :

- la norme IAS 23 « Coûts d'emprunt » révisée en 2007;
- l'amendement à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » relatif aux conditions d'acquisition des droits et à la comptabilisation d'une annulation;

- l'amendement aux normes IAS 32 « Instruments financiers : présentation » et IAS 1 « Présentation des états financiers » relatif aux instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation;
- les amendements à IFRS 1 et IAS 27 "Coût d'acquisition d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée"
- les amendements aux normes IFRS 7 « instruments financiers : informations à fournir » ;
- l'interprétation IFRIC 14 « IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction » ;
- les améliorations aux normes IFRS publiés en mai 2008 à l'exception des amendement à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » applicables au 1er juillet 2009.

Le Groupe n'a appliqué aucune norme ni interprétation par anticipation, en particulier, aucune des normes et interprétations suivantes déjà adoptées par l'Union Européenne mais d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2009 :

- les normes IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » révisées en 2008,
- l'amendement à la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation » relatif au classement des émissions de droits,
- l'amendement à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » relatif aux éléments éligibles à la couverture,
- l'interprétation IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger »,
- l'interprétation IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires »,
- l'interprétation IFRIC 18 « Transfert d'actifs provenant de clients.

Le Groupe n'anticipe à ce jour aucun effet significatif sur les comptes consolidés du fait de l'adoption de ces nouvelles normes et interprétations ou amendements.

Présentation des états financiers consolidés

La norme IAS 1 « Présentation des états financiers » prévoit de présenter séparément au bilan les éléments courants et non courants. Les éléments d'actif et de passif relatifs aux cycles d'exploitation et ceux dont l'échéance est inférieure à douze mois sont présentés dans les éléments courants. Tous les autres éléments sont classés comme des éléments non courants. Les impôts différés actif et passif sont des éléments non courants.

Le groupe présente son compte de résultat par nature.

La rubrique « Autres produits et charges opérationnels non courants » regroupe les charges et les produits résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière.

Les transferts de charges et le résultat exceptionnel qui étaient respectivement classés en « autres produits » et « autres produits et charges opérationnels non courants » ont été en 2009 reclassés en plus ou en moins des postes de charges auxquels ils se rattachent. Les comparatifs ont été modifiés pour des montants non matériels.

Le résultat opérationnel représente l'ensemble des produits et des charges ne résultant pas des activités financières et de l'impôt.

Medasys a toujours procédé à la décomptabilisation des créances cédées en affacturage. Pour se mettre en conformité avec les critères de décomptabilisation au regard d'IAS 39, un avenant au contrat de factoring sera mis en place en 2010 prévoyant notamment le transfert au factor du risque de retard de paiement des clients. Aussi, et afin de maintenir la comparabilité des comptes des exercices antérieurs et futurs, le Groupe a décidé de maintenir la déconsolidation des créances de l'actif. Si les créances cédées n'avaient pas été décomptabilisées l'incidence sur les comptes aurait été une augmentation de 4550 K€ des postes clients et dettes

Estimations

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. L'évaluation des frais de développement (voir notes 4.1.2.3.2, 4.1.2.3.3), des fonds de commerce et des goodwill (voir notes 4.1.2.3.1, 4.1.2.3.3) les provisions pour risques et charges (voir note 4.1.2.3.11), les impôts différés (voir note 4.1.2.3.13) sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations.

1.1.2.1 Méthodes de consolidation

1.1.2.1.1 Critères de consolidation

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement à plus de 50% par la société Medasys SA sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

1.1.2.1.2 Date d'arrêté des comptes

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur situation, arrêtée au 31 décembre, et retraitée le cas échéant en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

1.1.2.1.3 Date d'effet des acquisitions et des cessions

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a eu lieu en plusieurs fois, soit à la date prévue par le contrat d'acquisition si celui-ci prévoit le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres. La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

1.1.2.1.4 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis en € selon la méthode suivante :

- Les éléments d'actif et passif, sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice;
- Les comptes de résultat, sur la base des taux moyens de change de l'exercice;
- Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre taux de change moyen et taux de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

1.1.2.1.5 Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

1.1.2.2 Règles et méthodes d'évaluation

1.1.2.2.1 Ecart de conversion

Les écarts de conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont enregistrés en résultat au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

1.1.2.2.2 Ecart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition.

L'écart d'acquisition est la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de la société acquise. Conformément à IFRS 3, Medasys dispose d'un délai de 12 mois depuis la date d'acquisition pour finaliser cette affectation. Le solde non affecté correspond à l'écart d'acquisition. L'écart d'acquisition positif est porté à l'actif du bilan sous la rubrique « Ecart d'acquisition ». Ils sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT. En application de la norme IAS 36, les écarts d'acquisition sont soumis à des tests de perte de valeur au minimum annuellement et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Ces tests sont basés sur des analyses spécifiques établies en fonction des chiffres d'affaires générés par chaque activité pour détecter d'éventuelles pertes de valeur (impairment). Les dépréciations sur les écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

1.1.2.2.3 Immobilisations incorporelles

Les travaux de développement de logiciels dont les sociétés se réservent la propriété sont immobilisés à leur prix de revient directement attribuable lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;
- la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;
- l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne);
- des ressources suffisantes existent pour compléter ou commercialiser ou utiliser le logiciel ou procédé;
- la rentabilité du logiciel peut être démontrée avec une probabilité suffisante ;

Les frais de développement immobilisés sont amortis linéairement sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation. Les montants nets des frais de développement engagés à la clôture de l'exercice font l'objet de test de perte de valeur annuel.

Les licences et brevets sont amortis en 1 an.

Les autres actifs incorporels acquis lors d'opérations d'acquisition figurent pour leur juste valeur. A chaque clôture d'exercice, ils peuvent individuellement faire l'objet d'une dépréciation pour tenir compte de leur baisse de valeur éventuelle en fonction des éléments obtenus du marché.

Concernant les fonds de commerce, l'appréciation de leur valeur repose sur l'actualisation des critères définis au moment de leur acquisition : suivi des variations de ventes et de marge brute, réalisées et projetées pour chacun d'entre eux.

1.1.2.2.4 Dépréciations des actifs non financiers

Les actifs non financiers sont soumis à un test annuel de perte de valeur. Ils concernent pour l'essentiel les écarts d'acquisition, les fonds de commerce et les frais de développement. Ces tests sont effectués au minimum une fois par an et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les immobilisations sont regroupées en ensembles homogènes d'actifs (Unité Génératrice de Trésorerie). Les tests consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité de ces unités est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie (après IS) attendus de l'utilisation de l'actif. Ces flux sont calculés à partir des chiffres du budget et du plan à moyen terme sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes. Le taux d'actualisation retenu incluant la prime de risque est de 10%. La valeur terminale est ensuite déterminée en projetant à l'infini un flux de trésorerie normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini correspondant au secteur d'activité. Le taux de croissance retenu dans nos hypothèses pour cette valeur terminale est de 2%.

1.1.2.2.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais financier le cas échéant). L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée selon les différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

- | | | | |
|--------------------------------------|-------------|-----------------------------|-------|
| - Installations générales | 5 ou 10 ans | - Installations techniques, | 5 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | 5 ans | - Matériel de transport | 5 ans |

1.1.2.2.6 Immobilisations financières

La valeur brute immobilisée est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

1.1.2.2.7 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au prix de revient selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de la période considérée en fonction de l'antériorité des produits achetés.

1.1.2.2.8 Prise en compte du chiffre d'affaires et des créances

- Matériel : Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison.
- Licences : Le produit des concessions de licences est enregistré à la date de livraison du programme source, ou « master ».
- Prestations de services : Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées dans le cadre d'un contrat long terme selon la méthode de l'avancement conformément aux exigences de la norme IAS 18. Les contrats long terme correspondent aux affaires dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois. Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement réel du marché et la marge dégagée sur l'opération.
- Contrat de vente en mode ASP (Application Service Provider) ou SaaS (Software as a Service)
 - Les contrats de vente en mode ASP/SaaS qui prévoient la concession d'une licence sont issus d'un modèle économique équivalent au contrat de vente traditionnel et doivent s'analyser en conséquence comme une simple modalité de financement.
 - Les revenus issus des contrats en mode ASP/SaaS se décomposent pour la plupart en : licences, prestations de service, maintenance incluant la gouvernance, et l'hébergement. La phase de déploiement du logiciel (période « Build ») constituée principalement par des prestations de services est comptabilisée à l'avancement si les critères prévus au paragraphe ci-dessus sont remplis. Le produit des concessions de licences, facturé pendant la phase d'exploitation (période « Run ») est enregistré conformément au paragraphe « licences » ci-dessus.
 - La quote-part de maintenance et d'hébergement comprise dans les redevances est comptabilisée au prorata temporis.

- Créances : Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable. Les créances et dettes libellées en devises sont évaluées au cours de clôture de l'exercice, ou le cas échéant à leur cours de couverture. Les pertes et gains latents résultant de cette conversion sont inscrits au résultat financier.

1.1.2.2.9 Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent les valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à très court terme et soumises à des risques négligeables de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur valeur de marché. Dans le cas de titres cotés, cette valeur de marché est déterminée sur la base des cours de bourse à la date de clôture de l'exercice. Dans le cas de titres non cotés, cette évaluation est réalisée sur la base des valeurs probables de négociation.

Medasys a toujours procédé à la décomptabilisation des créances cédées en affacturage. Pour se mettre en conformité avec les critères de décomptabilisation au regard d'IAS 39, un avenant au contrat de factoring sera mis en place en 2010 prévoyant notamment le transfert au factor du risque de retard de paiement des clients. Aussi, et afin de maintenir la comparabilité des comptes des exercices antérieurs et futurs, le Groupe a décidé de maintenir la déconsolidation des créances de l'actif. Si les créances cédées n'avaient pas été décomptabilisées l'incidence sur les comptes aurait été une augmentation de 4550 K€ des postes clients et dettes

1.1.2.2.10 Actions d'autocontrôle

Les titres représentatifs du capital de la société mère et détenus par des sociétés consolidées sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession sont portés directement en réserves consolidées.

1.1.2.2.11 Subventions d'investissements

En décembre 2009, OSEO a approuvé le projet Inspira relatif au développement et à la commercialisation d'un produit logiciels et matériels visant à améliorer et renforcer la sécurité et la qualité des traitements en radiothérapie.

Ce projet de 9,3 millions d'euros sur 4 ans est porté par un consortium de trois industriels français : Dosisoft, Medasys et AS2I.

Par ailleurs, Medasys SA bénéficie de deux subventions d'investissement pour un montant total de 980 654 €.

Elles concernent d'une part un projet de développement de logiciel d'imagerie pour un montant de 367 214 € et d'autre part, pour un montant de 613 440 €, un projet Européen visant à l'amélioration des procédures intelligentes de prescriptions médicamenteuses.

Chacune de ces subventions sera constatée en une fois à l'actif immobilisé en déduction du coût du projet de développement concerné lorsque toutes les obligations contractuelles seront remplies par Medasys SA.

Les versements intermédiaires reçus sont comptabilisés sous forme d'avance.

1.1.2.2.12 Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et rendant probable une sortie de ressources représentative d'avantages économiques dont le montant peut être évalué de manière fiable. Le montant des provisions classé en « Passif non courant » est le cas échéant actualisé lorsque l'effet est significatif.

L'engagement en matière de départ en retraite est destiné à faire face aux indemnités conventionnelles correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés et auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite. Elle résulte d'un calcul qui prend en compte l'ancienneté, le taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation. Les indemnités sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture de l'exercice en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel ».

1.1.2.2.13 Instruments financiers

La politique actuelle du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que les swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques liés aux variations de taux d'intérêts. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché des instruments de couverture, dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels le Groupe a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, sont comptabilisés en capitaux propres à hauteur du pourcentage d'efficacité de la couverture. Lorsque le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture, les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché sont comptabilisés en résultat.



- Couverture du risque de change

N'étant pas exposé de façon significative à des risques de change, par la nature même de ses activités, le Groupe n'a pas mis en place de couverture systématique de ses opérations.

- Couverture du risque de taux

Le Groupe a souhaité limiter son exposition au risque de taux variable pour les financements moyen terme.

A cet effet, en 2009, il a mis en place des opérations de couverture de taux de type « swap » pour convertir en taux fixe, deux des prêts bancaires ayant financé partiellement deux opérations de croissance externe.

1.1.2.2.14 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée. Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur récupération est probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Les impôts différés calculés sur des éléments imputés en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres.

1.1.2.2.15 Modalités de calcul du résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs est calculé hors actions d'autocontrôle.

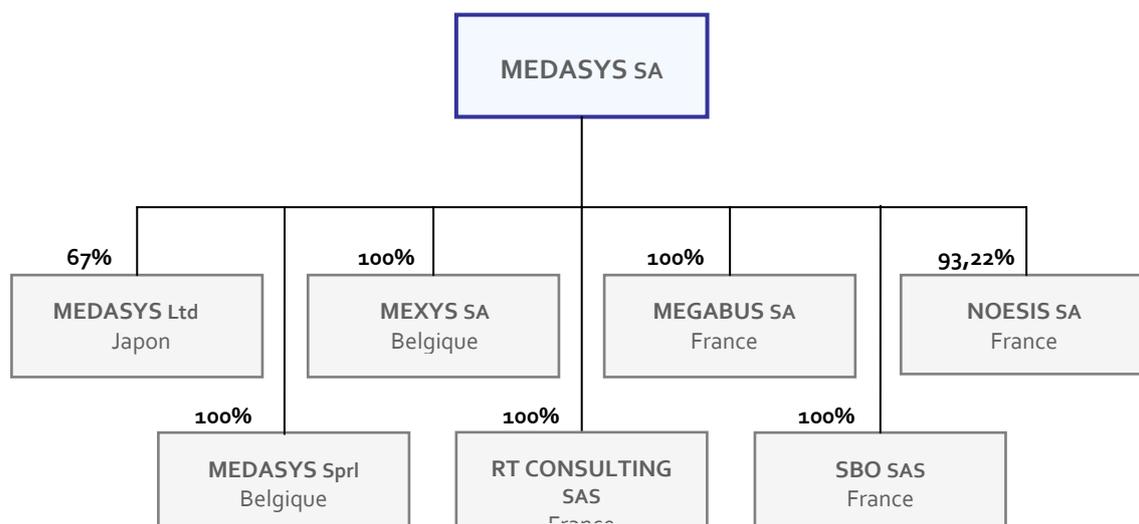
Le résultat par action après dilution est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre total d'actions émises ou à émettre à la clôture de l'exercice du fait de la conversion des instruments dilutifs. Ce nombre est déterminé de façon à calculer la dilution maximale possible, en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et en excluant les instruments anti-dilutifs ainsi que les actions d'autocontrôle.

1.1.2.2.16 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie et équivalent de trésorerie provenant de l'exploitation. La variation des concours bancaires courants est présentée dans les opérations de financement.

1.1.3 Périmètre de consolidation

1.1.3.1 Organigramme



1.1.3.2 Sociétés consolidées

Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société consolidante	MEDASYS SA, (France)
Sociétés consolidées	MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Sprl, (Belgique)
	MEDASYS Ltd, (Japon)
	MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc., (USA) - NB : sans activité



MEGABUS SAS, (France)
 MEXYS SA, (Belgique)
 NOESIS SA, (France)
 RT CONSULTING SAS, (France)
 SBO SAS, (France)

Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale

Les principales données chiffrées des sociétés consolidées sont :

Sociétés	Devises	Exercice 2009		Situation nette au 31.12.09	Exercice 2008		Exercice 2007	
		Chiffre d'affaires	Résultat Net		Chiffre d'affaires	Résultat Net	Chiffre d'affaires	Résultat Net
Medasys SA	000€	14 733	2 237	17 339	11 670	1 368	16 265	2 022
Medasys Digital Systems Sprl	000'€	231	370	<151>	325	<109>	349	<141>
Medasys Ltd	Mio' JPY	162	3	35	125	3	116	<8>
Medasys Digital Systems Inc.	000'US\$	-	-	<3 237>	-	-	-	-
MegaBus* SAS	000€	4 286	<188>	<4>	-	-	-	-
Mexys SA	000€	997	20	200	415	<146>	-	-
Noesis SA	000€	847	197	814	853	273	833	68
RT Consulting SAS	000€	2 509	27	299	-	-	-	-
SBO* SAS	000€	4 046	56	466	-	-	-	-

* exercice de 18 mois ouvert le 01.07.08 et clos le 31.12.09

Le 31 décembre 2009, le Groupe a acquis 6,68 % du capital de la société Noesis dans laquelle elle détenait 86,54 %.

Les sociétés MegaBus, SBO et RT Consulting détenue à 100 % sont respectivement entrées dans le périmètre, le 27 avril 2009, le 25 mai 2009 et le 4 septembre 2009.

1.1.3.3 Contribution des sociétés acquises

Medasys n'a pas renseigné les éléments chiffrés des filiales acquises pour la période du 1^{er} janvier aux dates d'acquisition car ces informations n'étaient pas disponibles. Les impacts des acquisitions sur les comptes annuels du Groupe sont les suivants :

(€'000)

Compte de résultat	Mega-bus du 01.05.09 au 31.12.09	SBO Conseil du 01.06.09 au 31.12.09	RT Consulting du 01.09.09 au 31.12.09	Impacts des acquisitions	Comptes publiés au 31.12.09
Chiffre d'affaires	2 270	1 553	949	4 772	22 443
Résultat opérationnel courant	474	<32>	42	484	1 735
Résultat net consolidé	303	<21>	32	314	1 052
Bilan	Mega-bus du 01.05.09 au 31.12.09	SBO Conseil du 01.06.09 au 31.12.09	RT Consulting du 01.09.09 au 31.12.09	Impacts des acquisitions	Comptes publiés au 31.12.09
Actif immobilisé	211	47	53	311	7 802
Clients et comptes rattachés	825	643	608	2 076	8 646
Trésorerie et équivalent de trésorerie	96	97	675	868	6 715
Emprunts et concours bancaires	325	1	300	626	7 535
Total bilan	1 532	1 055	1 554	4 141	37 173

1.1.3.4 Informations sectorielles

1.1.3.4.1 Répartition du chiffre d'affaires :

Le Groupe est un pur éditeur de logiciel à destination du monde de la santé constitué par un secteur opérationnel unique. La clientèle de Medasys est en très grande majorité constituée par des établissements de soins publics et privés. Les processus de déploiement et les phases de facturation sont homogènes pour la quasi totalité du chiffre d'affaires. Les différents logiciels commercialisés par le Groupe ont des caractéristiques économiques similaires. En conséquence, le Groupe est orienté autour d'un métier unique qui ne se prête pas à une analyse plurisectorielle. Les informations financières communiquées aux membres du Directoire, seuls décideurs opérationnels sont présentées sur un seul secteur.



- par zones géographiques d'implantation, en fonction de la localisation des sociétés et des livraisons :

€'000	Exercice 2009		Exercice 2008		Exercice 2007	
France	18 714	83,4%	12 647	86,0%	15 348	90,9%
Europe	1 908	8,5%	1 169	7,9%	686	4,1%
Amérasie	1 821	8,1%	891	6,1%	858	5,1%
Total	22 443	100%	14 707	100%	16 892	100%

1.1.3.4.2 Répartition géographique des immobilisations nettes du Groupe, hors écarts d'acquisition :

€'000	Exercice 2009		Exercice 2008		Exercice 2007	
France	7 291	93,5%	5 044	93,4%	5 541	99,4%
Europe	446	5,7%	321	5,9%	3	0,1%
Amérasie	65	0,8%	38	0,7%	31	0,6%
Total	7 802	100%	5 403	100%	5 575	100%

1.1.3.4.3 Répartition géographique du résultat net part du groupe

€'000	Exercice 2009		Exercice 2008		Exercice 2007	
France	1 062	102,8%	612	159,4%	3 436	105,5%
Europe	<46>	-4,4%	<251>	-65,4%	<139>	-4,3%
Amérasie	18	1,7%	23	6,0%	<40>	-1,2%
Total	1 033	100%	384	100%	3 257	100%

1.1.4 Notes relatives à l'état de la situation financière consolidée

1.1.4.1 Immobilisations incorporelles

€'000	01.01.09	Acquisitions	Var. périm.	Cessions/Réd.	Inc. du change	31.12.09
Frais de développement	8 665	2 432		<2 355>		8 742
Concessions et droits similaires	622	67	256	<63>	<1>	881
Fonds commercial	388					388
Autres immobilisations incorporelles			2 422			2 422
Total brut	9 675	2 499	2 678	<2 418>	<1>	12 433
€'000	01.01.09	Dotations	Var. périm.	Reprises	Inc. du change	31.12.09
Frais de développement	4 320	2 208		<2 355>		4 173
Concessions et droits similaires	596	38	6			640
Fonds commercial	365	9				374
Autres immobilisations incorporelles		431				431
Total amortissements et dépréciations	5 281	2 686	6	<2 355>	-	5 618
Total net	4 394					6 815

Les frais de développement immobilisés au cours de l'exercice, avant prise en compte du CIR correspondant, s'élèvent à 4 387 k€ à comparer à 3 394 k€ en 2008. Les projets sortis de l'actif et totalement amortis représentent un montant brut de 2 355 k€. Les autres immobilisations incorporelles qui figurent au bilan pour 2 422 k€ correspondent au coût d'acquisition TTC du portefeuille de contrats qui a été cédé à Medasys par Thales, la récupérabilité de la TVA faisant l'objet d'un différend. Le montant HT de ce portefeuille fait l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée restant à courir des marchés au moment de l'acquisition, évaluée en moyenne à 4 ans. L'amortissement comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 431 k€. Ces marchés sont identifiables et porteurs d'avantages économiques futurs.

1.1.4.2 Immobilisations corporelles

€'000	01.01.09	Acquisitions	Var. périm.	Cessions/Réd.	Inc. du change	31.12.09
Construction	188					188
Matériel et outillage industriel	107			<16>	<5>	86
Autres immobilisations corporelles	1 233	171	523	<121>		1 806
Total brut	1 528	171	523	<137>	<5>	2 080
€'000	01.01.09	Dotations	Var. périm.	Reprises	Inc. du change	31.12.09
Total amortissements	974	200	291	<134>	<4>	1 327
Total net	554					753

1.1.4.3 Immobilisations financières

€'000	01.01.09	Acquisitions	Var. périm.	Cessions/Réd.	Inc. du change	31.12.09
Prêts	220	37	5	<20>		242
Dépôts et cautionnements	235	107	64	<2>	<2>	402
Total brut	455	144	69	<22>	<2>	644
€'000	01.01.09	Dotations	Var. périm.	Reprises	Inc. du change	31.12.09
Provision pour dépréciation	0					0
Total net	455					644

1.1.4.4 Ecarts d'acquisition

€'000	01.01.09	Acquisitions	Var. périm.	Cessions/Réd.	Inc. du change	31.12.09
Total brut	6 002	4 363				10 365
€'000	01.01.09	Dotations	Var. périm.	Reprises	Inc. du change	31.12.09
Total dépréciation	1 280					1 280
Total net	4 722					9 085

Le total net correspond à Saric International pour 3 841 k€, à Mexys pour 881 k€, à l'activité SIH de Thales pour 773 k€, à MegaBus pour 1 707 k€, à SBO pour 1 201 k€ et à RT Consulting pour 782 k€.

1.1.4.5 Impôts différés actifs non courants

€'000	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Ecarts temporaires	12	64	449
Retraitements consolidés	189	157	127
Déficits fiscaux	653	816	481
Total	854	1 037	1 057

1.1.4.6 Créances à plus d'un an

€'000	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Créances et crédits d'impôts	-	-	1 510
Débiteurs divers	-	-	-
Clients, factures à établir	424	-	-
Clients douteux	76	53	59
Total brut	500	53	1 569
Provision pour dépréciation	70	51	56
Total net	430	2	1 513

Les factures à établir sont relatives aux contrats long terme dont les calendriers prévisionnels de facturation sont supérieurs à un an.

1.1.4.7 Stocks et en-cours

€'000	31.12.09	31.12.08	31.12.07
En-cours de production	10	18	-
Stock de marchandises	356	299	193
Total brut	366	317	193
Provision pour dépréciation	90	66	41
Total net	276	251	152

1.1.4.8 Créances clients et comptes rattachés a moins d'un an

€'000	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Clients	4 059	3 526	1 342
Effets à recevoir	-	-	4
Factures à établir	4 654	3 662	4 526
Total brut	8 713	7 188	5 872
Provision pour dépréciation	67		
Total net	8 646	7 188	5 872
€'000	31.12.09	31.12.08	31.12.07
60 jours	4 389	2 108	1 325
60 à 120 jours	760	1 920	502
> 120 jours	3 564	3 160	4 045
Total net	8 713	7 188	5 872

Medasys a toujours procédé à la décomptabilisation des créances cédées en affacturage. Pour se mettre en conformité avec les critères de décomptabilisation au regard d'IAS 39, un avenant au contrat de factoring sera mis en place en 2010 prévoyant notamment le transfert au factor du risque de retard de paiement des clients. Aussi, et afin de maintenir la comparabilité des comptes des exercices antérieurs et futurs, le Groupe a décidé de maintenir la déconsolidation des créances de l'actif. Si les créances cédées n'avaient pas été décomptabilisées l'incidence sur les comptes aurait été une augmentation de 4550 K€ des postes clients et dettes. Pour information, sur les 4 550 k€ de créances cédées au 31 décembre 2009, 4 271 k€ ont été encaissées au 31 mai 2010.

1.1.4.9 Autres créances à moins d'un an

€'000	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Acomptes et avoirs non parvenus	21	61	97
Créances sur personnel et organismes sociaux	53	54	29
Créances et crédits d'impôts	1901	2861	194
Créances TVA	281	194	132
Débiteurs divers	401	226	288
Produits à recevoir	25	5	10
Total brut	2 682	3 401	750
Provision pour dépréciation			17
Total net	2 682	3 401	733

1.1.4.10 Trésorerie et équivalent de trésorerie

€'000	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Sicav monétaire	4 406	4 125	6 095
Disponibilités	2 309	901	473
Total	6 715	5 026	6 568

1.1.4.11 Capitaux propres

1.1.4.11.1 Evolution du capital

Le capital est divisé en 13 983 115 actions, son montant est de 4 000 000 €, il n'a pas varié au cours de l'exercice.

1.1.4.11.2 Options de souscription d'actions

Le plan d'options de souscription d'actions nouvelles au profit des membres du personnel autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2003, dans la limite de 2.400.000 actions exerçables jusqu'au 31 décembre 2009 au prix de 1,77 € est devenu caduc à cette date sans qu'aucune option n'ait été exercée. Le plan d'attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de Medasys et des sociétés liées proposé à l'assemblée générale du 23 mai 2008 n'ayant pas été approuvé, il n'existe plus de plan d'incitation du personnel portant sur des titres de la société.

1.1.4.12 Provisions pour risques et charges et pour dépréciations

€'000	01.01.09	Dotations	Reprises		Variation	31.12.09
			utilisées	non utilisées	périmètre	
Provisions pour litiges	320	89	26		144	527
Provision retraite	348	86			100	534
Provisions pour risques et charges	668	175	26	0	244	1 061
Dépréciation des immobilisat. incorporelles	332					332
Dépréciation des stocks et en-cours	66	14	55		65	90
Dépréciation des comptes clients	51	58			29	138
Provisions pour dépréciation	449	72	55	0	94	560
Total	1 117	247	81	0	338	1 621

Les provisions pour risques et charges sont principalement de nature sociale.

Le montant des engagements de retraite est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite à 65 ans. Il tient compte d'un coefficient de présentisme basé sur le turn-over par classes d'âge et d'un taux de charges sociales de 40 % et cela conformément aux modifications apportées par la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2008. Les calculs sont actualisés au taux de 4 % et prennent en compte une progression salariale de 2 %. L'espérance de vie des bénéficiaires a été intégrée dans le calcul en prenant en compte la table de mortalité TH0002.

1.1.4.13 Emprunts et dettes financières à plus d'un an

€'000	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 268	1 050	220
Avance Coface	-	-	203
Autres dettes	1 464	-	-
Total	3 732	1 050	423

Le Groupe n'a pas d'emprunts ou de dettes financières à plus de cinq ans.

Les couvertures de taux type « swap » relatives aux emprunts bancaires se présentent comme suit :

Date	Montant (en k€)	Taux Swap	Marge s/ taux	Taux fixe
mai-09	575	2,58%	1,35%	3,93%
juin-09	900	2,65%	1,35%	4,00%

1.1.4.14 Fournisseurs et autres dettes à plus d'un an

€'000	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Avance subventions	483	463	110
Charges à payer	46	66	86
Total	529	529	196

Concernant les subventions se reporter à la note 4.1.2.2.11.

1.1.4.15 Emprunts et dettes financières à moins d'un an

€'000	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Emprunts auprès d'établissements de crédit	668	360	280
Avance Coface	-	387	-
Crédits spot	750	753	553
Agios courus non échus	35	30	5
Autres dettes	2 200	-	-
Total	3 653	1 530	838

L'essentiel des crédits court terme sont basés sur le taux de l'Euribor. L'intégralité de l'endettement est en euro.

1.1.4.16 Fournisseurs et autres dettes à moins d'un an

€'000	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Fournisseurs	2 029	1 587	1 356
Effets à payer	-	21	22
Fournisseurs factures non parvenues	512	311	245
Avances et acomptes reçus	-	6	112
Clients, avoirs à établir	-	11	3
Personnel, rémunérations et charges dues	1 626	1 173	987
Organismes sociaux	2 274	1 429	1 341
Etat, impôt sur les bénéfices	4	-	-
Etat, TVA	2 521	1 674	1 386
Etat, charges à payer	398	248	292
Créditeurs divers	520	226	208
Total	9 884	6 686	5 952

1.1.4.17 Produits constatés d'avance

€'000	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Produits constatés d'avance	730	221	745
Total	730	221	745

Au 31 décembre 2009, les produits constatés d'avance comprennent 482 k€ de factures de maintenance de la société MegaBus émises en décembre et se rattachant à l'exercice 2010.

1.1.5 Notes relatives à l'état du résultat global consolidé

1.1.5.1 Autres produits ordinaires

€'000	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Production immobilisée	4 302	3 394	2 828
Production stockée	<8>	<65>	-
Subvention d'exploitation	420	32	73
Divers	25	114	-
Total	4 739	3 475	2 901

1.1.5.1.1 Production immobilisée

€'000	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Frais de développement immobilisés	3 389	3 201	2 541
Frais de personnel	910	193	287
Sous-traitants	4 299	3 394	2 828
Livraisons à soi-même	-	-	-
Immobilisations incorporelles	3	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-
Total	4 302	3 394	2 828

1.1.5.2 Dotations nettes aux amortissements et provisions

€'000	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 886	2 402	2 662
Flux de provisions sur actif circulant	18	<20>	<17>
Flux de provisions pour risques et charges	149	<144>	<72>
Total	3 053	2 238	2 573

1.1.5.3 Autres produits et charges exceptionnels non courants

€'000	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Résultat de cession d'éléments d'actifs	<3>	<22>	<368>
Total	<3>	<22>	<368>

1.1.5.4 Résultat financier

€'000	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Revenus des valeurs mobilières de placement	73	170	177
Gains de change	21	41	2
Autres produits financiers	3	11	8
Reprises de provisions pour risques financiers			9
Produits financiers	97	222	196
Perte financières d'actualisation des éléments d'actifs	<14>	<13>	
Intérêts financiers	<223>	<234>	<225>
Pertes de change	<25>	<7>	<8>
Autres charges financières	<20>		
Charges financières	<282>	<254>	<233>
Total	<185>	<32>	<37>

1.1.5.5 Impôt sur les bénéfices

Au 31 décembre 2009, le montant des impôts différés s'établit à 854 K€. Les perspectives à moyen terme du Groupe permettent d'envisager l'utilisation probable dans les prochaines années des impôts différés actifs.

Compte tenu de la faible contribution des filiales étrangères aux résultats futurs du groupe, leurs reports déficitaires ne sont pas activés.

1.1.5.5.1 Détail de l'impôt

€'000	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Impôts sur les bénéfices	<57>	<96>	<20>
Impôts différés	<438>	<60>	1 029
Total	<495>	<156>	1 009

1.1.5.5.2 Créances et dettes d'impôt

€'000	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Créances			
Etat, impôt sur les bénéfices	34	-	-
Crédit d'impôt recherche	1 867	2 861	1 704
Etat, TVA	486	194	133
Total	2 387	3 055	1 837
Dettes			
Etat, impôt sur les bénéfices	4	-	-
Etat, TVA	2 316	1 674	1 386
Etat, charges à payer	398	248	292
Total	2 718	1 922	1 678

Par suite des dispositions adoptées par la loi de Finances 2008, la créance liée au Crédit d'Impôt Recherche (CIR) a vu son montant croître de façon significative de 1 704 k€ en 2007 à 2 861 k€ en 2008 intégralement réglée au cours du premier semestre 2009. Au 31.12.09, elle s'établit à 1 867 k€ et a été réglée début avril 2010.

1.1.5.5.3 Imposition différée

€'000	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Déficits ordinaires reportables	1 960	2 447	1 443
Ecart temporels	186	244	1 347
Retraitements consolidés	344	216	297
Bases d'impôts différés	2 490	2 907	3 087
Taux d'impôt applicable	33,33%	33,33%	33,33%
Impôts différés	830	969	1 029

1.1.5.6 Résultat par action

€'000	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	13 983 115	13 983 115	13 983 115
Incidence pondérée de l'autocontrôle	<153 960>	<39 492>	
Augmentation pondérée du nombre d'actions en circulation			
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	13 829 155	13 943 623	13 983 115
Résultat net par action en €	0,07	0,03	0,23
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	13 829 155	13 943 623	13 983 115
Incidence de l'exercice des options 2003			2 090 000
Nombre d'actions susceptibles d'être créées			2 090 000
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action	13 829 155	13 943 623	16 073 115
Résultat net dilué par action en €	0,07	0,03	0,20

Au cours de l'exercice 2009, il n'a pas existé de risque de dilution car le prix de souscription des options, 1,77 €, a été largement supérieur au cours moyen de l'action durant cette période. Au 31 décembre 2009, les options sont devenues caduques.

1.1.6 Autres informations

1.1.6.1 Engagements hors bilan

1.1.6.1.1 Engagements reçus

	RT Consulting	SBO Conseil	Megabus	Mexys
Montant maximum de la garantie de passif reçu	150 k€	150 k€	150 k€	150 k€
Date limite de mise en jeu pour motif fiscal ou social	31.01.12	31.01.13	31.07.12	31.05.11
Date limite de mise en jeu pour autre motif	31.01.10	30.06.10	31.07.10	Echu

1.1.6.1.2 Engagements donnés

€'000	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Garantie de déclarations et garantie en faveur de IB Groupe	-	500	500
Gage du fonds de commerce Mexys au profit de Delta Lloyd en garantie du crédit CT	100	100	-
Promesse de nantissement des titres de Mexys en garantie de l'emprunt HSBC	-	-	-
Nantissement des titres de SBO en garantie de l'emprunt Banque Populaire	900	-	-
Nantissement des titres de Megabus en garantie de l'emprunt Banque Populaire	575	-	-
Engagement donné en faveur de PIH relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	905	1 280	-
Engagement maximum du complément de prix relatif à l'acquisition de Mexys	650	650	-
Engagement maximum du complément de prix relatif à l'acquisition de Megabus (dont 25 000 titres Medasys)	714	-	-
Engagement maximum du complément de prix relatif à l'acquisition de SBO Conseil	1 053	-	-
Engagement maximum du complément de prix relatif à l'acquisition de RT Consulting	637	-	-
Cautions données pour le compte de Bluemega Technology	100	100	100
Cautions données aux clients (dont 5 Sicav nanties auprès de la banque HSBC)	133	133	133
Total	5 767	2 763	733



Il n'existe pas d'engagements commerciaux ou contractuels significatifs. Tous les engagements hors bilan significatifs figurent ci-dessus.

Le plan de formation de Medasys S.A. inclut les formations éligibles au Droit individuel à la formation (DIF). Ces formations sont dispensées dans le cadre du temps de travail. En conséquence, aucune provision n'est constatée.

1.1.6.1.3 Engagements pris en faveur des membres du Directoire

Indemnité forfaitaire correspondant à une année de rémunération, toutes primes incluses, au cas où il serait mis fin à leur fonction les amenant à quitter le Groupe pour toute autre raison que faute grave.

Conformément à la Loi Tepas (travail, emploi, pouvoir d'achat) du 21 août 2007, des conditions de performance ont été associées à l'octroi de cette indemnité forfaitaire.

1.1.6.1.4 Créances cédées en affacturage

€'000	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Montant des créances cédées par Medasys	4 550	2 959	3 092
Total	4 550	2 959	3 092

1.1.6.1.5 Autres passifs éventuels

La notification de rectification par l'administration fiscale, le 15 juillet 2009, suite à une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2006 et 2007. Medasys l'a contesté et en conséquence n'a comptabilisé aucune provision pour risques. L'impact de cette proposition de rectification pourrait affecter les impôts différés de 105 k€.

1.1.7 Données sociales et autres informations

1.1.7.1 Rémunérations des dirigeants et des organes de contrôles

- Le montant global brut des rémunérations des membres du Directoire comptabilisé au titre de 2009 s'est élevé à 490 172 € à comparer à 390 488 € en 2008 et à 360 036 € en 2007..
- Options de souscription d'action : Le Groupe n'a plus de plan de stock d'options et par conséquent n'a pas comptabilisé de charges à ce titre en 2009.
- Jetons de présence : Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 15 mai 2009, 48 000 € ont été comptabilisés en 2009 pour les membres du Conseil de surveillance répartis de façon égale entre les cinq membres, soit 9 600 € chacun. Le montant comptabilisé au titre de chacun des exercices 2008 et 2007 était également de 48 000 €. Sur autorisation du conseil de surveillance en date du 30 mars 2009, la société a attribué à Monsieur Alexis Westermann, vice-président du conseil de surveillance, une rémunération exceptionnelle d'un montant de 120 000 €, plus 10 000 € d'indemnités forfaitaires pour frais, comptabilisées en charge en 2009 au titre des missions qui lui ont été confiées dans le cadre d'opérations d'assistance à la conclusion d'accords stratégiques et d'études d'opportunités de croissance externe. En 2008 et en 2007, les montants étaient respectivement frais compris de 130 000 € et de 102 250 €.

1.1.7.2 Effectifs

(en nombre de salariés)	Medasys sa	Medasys Japon	Mexys sa	Noesis sa	MegaBus sas	RT C. sas	SBO sas	au 31.12.09	au 31.12.08	au 31.12.07
Ingénieurs et cadres	123	1	1	8	15	22	18	188	114	116
Employés, techniciens et apprentis	11	8	13	1	15	4	0	52	36	18
Total	134	9	14	9	30	26	18	240	150	134

1.1.7.2.1 Charges de personnel

Le montant des charges de personnel est de 14 415 k€ à comparer à 10 178 k€ en 2008 et à 9 537 k€ en 2007. L'impact du changement de périmètre sur les charges de personnel de l'exercice 2009 s'élève à 2 536 k€. La différence correspond à l'intégration de l'équipe Thales, à l'augmentation des effectifs de 3 personnes ainsi qu'à l'augmentation moyenne des salaires de 2%.

1.1.7.2.2 Répartition géographique (cf. tableau ci-dessus)

1.1.7.3 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement important n'est intervenu depuis le 1er janvier 2010.



**ANNEXE D: RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU
31 DECEMBRE 2009**

SFECO & FIDUCIA AUDIT
55, rue Cortambert
75116 Paris

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

MEDASYS

Société Anonyme
Espace Technologique de Saint Aubin
91193 Gif-sur-Yvette

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société MEDASYS, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

MEDASYS

2 / 3

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Comme indiqué dans l'annexe aux paragraphes 1.1.2 et 1.1.4.8, votre société a procédé à la décomptabilisation des créances cédées en affacturage bien que les critères au regard d'IAS 39 ne soient pas complètement remplis. En conséquence, le poste « Clients et comptes rattachés » et le poste « Emprunts et dettes financières à moins d'un an » figurant dans l'état de la situation financière consolidée sont sous-évalués de 4 550 milliers d'euros. Cette anomalie n'a pas d'incidence sur le résultat de l'exercice.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus :

- la note 1.1.2.2.3 expose les règles et méthodes comptables relatives à l'inscription à l'actif des frais de développement et à leur amortissement,
- les notes 1.1.2.2.2 et 1.1.2.2.4 exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des écarts d'acquisition,
- la note 1.1.5.5 expose l'estimation faite par votre société relative à l'activation des impôts différés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe ainsi que des estimations comptables, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application et nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de l'estimation relative à l'activation des impôts différés.

MEDASYS

3 / 3

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 14 juin 2010

Les Commissaires aux Comptes

SFECO & FIDUCIA AUDIT



Eric THIVIND

Deloitte & Associés



Gabriel ATTIAS

ANNEXE E: COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008

Situation financière Consolidée

Bilan consolidé

€'000

		IFRS au 31.12.08	IFRS au 31.12.07	IFRS au 31.12.06
ACTIF				
	§			
Immobilisations incorporelles	4.1.4.1	4 394	4 742	5 223
Immobilisations corporelles	4.1.4.2	554	395	273
Immobilisations financières	4.1.4.3	455	438	474
Actif immobilisé		5 403	5 575	5 970
Ecarts d'acquisition	4.1.4.4	4 722	3 854	3 842
Actifs non courants destinés à être cédés				
Impôts différés actifs non courants	4.1.4.5	1 037	1 057	
Créances à + d'un an	4.1.4.6	2	1 513	1 255
Total actif non courant		11 164	11 999	11 067
Stocks et en-cours	4.1.4.7	251	152	217
Clients et comptes rattachés	4.1.4.8	7 188	5 872	5 834
Autres créances à - 1 an	4.1.4.9	3 401	733	1 085
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.1.4.10	5 026	6 568	3 641
Charges constatées d'avance		250	187	152
Total actif courant		16 116	13 512	10 929
Total de l'actif		27 280	25 511	21 996
PASSIF				
Capital	4.1.4.11	4 000	21 317	21 317
Primes		1 947	8 926	8 926
Réserves	4.1.4.11	10 996	<16 088>	<15 140>
Ecarts de conversion		<972>	<1 010>	<1 004>
Résultat de l'exercice		384	3 257	<848>
Capitaux propres part du Groupe		16 355	16 402	13 251
Intérêts minoritaires		169	131	75
Total capitaux propres		16 524	16 533	13 326
Provisions pour acquisition de titres		4		
Provisions pour risques et charges	4.1.4.12	668	796	829
Impôts différés passifs non courants		68	28	
Emprunts et dettes financières + 1 an	4.1.4.13	1 050	423	284
Fournisseurs et autres dettes + 1 an	4.1.4.14	529	196	
Total passif non courant		2 319	1 443	1 113
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.1.4.15	1 530	838	1 555
Fournisseurs et autres dettes - 1 an	4.1.4.16	6 686	5 952	5 973
Produits constatés d'avance	4.1.4.17	221	745	29
Total passif courant		8 437	7 535	7 557
Total du passif		27 280	25 511	21 996

Compte de résultat consolidé

€'000

		IFRS		IFRS		IFRS	
		Exercice 2008		Exercice 2007		Exercice 2006	
	§						
Chiffre d'affaires	4.1.3.3.1	14 707	100%	16 892	100%	11 938	100%
Cout des ventes		<1 232>	-8%	<1 582>	-9%	<1 401>	-12%
Marge brute		13 475	92%	15 310	91%	10 537	88%
Autres produits ordinaires	4.1.5.1	3 559	24%	3 158	19%	3 378	28%
Autres charges d'exploitation		<3 301>	-22%	<3 013>	-18%	<3 199>	-27%
Impôts et taxes		<398>	-3%	<444>	-3%	<330>	-3%
Charges de personnel		<10 304>	-70%	<9 480>	-56%	<9 181>	-77%
Dotations et reprises aux amort. et aux prov.	4.1.5.2	<2 413>	-16%	<2 660>	-16%	<2 292>	-19%
Résultat opérationnel avant divers et impairment		618	4%	2 871	17%	<1 087>	-9%
Divers	4.1.5.4	3	-	<578>	-3%	307	3%
Dépréciation du Goodwill		-		-		-	
Résultat opérationnel courant		621	4%	2 293	14%	<780>	-7%
Résultat financier	4.1.5.3	<32>	-	<37>	-	<38>	-
Résultat avant impôts		589	4%	2 256	13%	<818>	-7%
Impôts dus sur les bénéfices	4.1.5.5.1	<96>	-1%	<20>	-	<16>	-
Impôts différés sur les bénéfices	4.1.5.5.1	<60>	-	1 029	6%	-	-
Résultat net des activités poursuivies		433	3%	3 265	19%	<834>	-7%
Résultat net des activités abandonnées	4.1.5.6	-		-		<16>	-
Résultat net		433	3%	3 265	19%	<850>	-7%
Part revenant aux minoritaires		49	-	8	-	<2>	-
Résultat net revenant au Groupe		384	3%	3 257	19%	<848>	-7%
Résultat net par action (en €)	4.1.5.7	0,03		0,23		<0,06>	
Résultat net dilué par action (en €)	4.1.5.7	0,03		0,20		<0,05>	
Résultat net des activités poursuivies par action (en €)	4.1.5.7	0,03		0,23		<0,06>	
Résultat net des activités poursuivies dilué par action (en €)	4.1.5.7	0,03		0,20		<0,05>	

Tableau des flux de trésorerie consolidés

€'000	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Résultat net des sociétés intégrées	433	3 265	<850>
Dotations nettes aux amortissements et provisions	2 238	2 563	2 248
Résultat net des activités abandonnées			<109>
Charges (produits) d'impôts différés	60	<1 029>	
Plus et moins values de cession d'éléments d'actif	72	368	1
Capacité d'autofinancement	2 803	5 167	1 290
Variation calculée du besoin en fonds de roulement	<2 123>	1 008	<1 446>
Variation du compte courant des activités abandonnées			
Variation du besoin en fonds de roulement	<2 123>	1 008	<1 446>
Trésorerie provenant des activités d'exploitation	680	6 175	<156>
Production immobilisée d'actifs incorporels (logiciels) et corporels *	<1 895>	<2 380>	<2 284>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	<13>	<16>	<233>
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<208>	<254>	
Acquisition d'immobilisations financières	<34>	<24>	
Produits sur cessions d'immobilisations	100		
Investissements nets d'exploitation	<2 050>	<2 674>	<2 517>
Encaissements sur immobilisations	33	73	106
Résultat net des activités abandonnées			
Acquisition de filiale sous déduction de trésorerie acquise	<792>	27	
Incidence des variations de périmètre		13	
Trésorerie provenant des investissements	<759>	113	106
Remboursements d'emprunts	<85>	<105>	<40>
Souscriptions d'emprunts	881	204	476
Cession (acquisition) d'actions d'autocontrôle	17	<100>	
Produits (pertes) de cession d'action d'autocontrôle	<63>		
Variation des financements à court terme	262	<676>	27
Dividendes versés aux actionnaires	<418>		
Augmentation de capital			
Trésorerie produite par les opérations de financement	594	<677>	463
Incidence des variations de change et divers	<7>	<14>	<25>
Variation nette de la trésorerie	<1 542>	2 923	<2 129>
Disponibilités	473	554	1 315
Valeurs mobilières de placement hors autocontrôle	6 095	3 091	4 459
Trésorerie à l'ouverture	6 568	3 645	5 774
Disponibilités	901	473	554
Valeurs mobilières de placement hors autocontrôle	4 125	6 095	3 091
Trésorerie à la clôture	5 026	6 568	3 645
Décomposition de la variation de trésorerie	<1 542>	2 923	<2 129>

* La production immobilisée d'actifs est diminuée du montant du CIR



Variation des capitaux propres consolidés

Part du Groupe Exercice 2007 €000	Solde au 01.01.07	Affectat. du résultat 2006	Dividendes versés	Auto- contrôle	Réduction de capital	Autres	Résultat au 31.12.07	Solde au 31.12.07
Capital social	21 317							21 317
Primes d'émis, fusion & apport	8 926							8 926
<i>s/total</i>	<u>30 243</u>							<u>30 243</u>
Réserves consolidées	< 15 140>	< 848>						< 15 988>
Autocontrôle	0			< 100>				< 100>
Réserves	< 15 140>	< 848>		< 100>				< 16 088>
Ecart de conversion	< 1 004>					< 6>		< 1 010>
Résultat de l'exercice	< 848>	848					3 257	3 257
Total	13 251	-	-	< 100>	-	< 6>	3 257	16 402

Part du Groupe Exercice 2008 €000	Solde au 01.01.08	Affectat. du résultat 2007	Dividendes versés	Auto- contrôle	Réduction de capital	Autres	Résultat au 31.12.08	Solde au 31.12.08
Capital social	21 317				< 17 317>			4 000
Primes d'émis, fusion & apport	8 926				< 6 979>			1 947
<i>s/total</i>	<u>30 243</u>				<u>< 24 296></u>			<u>5 947</u>
Réserves consolidées	< 15 988>	3 257	< 418>	< 63>	24 296	< 5>		11 079
Autocontrôle	< 100>			17				< 83>
Réserves	< 16 088>	3 257	< 418>	< 46>	24 296	< 5>		10 996
Ecart de conversion	< 1 010>					38		< 972>
Résultat de l'exercice	3 257	< 3 257>					384	384
Total	16 402	-	< 418>	< 46>	-	33	384	16 355

Part des Minoritaires Exercice 2007 €000	Solde au 01.01.07	Affectat. du résultat 2006	Dividendes versés	Auto- contrôle	Réduction de capital	Autres	Résultat au 31.12.07	Solde au 31.12.07
Réserves consolidées	88	< 2>				56		142
Ecart de conversion	< 11>					< 8>		< 19>
Résultat de l'exercice	< 2>	2					8	8
Total	75	-	-	-	-	48	8	131

Part des Minoritaires Exercice 2008 €000	Solde au 01.01.08	Affectat. du résultat 2007	Dividendes versés	Auto- contrôle	Réduction de capital	Autres	Résultat au 31.12.08	Solde au 31.12.08
Réserves consolidées	142	8				< 30>		120
Ecart de conversion	< 19>					19		0
Résultat de l'exercice	8	< 8>					49	49
Total	131	-	-	-	-	< 11>	49	169

4.1 Annexe aux comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe Medasys de l'année 2008 ont été arrêtés par le Conseil de Surveillance du 30 mars 2009 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 15 mai 2009.

Les états financiers sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire.

4.1.1 Faits significatifs de l'exercice

L'exercice 2008 a été marqué par :

- l'acquisition, le 21 mai, de la société belge Mexys spécialisée dans le domaine des logiciels d'anesthésie.
- Dans le cadre de la convention de cession d'actions de cette société qui porte sur l'intégralité de son capital pour un montant de 650 k€, une clause de complément de prix a été prévue en fonction de la réalisation d'un niveau de chiffre d'affaires cumulé sur une période de 24 mois, du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2010. Dans l'hypothèse où l'objectif convenu de chiffre d'affaires serait atteint, le complément de prix serait de 500 k€ et pourrait atteindre 650 k€ en cas de dépassement notable. La norme IFRS 3 stipule que les compléments de prix dépendants d'événements futurs doivent être intégrés dans le coût du regroupement d'entreprise à la condition qu'ils soient probables et qu'ils puissent être évalués de façon fiable. Malgré un bon carnet de commande au 31 décembre 2008, le niveau de chiffre d'affaires des neuf premiers mois est en retrait par rapport à nos hypothèses budgétaires. Compte tenu de ce retard initial, le versement d'un complément de prix semble aujourd'hui peu probable sans pour autant remettre en cause les perspectives de développement de cette activité.
- En conséquence, aucun complément de prix n'a été comptabilisé dans le goodwill. Il s'établit au 31 décembre 2008 à 881 k€. Il est constitué du coût d'acquisition de 672 k€ et des capitaux propres négatifs de Mexys pour 209 k€.
- L'éventuelle affectation de ce goodwill sera opérée dans les 12 mois à compter de la date d'acquisition, soit au plus tard en avril 2009.
- l'accord de partenariat avec Bull pour la diffusion sur le marché français du système DxCare® de Medasys auprès des établissements de santé publics et privés de taille moyenne.
- la résiliation par Medasys du contrat général de licence et de distribution signé en mai 2007 avec Thales.
- La collaboration entre Medasys et Thales a débuté en avril 1998 à l'occasion de la réalisation du système d'information clinique de l'Hôpital Européen Georges Pompidou. Les deux sociétés ont ensuite coopéré au déploiement des dossiers patients du CHU de Bordeaux, du CH de Pontoise, de la Fondation Hôpital Saint-Joseph à Paris et de celui des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.
- Fin mars 2007, la mise en oeuvre du système d'information patient des 38 établissements de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) a été confiée à un consortium conduit par Thales sur la base d'une solution intégrant le logiciel de gestion de soins et de patients DxCare® de Medasys. Ce marché majeur entre Thales et l'AP-HP, le plus important jamais conclu dans le domaine de l'informatique hospitalière en France, portait sur un montant HT de l'ordre de 70 M€. Dans ce contexte, Medasys et Thales ont conclu, fin mai 2007, une convention cadre aux termes de laquelle Medasys a consenti à Thales un droit exclusif de licence et de distribution du logiciel DxCare® auprès des grands établissements de santé européens. En juin 2007, le CHU de Rennes a également retenu l'offre présentée par Thales autour de DxCare®.
- La signature de cette convention a été suivie de la conclusion entre les sociétés Thales et Medasys de deux accords particuliers relatifs à deux marchés hospitaliers dont le marché de l'AP-HP.
- Dans les tous derniers jours de 2007, l'AP-HP a résilié le marché qu'elle avait attribué, neuf mois auparavant, à Thales et a publié un nouvel appel d'offres. Début janvier, Thales a annulé l'accord particulier signé avec Medasys concernant le contrat de l'AP-HP. Par ailleurs, Thales qui a unilatéralement décidé de ne pas répondre à ce nouvel appel d'offres, aurait engagé des actions en justice à l'encontre de l'AP-HP.
- Parallèlement, à la suite de manquements graves de Thales dans l'exécution de la convention cadre de licence et de distribution conclue en mai 2007, Medasys a, le 20 mai 2008, constaté la résiliation de plein droit de cette convention et engagé une action à l'encontre de Thales en réparation des préjudices très importants subis du fait de cette résiliation. Cette action fait actuellement l'objet d'une procédure de médiation préalable. Dans ce cadre, des négociations ont été entamées afin de parvenir à un accord portant sur la cession par Thales de son activité d'intégration de systèmes d'information hospitaliers à Medasys. Ces



négociations sont à un stade très avancé. Dans l'hypothèse où elles aboutiraient, elles régleraient définitivement les relations entre les deux sociétés.

- une réduction du capital par apurement d'une partie des pertes. Il est désormais de 4 000 000 €, le nombre d'actions demeurant inchangé.
- la distribution du premier dividende dans l'histoire de la société. Il s'est élevé à 418 k€.
- une situation de trésorerie nette de 2,4 M€ au 31 décembre 2008.

4.1.2 Règles et méthodes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'adoption des normes comptables internationales, les états financiers du Groupe Medasys au titre de l'exercice 2008 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2008 et tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Les nouvelles interprétations suivantes, parues au Journal officiel de l'Union européenne à la date de clôture des comptes, sont également appliquées mais elles n'ont pas d'effet sur l'information financière présentée :

- IFRIC 11 - IFRS 2 portant sur les transactions intra-groupes dont le règlement est fondé sur des actions,
- IFRIC 13 portant sur les programmes de fidélisations client,
- IFRIC 14 – IAS 19 portant sur les actifs de régime à prestations définies et obligations de financement minimum.

Le Groupe n'a appliqué aucune norme ni interprétation par anticipation, en particulier, aucune des normes et interprétations suivantes déjà adoptées mais d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2008 :

- IAS 1 (révisée) – Présentation des états financiers,
- IAS 23 (révisée) – Coût d'emprunt,
- IFRS 2 (amendement) – Conditions d'acquisition des droits et annulation,
- IFRS 8 – Informations sectorielles.

Le Groupe procède actuellement à une analyse des effets pratiques de ces nouvelles normes. Les impacts de ces textes sur les états financiers sont en cours de chiffrage. Le Groupe n'attend pas d'impact significatif sur les états financiers du fait de l'adoption de ces normes et interprétations.

Au vu des dernières précisions qui sont venues confirmer l'application de la norme IAS 20, le Groupe Medasys a été amené à reconsidérer le traitement comptable du CIR. Désormais, le CIR est déduit des actifs qu'il subventionne. Conformément à la norme IAS 8, les exercices antérieurs ont été retraités comme si la nouvelle méthode avait toujours été appliquée.

Pour mémoire, le CIR a été traité de la façon suivante au cours des exercices passés :

- jusqu'en 2006, le CIR a été comptabilisé en déduction de l'impôt sur les bénéfices,
- en 2007, un changement de présentation a été effectué, se traduisant par le reclassement du CIR en produit d'exploitation (au lieu de la déduction de l'impôt sur les bénéfices). Ce changement de présentation n'a pas eu d'impact sur le résultat consolidé.

L'impact de ce changement de méthode sur les exercices antérieurs est le suivant ::

€'000	Autres produits ordinaires	Dot. et reprises aux amort. et prov.	Résultat opérationnel courant	Impôts sur les bénéfices	Résultat net part du groupe	Capitaux propres
Exercice clos le 31/12/2005						
Comptes publiés	2 793	-1 845	144	315	3 867	14 528
Comptes retraités	2 793	-1 845	144	-94	3 458	14 119
Différence	0	0	0	-409	-409	-409
Exercice clos le 31/12/2006						
Comptes publiés	3 378	-2 428	-916	587	-381	14 127
Comptes retraités	3 378	-2 292	-780	-16	-848	13 251
Différence	0	136	136	-603	-467	-876
Exercice clos le 31/12/2007						
Comptes publiés	3 605	-2 997	2 403	-20	3 367	17 388
Comptes retraités	3 158	-2 660	2 293	-20	3 257	16 402
Différence	-447	337	-110	0	-110	-986

Présentation des états financiers consolidés

La norme IAS 1 « Présentation des états financiers » prévoit de présenter séparément au bilan les éléments courants et non courants. Les éléments d'actif et de passif relatifs aux cycles d'exploitation et ceux dont l'échéance est inférieure à douze mois sont présentés dans les éléments courants. Tous les autres éléments sont classés comme des éléments non courants. Les impôts différés actif et passif sont des éléments non courants.

Le groupe présente son compte de résultat par nature.

Le résultat opérationnel courant représente l'ensemble des produits et des charges ne résultant pas des activités financières et de l'impôt.

Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. L'évaluation des frais de développement, des fonds de commerce et des goodwill, les provisions pour risques et charges, les impôts différés sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

4.1.2.1 Informations relatives aux méthodes comptables

4.1.2.1.1 Comptabilisation des acquisitions

Les acquisitions de sociétés effectuées en numéraire ont été comptabilisées au prix d'acquisition de leurs titres. La société concernée par cette méthode est : Saric International, acquise le 10 novembre 2000.

L'acquisition de la société Ingénierie Solutions & Systèmes-Santé en date du 28 décembre 2000 a été réalisée par échange d'actions et comptabilisée à la valeur nette comptable.

En ce qui concerne les sociétés dont l'achat a été comptabilisé au prix d'acquisition des titres, la différence entre ce prix et la situation nette comptable de la société considérée à la date d'achat forme l'écart de première consolidation. Il comprend, d'une part, les écarts d'évaluation afférents à certains éléments identifiables qui sont ainsi réestimés pour les amener à la valeur retenue pour la détermination de la valeur globale de l'entreprise et, d'autre part, un solde non affecté intitulé « Ecart d'acquisition ».

4.1.2.1.2 Ecarts de conversion

Les écarts de conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont enregistrés en résultat au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

4.1.2.1.3 Résultat Divers

Le résultat divers est constitué par les charges et les produits résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière.



4.1.2.1.4 Résultat des activités abandonnées

Le résultat des activités abandonnées correspond à celui d'une ligne d'activité principale et distincte dont le Groupe s'est séparé.

4.1.2.2 Méthodes de consolidation

4.1.2.2.1 Critères de consolidation

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement à plus de 50% par la société Medasys SA sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

4.1.2.2.2 Date d'arrêt des comptes

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur situation, arrêtée au 31 décembre, et retraitée le cas échéant en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

4.1.2.2.3 Date d'effet des acquisitions et des cessions

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective soit à la date d'acquisition des titres, soit à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a eu lieu en plusieurs fois, soit à la date prévue par le contrat d'acquisition si celui-ci prévoit le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres. La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

4.1.2.2.4 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis en € selon la méthode suivante :

- Les éléments d'actif et passif, sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice;
- Les comptes de résultat, sur la base des taux moyens de change de l'exercice;
- Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre taux de change moyen et taux de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

4.1.2.2.5 Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

4.1.2.3 Règles et méthodes d'évaluation

4.1.2.3.1 Ecarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation constatés à l'occasion d'une prise de participation, définis comme la différence entre le coût d'acquisition (frais compris) des titres et la quote-part acquise dans la situation nette retraitée de la société consolidée estimée à la date d'acquisition, sont, le cas échéant, affectés aux postes appropriés du bilan consolidé. Conformément à IFRS 3, Medasys dispose d'un délai de 12 mois depuis la date d'acquisition pour finaliser cette affectation. Le solde non affecté correspond à l'écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition positifs sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique « Ecarts d'acquisition ». Ils sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie. En application de la norme IAS 36, ils sont soumis à des tests d'évaluation annuels basés sur des analyses spécifiques établies en fonction des chiffres d'affaires générés par chaque activité pour détecter d'éventuelles pertes de valeur (impairment). Les dépréciations sur les écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

4.1.2.3.2 Immobilisations incorporelles

Les travaux de développement de logiciels dont les sociétés se réservent la propriété sont immobilisés à leur prix de revient directement attribuable lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;
- la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;
- l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne);



- des ressources suffisantes existent pour compléter ou commercialiser ou utiliser le logiciel ou procédé;
- la rentabilité du logiciel peut être démontrée avec une probabilité suffisante ;

Les frais de développement immobilisés sont amortis linéairement sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation.

Les montants nets des frais de développement engagés à la clôture de l'exercice font l'objet de test de perte de valeur annuel

Les licences et brevets sont amortis en 1 an.

Les autres actifs incorporels acquis lors d'opérations d'acquisition figurent pour leur montant comptable. A chaque clôture d'exercice, ils peuvent individuellement faire l'objet d'une dépréciation pour tenir compte de leur baisse de valeur éventuelle en fonction des éléments obtenus du marché.

Concernant les fonds de commerce, l'appréciation de leur valeur repose sur l'actualisation des critères définis au moment de leur acquisition : suivi des variations de ventes et de marge brute, réalisées et projetées pour chacun d'entre eux. Ils sont très largement dépréciés depuis décembre 2005.

4.1.2.3.3 Dépréciations des actifs non financiers

Les actifs non financiers sont soumis à un test de perte de valeur annuel. Ils concernent pour l'essentiel les écarts d'acquisition et les travaux de développement. Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable. Cette valeur recouvrable est constituée par la valeur d'utilité. Elle est réalisée sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes. Les 5 premières années sont calculées à partir des chiffres du budget et du plan à moyen terme qui sont ensuite projetés sur les 5 années suivantes. La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie (après IS) attendus de l'utilisation de l'actif et de sa sortie in fine. Le taux d'actualisation retenu incluant la prime de risque est de 10%.

4.1.2.3.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition). L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée selon les différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

- Installations générales	5 ou 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans
- Installations techniques, matériels et outillage	5 ans
- Matériel de transport	5 ans

4.1.2.3.5 Immobilisations financières

La valeur brute immobilisée est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

4.1.2.3.6 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au prix de revient selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de la période considérée en fonction de l'antériorité des produits achetés.

4.1.2.3.7 Prise en compte du chiffre d'affaires et créances

- Biens : Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison des biens et à la réception des services par le client. Dans l'hypothèse où la société doit s'acquitter ultérieurement de certaines obligations liées à ces opérations, une provision pour charge d'exploitation est enregistrée sur l'exercice de réalisation de la vente.
- Licences : Le produit des concessions de licences est enregistré à la date de livraison du programme source, ou « master ». Dans le cas où ces concessions font l'objet d'un échelonnement, le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment de la livraison au client final, conformément aux normes de la profession utilisées au niveau international.
- Prestations de services : Le groupe adopte, la méthode préférentielle de l'avancement pour comptabiliser le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées dans le cadre d'un contrat long terme, qui est conforme aux exigences de la norme IAS 18. Les contrats long terme correspondent aux affaires dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois. Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement réel du marché et la marge dégagée sur l'opération.



- Créances : Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable. Les créances et dettes libellées en devises sont évaluées au cours de clôture de l'exercice, où le cas échéant à leur cours de couverture. Les pertes et gains latents résultant de cette conversion sont inscrits au résultat financier.

4.1.2.3.8 Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent les valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à très court terme et soumises à des risques négligeables de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur valeur de marché. Dans le cas de titres cotés, cette valeur de marché est déterminée sur la base des cours de bourse à la date de clôture de l'exercice. Dans le cas de titres non cotés, cette évaluation est réalisée sur la base des valeurs probables de négociation.

4.1.2.3.9 Actions d'autocontrôle

Les titres représentatifs du capital de la société mère et détenus par des sociétés consolidées sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession sont portés directement en réserves consolidées.

4.1.2.3.10 Subventions d'investissements

Medasys SA bénéficie de deux subventions d'investissement pour un montant total de 980 654 €.

Elles concernent d'une part un projet de développement de logiciel d'imagerie pour un montant de 367 214 € et d'autre part, pour un montant de 613 440 €, un projet Européen visant à l'amélioration des procédures intelligentes de prescriptions médicamenteuses.

Chacune de ces subventions sera constatée en une fois à l'actif immobilisé en déduction du coût du projet de développement concerné lorsque toutes les obligations contractuelles seront remplies par Medasys SA.

Les versements intermédiaires reçus sont comptabilisés sous forme d'avance.

4.1.2.3.11 Provisions pour risques et charges

Les risques et charges dont l'objet est nettement défini et que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions.

L'engagement en matière de départ en retraite est destiné à faire face aux indemnités conventionnelles correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés et auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon une méthode prospective qui prend en compte l'ancienneté, le taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation. Les indemnités sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture de l'exercice en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel ». Le montant des engagements est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite à 65 ans. Il tient compte d'un coefficient de présentisme basé sur le turnover par classes d'âge et d'un taux de charges sociales de 40 % et cela conformément aux modifications apportées par la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2008. Les calculs sont actualisés au taux de 4 % et prennent en compte une progression salariale de 2 %. L'espérance de vie des bénéficiaires a été intégrée dans le calcul en prenant en compte la table de mortalité TH0002.

4.1.2.3.12 Instruments financiers

- Couverture du risque de change

N'étant pas exposé de façon significative à des risques de change, par la nature même de ses activités, le Groupe n'a pas mis en place de couverture systématique de ses opérations.

- Couverture du risque de taux

Les emprunts et dettes financières à plus d'un an concernent des emprunts à taux fixe.

Les crédits court terme à moins d'un an sont basés sur le taux de l'Euribor et ne nécessitent pas de couverture du risque de taux.



4.1.2.3.13 Impôts différés

Medasys SA a activé pour la première fois au 31 décembre 2007 le montant des impôts différés actifs. Au 31 décembre 2008, le montant des impôts différés s'établit à 1 037 k€. Les perspectives à moyen terme du groupe permettent d'envisager l'utilisation probable dans les prochaines années des impôts différés actifs.

Les 68 k€ d'impôts différés passifs sont relatifs aux différences temporaires de la société Noesis.

4.1.2.3.14 Modalités de calcul du résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs est présenté hors actions d'autocontrôle.

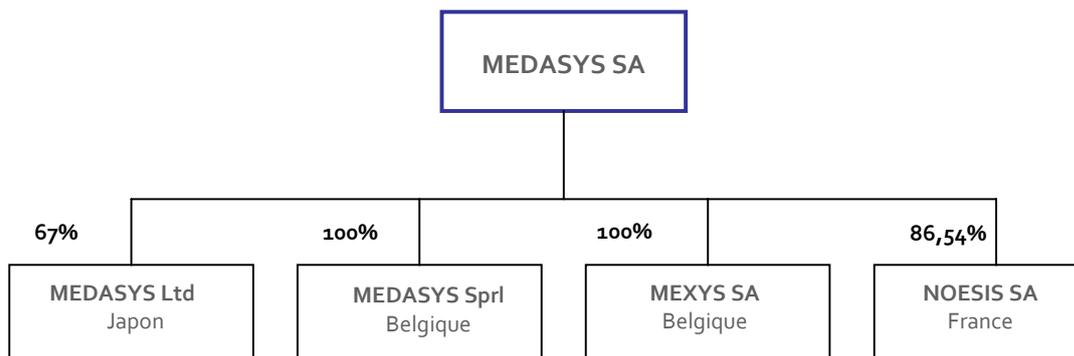
Le résultat par action après dilution est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre total d'actions émises ou à émettre à la clôture de l'exercice. Ce nombre est déterminé de façon à calculer la dilution maximale possible, en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et en excluant les instruments anti-dilutifs ainsi que les actions d'autocontrôle.

4.1.2.3.15 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation. La trésorerie comprend les disponibilités et les valeurs de placement. La variation des prêts et dettes vis à vis des filiales non consolidées, ainsi que la variation des concours bancaires courants, sont présentées dans les opérations de financement.

4.1.3 Périmètre de consolidation

4.1.3.1 Organigramme



4.1.3.2 Information pro-forma relative à l'acquisition de la société Mexys

La convention de cession d'actions de la société Mexys a été signée le 21 mai 2008 avec une rétroactivité au 1er avril 2008. Dans le cadre de cette convention, une clause de complément de prix a été prévue en fonction de la réalisation d'un niveau de chiffre d'affaires cumulé sur une période de 24 mois, du 1er avril 2008 au 31 mars 2010. Dans l'hypothèse où l'objectif convenu de chiffre d'affaires serait atteint, le complément de prix serait de 500 k€ et pourrait atteindre 650 k€ en cas de dépassement notable. La norme IFRS 3 stipule que les compléments de prix dépendants d'événements futurs doivent être intégrés dans le coût du regroupement d'entreprise à la condition qu'ils soient probables et qu'ils puissent être évalués de façon fiable. Malgré un bon carnet de commande au 31 décembre 2008, le niveau de chiffre d'affaires des neuf premiers mois est en retrait par rapport à nos hypothèses budgétaires. Compte tenu de ce retard initial, le versement d'un complément de prix semble aujourd'hui peu probable sans pour autant remettre en cause les perspectives de développement de cette activité.

En conséquence, aucun complément de prix n'a été comptabilisé dans le goodwill. Il s'établit au 31 décembre 2008 à 881 k€. Il est constitué du coût d'acquisition de 672 k€ et des capitaux propres négatifs de Mexys pour 209 k€.



La comptabilisation initiale de l'acquisition de Mexys a été établie provisoirement à la date du bilan. L'identification et la détermination des justes valeurs à attribuer aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de Mexys seront finalisées dans les 12 mois à compter de la date d'acquisition, soit au plus tard en avril 2009.

Les impacts de cette acquisition sur les comptes annuels du Groupe sont les suivants :
(€'000)

Compte de résultat	Mexys	Comptes
	du 01.04.08 au 31.12.08	publiés au 31.12.08
Chiffre d'affaires	349	14 707
Résultat opérationnel courant	<191>	621
Résultat net consolidé	<144>	384

Bilan	Mexys	Comptes
	du 01.04.08 au 31.12.08	publiés au 31.12.08
Actif immobilisé	319	5 403
Clients et comptes rattachés	325	7 188
Trésorerie et équivalent de trésorerie	11	5 026
Emprunts et concours bancaires	611	2 580
Total bilan	876	27 280

4.1.3.3 Sociétés consolidées

Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

1. Société consolidante
2. MEDASYS SA, (France)
3. Sociétés consolidées
4. MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Sprl, (Belgique)
- 5.
6. MEDASYS Ltd, (Japon)
- 7.
8. MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc., (USA) - NB : sans activité
- 9.
10. MEXYS SA, (Belgique)
- 11.
12. NOESIS SA, (France)

Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale

Les principales données chiffrées des sociétés consolidées sont :

	Devises	Exercice 2008		Situation nette au 31.12.08	Exercice 2007		Exercice 2006	
		Chiffre d'affaires	Résultat Net		Chiffre d'affaires	Résultat Net	Chiffre d'affaires	Résultat Net
Medasys SA	000'€	11 670	1 368	15 087	16 265	2 022	10 715	< 250>
Medasys Digital Systems Sprl	000'€	325	< 109>	< 521>	349	< 141>	382	< 312>
Medasys Ltd	Mio' JPY	125	3	32	116	< 8>	170	0
Medasys Digital Systems Inc.	000'US\$	-	-	< 3 237>	-	-	-	-
Mexys SA	000'€	415	< 146>	< 317>			-	-
Noesis SA	000'€	853	273	617	833	68	-	-

Le 31 décembre 2008, le Groupe a acquis 6,64 % du capital de la société Noesis dans laquelle elle détenait 79,90 % depuis janvier 2007. La société Mexys détenue à 100 % est entrée dans le périmètre de consolidation en avril 2008.



4.1.3.4 Informations sectorielles

4.1.3.4.1 Répartition du chiffre d'affaires :

Depuis 2005, le Groupe est devenu un pur éditeur de logiciel à destination du monde de la santé.

La très grande majorité de sa clientèle est aujourd'hui constituée par le secteur public hospitalier. Les processus de déploiement et les phases de facturation sont homogènes pour la quasi totalité du chiffre d'affaires et répondent ainsi aux règles et aux exigences du code des marchés publics.

En conséquence, le Groupe est aujourd'hui orienté autour d'un métier unique qui ne se prête pas à une redéfinition d'un nouveau niveau d'information sectorielle.

- par zones géographiques d'implantation, en fonction de la localisation des sociétés et des livraisons :

€'000	Exercice 2008		Exercice 2007		Exercice 2006	
France	12 647	86,0%	15 348	90,9%	9 591	80,3%
Europe	1 169	7,9%	686	4,1%	926	7,8%
Amérasie	891	6,1%	858	5,1%	1 421	11,9%
Total	14 707	100,0%	16 892	100,0%	11 938	100,0%

4.1.3.4.2 Répartition géographique des immobilisations nettes du Groupe, hors écarts d'acquisition :

€'000	Exercice 2008		Exercice 2007		Exercice 2006	
France	5 044	93,4%	5 541	99,4%	5 934	99,4%
Europe	321	5,9%	3	0,1%	4	0,1%
Amérasie	38	0,7%	31	0,6%	32	0,5%
Total	5 403	100,0%	5 575	100,0%	5 970	100,0%

4.1.3.4.3 Répartition géographique du résultat net part du groupe

€'000	Exercice 2008		Exercice 2007		Exercice 2006	
France	612	159,4%	3 436	105,5%	< 777 >	91,6%
Europe	< 251 >	-65,4%	< 139 >	-4,3%	< 231 >	27,2%
Amérasie	23	6,0%	< 40 >	-1,2%	160	-18,9%
Total	384	100,0%	3 257	100,0%	< 848 >	100,0%

4.1.4 Notes relatives au Bilan consolidé

4.1.4.1 Immobilisations incorporelles

€'000	01.01.08	Acquisitions	Var. périm.	Cessions/Réd.	Inc. du change	31.12.08
Frais de développement	9 257	1 895		< 2 487>		8 665
Concessions et droits similaires	605	12	9	< 7>	3	622
Fonds commercial	344		44			388
Total brut	10 206	1 907	53	< 2 494>	3	9 675
€'000	01.01.08	Dotations	Var. périm.	Reprises	Inc. du change	31.12.08
Frais de développement	4 553	2 254		< 2 487>		4 320
Concessions et droits similaires	577	20	3	< 7>	3	596
Fonds commercial	332	6	27			365
Total amortissements et dépréciations	5 462	2 280	30	< 2 494>	3	5 281
Total net	4 744					4 394

Les frais de développement immobilisés au cours de l'exercice, avant prise en compte du CIR correspondant, s'élèvent à 3 394 k€. Les projets sortis de l'actif et totalement amortis représentent un montant brut de 2 487 k€.

4.1.4.2 Immobilisations corporelles

€'000	01.01.08	Acquisitions	Var. périm.	Cessions/Réd.	Inc. du change	31.12.08
Construction			188			188
Matériel et outillage industriel	79		5		23	107
Autres immobilisations corporelles	1 191	208	35	< 201>		1 233
Total brut	1 270	208	228	< 201>	23	1 528
€'000	01.01.08	Dotations	Var. périm.	Reprises	Inc. du change	31.12.08
Total amortissements	875	122	29	< 72>	20	974
Total net	395					554

4.1.4.3 Immobilisations financières

€'000	01.01.08	Acquisitions	Var. périm.	Cessions/Réd.	Inc. du change	31.12.08
Prêts	206	24		< 10>		220
Dépôts et cautionnements	232	10	10	< 22>	5	235
Total brut	438	34	10	< 32>	5	455
€'000	01.01.08	Dotations	Var. périm.	Reprises	Inc. du change	31.12.08
Provision pour dépréciation	0					0
Total net	438					455

4.1.4.4 Ecarts d'acquisition

€'000	01.01.08	Acquisitions	Var. périm.	Cessions/Réd.	Inc. du change	31.12.08
Total brut	5 134	881		< 13>		6 002
€'000	01.01.08	Dotations	Var. périm.	Reprises	Inc. du change	31.12.08
Total dépréciation	1 280					1 280
Total net	3 854					4 722

Le total net correspond à Saric International pour 3 841 k€ et à Mexys pour 881 k€.



4.1.4.5 Impôts différés actifs non courants

€'000	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Ecart temporel	64	449	-
Retraitements consolidés	157	127	-
Déficits fiscaux	816	481	-
Total	1 037	1 057	-

4.1.4.6 Créances à plus d'un an

€'000	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Créances et crédits d'impôts	-	1510	1197
Débiteurs divers	-	-	37
Clients douteux	53	59	115
Total brut	53	1 569	1 349
Provision pour dépréciation	51	56	94
Total net	2	1 513	1 255

4.1.4.7 Stocks et en-cours

€'000	31.12.08	31.12.07	31.12.06
En-cours de production	18	-	-
Stock de marchandises	299	193	229
Total brut	317	193	229
Provision pour dépréciation	66	41	12
Total net	251	152	217

4.1.4.8 Créances clients et comptes rattachés

€'000	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Clients	3 526	1 342	1 714
Effets à recevoir	-	4	-
Factures à établir	3 662	4 526	4 120
Total brut	7 188	5 872	5 834
Provision pour dépréciation	-	-	-
Total net	7 188	5 872	5 834

Medasys a procédé à la décomptabilisation des créances cédées en affacturage. Au 31.12.2008, le montant des créances cédées s'établissait à 2 959 k€.

€'000	31.12.08	31.12.07	31.12.06
60 jours	2 108	1 325	
60 à 120 jours	1 920	502	n/c
> 120 jours	3 160	4 045	
Total net	7 188	5 872	

Consécutivement à la résiliation de la convention cadre de licence et de distribution, le produit constaté d'avance de 666 k€ comptabilisé au 31 décembre 2007 a été intégralement rapporté au compte de résultat et la créance de 1 M€ HT due par Thales au titre du solde de l'accord particulier relatif au contrat de l'AP-HP qui conformément à la norme IAS 18 n'avait pas été constatée en chiffre d'affaires au 31 décembre 2007, l'a été au cours du premier semestre 2008. Le montant des créances Thales qui s'établit à 1,9 M€ ttc au 31 décembre 2008 devrait être encaissé au cours du premier semestre 2009.

4.1.4.9 Autres créances à moins d'un an

€'000	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Acomptes et avoirs non parvenus	61	97	48
Créances sur personnel et organismes sociaux	54	29	23
Créances et crédits d'impôts	2861	194	11
Créances TVA	194	132	162
Débiteurs divers	226	288	265
Produits à recevoir	5	10	615
Total brut	3 401	750	1 124
Provision pour dépréciation		17	39
Total net	3 401	733	1 085

4.1.4.10 Trésorerie

€'000	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Valeurs mobilières de placement	4 125	6 095	3 087
Disponibilités	901	473	554
Total	5 026	6 568	3 641

4.1.4.11 Capitaux propres**4.1.4.11.1 Variation des capitaux propres**

Cf. tableau figurant à la suite du tableau des flux de trésorerie consolidés

4.1.4.11.2 Evolution du capital

Afin de rétablir une présentation homogène des différents postes constituant les capitaux propres, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 2008 a procédé à une réduction du capital ; celui-ci est désormais de 4 000 000 €, le nombre d'actions en circulation, 13 983 115, demeurant inchangé

4.1.4.11.3 Options de souscription d'actions

L'Assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2003 a approuvé la mise en place d'un nouveau plan d'option de souscription d'actions nouvelles au profit des membres du personnel dans la limite de 2.400.000 options. Ce plan a permis aux intéressés de substituer les options qui leur avaient été accordées dans le cadre des trois précédents plans par un nombre identique d'options de ce 4^e plan. Lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2003, le Directoire a attribué la totalité de ces options nouvelles et déterminé qu'elles seront exerçables du 1^{er} janvier 2004 jusqu'au 31 décembre 2009 au prix de 1,77 €.

Les plans antérieurs à 2003 sont aujourd'hui prescrits. Un certain nombre d'options sont également devenues caduques par suite de départs. 2 090 000 options étaient exerçables au 31 décembre 2008.

Plan 4 2003	
Date de l'Assemblée	30-juin-03
Date du conseil d'administ. ou du directoire	1er juillet 2003
Nb. total d'actions pouvant être souscrites	2 400 000
par les mandataires sociaux	1 200 000
par les 10 premiers attributaires salariés	845 000
Point de départ de l'exercice des options	1 ^{er} janvier 2004
Date d'expiration	31 décembre 2009
Prix de souscription	1,77 €
Nombre d'actions souscrites	-
Nombre d'options substituées	-
Nombre d'options exerçables au 31 décembre 2008	2 090 000

4.1.4.12 Provisions pour risques et charges et pour dépréciations

€'000	01.01.08	Dotations	Reprises		Variation périmètre	Autres variations	31.12.08
			utilisées	non utilisées			
Provisions pour litiges	279	62	4	17			320
Provision retraite	317	31					348
Autres provisions pour risques et charges	200		200				0
Provisions pour risques et charges	796	93	204	17	0	0	668
Dépréciation des immobilisat. incorporelles	332						332
Dépréciation des stocks et en-cours	41	25	40		40		66
Dépréciation des comptes clients	56		5				51
Autres provisions pour dépréciation	17			17			0
Provisions pour dépréciation	446	25	45	17	40	0	449
Total	1 242	118	249	34	40	0	1 117
Dotations et reprises d'exploitation		56	45				
Dotations et reprises diverses		62	204	34			
		118	249	34			

Les provisions pour risques et charges sont principalement de nature sociale.

4.1.4.13 Emprunts et dettes financières à plus d'un an

€'000	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 050	220	36
Avance Coface	-	203	248
Total	1 050	423	284

La Société n'a pas d'emprunts ou de dettes financières à plus de cinq ans.

4.1.4.14 Fournisseurs et autres dettes à plus d'un an

€'000	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Avance subventions	463	110	-
Charges à payer	66	86	-
Total	529	196	0

4.1.4.15 Emprunts et dettes financières à moins d'un an



€'000	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Emprunts auprès d'établissements de crédit	360	280	369
Avance Coface	387	-	-
Crédits spot	753	553	800
Soldes créditeurs de banques	-	-	295
Agios courus non échus	30	5	4
Comptes courants	-	-	56
Autres dettes	-	-	31
Total	1 530	838	1 555

L'essentiel des crédits court terme sont basés sur le taux de l'Euribor. L'intégralité de l'endettement est en euro.

4.1.4.16 Fournisseurs et autres dettes à moins d'un an

€'000	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Fournisseurs	1 587	1 356	1 764
Effets à payer	21	22	44
Fournisseurs factures non parvenues	311	245	176
Avances et acomptes reçus	6	112	-
Clients, avoirs à établir	11	3	-
Personnel, rémunérations et charges dues	1 173	987	924
Organismes sociaux	1 429	1 341	1 230
Etat, impôt sur les bénéfices	-	-	-
Etat, TVA	1 674	1 386	1 320
Etat, charges à payer	248	292	341
Créditeurs divers	226	208	174
Total	6 686	5 952	5 973

4.1.4.17 Produits constatés d'avance

€'000	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Produits constatés d'avance	221	745	29
Total	221	745	29

4.1.5 Notes relatives au compte de résultat consolidé

4.1.5.1 Autres produits ordinaires

€'000	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Production immobilisée	3 394	2 828	2 918
Production stockée	< 65>	-	-
Subvention d'exploitation	32	73	43
Transferts de charges	198	257	417
Total	3 559	3 158	3 378

En 2008, au vue des dernières précisions qui sont venues confirmer l'application de la norme IAS 20, le CIR est désormais déduit des actifs qu'il subventionne.

4.1.5.1.1 Production immobilisée

€'000		31.12.08	31.12.07	31.12.06
Frais de développement immobilisés	Frais de personnel	3 201	2 541	2 505
	Sous-traitants	193	287	382
		3 394	2 828	2 887
Livraisons à soi-même	Immobilisations incorporelles	-	-	
	Immobilisations corporelles	-	-	31
Total		3 394	2 828	2 918

4.1.5.1.2 Transfert de charges

€'000		31.12.08	31.12.07	31.12.06
	Frais de personnel liés à des litiges	-	41	26
	Remboursements de frais et divers	44	56	24
	Honoraires liés aux litiges en cours	132	151	136
	Frais de restructuration	-	-	230
	Frais d'acquisition de titres de participation	22	-	-
	Divers	-	9	1
Total		198	257	417

4.1.5.2 Dotations et reprises aux amortissements et provisions

€'000		31.12.08	31.12.07	31.12.06
	Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 402	2 662	2 274
	Flux de provisions sur actif circulant	< 20>	< 17>	14
	Flux de provisions pour risques et charges	31	15	4
Total		2 413	2 660	2 292

4.1.5.3 Résultat financier

€'000		31.12.08	31.12.07	31.12.06
	Revenus des valeurs mobilières de placement	170	177	81
	Gains de change	41	2	
	Autres produits financiers	11	8	39
	Reprises de provisions pour risques financiers		9	< 4>
	Perte financières d'actualisation des éléments d'actifs	< 13>		
	Intérêts financiers	< 234>	< 225>	< 132>
	Pertes de change	< 7>	< 8>	< 22>
Total		< 32>	< 37>	< 38>

4.1.5.4 Divers

€'000	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Litiges prud'homaux	<23>	-	<57>
Charges liées à la restructuration	-	-	<237>
Frais liés aux litiges en cours	<412>	<392>	<135>
Résultat de cession d'éléments d'actifs	<22>	<368>	<1>
Flux de provisions pour charges exceptionnelles	170	87	48
Produits à recevoir exceptionnels	-	-	629
Produits exceptionnels divers	303	131	80
Divers	<13>	<36>	<20>
Total	3	<578>	307

Les frais liés aux litiges concernent une transaction signée avec un client pour 280 k€ et les honoraires des avocats pour 132 k€. Les produits exceptionnels correspondent à une reprise de provision de 200 k€ liée à la transaction ci-dessus, à des régularisations de comptes de tiers pour 23 k€ et à l'annulation d'une charge à payer de personnel pour 80 k€.

4.1.5.5 Impôt sur les bénéfices

Medasys SA a activé pour la première fois au 31 décembre 2007 le montant des impôts différés actifs. Au 31 décembre 2008, le montant des impôts différés s'établit à 1 037 K€. Les perspectives à moyen terme du groupe permettent d'envisager l'utilisation probable dans les prochaines années des impôts différés actifs.

Compte tenu de la faible contribution des filiales étrangères aux résultats futurs du groupe, leurs reports déficitaires ne sont pas activés.

4.1.5.5.1 Détail de l'impôt

€'000	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Impôts sur les bénéfices	<96>	<20>	<16>
Impôts différés	<60>	1 029	-
Total	<156>	1 009	<16>

4.1.5.5.2 Créances et dettes d'impôt

€'000	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Créances			
Etat, impôt sur les bénéfices	-	-	11
Crédit d'impôt recherche	2 861	1 704	1 197
Etat, TVA	194	133	162
Total	3 055	1 837	1 370
Dettes			
Etat, impôt sur les bénéfices	-	-	-
Etat, TVA	1 674	1 386	1 320
Etat, charges à payer	248	292	341
Total	1 922	1 678	1 661

Par suite des nouvelles dispositions adoptées par la loi de Finances 2008, la créance liée au Crédit d'Impôt Recherche (CIR) a vu son montant croître de façon significative de 1 704 k€ en 2007 à 2 861 k€ en 2008. Dans le cadre des nouvelles dispositions gouvernementales, cette créance a été intégralement réglée au cours du premier semestre 2009.

4.1.5.5.3 Imposition différée

€'000	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Déficits ordinaires reportables	2 447	1 443	4 348
Ecart temporels	244	1 347	
Retraitements consolidés	216	297	
Bases d'impôts différés	2 907	3 087	4 348
Taux d'impôt applicable	33,33%	33,33%	33,83%
Impôts différés	969	1 029	1 471

4.1.5.6 Résultat des activités abandonnées

€'000	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Produit de cession des titres M.I.&S. et Medasys Suisse	-	-	253
Résultat des activités de projets abandonnées en Belgique	-	-	<269>
Total	0	0	<16>

4.1.5.7 Résultat par action

€'000	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	13 983 115	13 983 115	13 983 115
Incidence pondérée de l'autocontrôle	<39 492>		
Augmentation pondérée du nombre d'actions en circulation			
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	13 943 623	13 983 115	13 983 115
Résultat net par action en €	0,03	0,23	<0,06>
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	13 943 623	13 983 115	13 983 115
Incidence de l'exercice des options 1999			
Incidence de l'exercice des options 2000 A		0	162 500
Incidence de l'exercice des options 2000 B			
Incidence de l'exercice des options 2003	0	2 090 000	2 090 000
Nombre d'actions susceptibles d'être créées	0	2 090 000	2 252 500
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action	13 943 623	16 073 115	16 235 615
Résultat net dilué par action en €	0,03	0,20	<0,05>

Au 31 décembre 2008, il n'existait pas de risque de dilution car le prix de souscription des options de 1,77 € est largement supérieur au cours moyen de l'action durant l'exercice 2008.

4.1.6 Autres informations

4.1.6.1 Engagements hors bilan

4.1.6.1.1 Engagements donnés

	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Garantie de déclarations et garantie en faveur de IB Groupe	500	500	500
Gage du fonds de commerce de Mexys au profit de Delta Llod en garantie de ligne de crédit court terme	100		
Promesse de nantissement des titres de Mexys en garantie de l'emprunt HSBC			
Engagement donné en faveur de PIH relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	1 280		
Engagement maximum du complément de prix relatif à l'acquisition de Mexys	650		
Cautions données pour le compte de Bluemega Technology	100	100	100
Cautions données aux clients (dont 5 Sicav nanties auprès de la banque HSBC)	133	133	147
Total	2 763	733	747

Il n'existe pas d'engagements commerciaux ou contractuels significatifs. Tous les engagements hors bilan significatifs figurent ci-dessus.

Le plan de formation de Medasys S.A. inclut les formations éligibles au Droit individuel à la formation (DIF). Ces formations sont dispensées dans le cadre du temps de travail. En conséquence, aucune provision n'est constatée.

4.1.6.1.2 Engagements pris en faveur des membres du Directoire

Indemnité forfaitaire correspondant à une année de rémunération, toutes primes incluses, au cas où il serait mis fin à leur fonction les amenant à quitter le Groupe pour toute autre raison que faute grave. Conformément à la Loi Tepas (travail, emploi, pouvoir d'achat) du 21 août 2007, des conditions de performance ont été associées à l'octroi de cette indemnité forfaitaire.

4.1.6.1.3 Engagements reçus

Aucun engagement hors bilan significatif n'a été reçu par la société.



4.1.6.1.4 Créances cédées en affacturage

€'000	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Montant des créances cédées par Medasys	2 959	3 092	2 736
Total	2 959	3 092	2 736

4.1.7 Données sociales et autres informations

4.1.7.1 Rémunérations des dirigeants et des organes de contrôles

- Le montant global brut des rémunérations des dirigeants comptabilisé au titre de 2008 s'est élevé à 390 488 € à comparer à 360 036 € en 2007.
- Options de souscription d'actions
- Le plan en vigueur ayant été entièrement attribué, il n'y a pas eu d'allocation d'options au cours de l'exercice.
- Jetons de présence : Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 23 mai 2008, 48 000 € ont été versés en 2008 aux membres du Conseil de surveillance répartis de façon égale entre les cinq membres, soit 9 600 € chacun. Sur autorisation du conseil de surveillance en date du 28 mars 2008, la société a attribué à Monsieur Alexis Westermann, vice-président du conseil de surveillance, une rémunération exceptionnelle d'un montant de 120 000 €, plus 10 000 € d'indemnités forfaitaires pour frais, au titre des missions qui lui ont été confiées dans le cadre d'opérations d'assistance à la conclusion d'accords stratégiques et d'études d'opportunités de croissance externe.

4.1.7.2 Effectifs

(en nombre de salariés)	Medasys sa	Medasys Belgique	Medasys Japon	Mexys sa	Noesis sa	au 31.12.08	au 31.12.07	au 31.12.06
Ingénieurs et cadres	105		1		8	114	116	105
Employés, techniciens et apprentis	14	3	8	10	1	36	18	20
Total	119	3	9	10	9	150	134	125

4.1.7.2.1 Charges de personnel

Le montant des charges de personnel est de 10 304 k€ à comparer à 9 480 k€ en 2007 et à 9 181 k€ en 2006. L'entrée de Mexys dans le périmètre a impacté les charges de personnel de 296 k€. Le solde correspond à l'augmentation des effectifs de 4 personnes en équivalent temps plein ainsi qu'à l'augmentation moyenne des salaires de 3%.

4.1.7.2.2 Répartition géographique (cf. tableau ci-dessus)

4.1.7.3 Evénements postérieurs à la clôture

Dans le cadre de la procédure de médiation actuellement en cours avec Thales, des négociations ont été entamées afin de parvenir à un accord portant sur la cession par Thales de son activité d'intégration de systèmes d'information hospitaliers à Medasys. Ces négociations sont à un stade très avancé. Dans l'hypothèse où elles aboutiraient, elles régleraient définitivement les relations entre les deux sociétés (cf 4.1.1).

La trésorerie du Groupe qui était de 5 M€ au 31 décembre 2008 a été renforcée de 3 M€ en mars 2009 par l'encaissement du crédit d'impôt-recherche.



**ANNEXE F: RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU
31 DECEMBRE 2008**

SFECO & FIDUCIA AUDIT
55, rue Cortambert
75116 Paris

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

MEDASYS

Société Anonyme
Espace Technologique de Saint Aubin
91193 Gif-sur-Yvette

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société MEDASYS, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.



MEDASYS

3 / 4

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode appliqué au traitement comptable du crédit d'impôt recherche décrit dans la note 4.1.2 de l'annexe.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 4.1.2 expose le changement de méthode appliqué au traitement comptable du crédit d'impôt recherche ;
- La note 4.1.2.3.2 expose les règles et méthodes comptables relatives à l'inscription à l'actif des frais de développement et à leur amortissement ;
- La note 4.1.2.3.1 expose les règles et méthodes comptables d'évaluation des écarts d'acquisition ;
- La note 4.1.5.5.1 expose l'estimation faite par votre société relative à l'activation des impôts différés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société ainsi que des estimations comptables, nous avons vérifié le bien fondé du changement de méthode de comptabilisation du crédit d'impôt recherche et de la présentation qui en est faite, le caractère approprié des autres méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe et avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de l'estimation relative à l'activation des impôts différés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

MEDASYS

4 / 4

III. Vérification spécifique

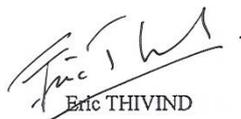
Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2009

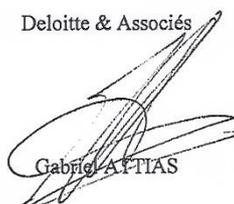
Les Commissaires aux Comptes

SFECO & FIDUCIA AUDIT

Deloitte & Associés



Eric THIVIND



Gabriel APTIAS